



Direction Secrétariat général et Réglementation

Service des Assemblées

Dossier suivi par Maria Costa

Tél. : 02.43.49.45.66

E-mail :maria.costa@[agglo-laval.fr](mailto:maria.costa@agglo-laval.fr)

N°144

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 octobre 2022

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMÉRATION LAVALLOISE – APPROBATION DU CHOIX DU DÉLÉGATAIRE

Le lundi trois octobre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué le vingt-sept septembre deux mille vingt-deux, comme le prévoit l'article L2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'hôtel communautaire, sous la présidence de M. Florian Bercault, président.

Étaient présents

Christian Lefort, Anthony Roullier, Damien Richard (à partir de 18 h 21), Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Jean-Louis Deulofeu, Isabelle Fougeray, Hervé Lhotellier, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Marie Boisgontier, Patrice Morin, Antoine Caplan, Camille Petron, Éric Paris, Béatrice Ferron, Caroline Garnier, Bruno Fléchar, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Marjorie François, Georges Hoyaux, Catherine Roy (jusqu'à 20 h 05), Paul Le Gal-Huamé, Marie-Laure Le Mée, Clavreul (à partir de 18 h 10), Kamel Oghi, Christine Droguet (à partir de 18 h 46), Sébastien Buron (à partir de 18 h 10), Noémie Coquereau, Didier Pillon (à partir de 18 h 10), Samia Soultani, Marie-Cécile Clavreul, Vincent D'Agostino, François Berrou, Nicole Bouillon (à partir de 18 h 27), Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier (jusqu'à de 19 h 12), Bernard Bourgeais, Sylvie Vielle, Christine Dubois, Julien Brocaïl, Gérard Travers, Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 18 h 13), Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin (à partir de 18 h 13), Yannick Borde, Corinne Segretain (à partir de 18 h 24), Louis Michel (à partir de 18 h 24), Marcel Blanchet, Dominique Gallacier, Michel Paillard et Michel Rocherullé (à partir de 18 h 22).

Étaient absents ou excusés

Sébastien Destais, Annette Chesnel, Nicolas Deulofeu,.

Étaient représentés

Gwenaël Poisson a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot, Fabienne Le Ridou a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul, Jean-Marc Coignard a donné pouvoir à Christian Lefort, Bruno Bertier a donné pouvoir à Camille Petron, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Geoffrey Begon a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Catherine Roy a donné pouvoir à Georges Hoyaux (à partir de 20 h 05), James Charbonnier a donné pouvoir à Vincent D'Agostino, Chantal Grandière a donné pouvoir à Samia Soultani, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Didier Pillon, Guy Toquet a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Pierre Besançon a donné pouvoir à Yannick Borde, Christelle Alexandre a donné pouvoir à Corinne Segretain, Olivier Barré a donné pouvoir à Patrick Péniguel.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, Sylvie Vielle et Éric Paris ont été désignés pour occuper les fonctions de secrétaires de séance lors de cette réunion.

La séance débute à 18 h 05.

- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL N° 141**

Florian Bercault : *Vous avez pu prendre connaissance du procès-verbal n° 141. Est-ce que vous avez des observations à formuler sur le procès-verbal ? Non.*

- **COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Florian Bercault : *Concernant les décisions prises par le Président ou le Bureau Communautaire. Oui Camille Pétron.*

Camille Pétron : *Merci Monsieur le Président, bonsoir chers collègues. Je voulais intervenir sur les décisions du Président et donc la première décision qui est présentée dans le dossier concernant la mise à disposition du bâtiment 13 pour les étudiants du pôle santé. Pour contextualiser, ce sont 600 jeunes aujourd'hui qui mangent dehors ou en tout cas qui sont scolarisés étudiants sur le pôle santé au quartier Ferrié et donc qui n'ont pas de solution pour pouvoir déjeuner. Donc cette salle du bâtiment 13, en effet, on peut se réjouir qu'elle soit mise à disposition et encore que certains jours, avec le don du sang, les jeunes n'y ont pas accès. Il faut savoir que du coup dans le pôle santé, dans l'équipement, il y a une salle foyer qui est mise à disposition aussi pour prendre le déjeuner mais du coup les deux salles réunies, ça fait à peine soixante-dix places pour une heure de repas. Je vous laisse imaginer comment, même avec des services ventilés, il est compliqué pour les étudiants de pouvoir déjeuner dans de bonnes conditions. D'autant plus que les équipements mis à disposition n'ont pas de matériel pratique mis à disposition. Je vois par exemple la salle du bâtiment 13 n'a même pas de couverts, de micro-ondes et puis la salle du foyer, un micro-ondes va être installé. Comme je le disais, ce sont 600 jeunes qui potentiellement déjeunent dehors. Pourquoi ? Parce que aussi le restaurant universitaire sur le quartier Technopole est trop loin et que du coup les délais de transport ne conviendraient pas avec l'aménagement prévu pour pouvoir déjeuner et que lui-aussi d'ailleurs explose. Combien même ils pourraient aller au restaurant universitaire, de toute façon les conditions là-bas ne permettraient pas de les accueillir dans de bonnes conditions. Donc ma question justement c'est quel projet à court et long terme pour favoriser l'égalité ? Puisque l'égalité passe aussi par l'égalité alimentaire, un restaurant universitaire pratique des tarifs à 3,30 € le repas pour les jeunes, voire des propositions aussi à un euro selon les élèves boursiers. L'égalité alimentaire, c'est bien aussi ce qui pêche dans cette situation pour les étudiants. Je voulais poser la question aussi donc au-delà de quels projets à court et long terme, quelles sont les priorités de nos collectivités. Puisqu'il ne s'agit pas de se renvoyer la balle en disant que c'est de la compétence de la région, c'est de la compétence du département ou de l'agglomération. L'accueil dans de bonnes conditions, l'accueil digne de nos jeunes doit vraiment être une question à partager entre nos trois collectivités. D'ailleurs on va le voir plus loin dans le rapport d'activité de Laval Agglomération, il est mentionné que 10 000 jeunes seraient accueillis, en tout cas l'agglomération souhaite accueillir plus tard 10 000 jeunes étudiants, ou en tout cas dans le cadre d'enseignement supérieur sur l'agglomération. Donc je repose la question. Dans quelles conditions espère-t-on, compte-t-on accueillir ces jeunes ? La région par exemple se galvanise de pouvoir accompagner le lycée Haute Follis à hauteur de 3 350 000 €. 3 350 000 €... Quelles priorités pour l'enseignement supérieur sur notre territoire ? Comment la région peut-elle accompagner Laval Agglomération dans l'accueil digne et dans le fait de favoriser l'égalité pour tous les jeunes ? Il faut trouver une solution rapide puisque, on le voit bien, les conditions climatiques vont être difficiles, en tout cas pour les jeunes déjeuner en extérieur va devenir vraiment très épineuse. C'est indigne,*

en tout cas pour les jeunes, les jeunes qui ont pu être rencontrés. D'ailleurs il y a une mobilisation sur cette problématique. Et les jeunes le disent et se posent également la question de savoir quelles sont les priorités des collectivités. S'il y a de l'argent, autant l'utiliser à bon escient. Donc voilà mes questions. Quelles priorités pour nos collectivités ? Et quel est le projet pour pouvoir accueillir ces jeunes dignement ? Merci.

Florian Bercault : Merci pour cette question. Loïc Broussey ? Je vais surtout laisser le vice-président en charge de ces dossiers, Éric Paris, répondre et je compléterai au besoin et rappeler que d'ailleurs lors de la conférence des territoires on a pu aborder ce sujet-là entre collectivités.

Éric Paris : Merci. Effectivement de toute façon notre priorité est clairement affichée : c'est accueillir dignement les étudiants sur le territoire. On sait que le nombre va augmenter puisque la demande est là. Et notre projet sera inscrit dans le schéma local : c'est de les accueillir dignement et la restauration fait partie, au même titre que le sport ou la culture, des priorités. Après, pour bien comprendre le dossier, il faut déjà comprendre que sur le site Ferrié, quand on parle de 600 apprenants, ils sont à peu près 600 à 650, il faut que je fasse court, c'est ça ? Dans les 600 à 650, ils ne sont pas tous étudiants, ils n'ont pas tous le statut d'étudiant. Seulement 400 à 450 ont le statut d'étudiant. Donc quand on réfléchit restauration, déjà il faut bien voir ce distinguo-là. Est-ce qu'on parle du problème de la restauration des étudiants ou est-ce qu'on parle de la restauration sur le quartier Ferrié ? Ce sont deux choses différentes. Maintenant, oui on a rencontré, on n'est pas sans rien faire, personnellement j'ai rencontré la Direction de l'école peu de temps avant les événements de septembre, pour lister un petit peu toutes les solutions possibles. Je leur avais dit qu'on était en phase 1, c'est-à-dire qu'on ne s'interdisait aucune solution, qu'il fallait lister tout ce qui était possible ou envisageable, et après en phase 2, on passait au côté opérationnel possible, pas possible. Par exemple les navettes que vous avez citées, on a fait partie d'un truc. Maintenant possible, pas possible ? Si cela n'est pas possible, il faut dire pourquoi. Si cela est possible il faut dire avec quel aménagement. On n'en est pas encore à la solution définitive mais la possibilité de la navette a été envisagée. Le deuxième élément, c'était le 22 septembre, on a rencontré avec la région et la Direction de l'école les étudiants pour entendre aussi leurs voix et leur expliquer un petit peu notre cheminement. On est en lien constant avec la Région sur ce dossier. Il ne s'agit pas de se défausser encore une fois puisque normalement la restauration des étudiants, c'est l'État, c'est le CROUS. Maintenant le CROUS fait son travail ou il ne le fait pas. Une fois qu'on a dit ça, si on n'est pas satisfait du travail du CROUS, eh bien il faut que les collectivités prennent leurs responsabilités. Donc tout d'abord la région puisque c'est le chef de file dans l'enseignement supérieur mais aussi les autres collectivités, Laval Agglomération et les départements, pour essayer d'apporter des solutions. On est en discussion. Il y a encore une réunion prévue prochainement, avant la fin octobre, je n'ai pas la date précise, avec la région, pour lister ce qui est faisable et ce qui n'est pas faisable, avec un rendu qui a été promis aux étudiants pour la première quinzaine de novembre. Donc voilà un petit peu en termes de planning ce que je peux dire. Que dire d'autre ? Il y a des solutions d'urgence. La salle 3 du bâtiment 13 est une solution d'urgence. Elle est loin d'être suffisante. Dans l'urgence, ce sont plusieurs petites solutions mises bout à bout qui vont nous en sortir. Tout d'abord au niveau de l'école. Moi je souhaite aussi qu'au niveau de l'école ils optimisent leur capacité de restauration entre guillemets. On ne peut pas continuer à accepter des étudiants supplémentaires sans aussi faire un petit geste d'achat de micro-ondes supplémentaires ou d'essayer d'aménager des espaces repas dans leurs locaux. C'est aussi de leur responsabilité. Laval Agglomération prend ses responsabilités quand elle met à disposition, enfin elle loue une salle, la salle 3, elle met un agent à mi-temps pour s'occuper de cette salle-là avec des micro-ondes, il y en a déjà deux d'installés, il y en a quatre autres qui sont à l'achat et encore plus, on a essayé d'optimiser ce qu'on pouvait offrir. On va probablement arriver à la mi-octobre, peut-être le 12 octobre, à ouvrir une deuxième salle avec de nouveau des micro-ondes pour augmenter la possibilité de repas chaud et avec un toit. Alors on n'arrivera pas à 300 repas. Mais avec la rotation le midi, j'en ai parlé avec l'agent et les gens qui sont sur place,

quand on a 60 places sur la salle 3, on peut faire à peu près 120, avec une bonne rotation, une bonne organisation. Ce qui veut dire qu'avec la deuxième salle, on pourrait arriver à presque 200 repas, ce qui est déjà une amélioration. Encore une fois c'est très compliqué d'avoir l'idée du nombre de repas puisqu'il y a des gens qui ont un statut étudiant, d'autres qui n'ont pas un statut étudiant, et il y a des gens qui ont des statuts avec des stages. Donc du coup, c'est très difficile d'avoir une idée très précise du nombre de repas par jour et par semaine. Mais encore une fois cela ne veut pas dire que c'est impossible. Les écoles vont faire des efforts pour essayer de lister à l'avance le nombre de repas prévisibles, au moins à la semaine. Cela permet après d'organiser les choses puis il y aura des efforts aussi qui pourront être faits sur les créneaux, le midi. Un créneau d'une heure, faire un aller-retour sur le campus Technopole : cela n'est pas faisable, encore que. Il faut des aménagements, il faut des espaces dédiés sur le CROUS. Mais avec les limites du CROUS, est-ce qu'il peut accepter plus de repas ? Voyez, ce sont des choses qui sont en discussion actuellement pour apporter des solutions. Ce ne sont pas des solutions pérennes. La solution pérenne serait de retrouver un espace restauration et dans l'idéal, qui satisfasse autant les étudiants que les gens du site, avec un conventionnement CROUS, avec le fait d'accepter que ce mode de fonctionnement pourrait structurellement être déficitaire, et avec une participation des collectivités et du CROUS à un fonctionnement dont on sait à l'avance qu'il pourrait être déficitaire et qu'il faudra, dans le cadre de la qualité de vie étudiante l'accepter. Voilà ce que je peux donner comme réponse.

Florian Bercault : Merci. Loïc Broussey, Camille Pétron ensuite.

Loïc Broussey : Je ne vais pas reprendre tout ce qu'a dit ma collègue de Laval derrière mais je partage effectivement son inquiétude. D'abord je tenais à remercier le Président d'avoir pris cette décision parce qu'il y avait urgence, et que, même si ce n'est pas satisfaisant, c'est déjà un premier pas. Maintenant, l'hiver arrive, les étudiants vont se retrouver dans des situations compliquées. Je crois que dans la salle qui leur est proposée, je ne suis pas sûre qu'il y ait des accès aux toilettes, à l'eau, etc. Je crois qu'il y a des problèmes d'approvisionnement en eau potable. Voilà, il n'y a pas de fontaine à eau. Peut-être qu'il y a des petites choses qui peuvent faire que les conditions soient meilleures. Et puis surtout, est-ce qu'on n'a pas la possibilité sur le quartier Ferrié, je sais qu'au niveau de l'IUT il y a des modulaires, c'est plus facile à accepter que les préfabriqués mais c'est la même chose, est-ce que ce n'est pas possible d'envisager, parce qu'on est dans une urgence, que des modulaires soient installés, un ou deux modulaires soient installés, avec tout ce qu'il faut dedans, pour que ces étudiants puissent, le temps que la machine administrative fasse son travail et qu'une solution pérenne soit trouvée, on puisse les accueillir dans des conditions encore meilleures, même si je tiens quand même à dire que c'est une bonne décision d'avoir pris celle-là. Après, on a un autre problème quand même. C'est celui des étudiants boursiers parce que les étudiants boursiers n'ont pas accès au CROUS ici, ne peuvent pas avoir accès au repas à 1 € et se retrouvent dans une situation financière compliquée. Alors combien sont-ils sur ce site je ne sais pas, mais en tout cas cela serait intéressant qu'on voit avec le CROUS, comment trouver une solution, tel que le portage de repas, comme cela est fait pour les anciens. c'est malheureux d'en arriver à cette solution-là, mais pourquoi ne pas envisager un portage de repas pour les étudiants boursiers sur ce site-là depuis le CROUS pour qu'ils puissent bénéficier de ce à quoi ils ont droit ? Et, est-ce qu'il y avait autre chose que j'avais prévu, portage c'est fait. Voilà il faut qu'on soit ambitieux. Non non mais parce que c'était un peu mélangé mon truc par rapport à tes réponses. Il faut qu'on soit ambitieux, il faut qu'on soit ambitieux pour maintenant ça veut dire qu'il faut peut-être qu'on aille plus loin que la décision qui a été prise, même s'il fallait qu'elle soit prise parce qu'il avait urgence, donc reconduire cette convention c'est important. Et puis qu'on aille très rapidement sur une solution vraiment plus importante en termes d'accueil. Merci

Florian Bercault : Camille Pétron, non. Éric Paris.

Éric Paris : *Pour être encore plus précis sur les pistes qu'on s'est données avec la région à creuser en termes de solutions possibles, j'ai un peu listé les espaces disponibles, c'est-à-dire qu'y a-t-il en espaces disponibles en termes de terrain, en termes de bâtiments qui seraient réaménageables, en termes d'espaces qu'on peut optimiser au sein de l'école ou à côté de l'école. Les modulaires font partie de cet élément de réflexion. Il y a une autre piste, ce sont les liaisons chaudes, c'est-à-dire comment les repas peuvent, si l'étudiant ne va pas au repas, comment le repas va à l'étudiant. Donc il y a les liaisons avec le CROUS qui sont à creuser. Il y a des systèmes aussi de bus ou de choses comme ça qui pourraient amener des repas chauds. Encore une fois, le bus n'amènera pas 300 repas chauds, c'est sûr. Voilà. Ce sont des pistes. Il y a les pistes aussi avec le centre hospitalier de Laval qui peut, ce n'est pas à court terme puisqu'ils sont en pleine restructuration, mais c'est une solution aussi qui serait possible. Il y a aussi des liaisons chaudes avec les écoles hôtelières qui pourraient être possibles, avec cinquante repas là, cinquante repas là, cinquante repas là, on arrive à quelque chose qui est quand même un peu plus viable. Les navettes, j'en ai parlé : essayer, possible, pas possible pour l'instant je n'ai pas de décision arrêtée. Je creuse toutes les pistes possibles, des navettes qui iraient au CROUS, mais c'est aménagement d'horaires, c'est prévoir la quantité de repas, ce sont des navettes ligne directe, ce n'est pas d'attente en arrivant au CROUS, c'est un espace dédié. Voyez. C'est toute une organisation derrière. C'est peut-être infaisable, ou pas. À creuser. Ce sont aussi des navettes, encore une fois voilà. Phase 1, on essaie tout : des navettes qui pourraient aller vers des foyers de jeunes travailleurs qui auraient encore de la place pour être au chaud, ou encore, pourquoi pas, des cantines d'entreprises de proximité qui pourraient aussi accueillir. Et puis donc là l'autre piste c'est la dernière, c'est ce que je disais, c'était reprendre l'activité « petits plats et compagnie » de façon pérenne en gérant le déficit structurel.*

Florian Bercault : *Camille Pétron.*

Camille Pétron : *Merci pour cette réponse. Je vois bien que pour Laval Agglomération c'est une action réparatrice, c'est une action pour pouvoir améliorer dans l'immédiat le temps de déjeuner des jeunes. Je le vois bien avec les difficultés de notre collectivité qu'il y a des efforts de faits, qu'il y a une vraie volonté de pouvoir aller vers les jeunes et justement de répondre à une problématique. Maintenant, aujourd'hui quand les jeunes vont manger soit au foyer au pôle santé directement ou dans la salle du bâtiment 13, les jeunes mangent ce qu'ils ont apporté. Je n'aime pas ce terme là mais ils amènent leur gamelle. Et quand on emmène notre gamelle quand on est jeune, on n'a pas accès forcément à un repas équilibré. Tous les jeunes n'ont pas les moyens de pouvoir acheter des repas complets et équilibrés. Alors que ça le CROUS lui le permet. Un restaurant universitaire permet justement de pouvoir garantir à tous les jeunes une alimentation saine, complète et équilibrée. D'ailleurs, en plus pour la petite anecdote, les jeunes qui sont obligés de manger dans leur salle de cours, emmènent des gamelles qui se branchent sur secteur. Une demi-heure avant le cours, les jeunes font la queue pour pouvoir aller brancher leur gamelle qui se branche sur secteur. Une époque où on parle quand même de sobriété énergétique, je me pose quand même la question de la cohérence de ce dispositif. Vraiment, comment réaffirmer aujourd'hui une vraie politique pour l'enseignement supérieur sur notre territoire ? Et encore une fois, ce n'est pas à Laval Agglomération de chercher des réponses qui sont des pansements sur des jambes de bois mais que chaque collectivité puisse prendre ses responsabilités et notamment la Région et l'État sur l'enseignement supérieur. Quand est-ce que nos collectivités comprendront qu'il faut d'abord accompagner le public, accompagner les jeunes qui sont déjà sur notre territoire avant d'aller accompagner le privé ? Quand je mentionnais tout à l'heure 3 350 000 € pour le lycée Haute Follis, c'est quand même voilà encore une fois un signe gravissime d'abandon du public et des jeunes qui sont déjà sur le territoire.*

Florian Bercault : *Samia Sultani.*

Samia Soutani : Bonsoir, merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Je me permets d'apporter peut-être quelques précisions utiles pour la compréhension de la problématique parce que je pense, avec tout mon respect, le respect que je dois à mes collègues, qu'il ne faut pas tout mélanger. Comme ça a été précisé par les uns et les autres, les difficultés de restauration que les étudiants rencontrent aujourd'hui, c'est une conséquence d'une décision qui de notre point de vue était une erreur. C'est l'implantation d'un établissement d'enseignement supérieur dans un lieu isolé où il n'y avait aucune infrastructure. Je vous rappelle que ce projet a été validé en 2011 où c'était un site où il n'y avait plus rien, du tout. Et on a pris la décision, malgré nos alertes à l'époque, d'implanter ce bâtiment et ses étudiants, et de les isoler du reste des étudiants. Une fois qu'on a dit ça, on subit ces conséquences ensemble. Ce que je précise aujourd'hui c'est juste pour ne pas faire les mêmes erreurs en implantant d'autres établissements sur des sites hors Technopole parce qu'aujourd'hui, on sait très bien que le CROUS n'implantera jamais un deuxième restaurant universitaire sur le site de Laval parce que c'est une ville de 50 000 habitants, c'est une agglomération d'un peu plus de 100 000 habitants, un département de 300 000 habitants et pour avoir discuté avec le nouveau directeur du CROUS des Pays de la Loire, il me précisait clairement que ce n'était pas envisageable d'avoir un restaurant universitaire. On s'inquiète tous de cette situation. Il n'y a pas des élus qui s'inquiètent et d'autres pas, qui n'en ont rien à faire. Je pense qu'on est tous concernés, on est tout mayennais et on est concerné par ce qui se passe sur notre territoire. Une fois qu'on a dit cela, les échanges que j'ai eu avec le directeur du CROUS, il était prêt à discuter avec la collectivité, les collectivités, pour essayer de trouver des solutions, probablement des solutions qui n'existent pas aujourd'hui, des solutions innovantes tel qu'un self-service pour les étudiants pour qu'ils puissent bénéficier effectivement des repas préparés par le restaurant universitaire. Ce sont des choses à creuser mais malheureusement ils ne vont pas voir le jour du jour au lendemain. Je salue le travail de Monsieur Paris parce qu'il se démène comme il peut, si je peux me permettre le terme, il se démène comme il peut pour trouver des solutions comme on l'a fait avec le restaurant d'insertion qu'on avait trouvé comme solution de restauration pour les étudiants, même si, je ne veux pas donner, à l'époque la directrice me disait que au tout début de son activité, il y avait des étudiants qui venaient, je vais le citer « avec des sachets de MacDo » alors qu'ils avaient la possibilité de déjeuner, de prendre un repas équilibré. Ce n'est pas le cas de tous les jeunes et tant mieux, et heureusement. Je souhaite préciser qu'il faut prendre ce sujet avec beaucoup de sérénité parce qu'on est tous concernés sur le territoire et toutes les collectivités se mobilisent avec leur cœur de métier et leur cœur de compétence. Je rappelle juste encore une fois, ce n'est pas pour envoyer la balle à l'État, la restauration est une compétence de l'État. Tout l'argent qu'on met les uns et les autres dans des compétences hors notre cœur de compétence, c'est de l'argent qu'on ne met pas ailleurs. Ça veut dire qu'on ampute le budget des collectivités, de Laval Agglomération comme de la région, d'une partie de son budget qui doit aller dans son cœur de métier. Vous parliez tout à l'heure du lycée Haute Follis : les lycées, c'est la compétence de la région. C'est une obligation de la région. Donc on ne peut pas dire « bah tiens cet argent on ne le donne pas au lycée on le donne à la restauration des étudiants que l'État ne veut pas assumer ». Cela n'est pas possible puisqu'on va nous taper sur les doigts en disant : « vous n'avez pas assumé vos compétences ». On doit assumer ses compétences parce que les lycées sont une compétence régionale et le choix de restauration, d'extension du restaurant de Haute Follis ce n'est pas un choix de la région puisque la région subventionne l'URADEL au niveau régional et c'est l'URADEL qui fait le choix des projets prioritaires dans les territoires. Je suis contente qu'il y ait cette extension du restaurant Haute Follis parce que les jeunes qui fréquentent cet établissement sont aussi des Mayennais. Je ne distingue pas entre les jeunes qui fréquentent le lycée Hautes Folies de ceux qui fréquentent le lycée Ambroise Paré, de ceux qui fréquentent le pôle de formation sur le site du 42^{ème}. Ce sont tous des jeunes Mayennais et on a l'obligation d'apporter des réponses, notamment par rapport à ce sujet de restauration, quelle que soit l'origine de ces jeunes et l'établissement qu'ils fréquentent. C'est important d'avoir ce regard d'équité à l'égard de l'ensemble des jeunes de notre territoire, quel que soit l'établissement dans lequel ils sont. C'est juste pour apporter ces quelques précisions par rapport à la Région qui a été citée dans les interventions des uns et

des autres. Nous assumons nos responsabilités, en concertation d'ailleurs avec le président de Laval Agglomération et le vice-président en charge de ces sujets-là et nous avançons tant bien que mal avec les moyens dont on dispose. Pour trouver des solutions malheureusement provisoires, tant qu'on n'a pas de solution pérenne, partagée notamment par l'État, par le CROUS en l'occurrence. Donc voilà. Il faut vraiment qu'on traite ces sujets avec beaucoup de sérénité, beaucoup de calme parce qu'on subit les conséquences d'une décision qui n'était pas la bonne de mon point de vue et on va faire avec, et on va essayer de trouver des solutions. Moi je salue la décision qui a été prise par Laval Agglomération, même si c'est une solution temporaire, mais c'est malgré tout une solution qui apporte des réponses dans l'immédiat.

Florian Bercault : Merci. Pour terminer sur ce débat vous dire que c'est un sujet qui nous préoccupe depuis le début. Je ne vais pas refaire l'histoire de ce quartier Ferrié mais la décision est d'abord d'avoir retiré un régiment de transmission d'un certain ministre Hubert Falco effectivement qui a dévitalisé une ville moyenne et la volonté d'une région à l'époque de venir rééquilibrer un chef-lieu de département et c'était quand même, on peut s'en réjouir, d'avoir de l'enseignement supérieur public sur notre territoire. On ne va pas refaire l'histoire. Aujourd'hui, quand on arrive en fonction 2020, on arrive avec des loups à soulever. Beaucoup de loups d'ailleurs sur l'enseignement supérieur. Depuis le départ, on a voulu remettre les choses d'équerre avec une gouvernance partagée, avec un schéma clair qui permet d'avoir un enseignement de qualité avec une priorité donnée effectivement à l'enseignement supérieur public quand il est possible de le développer et d'avoir les conditions d'accueil de nos étudiants qui soient le plus agréable possible, dans les meilleures conditions possibles. Dès le début, et j'ai retrouvé dans mon agenda les dates, dès le 3 septembre 2020, nous étions avec Éric Paris, Samia Soultani et le département représenté par Élisabeth Doineau en préfecture pour demander au préfet de l'époque de préparer l'avenir de Petits Plats et Compagnie parce qu'on savait que c'était le scénario d'une catastrophe annoncée. Le modèle économique d'un restaurant d'insertion ne tenait pas. Ensuite il y a eu énormément d'échanges. On a soutenu, les collectivités, notamment le département et Laval Agglomération, Petits Plats et Compagnie jusqu'à ce que, finalement, ils arrivent en liquidation et là-aussi on était à leurs côtés jusqu'au bout. On a trouvé des solutions, et Éric Paris, je n'y reviendrai pas, a essayé de trouver des solutions, notamment avec l'hôpital de Laval qui a aussi des étudiants, et on est toujours en discussion, en tout cas, l'alerte a été là depuis 2020, avec des courriers échangés, au préfet, à la région. Laval Agglomération, merci de l'avoir rappelé, a pris ses responsabilités, certes un peu seule. Mais j'ai bon espoir, en tout cas, le message que je voulais faire passer c'est que, la préoccupation est légitime. J'ai bon espoir qu'on aboutisse rapidement à une solution, que ce soit au travers des navettes, que ce soit au travers de la labellisation CROUS du FJT de François Peslier qui est aux Fourches ou alors la labellisation d'un restaurant qui interviendrait sur le campus ou la labellisation de la cuisine centrale de l'hôpital qui viendrait livrer des repas. J'ai bon espoir, puisque les planètes sont en train de s'aligner et que la préoccupation est montée, ça arrive. Je trouve ça un peu dommageable qu'il faille attendre une mobilisation des étudiants et des étudiantes et que la presse le relaie pour arriver à se mettre de nouveau autour de la table et faire bouger les lignes. Mais je remercie les étudiants qui se sont mobilisés puisque ça fait bouger les lignes et le téléphone commence à sonner. Donc j'espère que d'ici quelques semaines ou quelques mois on arrive à une solution pérenne au-delà de l'engagement fort de Laval Agglomération. Merci pour la question. Et soyons vigilants sur la suite mais j'ai bon espoir que des solutions plus pérennes se mettent en place.

Est-ce qu'il y a d'autres observations sur d'autres sujets ou est-ce qu'on continue ? Désolé pour ma voix un peu cassée.

PARTIE DÉLIBÉRATIVE : DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

QUESTIONS DU PRÉSIDENT

- **CC76 – COMMISSIONS PERMANENTES – MODIFICATIONS**

Rapporteur : Florian Bercault

Par délibération du conseil communautaire en date du 31 août 2020, les commissions permanentes ont été constituées.

Il convient d'actualiser la représentation de la commune de Nuillé-sur-Vicoin :

- Johann Guédon, démissionnaire, est retiré de la commission aménagement, habitat et politique de la ville,
- Jean-Marc Duchemin, démissionnaire, est retiré de la commission action sociale et santé.

Benjamin Gautier, conseiller municipal de Montigné-le-Brillant, intègre la commission aménagement, habitat et politique de la ville.

François Saint, conseiller municipal de Saint-Ouën-des-Toits, intègre la commission ressources.

Aussi, il vous est proposé d'approuver les modifications mentionnées.

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

Florian Bercault : *On passe aux questions du Président avec une première délibération sur des évolutions de participation aux différentes commissions suite à la démission de quelques élus municipaux. Johann Guédon et Jean-Marc Duchemin, donc un qui se retire de différentes commissions. On vous propose d'intégrer dans la commission aménagement, habitat, politique de la ville Benjamin Gaultier du conseil municipal de Montigné-le-Brillant et François Saint, conseiller municipal de Saint-Ouën-des-Toits qui intègre la commission ressources.*

Florian Bercault: *Est -ce qu'il y a des observations ? Non ? On passe au vote pour cette évolution. Donc c'est adopté je vous remercie.*

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2022

COMMISSIONS PERMANENTES – MODIFICATIF

Rapporteur : Florian Bercault

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-22, L2121-29, L5211-1 et L5211-40-1,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 72/2020 en date 31 août 2020 relative à la constitution des commissions permanentes,

Considérant la nécessité de modifier la composition de ces commissions permanentes,

Qu'il convient d'actualiser la représentation de la commune de Nuillé-sur-Vicoin :

- Johann Guédon, démissionnaire, est retiré de la commission aménagement, habitat et politique de la ville,
- Jean-Marc Duchemin, démissionnaire, est retiré de la commission action sociale et santé.

Que Benjamin Gautier, conseiller municipal de Montigné-Le-Brillant, souhaite intégrer la commission aménagement, habitat et politique de la ville ; décision approuvée par le conseil municipal de Montigné-Le-Brillant en date du 14 février 2022,

Que le conseil municipal de Saint-Ouën-des-Toits souhaite désigner François Saint pour représenter sa commune à la commission ressources,

Que le conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, aux nominations ou aux présentations,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La composition des commissions permanentes du conseil communautaire est modifiée tel qu'indiqué dans les tableaux ci-après.

Article 2

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

COMMISSION N° 1 – TRANSITION ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (ÉCONOMIE, EMPLOI, TOURISME, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE)

16 délégués communautaires (titulaires et suppléants)

- Gwénaél Poisson Bonchamp-lès-Laval
- Patrick Péniguel Changé
- Jérôme Allaire Entrammes
- Caroline Garnier Laval
- Paul Le Gal-Huaumé Laval
- Georges Poirier Laval
- Samia Sultani Laval
- Éric Paris Laval
- Nicole Bouillon Le Genest-Saint-Isle
- Julien Brocaïl Montflours
- Éric Morand Olivet
- Christelle Alexandre Saint-Berthevin
- Yannick Borde Saint-Berthevin
- Annette Bedouet Saint-Cyr-le-Gravelais
- Olivier Barré Saint-Jean-sur-Mayenne
- Marylène Géré Soulgé-sur-Ouette

46 conseillers municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la commission

- Nathalie Bry Ahuillé
- Michel Daugeard Ahuillé
- Stéphanie Baudoux Argentré
- Jérôme Boul Argentré
- Jean-René Ladurée Rousseau Argentré
- Jean-Jacques Lucas Bonchamp-lès-Laval
- Matthieu Perthué Bonchamp-lès-Laval
- Nathalie Fournier-Boudard Changé
- Ludovic Plessis Changé
- Anne Janvrin Forcé
- Dominique Mareau Forcé
- Jérôme Robert Forcé
- Angélique Chacun La Brûlatte
- Gaël Bigarret La Chapelle-Anthenaise
- Florence Lambaré Le Bourgneuf-la-Fôret
- Pierrette Lehay Le Bourgneuf-la-Fôret
- Myriam Gerboin Le Genest-Saint-Isle
- Sandrine Rivet Le Genest-Saint-Isle
- Emmanuel Hamon L'Huisserie
- Maryvonne Oger L'Huisserie

- Olivier Tricot	L'Huisserie
- Sylvie Blot	Loiron-Ruillé
- Gérard Jallu	Loiron-Ruillé
- Tiphaine Rocher-Lévêque	Loiron-Ruillé
- Emmanuel Brochard	Louverné
- Jean-Charles Durand	Louverné
- Josiane Maulavé	Louverné
- Morgane Le Merrer	Louvigné
- Philippe Ruault	Louvigné
- Karine Collet	Montigné-le-Brillant
- Pascale Maraquin	Montigné-le-Brillant
- Francine Dupé	Nuillé-sur-Vicoin
- Sébastien Humeau	Nuillé-sur-Vicoin
- Caroline Thibault	Nuillé-sur-Vicoin
- Freddy Alusse	Port-Brillet
- Bouchera Lamrhari	Port-Brillet
- Nadège Triquet	Port-Brillet
- Cécile Angot	Saint-Berthevin
- Ludivine Muri	Saint-Cyr-le-Gravelais
- Mégane Renouard-Boutemy	Saint-Cyr-le-Gravelais
- Karine Pellet	Saint-Germain-le-Fouilloux
- Clémentine Plessis	Saint-Jean-sur-Mayenne
- Nicolas Ribeyre	Saint-Ouën-des-Toits
- François Saint	Saint-Ouën-des-Toits
- Marjorie Goupil	Saint-Pierre-la-Cour
- Pauline Lafontaine	Saint-Pierre-la-Cour

COMMISSION N° 2 – AMÉNAGEMENT, HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE

10 délégués communautaires (titulaires et suppléants)

- Véronique De Chalain Ahuillé
- Danièle Guillaume-Caous Beaulieu-sur-Oudon
- Patrice Morin Laval
- Kamel Oghi Laval
- Chantal Grandière Laval
- Stéphane Briant Le Genest-Saint-Isle
- Guy Toquet Louverné
- Sylvie Vielle Louverné
- Christine Dubois Louvigné
- Pierre Besançon Saint-Berthevin

41 conseillers municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la commission

- Anne-Isabelle De Lorgerie Ahuillé
- Carine Moussu Ahuillé
- Alain Beauchef Argentré
- Michel Drocourt Argentré
- Damien Lallemand Bonchamp-lès-Laval
- Jacques Pelloquin Bonchamp-lès-Laval
- Sandrine Beaugendre Bourgon
- Sébastien Le Duault Bourgon
- Rachelle Torchy Châlons-du-Maine
- Thierry Breton Changé
- Sylvain Durand Changé
- Mickaël Le Stunff Changé
- Christophe Boivin Entrammes
- Jean-Luc Mahot Entrammes
- Caroline Perrault Entrammes
- Alexandra Beauducel La Brûlatte
- Adeline Charpentier La Chapelle-Anthenaise
- Jonathan Guilemin Laval
- Patrick Beaupère Le Bourgneuf-la-Fôret
- Alexandra Aubrée Le Genest-Saint-Isle
- Thierry Bailleux L'Huisserie
- Régis Bouglé L'Huisserie
- Jean-Marc Bouhours L'Huisserie
- Michel Planchenault Loiron-Ruillé
- Michel Besnier Louverné
- Marie-José Horel Louvigné
- Fabien Ollivier Montflours
- **Benjamin Gautier Montigné-le-Brillant**
- Frédéric Dorgère Nuillé-sur-Vicoin
- ~~Johann Guédon Nuillé-sur-Vicoin~~
- Stéphane Murez Olivet
- Josette Clavreul Saint-Berthevin
- Denis Salmon Saint-Berthevin
- Soizic Chevallier Saint-Cyr-le-Gravelais
- Didier Jagline Saint-Cyr-le-Gravelais

- Jean-Claude Lochin Saint-Cyr-le-Gravelais
- Éric Guérin Saint-Germain-le-Fouilloux
- Gérard Derbré Saint-Jean-sur-Mayenne
- Jean-Pierre Vengeant Saint-Ouën-des-Toits
- Hubert Landais Saint-Pierre-la-Cour
- Virginie Legroux Saint-Pierre-la-Cour
- Dominique Blanchard Soulgé-sur-Ouette

COMMISSION N° 3 – MOBILITÉ

12 délégués communautaires (titulaires et suppléants)

- Jocelyne Richard Changé
- Jérôme Allaire Entrammes
- Isabelle Fougeray La Chapelle-Anthenaise
- Guillaume Agostino Laval
- Geoffrey Begon Laval
- Marie-Cécile Clavreul Laval
- Isabelle Eymon Laval
- Jean-Paul Pineau Louvigné
- Julien Brocail Montflours
- Vincent Paillard Montjean
- Sylvianne Lépy Saint-Germain-le-Fouilloux
- Sophie Chauvigné Saint-Pierre-la-Cour

34 conseillers municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la commission

- Tristan Massot Ahuillé
- Morgane Le Brech Argentré
- Laurent Thoraval Argentré
- Isabelle Ozille Bonchamp-lès-Laval
- Michel Perrier Bonchamp-lès-Laval
- Cédric Barbin Changé
- Anne Morin Changé
- Amanda Lepage Entrammes
- Stéphanie Gayraud Forcé
- Patrick Blain La Brûlatte
- Christian Raimbault La Brûlatte
- Éric Pipart La Chapelle-Anthenaise
- Jérôme Bénézet Le Bourgneuf-la-Fôret
- Jérémie Bertron Le Genest-Saint-Isle
- Christophe Gascoin Le Genest-Saint-Isle
- Yoann Vettier Le Genest-Saint-Isle
- André Chauvin L'Huisserie
- Chantal Placé L'Huisserie
- Guylène Thibaudeau L'Huisserie
- Virginie Gardan Loiron-Ruillé
- Louis Guérot Loiron-Ruillé
- Gaëtan Machard Louverné
- Karine Titren Louverné

- Nathalie Boizard Montigné-le-Brillant
- Valentin Aussant Nuillé-sur-Vicoin
- Patrice Gaudin Oilvet
- Béatrice Quinton Port-Brillet
- Gérard Couty Saint-Berthevin
- Murielle Mouloudj-Millet Saint-Berthevin
- Olivier Renoux Saint-Cyr-le-Gravelais
- René Bardou Saint-Jean-sur-Mayenne
- Paul Chauvet Saint-Ouën-des-Toits
- Isabelle Lhotellier Saint-Ouën-des-Toits
- Sylvia Beauducel Saint-Pierre-la-Cour
-

COMMISSION N° 4 – ENVIRONNEMENT

21 délégués communautaires (titulaires et suppléants)

- Sébastien Destais Ahuillé
- Jean-Marc Coignard Bonchamp-lès-Laval
- Jean-Bernard Morel Changé
- Jean-Yves Bouvier Forcé
- Annette Chesnel Forcé
- Léon Renier La Brûlatte
- Mickaël Housseau La Chapelle-Anthenaise
- Noémie Coquereau Laval
- Vincent D'Agostino Laval
- Nadège Davoust Laval
- Isabelle Eymon Laval
- Béatrice Ferron Laval
- Julie Charpentier Le Bourgneuf-la-Fôret
- Jean-Pierre Thiot L'Huisserie
- Julien Brocail Montflours
- Mickaël Marquet Nuillé-sur-Vicoin
- Fabien Robin Port-Brillet
- Louis Michel Saint-Cyr-le-Gravellais
- Marcel Blanchet Saint-Germain-le-Fouilloux
- Dominique Gallacier Saint-Ouen-des-Toits
- Michel Rocherullé Soulgé-sur-Ouette

46 conseillers municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la commission

- Jean-Dominique Guineau Ahuillé
- Noël Besnier Argentré
- Sophie Boulín Argentré
- Pascal Livenais Beaulieu-sur-Oudon
- Julien Moreau Beaulieu-sur-Oudon
- Céline Deforge Bourgon
- Laurent Madelon Bourgon
- Magalie Grude Châlons-du-Maine
- François Palussière Châlons-du-Maine
- Thierry Deniau Changé

- Aline Le Clerc	Changé
- Fabienne Devinat	Entrammes
- Edmond Hautbois	Entrammes
- Frédéric Lecompte	Entrammes
- Emmanuel Beaussier	La Brûlatte
- Christophe Bergere	La Chapelle-Anthenaise
- Virginie Kleinberg	Launay-Villiers
- Gérard Goisbeault	Le Genest-Saint-Isle
- Isabelle Veugeois	Le Genest-Saint-Isle
- Monique Portier	L'Huisserie
- René Vaucoret	L'Huisserie
- Aurélie Blin	Loiron-Ruillé
- Frédérique Gourdin	Loiron-Ruillé
- Chirstian Griveau	Loiron-Ruillé
- Céline Boussard	Louverné
- Franck Deschamps	Louverné
- Karine Douzami	Louverné
- Romain Monnier	Louvigné
- Stéphanie Tripotin	Louvigné
- Aurélien Faverais	Montflours
- Franck Lemarchand	Montflours
- Joël Planchenault	Montigné-le-Brillant
- Stéphane Briand	Montjean
- Michel Lorichon	Olivet
- Sébastien Roussillon	Parné-sur-Roc
- Jean-Paul Balluais	Saint-Berthevin
- Roger Gobé	Saint-Berthevin
- Mireille Hamelin	Saint-Berthevin
- Frédéric Rondeau	Saint-Cyr-le-Gravelais
- Morgane Rouillon	Saint-Germain-le-Fouilloux
- Jean-Fabien Chesnel	Saint-Jean-sur-Mayenne
- Élisabeth Robin	Saint-Jean-sur-Mayenne
- Pierre Charloux	Saint-Ouën-des-Toits
- Gabrielle Guérin	Saint-Ouën-des-Toits
- Rodolphe Bouvier	Saint-Pierre-la-Cour
- Alexis Sauvage	Saint-Pierre-la-Cour

COMMISSION N° 5 – CULTURE

14 délégués communautaires (titulaires et suppléants)

- Fabienne Le Ridou	Bonchamp-lès-Laval
- Chantal Marcadé	Bourgon
- Jean-Louis-Deulofeu	La Brûlatte
- Marie Boisgontier	Laval
- Bruno Flécharde	Laval
- Didier Pillon	Laval
- Camille Pétron	Laval
- Catherine Roy	Laval
- Isabelle Groseil	Loiron-Ruillé
- Valérie Coisnon	Montflours
- Sarah Piquet	Olivet
- Clothilde Pryen	Parné-sur-Roc
- Nadine Gastineau	Port-Brillet
- Jeannine Breton	Saint-Ouën-des-Toits

43 conseillers municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la commission

- Pascal Masselin	Ahuillé
- Francis Mordrelle	Ahuillé
- Olivier Bénard	Argentré
- Nathalie Pinçon	Bonchamp-lès-Laval
- Sonia Loiseau	Châlons-du-Maine
- Chantal Phelipot	Châlons-du-Maine
- Jane-Marie Chesneau-Moulière	Changé
- Amandine Delebarre	Changé
- Christine Nadau	Changé
- David Buron	Entrammes
- Céline Épinard	Entrammes
- Sandrine Magnye	Entrammes
- Laurine Fouillet	Forcé
- Stanislas Puel	Forcé
- Nicole Poirier	La Brûlatte
- Karine Boulay	La Chapelle-Anthenaise
- Angélique Duval	La Chapelle-Anthenaise
- Catherine Sacaze	La Gravelle
- Pierrette Lehay	Le Bourgneuf-la-Forêt
- Héléna Guillomet	Le Genest-Saint-Isle
- Régine Lenoir	Le Genest-Saint-Isle
- Marie-Ange Marguerite	L'Huisserie
- Eliane Renouard	L'Huisserie
- Karen Baranger	Louverné
- Nelly Courcelle	Louverné
- Quentin Mayet	Louvigné
- Stève Milosevic	Montflours
- Christelle Planchenault	Montigné-le-Brillant
- Benoit Douilly	Montjean
- Séverine Navinel	Nuillé-sur-Vicoin

- | | |
|-------------------------|----------------------------|
| - Sabrina Sorel | Nuillé-sur-Vicoin |
| - Sylvie Brault (Liger) | Olivet |
| - Jean-Claude Rubin | Port-Brillet |
| - Anne Ghyselen | Saint-Berthevin |
| - Loïc Lucas | Saint-Berthevin |
| - Sandrine Planchenault | Saint-Cyr-le-Gravelais |
| - Bérangère Low | Saint-Germain-le-Fouilloux |
| - Dominique Sauzeau | Saint-Jean-sur-Mayenne |
| - Claudine Piau | Saint-Ouën-des-Toits |
| - Jean Chauvin | Saint-Pierre-la-Cour |
| - Andony De Sojanar | Saint-Pierre-la-Cour |
| - Betty Piau | Saint-Pierre-la-Cour |
| - Aurore Lohéac | Soulgé-sur-Ouette |

COMMISSION N° 6 – SPORT

5 délégués communautaires (titulaires et suppléants)

- | | |
|--------------------------|----------------------|
| - Christian Lefort | Argentré |
| - Lucie Chauvelier | Laval |
| - Pierrick Guesné | Laval |
| - Céline Loiseau | Laval |
| - Nathalie Forêt-Vettier | Montigné-le-Brillant |

34 conseillers municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la commission

- | | |
|---------------------|-----------------------|
| - Cyril Sevin | Ahuillé |
| - Laurent Brisard | Argentré |
| - Patricia Chopin | Bonchamp-lès-Laval |
| - Pascal Pigné | Bonchamp-lès-Laval |
| - Antoine Costa | Bourgon |
| - Sylvain Travers | Bourgon |
| - Murielle Buchot | Changé |
| - Franck Kerzerho | Changé |
| - Nicolas Pottier | Changé |
| - Nicolas Bréard | Entrammes |
| - Nicolas Burgevin | Entrammes |
| - Frédéric Gille | Forcé |
| - Philippe Hodbert | Forcé |
| - Reynald Lollier | La Brûlatte |
| - Sébastien Véron | La Brûlatte |
| - Yohann Fouassier | Le Bourgneuf-la-Forêt |
| - Denis Verdière | Le Genest-Saint-Isle |
| - Nicolas Morel | L'Huisserie |
| - Stanislas Salmon | L'Huisserie |
| - André Maudet | Loiron-Ruillé |
| - Fabienne Fournier | Louverné |
| - Patrick Pavard | Louverné |
| - Cédric Rousseau | Louvigné |
| - Yannick Coquelin | Nuillé-sur-Vicoin |

- Mathias Lorieul Nuillé-sur-Vicoin
- Sandrine Vézy Olivet
- Vincent Fournier Port-Brillet
- Christophe Guesné Saint-Berthevin
- Véronique Radureau Saint-Berthevin
- Loïc Peyon Saint-Cyr-le-Gravelais
- David Pleurmeau Saint-Cyr-le-Gravelais
- Benjamin Dugué Saint-Ouën-des-Toits
- Clarisse Duval Saint-Ouën-des-Toits
- Patrice Bruneau Saint-Pierre-la-Cour
-

COMMISSION N° 7 – ACTIONS SOCIALES ET SANTÉ

11 délégués communautaires (titulaires et suppléants)

- Sophie Sabin Argentré
- Anthony Roullier Beaulieu-sur-Oudon
- Nathalie Acker Entrammes
- Sébastien Buron Laval
- Christine Droguet Laval
- Marjorie François Laval
- Marie-Laure Le Mée Clavreul Laval
- Anne-Marie Janvier L'Huisserie
- Bernard Bourgeois Loiron – Ruillé
- Corinne Segretain Saint-Berthevin
- Michel Paillard Saint-Pierre-la-Cour

36 conseillers municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la commission

- Catherine Bernard Ahuillé
- Myriam Cousin Manceau Ahuillé
- Séverine Segretain Ahuillé
- Béatrice Guégan Beaulieu-sur-Oudon
- Josiane Cormier Bonchamp-lès-Laval
- Alexandra Landais Bourgon
- Dominique Rochereau Bourgon
- Marinette Burlett Changé
- Isabelle Rabbé Changé
- Karine Remon Entrammes
- Céline Berson Forcé
- Sonia Besnier La Brûlatte
- Madeleine Leroux La Brûlatte
- Séverine Chrétien La Gravelle
- Mélanie Pannetier Launay-Villiers
- Gwendoline Galou Laval
- Marie-Claude Houdelier Le Bourgneuf-la-Fôret
- Stéphane Lourdais Le Genest-Saint-Isle
- Fabienne Maignan Le Genest-Saint-Isle
- Gwendoline Bernard L'Huisserie
- Nathalie Le Roux L'Huisserie

- | | |
|---------------------------------|------------------------------|
| - Florence Martinat | Loiron-Ruillé |
| - Annette Pivert | Loiron-Ruillé |
| - Christian Aubry | Louverné |
| - Marie-Christine Duluc | Louverné |
| - Françoise Rioult | Louverné |
| - Karine Derrien | Louvigné |
| - Jonathan Lebourdais | Montigné-le-Brillant |
| - Jean-Marc Duchemin | Nuillé-sur-Vicoïn |
| - Anaïs Renaud | Nuillé-sur-Vicoïn |
| - Stéphanie Chabiron-Lagadec | Olivet |
| - Karine Leturgeon | Parné-sur-Roc |
| - Jean-Luc Comer | Port-Brillet |
| - Michèle Veillard | Saint-Berthevin |
| - Nathalie Loret | Saint-Cyr-le-Gravelais |
| - Évelyne Classeau. | Saint-Jean-sur-Mayenne |
| - Erwan Cremey | Saint-Ouën-des-Toits |

COMMISSION N° 8 – RESSOURCES

11 délégués communautaires (titulaires et suppléants)

- | | |
|---------------------|-----------------------|
| - Christian Lefort | Argentré |
| - Damien Richard | Bourgon |
| - Hervé Lhotellier | Launay-Villiers |
| - Bruno Bertier | Laval |
| - Antoine Caplan | Laval |
| - James Charbonnier | Laval |
| - François Berrou | Le Bourgneuf-la-Forêt |
| - Jean-Pierre Thiot | L'Huisserie |
| - Gérard Travers | Montigné-le-Brillant |
| - Sylvie Ribault | Nuillé-sur-Vicoïn |
| - David Cardoso | Parné-sur-Roc |

31 conseillers municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la commission

- Loïc Marie
 - Clarisse Legay-Leroy
 - Marianne Viaud
 - Isabelle Lefeuvre
 - Michel Triquet
 - Thierry Fresnais
 - Olivier Richefou
 - Hicham Ben Alaya
 - Éric Hilbert
 - Dorine Prince
 - Valérie Salingre
 - Nadine Coutelle
 - Savéria Frangeul
 - Marc Landsheere
 - Jean-Luc Chaplet
 - Boisbouvier Hugo
 - Christophe Tarot
 - Brice Thommeret
 - Jérémy Greneau
 - Katia Clément
 - Frédéric Bardols
 - Mathieu Piron
 - Isabelle Adam
 - Philippe Morisset
 - Géraldine Blin
 - Marielle Neveu
 - Philippe Orrière
 - Évelyne Moreau
 - **François Saint**
 - Pierre Férandin
 - Pascal Lochard
- Ahuillé
 - Argentré
 - Argentré
 - Bonchamp-lès-Laval
 - Bonchamp-lès-Laval
 - Changé
 - Changé
 - Entrammes
 - Forcé
 - La Brûlatte
 - La Brûlatte
 - La Chapelle-Anthenaise
 - La Chapelle-Anthenaise
 - L'Huisserie
 - Loiron-Ruillé
 - Louverné
 - Louverné
 - Louverné
 - Louvigné
 - Nuillé-sur-Vicoin
 - Olivet
 - Port-Brillet
 - Saint-Berthevin
 - Saint-Berthevin
 - Saint-Cyr-le-Gravelais
 - Saint-Germain-le-Fouilloux
 - Saint-Jean-sur-Mayenne
 - Saint-Ouën-des-Toits
 - Saint-Ouën-des-Toits**
 - Saint-Pierre-la-Cour
 - Saint-Pierre-la-Cour

- **CC77 – MODIFICATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'EXPLOITATION DES DEUX RÉGIES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : Florian Bercault

I - Présentation de la décision

Lors du conseil communautaire du 31 août 2020, 35 membres titulaires et 35 membres suppléants ont été désignés pour intégrer le conseil d'exploitation des régies d'eau potable et d'assainissement.

La commune de Montigné-le-Brillant souhaite modifier ses représentants.

En remplacement de Roger Godin (titulaire) et Pascal Poirier (suppléant), il vous est proposé de désigner Pascal Poirier, titulaire, et Joël Planchenault, suppléant.

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

Florian Bercault : *On passe à une modification des représentants au sein du conseil d'exploitation des deux régies d'eau potable et d'assainissement. En remplacement de Roger Gaudin qui est titulaire et Pascal Poirier suppléant, on vous propose Pascal Poirier en titulaire et Joël Planchenault en suppléant.*

Florian Bercault : *Est-ce qu'il y a des observations ? Non. Je vous propose donc de passer au vote. Et donc c'est adopté. N'hésitez pas à voter parce qu'on a perdu des votants entre la première et la deuxième délibération.*

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2022

MODIFICATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'EXPLOITATION DES DEUX RÉGIES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Florian Bercault

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1412-1, R1412-1, L2221-1 à L2221-14, R2221-1 à R2221-17, et R2221-63 à R2221-94,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 33,

Vu la délibération du conseil communautaire du 21 novembre 2016 portant sur la création et l'approbation des deux régies, d'eau potable et d'assainissement, à autonomie financière.

Vu la délibération du conseil communautaire du 31 août 2020 portant sur la modification des statuts des deux régies, d'eau potable et d'assainissement, à autonomie financière.

Vu l'arrêté préfectoral du 21 mai 2019 portant modification des statuts de Laval Agglomération,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier les représentants de la commune de Montigné-le-Brillant au sein du conseil d'exploitation des régies d'eau potable et d'assainissement,

Que le conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Laval Agglomération désigne les membres suivants pour intégrer le conseil d'exploitation des régies d'eau potable et d'assainissement :

Commune	Titulaire	Suppléant
MONTIGNÉ-LE-BRILLANT	Pascal Poirier	Joël Planchenault

Article 2

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

• **CC78 – RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) DE L'ANNÉE 2021**

Rapporteur : Florian Bercault

I – Présentation de la commission

La commission consultative des services publics locaux est présidée par le président de l'Agglomération ou par le président délégué.

Y siègent :

- 10 membres désignés par l'assemblée délibérante,
- 4 représentants d'associations locales :
 - Association Force Ouvrière des Consommateurs - AFOC 53,
 - Union Fédérale des Consommateurs - UFC 53,
 - Mayenne Nature Environnement - MNE 53,
 - Association pour la Défense des Consommateurs Salariés du syndicat CGT - INDECOSA CGT.

La commission consultative des services publics locaux est chargée :

- d'examiner :
 - les rapports annuels établis par les délégataires de service public prévus par le décret n° 2005- 236,
 - les rapports sur la qualité et les prix du service public des ordures ménagères et des services d'eau et d'assainissement,
- d'émettre un avis préalable :
 - sur tout projet de délégation de service public,
 - sur tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière.

II – Compte rendu des travaux de la commission

Les travaux de la commission consultative des services publics locaux de l'année 2021 se sont déroulés à Laval Agglomération, 1 place du Général Ferrié à Laval, sous la présidence de Jean-Pierre Thiot

La CCSPL s'est réuni 3 fois au cours de l'année 2021 :

- le 4 juin 2021 : Rapport de présentation du choix du mode de gestion de la convention d'exploitation du réseau des TUL
- le 7 septembre 2021 : Rapport d'activités des DSP et bilan des services exploités en régie pour 2020 :
 - DSP Espace Mayenne
 - DSP Très Haut Débit
 - DSP Aquabulle
 - DSP Transports urbains
 - Théâtre de Laval – Rapport annuel
 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés
 - Rapport annuel sur l'eau – Prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement
- le 29 novembre 2021 : Rapport de présentation du choix du mode de gestion de la convention d'exploitation du réseau des TUL

Aucune remarque particulière n'a été formulée par les membres de la CCSPL.

Il est rappelé que les rapports d'activités examinés à cette occasion ont fait l'objet d'une présentation séparée en conseil communautaire.

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

Florian Bercault : *On passe au rapport du Président sur les travaux d'une commission consultative sur les services publics locaux (CCSPL) qui est important, les travaux de l'année 2021, commission qui vient justement s'assurer de la qualité des services publics rendus pour notre agglomération. Je rappelle qu'il y a, c'est une commission avec dix membres de notre assemblée délibérante et quatre représentants d'associations locales dont le but est évidemment d'examiner les différents rapports annuels, de nos délégations de service public, les rapports sur la qualité du service rendu et éventuellement d'émettre des avis. Elle s'est réunie trois fois en 2021 :*

- *le 4 juin 2021 sur la présentation du choix du mode de gestion concernant l'exploitation de nos TUL. On en a connu l'issue au dernier Conseil ;*
- *le 7 septembre 2021 sur le rapport d'activité des DSP (et bilan des Services) exploités en régie pour 2020 ;*
- *et le 29 novembre 2021 concernant le choix de mode de gestion pour les TUL.*
-

Est-ce qu'il y a des observations sur ce rapport, sur le travail de cette commission? Non. Je vous propose de voter. Et donc c'est adopté. Je vous remercie.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2022

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) DE L'ANNÉE 2021

Rapporteur : Florian Bercault

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1413-1, L2121-29 et L5211-1,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu la loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit et notamment son article 13,

Considérant les travaux effectués par la commission consultative des services publics locaux pendant l'année 2021,

DÉLIBÈRE

Article unique

Le conseil communautaire prend acte du rapport présenté par le président sur les travaux de la commission consultative des services publics locaux réalisés au cours de 2021.



COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

COMPTE-RENDU

Réunion du 4 juin 2021

Présents

THIOT Jean-Pierre, président
FOUGERAY Isabelle, membre titulaire
LEFORT Christian, membre titulaire
ROBIN Fabien, membre titulaire
CHAUVELIER Lucie, membre suppléant
RÉVEILLE Loïc, représentant de l'AFOC 53,
GUINAUDEAU Jean-Michel, représentant de l'UF53
RACINE Louis, représentant de MNE 53
Franck Elie, représentant de la CGT 53

Excusés

LOISEAU Céline, membre titulaire

Absents

DAVOUST Nadège, membre titulaire

Assistaient également à la réunion

BENOIT Rémy (DGA Aménagement et cadre de vie)
DENEUX Valérie (Responsable du service mobilité)
CRIER Pauline (Contrôleur de gestion externe)

Ordre du jour

- Rapport de présentation du choix du mode de gestion de la convention d'exploitation du réseau des TUL

Début de la séance : 11 h 05

Présentation du rapport par Isabelle Fougeray

Rappel du Contexte

- DSP : Échéance fin août 2022.
- Déléataire de la DSP actuelle : Société KEOLIS
- Laval Agglomération doit s'interroger sur les modalités et le type de contrat qu'elle souhaite pour la gestion du service de transports en commun.

Choix du mode de gestion

Le cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), ESPELIA a analysé les différents modes de gestion envisageables pour Laval Agglomération.



- **Gestion DIRECTE du service**

Régie

La gestion en régie suppose :

- des moyens matériels et humains importants pour assurer l'intégralité du service,
- le portage par Laval Agglomération de l'ensemble des risques juridiques, techniques et financiers,
- la non mise en jeu de la concurrence et de mobilisation d'un opérateur privé de transport qui peut apporter son expérience,
- des modalités de mise en œuvre peu compatibles avec le calendrier de fin de DSP.

- **Gestion EXTERNALISÉE du service**

Marché public

Le marché public suppose :

- l'allotissement qui ne permet pas de confier à un même tiers la gestion globale des services de transports (TC, Sco, Tulib, Véla...),
- le titulaire du marché sera rémunéré par Laval Agglomération quel que soit le résultat de son activité,
- les risques commerciaux restent supportés par l'Autorité organisatrice de la mobilité (AOM).

DSP avec un opérateur privé

Dans ce cadre :

- le délégataire exploite à ses risques et périls le service et sa rémunération est liée aux résultats de l'exploitation ;
- un contrat définit les obligations du délégataire qui garantissent que l'activité répond aux exigences du service public ;
- Laval Agglomération transfère la responsabilité du service mais conserve le contrôle de l'activité (veille sur les obligations du contrat et sanctionne).

DSP avec constitution d'une Société d'économie mixte à opération unique

- assurer la gestion du personnel ;
- percevoir les recettes du service pour le compte de Laval Agglomération ;
- mettre en œuvre une politique de marketing et de communication ;
- mettre en œuvre les modalités adaptées d'informations voyageurs et les améliorer en cours de contrat ;
- assurer un niveau optimal de qualité de service et assurer le suivi de la qualité ;
- assurer l'entretien et la maintenance des matériels et biens nécessaires au service ;
- coordonner et contrôler les sous-traitants et les intervenants associés à l'exploitation et la gestion du réseau ;
- apporter conseils et expertise à Laval Agglomération pour améliorer le réseau au cours du contrat ;
- produire l'ensemble des informations de suivi de l'activité pour permettre le contrôle de Laval Agglomération.

Conditions financières et tarifaires

Le délégataire sera rémunéré par un forfait de charges, fixé sur la base des comptes prévisionnels, et modulée par l'atteinte d'objectifs de qualité de service et de fréquentation.

Le délégataire collectera les recettes du service au nom et pour le compte de Laval Agglomération, et lui reversera.

Suivi et contrôle de l'exploitation

Laval Agglomération exige que le délégataire soit une société dédiée dont l'objet sera exclusivement la gestion du réseau de transport dans les conditions prévues au contrat.

Le délégataire aura l'interdiction à la subdélégation des prestations.

Il pourra procéder à la sous-traitance d'une partie des prestations sous réserve d'en informer préalablement Laval Agglomération.

Le délégataire produira chaque année, avant le 1er juin, à Laval Agglomération, un rapport comportant notamment les comptes de la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat et une analyse de la qualité de service.

Laval Agglomération aura la possibilité d'appliquer des sanctions (pécuniaires ou résolutoire) en cas de manquement du délégataire à ses obligations contractuelles.

Personnel

Les contrats de droit privé des salariés actuellement affectés au service de transports en commun seront automatiquement transférés au futur délégataire.

Les salariés bénéficieront en outre d'une garantie de rémunération d'un montant annuel minimal égal à la rémunération dont ils ont bénéficié les 12 derniers mois.

Fin du contrat

Pas de tacite reconduction de la convention possible.

L'ensemble des biens, équipements et installations seront remis par le délégataire à

(SEMOP)

Cette procédure impose :

- la création d'une société d'économie mixte (SEM) associant Laval Agglomération et un opérateur privé. (Peu compatible avec le calendrier) ;
- le portage des risques par Laval Agglomération à hauteur de sa participation au capital ;
- un fort degré d'ingénierie contractuelle et de suivi de l'exécution du service (Implication renforcée de Laval Agglomération).

DSP avec constitution d'une société publique locale (SPL)

Cette procédure implique :

- une gestion publique du service à travers un outil évolutif et de coopération ;
- la mise en place d'une coopération avec *a minima* une autre AOM ;
- des modalités de mise en œuvre peu compatibles avec le calendrier.

Le choix du recours à un contrat de DSP avec un opérateur privé offre les meilleures garanties pour assurer la continuité du service.

Objet du contrat de DSP

Le contrat a pour objet de confier l'exploitation des services publics de mobilité suivants :

- transport urbain,
- transport non urbain,
- transport scolaire,
- transport à la demande,
- transport PMR,
- location Vélos (Vélitul et Véla),
- intégration multimodale de l'ensemble des services de mobilités du territoire dans une interface usager unique.

Durée du contrat

Le contrat prendra effet le 1^{er} septembre 2022

La durée du contrat est de 8 ans.

Cette durée est justifiée par la réalisation d'investissements importants par Laval Agglomération et le futur délégataire sur la transition énergétique pour renouveler le parc (véhicules et infrastructures de recharge) sur l'ensemble de la période.

Cela nécessite une durée d'amortissement plus longue des investissements ainsi qu'une continuité d'exploitation pour réduire les interfaces techniques lors des périodes de travaux sur le site du dépôt bus.

Missions confiées au délégataire

- mettre en place une organisation interne adaptée à la consistance du service ;
- supporter l'ensemble des charges liées à l'exécution du contrat (normes comptables, fiscales, réglementaires en vigueur) ;
- financer et mettre à disposition le matériel roulant et autre bien non mis à disposition par Laval Agglomération ;

Laval Agglomération en bon état d'entretien, compte tenu de leur âge, selon les modalités et aux conditions définies par la convention.

Il est proposé d'approuver le principe de la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport public urbain, selon les conditions fixées par le rapport présentant les caractéristiques du service délégué,

Jean-Pierre Thiot demande s'il y a des questions.

Isabelle Fougeray précise qu'un cahier des charges est préparé pour définir les grandes orientations et sera soumis aux opérateurs privés qui souhaitent répondre à l'appel d'offre. Le périmètre de la futur DSP couvrira l'ensemble du territoire de Laval Agglomération.

Isabelle Fougeray répond aux interrogations de la CGT concernant :

- le personnel :

La CGT considère que les missions de services publics doivent être effectuées par des agents publics et non déléguées à une entreprise privée. Ils auront un regard particulier sur les conditions de travail des agents concernées.

Laval Agglomération sera très vigilante comme à la dernière DSP. Le personnel ne peut pas avoir des rémunérations et conditions de travail moindres à celles d'aujourd'hui. Une garantie à l'identique est prévue dans le futur contrat.

- la taxe transport sera-t-elle revue ?

Le versement mobilité est actuellement à 0,6 %. Il faut savoir qu'il y a des conditions pour pouvoir l'augmenter. Il peut également être plafonné, tout dépend des infrastructures sur le réseau. Laval Agglomération a ce levier : ce sera un choix des élus communautaires et sera déterminé dans les mois à venir.

- le transport scolaire : le rythme et l'élargissement des horaires

Laval Agglomération prendra à son compte les transports scolaires, ce qui nécessite de renforcer le nombre de véhicules et de conducteurs. Depuis la loi d'orientation des mobilités (LOM) de décembre 2019, le transport scolaire est réglementé et doit se faire assis et attaché pour l'ensemble des élèves, ce qui n'est pas le cas dans la DSP actuelle. Demain, il y aura un service transport scolaire indépendant et des lignes régulières pour répondre à la réglementation imposées par la loi LOM.

Il est difficile pour les transports en communs de s'adapter aux horaires atypiques. C'est pourquoi, Laval Agglomération cherche à démultiplier les modes de déplacements pour s'adapter aux mieux.

- La réorientation des moyens alloués aux services vélos

Le service Vélitul est en place depuis plusieurs années, il y a peu d'utilisation sur l'ensemble des stations déployées actuellement. L'idée est de réorienter les moyens vers le service Véla qui répond davantage aux attentes des usagers tout en gardant les stations les plus utilisées comme la gare, cité administrative. Le service Véla propose de la location de vélos électriques sur longue durée et rencontre un vif succès. La ville de Laval a également pour projet de développer la location de trottinette.

La CGT demande si la gratuité des transports est envisagée comme dans certaines villes.

La gratuité est déjà sur le territoire le samedi et le dimanche. Pour le moment, aucune orientation vers l'extension de la gratuité sur tous les jours de la semaine n'est prévue. Cependant, Laval Agglomération souhaite étudier la tarification

solidaire en fonction du quotient et des ressources de chaque foyer.

L'UFC 53 demande si des améliorations ou des systèmes de circulation propres aux vélos sont prévus sur la ville de Laval et son agglomération.

Laval Agglomération a un schéma directeur des aménagements cyclables et travaille au fur et à mesure pour s'équiper en infrastructure.

Pas d'autres remarques, observations, questions.

La CCSPL a émis un avis favorable sur le principe de la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport public urbain, selon les conditions fixées par le rapport. La CGT a émis un avis réservé sur la partie "personnel".

Fin de la séance à 12 h 02



Jean-Pierre Thiot



COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

COMPTE-RENDU

Réunion du 7 septembre 2021

PRÉSENTS

THIOT Jean-Pierre, président
LEFORT Christian (à partir de 9 h 12)
DAVOUST Nadège (à partir de 9 h 18)
ROBIN Fabien
LOISEAU Céline était représentée par BOUILLON Nicole
BOUILLON Nicole (jusqu'à 10 h 45)
RACINE Louis, représentant de MNE 53
Responsable ou représentant de CGT 53

Excusés

FOUGERAY Isabelle
GUINAUDEAU Jean-Michel, représentant de l'UFC53

ABSENTS

RÉVEILLE Loïc, représentant de l'AFOC 53,
CHÂTEAU Yoann, DGA Services urbains et infrastructures
TURPAULT Florence, DGA Culture tourisme sport
DENEUX Valérie (Responsable du service mobilité)
AVRIL Évelyne (DGA Ressources)

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

BENOIT Rémy, DGA Aménagement et cadre de vie (jusqu'à 10 h 52)
DENIS Christophe, Directeur sport tourisme (jusqu'à 10 h 53)
BERTRAND Sylvain, Directeur eau et assainissement (jusqu'à 10 h 59)
PARÉ Loïc, Direction des systèmes d'information et télécommunication (jusqu'à 10 h 02)
LALONNIER Laurence, Responsable du service gestion des déchets (à partir de 10 h 18 et jusqu'à 11 h 25)
JAMET Pierre, Directeur du Théâtre (jusqu'à 11 h 07)
CRIER Pauline, Contrôleur de gestion externe

Ordre du jour

- Délégation de service public Espace Mayenne
- Délégation de service public Très Haut Débit – Rapport annuel 2020
- Rapport annuel 2020 – Piscine Aquabulle
- Transports urbains – Rapport d'activité 2019 du délégataire KEOLIS
- Théâtre de Laval – Rapport annuel
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés – Année 2020
- Rapport annuel sur l'eau 2020 – Prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement

Début de la séance : 09 h 05

1. DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC ESPACE MAYENNE

Présentation du rapport annuel par Christophe DENIS et Pauline CRIER

L'activité du délégataire durant l'exercice 2020 s'est poursuivie exclusivement autour des activités nécessaires à la préparation de l'ouverture de l'équipement :

- préparation technique de l'ouverture et suivi du chantier,
- prospection commerciale à l'échelle nationale pour l'organisation d'événements à compter du mois de septembre 2021.

Les investissements mobiliers initialement prévus en 2020 ont été reportés en 2021. Le financement correspondant est également reporté en 2021.

Le personnel de la société est resté limité au Directeur Général et au Directeur Technique durant l'exercice 2020. Les embauches de personnel seront réalisées au printemps 2021.

S'agissant de la commercialisation de l'équipement pour les exercices 2021 et 2022, les impacts de la crise sanitaire sont très importants pour l'ensemble du secteur de l'événementiel. De ce fait, l'évolution de la crise sanitaire et les impacts sur les modalités de réalisation des événements impacteront l'activité de la société.

LA COMPENSATION DE SERVICE PUBLIC

Plusieurs dépenses, initialement prévues en 2020, ont été reportées en 2021. Les dépenses réelles du délégataire pour l'exercice 2020 reposent sur les éléments suivants :

- salaires et charges du personnel affecté pour la préparation de l'ouverture de l'équipement,
- frais supportés pour la commercialisation de l'équipement,
- frais généraux de gestion du service (assurance, expert-comptable,...).

Laval Agglomération : versement de la somme de 200 000 € en 2020, laquelle correspond à 80 % de la compensation totale prévue au contrat, soit 250 000 €.

Au regard des dépenses réelles supportées par la SPL Espace Mayenne durant l'exercice 2020, il ne sera pas procédé au versement du reliquat de la compensation forfaitaire initialement prévue. De ce fait, la somme de 50 000 € restant à verser, n'a pas été appelée par le délégataire.

Une politique de recrutement et divers entretiens ont été mis en place sur l'année 2020 et le début 2021 pour identifier des candidats et compléter l'effectif actuel sous la structure suivante :

- 1 technicien polyvalent,
- 1 technicien électricien événementiel,
- 1 technicien événementiel.

RAPPORT FINANCIER

Résultat 2020		Évolution 2019/2020	
Produits : 201 k€	Charges : 186 k€		
Subvention : 200 k€	Salaires : 132 k€	↗	+200k de produits (versement de la subvention)
Autres : 1 k€	Honoraires gestion administrative et juridique : 19 k€	↗	+83k de charges (recrutement du directeur technique et directeur général)
	Mise en place site internet : 19 k€		
	Frais généraux (expert-comptable, assurance) : 8 k€		
	Autres (fourniture, maintenance, taxes) : 8 k€	↗	Résultat qui passe de -102k à +15k
Résultat net : 15 k€			

Pas d'autres remarques, observations, questions.

2. DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC TRÈS HAUT DÉBIT – RAPPORT ANNUEL 2020

Présentation du rapport annuel par Loïc Paré et Pauline Crier

Le rapport présente les principaux éléments contractuels relatifs aux aspects financiers, techniques et commerciaux du contrat de Délégation de service public signé entre Laval Agglomération et Laval Très Haut Débit.

Cette année 2020 a été marquée par la crise sanitaire qui a fortement perturbé le planning de fin de déploiement initialement prévu par l'avenant n° 4 au 30 juin 2020.

Face à l'arrêt total du sous-traitant d'Orange (SPIE) pendant le 1^{er} confinement et une reprise difficile en mai 2020 sur l'activité plantation de poteaux (arrêt de la société Mercuria) et les quelques difficultés d'élagage, Laval Agglomération a accordé une prolongation des délais de déploiement du réseau FTTH (fibre jusqu'à l'abonné) jusqu'au 23 novembre 2020 (soit 4 mois à compter de la date d'expiration de la période d'urgence sanitaire du 23 juillet).

Le catalogue de service de Laval THD s'est également enrichi d'une nouvelle offre de location fibre optique passive (FOP) Nœud de Raccordement Optique - Nœud de Raccordement Abonnés (NRO-NRA) et d'un ajustement de l'offre FTTH passif pour accueillir les nouveaux opérateurs commerciaux d'envergure nationale (OCEN).

DÉPLOIEMENT ET EXPLOITATION

Mission 1. FTTO (Fibre jusqu'au bureau) réseau entreprises

L'année 2020 a surtout été marquée par un ralentissement de l'activité commerciale, lié à la crise sanitaire et à la maturité du marché entreprises (237 accès entreprises et collectivités).

De nouveaux besoins ont été pris en compte avec l'arrivée des nouvelles offres FTTH activé et l'offre de collecte IP des flux NRO (pour Laval THD et Mayenne Fibre) entraînant une augmentation significative du chiffre d'affaire pour l'hébergement en NRO pour les nouveaux usagers opérateurs commerciaux.

Ces évolutions ont provoqué la réingénierie de nos deux shelters principaux (Senelle et Meurger) en tant que nœuds de collecte des opérateurs comme SFR et Bouygues, en plus des opérateurs alternatifs qui y récupèrent leur flux FTTH Activé.

Mission 2, réseau FTTH

Laval THD a poursuivi son déploiement FTTH principalement sur les cas identifiés comme cas d'exclusions et traités dans le cadre de l'avenant n° 4, afin de permettre que l'ensemble des administrés de Laval Agglomération puissent bénéficier d'un accès internet à très haut débit.

À fin 2020, même si la fin du déploiement industriel est prononcée, il reste quelques cas particuliers à finaliser comme les cas d'habitations situées à la frontière entre Laval Agglomération et d'autres EPCI (Zones dentelles) et les zones en attente d'autorisation d'un tiers.

23 089 logements sont raccordables à fin 2020. 193 prises restent à réaliser dans la zone DSP sur les 23 282, dont 102 par Mayenne Fibre et 91 par Laval Très Haut débit.

L'opérateur Orange doit également déployer les derniers cas particuliers identifiés sur la zone AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement) de la Ville de Laval (hors difficultés exceptionnelles).

32 769 prises raccordables sur la Ville de Laval (Zone AMII) sur les 33 733 logements soit 97 % des logements.

Au niveau exploitation, 86 clients ont été fortement impactés suite à un accident de voiture qui a endommagé une armoire de mutualisation sur la commune de Louverné.

Relations contractuelles

La nouvelle offre de location FOP NRO-NRA, propose des raccordements de collecte réseau entre les NRO de Laval THD et les NRA d'Orange aux opérateurs nationaux d'envergure nationale (OCEN) afin de collecter leur trafic FTTH et d'offrir leurs services internet.

Cela a permis à l'ensemble des 4 OCEN d'être présent sur le réseau de Laval THD :

- Orange depuis 2012,
- Free a ouvert sa commercialisation en mars 2020,
- Bouygues et SFR ont réalisé leurs raccordements techniques en 2020 et lancé leurs offres commerciales fin 2020 - début 2021.

L'ajustement de l'offre FTTH passif est destiné aux opérateurs commerciaux qui souscrivent à l'offre FTTH passif et qui souhaitent partager les investissements avec un partenaire financier.

L'opérateur Free s'est associé à l'opérateur IFTR, en conservant les investissements en amont des PM (liens NRO-PM, hébergement) et en laissant à IFTR la partie accès clients en aval des PM (cofinancements des prises raccordables)

COMMERCIALISATION ET COMMUNICATION

Mission 1 - Réseau entreprises

Les offres FOP représentent 68 % des accès vendus (+ 3 % rapport à 2019).

Nous constatons également une progression des offres activées (+ 10 %).

11 opérateurs de services s'appuient sur les offres FTTO et les 4 OCEN FTTH bénéficient des offres d'hébergement dans les NRO et POP du réseau de Laval THD.

À noter que le RIP Mayenne Fibre héberge les nœuds de collecte de son offre FTTH activé sur les deux POP de la Senelle et de Meurger de Laval très haut débit.

Mission 2 - Réseau FTTH

Le nombre de clients FTTH (plus de 12 500) est en augmentation, avec un taux de pénétration commerciale de 54 % qui est essentiellement réparti entre Orange et Free qui a lancé sa commercialisation mi 2020.

Bouygues et SFR ont signé sur l'offre de collecte IP en 2020 mais leur activité commerciale a démarré en 2021 avec de la location à la ligne FTTH pour SFR et en location NRO-PTO pour Bouygues.

Dix contrats usagers ont été signés sur la nouvelle offre FTTH activé lancée mi 2020 et les 2 premiers opérateurs MCT et Coriolis ont démarré leur commercialisation fin 2020.

Site WEB: Le site internet de Laval THD est en cours de refonte (look identique à Mayenne-fibre.fr).

RAPPORT FINANCIER 2020

- Chiffre d'affaires FTTO (entreprise) en hausse à 1 089 K€ :
 - + 33 % par rapport à 2019 (changement du mode de tarification),
 - + 40 % par rapport au prévisionnel (mutualisation avec le réseau Mayenne Fibre).
- Chiffre d'affaires FTTH (particulier) en hausse à 2 880 K€ :
 - + 82 % par rapport à 2019 grâce à une nouvelle offre (plus chère) pour les opérateurs commerciaux alternatifs,
 - + 22 % par rapport au prévisionnel grâce à l'arrivée de Free en 2^e FAI (prévu en 2018).
- Charges d'exploitation maîtrisées à 1 259 K€ :
 - + 10 % par rapport à 2019 en lien avec l'augmentation du volume d'activité,
 - - 3 % par rapport au prévisionnel.
- ➔ Résultat net à 1 380 K€ (vs 432 K€ annoncé au budget prévisionnel).
- Investissement total cumulé de 32 250 K€ :
 - - 8 % par rapport au prévisionnel dû au retard de déploiement des habitats dispersés.
- Versement de 460 K€ de subvention au titre du surcôt lié au traitement des cas d'exclusions.
- Provision sur le compte de réserve de 33 K€ soit un solde à 78 K€.

Loïc Paré est interrogé sur le raccordement à la fibre. Est-ce qu'il est constaté une augmentation du nombre de raccordement due au confinement et télétravail ? Observe-t-on un ralentissement du réseau ?

Effectivement, un engouement au raccordement s'est fait ressentir. Notre territoire a la chance de pouvoir disposer de la fibre jusque dans les campagnes isolées. Il n'y a pas retour particulier concernant le ralentissement du réseau.

Pas d'autres remarques, observations, questions.

3. RAPPORT ANNUEL 2020 – PISCINE AQUABULLE

Présentation du rapport d'activités par Christophe Denis

1 - Caractéristiques de l'équipement

- deux bassins extérieurs,
- un univers aquatique composé d'un bassin ludique de 224 m² avec une rivière, une pataugeoire de 30 m², un bassin d'apprentissage de 356 m² et d'un toboggan de 30 m,
- un univers Balnéo de 290 m² composé d'un sauna, d'un hammam, d'un SPA, d'une salle de relaxation. Des prestations beauté/esthétique y sont proposées,
- des espaces extérieurs composés d'une plage de sable, de jeux gonflables, de pelouses, de transats et pailotes et d'animations.

2 - Les ressources humaines

L'effectif au 31 décembre 2020 est de 20 dont 17 CDI, 3 CDD composé de :

- 1 directeur / 13 personnes « équipe bassins » / 5 personnes « équipe accueil/gestion » / 1 personne « équipe technique ».

À noter que depuis 2018, Espacéo a mis en place une formation BNSAA approuvée par la préfecture. Pour la seconde édition de cette formation, 10 stagiaires ont été reçu à l'examen soit 100 % de réussite.

3 – La fréquentation

En 2020, on observe une baisse globale de la fréquentation totale de 64,50 % liée à la crise sanitaire.

	Année 2019	Année 2020	Variation 2020/2019
Entrées publiques	59 798	17 991	- 69,91%
Entrées scolaires	36 511	15 501	- 57,54%
Entrées Groupes	9 511	2 779	- 70,78%
Activités	31 652	12 450	- 60,67%
Univers Balnéo	4 425	1 650	- 62,71%
Total	141 897	50 371	- 64,50%

La fréquentation de l'Aquabulle a été très impactée par la pandémie actuelle avec une fermeture totale lors du 1^{er} confinement de mars 2020. Le protocole renforcé en Mayenne sur la période estivale a également fortement limité les fréquentations. Le second confinement a permis de rouvrir partiellement pour certains publics : scolaires, personnes en situation de handicap, les sportifs de haut niveau...

4 - Bilan financiers

Les produits s'élèvent à 1 751 803 € HT pour l'exercice 2020, soit une baisse de 392 510 € (- 18,30 %) par rapport à 2019. Celle-ci s'explique par la crise sanitaire de la Covid-19 qui a frappé les activités en 2020.

Les charges se montent à 1 453 553 € (hors amortissements, frais financiers) pour l'exercice 2020, soit une baisse de 390 657 € (- 21,18 %) par rapport à 2019. Les principales variations des charges d'exploitation entre 2019 et 2020 sont les suivantes :

- le poste charges de personnel intègre le montant des aides enregistrées en 2020 au titre de la crise sanitaire :
 - les allocations de chômage partiel pour un montant de 56 552,44 €,
 - l'exonération de cotisations patronales pour un montant de 15 222 €,
- concernant les autres postes, il y a eu en 2020 une baisse globale des charges du fait des fermetures à répétition au cours de l'année.

La délégation de service public prendra fin en avril 2023.

Les relations sont très compliquées avec Espacéo, une procédure est en cours sur ce dossier. Une concertation accompagnée des deux bureaux d'études a lieu le 16 septembre 2021. Laval Agglomération souhaite des informations plus détaillées sur les comptes, notamment sur le déficit d'exploitation pendant la période COVID et sur la question des factures impayées.

Pas d'autres remarques, observations, questions.

4. TRANSPORTS URBAINS – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 DU DÉLÉGATAIRE KEOLIS

Présentation du rapport annuel par Rémy Benoit.

Périmètre de la DSP

- 16 lignes régulières,
- 17 circuits scolaires et 6 zones scolaires pour les communes 2ndcouronne,
- Service vélo composé du Vélitul(VLS) et du Vela (Location),
- un service de soirée Flexo,
- une navette Citybulle,
- une navette petit train,
- une navette Bus de Stade,
- des navettes événementielles.

Les faits marquants de 2020

- modification d'offre :
 - ligne F,
 - ligne H,
 - modifications mineures lignes G, J, K et Lano,
 - création de la navette CityBulle,
- avenant 4 & 5
- épidémie du Covid19 => avenant 6

Avenant 4

- acquisition par Laval Agglo de 7 bus standard d'occasion pour anticiper la sortie de la technologie GPL devenue obsolète pour les bus,
- acquisition d'un véhicule articulé d'occasion par Keolis Laval, restitué en bien de retour gratuit à Laval Agglomération,
- mise en place d'un compte GEM pour la rénovation des selleries des bus,
- ajustement du programme d'investissement de Laval Agglomération,
- acquisition de 50 VELA,
- évolution de l'engagement de recettes suites aux négociations entre la Région et Laval Agglomération pour les années 2020 et 2021.

Avenant 5

- acquisition par Laval Agglomération d'un véhicule articulé d'occasion,
- modification de l'offre de transport,
- acquisition de 100 VELA,
- entretien des abris vélos sécurisés,
- prise en compte du temps réel et des outils de réservation en ligne,
- modification du programme d'investissement pour les Velitul,
- prise en compte du second BlueBus.

Avenant 6 : prise en compte des conséquences

- de la crise sanitaire liée au COVID 19 pour l'année 2020 et suivantes,
- de la mise en service de 50 VELA complémentaires,
- de l'acquisition de 5 bus d'occasion,
- de la mise en gratuité du réseau les weekends et jours fériés.

Les chiffres marquants de 2020

2 815 078 kilomètres parcourues

730 387 voyages

1 579 862 € coût

a. Reporting kilométrique 2020

KILOMETRES	COURS depuis le 1er janvier			
	2020	2019	N/N-1 Chiffres	N/N-1 %
Ligne A	341 373	367 549	-26 176	-7,1%
Ligne B	318 837	347 689	-28 852	-8,3%
Ligne C	117 755	133 284	-15 499	-11,6%
Ligne D	127 318	142 143	-14 826	-10,4%
Ligne E	104 130	111 134	-7 004	-6,3%
Ligne F	86 199	46 477	6 722	14,6%
Ligne G	43 777	74 709	-11 008	-14,7%
Ligne H	42 709	44 496	-1 787	-4,0%
Ligne I	126 192	136 493	-11 300	-8,3%
Ligne J	162 844	183 327	-20 483	-11,2%
Ligne K	88 098	79 016	9 082	11,5%
Ligne L	73 743	80 377	-6 634	-8,3%
LANO	99 851	124 935	-25 084	-20,1%
Ligne M	178 812	223 227	-24 445	-10,9%
Ligne N	161 734	169 419	-7 685	-4,5%
Ligne O	39 092	37 338	1 754	4,7%
CityTUL	6 500	19 296	-10 796	-56,0%
KILOMETRES LIGNES REGULIERES	2 088 911	2 322 360	-233 439	-10,1%
Service du Dimanche	3 988	20 968	-16 980	-81,0%
FLEXO	3 485	13 459	-7 938	-59,0%
SERVICES SCOLAIRES (Javal et 1er Cour.)	119 274	201 610	-82 336	-40,9%
Deuxième Couronne (Hors pénétrantes)	227 742	324 707	-96 965	-29,6%
Occasionnels	1 481	7 381	-5 900	-77,6%
TULB	226 044	443 404	-110 360	-24,9%
TOTAL KILOMETRES COMMERCIAUX	2 815 078	3 339 034	-523 956	-15,69%

b. Vente de titres recettes et voyages

Voyages payants

Titres de transport	2020	2019	N/N-1 Chiffres	N/N-1 %
Ticket Unité	257 004	441 004	-183 400	-41,6%
Ticket Jour	11 931	16 371	-4 440	-27,1%
Carnet de 10 tickets	108 489	113 438	-4 949	-4,4%
Abonnements JEUNE	1 809 009	2 717 317	-907 758	-33,4%
Abonnements PASS	674 220	1 441 738	-773 500	-53,7%
Abonnements TEMPO	80 742	132 945	-52 204	-39,3%
Abonnements CONTACT	282 261	476 415	-194 154	-40,8%
Titres multimodaux	13 240	13 958	-718	-5,1%
TOTAL	3 781 791	5 959 277	-1 872 740	-29,4%

Voyages gratuits

Titres de transport	2020	2019	N/N-1 Chiffres	N/N-1 %
Gratuits	241 580	363 709	-122 129	-33,6%

Voyages spéciaux

Titres de transport	2020	2019	N/N-1 Chiffres	N/N-1 %
Titres spéciaux	2 294	20 475	-18 181	-88,8%

Reporting recettes 2020

Titres de transport	2020	2019	NN-1 Chiffres	NN-1 %
Ticket Unisé	297 612	466 488	-170 874	-36,50%
Ticket Jour	34 896	41 856	-8 960	-16,60%
Carnet de 10 tickets	94 159	104 769	-10 610	-10,10%
Abonnements JEUNE	867 861	927 154	-59 293	-6,40%
Abonnements PASS	169 542	204 159	-35 617	-17,40%
Abonnements TEMPO	11 875	16 785	-4 910	-29,30%
Abonnements CONTACT	78 625	90 899	-12 274	-13,50%
Titres multimodaux (Inter, Tutti)	8 574	11 351	-2 777	-24,50%
Titres spéciaux (TUL Auto)	52	89	-37	-41,50%
TOTAL RECETTES HT	1 682 197 €	1 865 548 €	-383 351 €	-16,3%

c. Accidentologie et coûts

- 106 accidents dont 92 responsables,
- 61 886 € de reste à charges au 31 décembre 2020

d. Pannes et matériel roulant

Le Parc

- 72 bus et 26 cars au 31 décembre 2020 (69 véhicules Laval Agglomération)

Tableau des pannes immobilisantes 2020 - Parc Keolis Laval

véhicule	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20
Busage	0	1	4	4	6	9	0	9	18	13	9	6
Carage	10	16	15	8	44	54	50	52	93	84	59	83

Divers maintenance

- fin des véhicules GPL,
- 3 nouveaux bus HeuliezGX337,
- 1 nouveau minibus électrique BLUEBUS,
- 7 bus d'occasion achetés à Keolis Laval,
- renouvellement d'un GX317 Euro1 Keolis Laval,
- nouvelles tablettes UBI.

Les investissements Laval Agglomération

- éclairage parking,
- renouvellement du chariot élévateur,
- sécurisation de l'atelier – câbles en aérien,
- achat de 150 VELA,
- acquisition d'un second conteneur VELA,
- pont et turbo dans le compte GEM,
- travaux de rénovation sellerie associé au GEM selon avenant 4.

Les investissements Keolis Laval

- réaménagement d'une nouvelle salle de détente,
- marquage parking pour le stationnement,
- travaux parking,
- nettoyeur haute pression.

e. Contrôle & sûreté

- 23 dépôts de plainte
- 19 réquisitions vidéo

	2020	2019	
Vol de tickets ou d'argent	3	0	
Agression verbale	35	51	
Agression physique (sans arrêt de travail)	7	7	
Agression physique (avec arrêt de travail)	1	0	
Jet de projectiles	0	5	
Autres dégradations	Sièges	0	
	Vitres	0	
	Abribus	61	65
	Poteaux	23	10

f. Mouvement de personnel

Effectif au 31 décembre 2020

	déc-19	déc-20
Conduite	122	129
Exploitation	5	7
Maintenance	11	9
Administratif	2	2
Marketing	7	6
Comité de direction	3	3
Total	150	156

Absentéisme

	Taux absence 2019	Taux absence 2020
ADMINISTRATIF		1,9
MARKETING	0,2	0,2
CONDUITE	7,5	10,6
EXPLOITATION		0,3
MAINTENANCE	9,5	10,8
Total	7,0	9,7

g. Autres données Marketing

Reporting Tulib 2020

34 847 voyages ont été effectués en 2020.

Reporting Flexo 2020

En moyenne, 300 montées par mois.

Reporting Velitul 2020

3 982 locations sur l'année 2020.

Reporting Vela 2020

Date	location par mois	locations cumulées
janv-20	1	1
févr-20	1	2
juin-20	19	21
juil-20	3	24
sept-20	6	30
oct-20	39	69
nov-20	23	92
déc-20	20	112

h. financier

Résultats financiers :

- total de produits : 12 273 741 €,
- total des charges : 12 250 220 €,
- bénéfice 23 521 €,
- restitution COVID 19 : 596 744 €.

M. Thiot s'interroge sur les 2 560 heures d'insertion évoquées, à savoir si celles-ci sont imposées au contrat de DSP. M. Benoit confirme qu'un volet "insertion" est prévu au contrat, Laval Agglomération travaille avec le GLEAM.

M. Racine demande si des véhicules hydrogènes sont envisagés. M. Benoit précise que cette technologie n'est pas au point mais qu'elle est suivie de prêt.

Pas d'autres remarques, observations, questions.

5. THÉÂTRE DE LAVAL D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Présentation du rapport annuel par Pierre Jamet

Rappel

Le conseil communautaire du 8 juin 2020, a déclaré d'intérêt communautaire le Théâtre de Laval, au titre de la compétence "construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire".

Cette décision implique le transfert à Laval Agglomération de la compétence pleine et entière de la gestion du théâtre comprenant :

- la gestion du bâtiment (compétence de Laval Agglomération depuis 16 ans),
- la mise en ordre de marche du lieu avec la mise à disposition d'une équipe technique (compétence de Laval Agglomération depuis plus de 5 ans),
- l'exploitation culturelle du lieu (compétence de Laval Agglomération au 1^{er} janvier 2021)

Le conseil communautaire a adopté les statuts du nouvel Établissement Public Local le 28 septembre 2020

Le nouveau conseil d'administration s'est réuni pour la première fois le 15 décembre 2020 pour élire son président Bruno Flécharde et sa vice-présidente Fabienne Le Ridou, puis les 6 et 13 janvier 2021 pour mettre la nouvelle structure sur les rails.

Enjeu de complétude des comptes

La cour régionale des comptes (CRC) considère que cette gestion "morcelée" n'est pas de la bonne gestion.

Le schéma contractuel du 18 avril 2007 est obsolète : pas de lien contractuel entre Laval Agglomération et l'exploitant "L'EPL Théâtre" : Problème de responsabilité.

La convention prévoit des mises à disposition de personnel par l'agglomération, sans remboursement, ce qui est irrégulier.

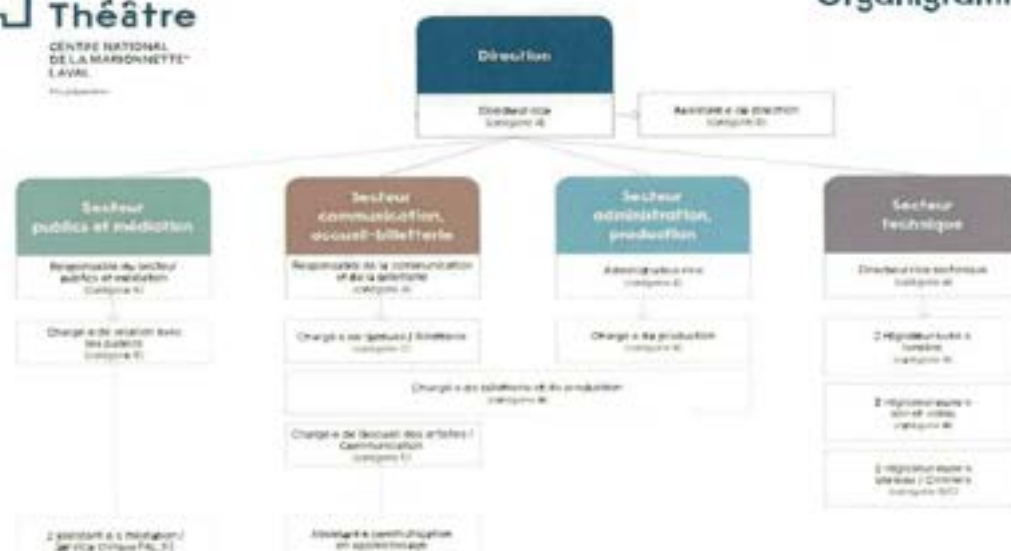
Recommandation de la CRC :

- clarification et sécurisation juridique de la gestion de l'équipement en tirant les conséquences de la création de la régie,
- création d'une structure juridique dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière pour répondre aux exigences de l'État pour un label.

Un nouvel organigramme



Organigramme



Contexte Covid

Quelques chiffres

- 8 spectacles pour 11 représentations – 1 763 spectateurs ;
- Millefeuilles : 1 semaine d'atelier / exposition : Environ 600 participants ;
- 1 exposition : Parcelles de soi ;
- Actions en direction des publics (Temps scolaire, périscolaire, classe CHAT, option Théâtre du lycée Rousseau, parcours famille...)
- Quartiers en Scène sur le quartier d'Avesnières ;
- Actions avec nos partenaires : Conservatoire, 6par4, Laval Virtual, Premier Roman....

Les membres de l'équipe ont été redéployés 102 jours en cantine, ephad...

M. Jamet précise que le rapport 2020 est synthétique au vu du contexte actuel. La Covid a empêché le déploiement de la culture sur le territoire.

Pas d'autres remarques, observations, questions.

6. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS – ANNÉE 2020

Présentation du rapport annuel par Laurence Lalonnier

Contexte

Le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés comprend la prévention, la collecte et le traitement des déchets assimilés aux ordures ménagères.

La compétence traitement des ordures ménagères a été transférée au Conseil départemental de la Mayenne le 1^{er} janvier 2003.

Faits marquants en 2020

- la situation sanitaire liée à la Covid 19,
- l'efficacité du plan de continuité d'activité :
 - la fermeture des déchetteries,
 - le maintien de l'intégralité des collectes et de l'activité du centre de tri.

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) - Bilan

- quantité totale d'OMR : 20 467 tonnes, soit une moyenne de 180 kg / hab / an,
- moyenne départementale 2019 : 162 kg / hab / an,
- moyenne nationale : 249 kg / hab / an (enquête nationale ADEME 2019, données 2016),
- les tonnages sont en constante diminution :
 - 0,27 % / 2019,
 - 1,62 % / 2018,
 - 25,32 % / 2010.

La collecte sélective (CS) - Bilan

La collecte sélective a diminué de 1,93 % par rapport à 2019, soit 10 790 tonnes collectées :

- 6 135 tonnes de multimatériaux collectés : - 3,22 % / 2019,
- 383 tonnes de fibreux, corps plats : stabilité / 2019,
- 304 tonnes de non fibreux, corps creux : + 5,06 % / 2019,
- 3 968 tonnes de verre, collecté en apport volontaire : - 0,58 % / 2019.

Déchèteries

Les déchèteries ont été fermées le 16 mars pendant le 1^{er} confinement. Les réouvertures ont eu lieu :

- aux professionnels uniquement le 16 avril,
- aux particuliers pour les déchets verts uniquement le 4 mai,
- réouverture normale 2 semaines plus tard.

Les tonnages et les évolutions sont donc à analyser selon ce fonctionnement adapté à la crise sanitaire. Les tonnages et la fréquentation sont en baisse :

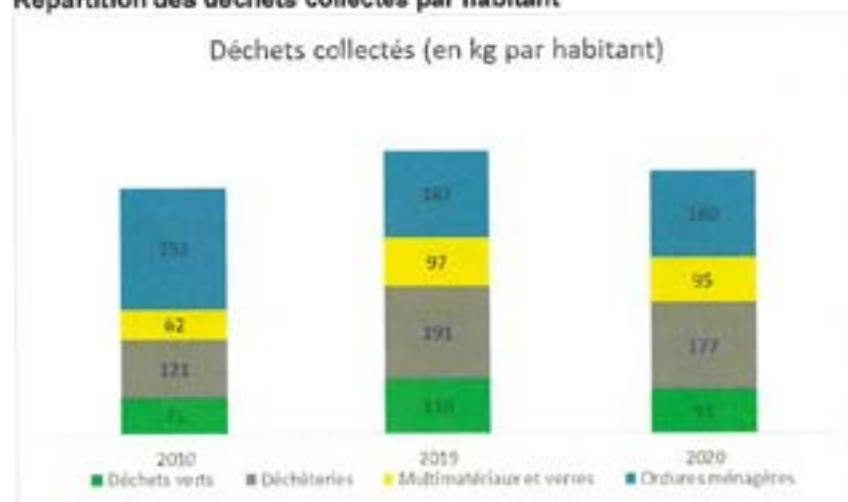
- 30 705,85 tonnes, soit une diminution de 11,6 %
- 468 476 passages, soit une diminution de 18,6 %.

Ces baisses sont liées à la fermeture des déchèteries pendant le 1^{er} confinement

Les déchets ménagers et assimilés en 2020

- 61 963 tonnes,
- 6,40 % par rapport à 2019,
- 545 kg / hab / an,
- moyenne nationale 2018 estimée par l'ADEME : 568 kg / hab / an (chiffres clés 2018).

Répartition des déchets collectés par habitant



Budget annexe

Recettes 2020 : 11 390 796 €

- | | |
|---------------|---------------------------------|
| - 8 445 519 € | TEOM, |
| - 371 244 € | redevance spéciale, |
| - 48 337 € | professionnels en déchetteries, |
| - 1 819 219 € | soutiens éco-organismes, |
| - 459 370 € | recettes industrielles, |
| - 206 859 € | recettes diverses. |

Dépenses de fonctionnement 2020 : 9 896 680 €

- | | |
|---------------|---|
| - 2 555 741 € | charges de personnel, |
| - 2 681 490 € | prestation de collecte des déchets, |
| - 3 946 092 € | prestation de traitement et de tri des déchets, |
| - 310 157 € | véhicules (carburant, entretien, contrôles...), |
| - 38 342 € | intérêt des emprunts, |
| - 44 263 € | communication et intervention GLEAM, |
| - 60 692 € | location locaux. |

Dépenses d'investissement 2020 : 1 306 550 €

- 354 872 €	travaux nouvelle base d'exploitation,
- 47 693 €	travaux conteneurs enterrés,
- 302 133 €	acquisition conteneurs enterrés,
- 85 835 €	acquisition de bacs roulants,
- 215 530 €	remboursement du capital de la dette,
- 69 744 €	acquisitions et travaux divers,
- 230 742 €	véhicules : acquisitions & travaux.

M. Racine remarque que les combustibles solides de récupération (CRS) ne sont pas évoqués dans le rapport annuel et qu'il aurait été intéressant de connaître ce qu'ils représentent en volume. Cette mention sera précisée au futur rapport annuel.

Pas d'autres remarques, observations, questions.

7. RAPPORT ANNUEL SUR L'EAU 2020 – PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Présentation du rapport annuel par Sylvain Bertrand

LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE: Quelques chiffres

36 757 abonnés

3 prises d'eau brute dans la Mayenne (dont 1 de secours)

2 usines de production d'eau potable et 5 forages

13 stations de surpression

25 réservoirs de stockage pour une capacité totale de 33 970 m³

1353 km de réseaux d'eau potable dont 8,78 km renouvelés en 2020.

LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT: Quelques chiffres

38313 abonnés

767 km de réseaux dont 3,3 km renouvelés en 2020

38 systèmes d'épuration

111 stations de relèvement

LE PRIX DES SERVICES

41 % Part eau potable (= Partie fixe (abonnement) + Partie Variable (consommation))

+

31,5 % Part assainissement (= Partie fixe (abonnement) + Partie Variable (consommation))

+

20 % Redevances aux organismes publics (Agence de l'eau, Département)

+

TVA (7,5%)

LE PRIX DES SERVICES EN 2020

Dans le cadre du transfert des compétences, les élus de Laval Agglomération ont souhaité harmoniser progressivement les tarifs sur le territoire.

	Prix de revient du m ³ eau potable (base 120 m ³)	Prix de revient du m ³ ass. (base 120 m ³)
Abaillé	2,30	1,61
Argentré	2,30	2,00
Beaulieu-sur-Oudon	2,95	1,72
Bonchamp-les-Laval	2,30	2,00
Bourgon	2,95	3,32
Châlon-sur-Maine	2,03	1,54
Chazé	2,12	1,54
Entrammes	2,61	1,56
Forcé	2,30	2,00
La Brochette	2,95	1,39
La Chapelle-Aubernoise	2,03	1,63
La Gravelle	2,95	1,08
Loumay-Villiers	3,00	1,40
Laval	1,87	1,55
Le Bourgneuf-la-Forêt	3,00	1,91
Le Genest-Saint-Ile	3,00	2,19
L'Épervier	1,87	1,54
Lobon-Baillé	2,95	2,40
Louverné	2,04	1,65
Louvigné	2,30	2,00
Montfleur	2,37	1,50
Montigné-le-Désert	2,95	1,49
Montjean	2,40	2,05
Maillet-sur-Vicoin	2,40	1,51
Olvet	3,00	1,51
Parné-sur-Roc	3,00	2,00
Port-Brillet	3,00	1,85
Saint-Berthevin	2,24	1,65
Saint-Cyr-le-Gravelais	2,95	/
Saint-Germain-le-Fouilloux	2,37	1,24
Saint-Jean-sur-Mayenne	2,36	1,86
Saint-Ouen-des-Toits	2,57	2,47
Saint-Pierre-la-Cour	3,00	1,81
Soulgé-sur-Ouche	2,30	2,00

PERSPECTIVES 2021

- exercice de la compétence, par Laval Agglomération, sur les 34 communes,
- lancement de la consultation pour la construction de la future usine de production d'eau potable,
- installation du groupe électrogène à l'usine de Pritz,
- réalisation des travaux de réhabilitation des stations de surpression des Vignes et des 7 fontaines,
- déménagement des services présents rue Souchu Servinière à l'Hôtel communautaire, situé au quartier Ferrié, à Laval

Pas d'autres remarques, observations, questions.

Fin de la séance à 11 h 56

Le président,

Jean-Pierre Thiot





COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

COMPTE-RENDU

Réunion du 29 novembre 2021

PRÉSENTS

THIOT Jean-Pierre, président
FOUGERAY Isabelle, membre titulaire
LEFORT Christian, membre titulaire (à partir de 16 h 09)
DAVOUST Nadège, membre titulaire
LOISEAU Céline était représentée par Geoffrey Begon
RÉVEILLE Loïc, représentant de l'AFOC 53,
GUINAUDEAU Jean-Michel, représentant de l'UF53
RACINE Louis, représentant de MNE 53
ELIE Franck, représentant de CGT 53

Excusés

ROBIN Fabien, membre titulaire

ABSENTS

CRIER Pauline (Contrôleur de gestion externe)
BENOIT Rémy, DGA Aménagement et cadre de vie
CIUBUCCIU Charlotte, DGA Ressources

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

DENEUX Valérie (Responsable du service mobilité)

Ordre du jour

- Rapport de présentation du choix du mode de gestion de la convention d'exploitation du réseau des TUL

Début de la séance : 16 h 00

1. Rapport de présentation du choix du mode de gestion de la convention d'exploitation du réseau des TUL

Présentation du rapport annuel par Isabelle Fougeray

Rappel du Contexte

- DSP : Échéance fin août 2022.
- Déléataire de la DSP actuelle : Société KEOLIS
- Laval Agglomération doit s'interroger sur les modalités et le type de contrat qu'elle souhaite pour la gestion du service de transports en commun.

Choix du mode de gestion

Le cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), ESPELIA a analysé les différents modes de gestion envisageables pour Laval Agglomération.



- **Gestion DIRECTE** du service

Régie

La gestion en régie suppose :

- des moyens matériels et humains importants pour assurer l'intégralité du service,
- le portage par Laval Agglomération de l'ensemble des risques juridiques, techniques et financiers,
- la non mise en jeu de la concurrence et de mobilisation d'un opérateur privé de transport qui peut apporter son expérience,
- des modalités de mise en œuvre peu compatibles avec le calendrier de fin de DSP.

- **Gestion EXTERNALISÉE** du service

Marché public

Le marché public suppose :

- l'allotissement qui ne permet pas de confier à un même tiers la gestion globale des services de transports (TC, Sco, Tulib, Véla...),
- le titulaire du marché sera rémunéré par Laval Agglomération quel que soit le résultat de son activité,

- les risques commerciaux restent supportés par l'Autorité organisatrice de la mobilité (AOM).

DSP avec un opérateur privé

Dans ce cadre :

- le délégataire exploite à ses risques et périls le service et sa rémunération est liée aux résultats de l'exploitation ;
- un contrat définit les obligations du délégataire qui garantissent que l'activité répond aux exigences du service public ;
- Laval Agglomération transfère la responsabilité du service mais conserve le contrôle de l'activité (veille sur les obligations du contrat et sanctionne).

DSP avec constitution d'une Société d'économie mixte à opération unique (SEMOP)

Cette procédure impose :

- la création d'une société d'économie mixte (SEM) associant Laval Agglomération et un opérateur privé. (Peu compatible avec le calendrier) ;
- le portage des risques par Laval Agglomération à hauteur de sa participation au capital ;
- un fort degré d'ingénierie contractuelle et de suivi de l'exécution du service (Implication renforcée de Laval Agglomération).

DSP avec constitution d'une société publique locale (SPL)

Cette procédure implique :

- une gestion publique du service à travers un outil évolutif et de coopération ;
- la mise en place d'une coopération avec *a minima* une autre AOM ;
- des modalités de mise en œuvre peu compatibles avec le calendrier.

Le choix du recours à un contrat de DSP avec un opérateur privé offre les meilleures garanties pour assurer la continuité du service.

Objet du contrat de DSP

Le contrat a pour objet de confier l'exploitation des services publics de mobilité suivants :

- transport urbain,
- transport non urbain,
- transport scolaire,
- transport à la demande,
- transport PMR,
- location Vélos (Vélitul et Véla),
- intégration multimodale de l'ensemble des services de mobilités du territoire dans une interface usager unique.

Durée du contrat

Le contrat prendra effet le 1^{er} septembre 2022

La durée du contrat est de 8 ans.

Cette durée est justifiée par la réalisation d'investissements importants par Laval Agglomération et le futur délégataire sur la transition énergétique pour renouveler le parc (véhicules et infrastructures de recharge) sur l'ensemble de la période.

Cela nécessite une durée d'amortissement plus longue des investissements ainsi qu'une continuité d'exploitation pour réduire les interfaces techniques lors des périodes de travaux sur le site du dépôt bus.

Missions confiées au délégataire

- mettre en place une organisation interne adaptée à la consistance du service ;
- supporter l'ensemble des charges liées à l'exécution du contrat (normes comptables, fiscales, réglementaires en vigueur) ;
- financer et mettre à disposition le matériel roulant et autre bien non mis à disposition par Laval Agglomération ;
- assurer la gestion du personnel ;
- percevoir les recettes du service pour le compte de Laval Agglomération ;
- mettre en œuvre une politique de marketing et de communication ;
- mettre en œuvre les modalités adaptées d'informations voyageurs et les améliorer en cours de contrat ;
- assurer un niveau optimal de qualité de service et assurer le suivi de la qualité ;
- assurer l'entretien et la maintenance des matériels et biens nécessaires au service ;
- coordonner et contrôler les sous-traitants et les intervenants associés à l'exploitation et la gestion du réseau ;
- apporter conseils et expertise à Laval Agglomération pour améliorer le réseau au cours du contrat ;
- produire l'ensemble des informations de suivi de l'activité pour permettre le contrôle de Laval Agglomération.

Conditions financières et tarifaires

Le délégataire sera rémunéré par un forfait de charges, fixé sur la base des comptes prévisionnels, et modulée par l'atteinte d'objectifs de qualité de service et de fréquentation.

Le délégataire collectera les recettes du service au nom et pour le compte de Laval Agglomération, et lui reversera.

Suivi et contrôle de l'exploitation

Laval Agglomération exige que le délégataire soit une société dédiée dont l'objet sera exclusivement la gestion du réseau de transport dans les conditions prévues au contrat.

Le délégataire aura l'interdiction à la subdélégation des prestations.

Il pourra procéder à la sous-traitance d'une partie des prestations sous réserve d'en informer préalablement Laval Agglomération.

Le délégataire produira chaque année, avant le 1^{er} juin, à Laval Agglomération, un rapport comportant notamment les comptes de la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat et une analyse de la qualité de service.

Laval Agglomération aura la possibilité d'appliquer des sanctions (pécuniaires ou résolutoire) en cas de manquement du délégataire à ses obligations contractuelles.

Personnel

Les contrats de droit privé des salariés actuellement affectés au service de transports en commun seront automatiquement transférés au futur délégataire.

Les salariés bénéficieront en outre d'une garantie de rémunération d'un montant annuel minimal égal à la rémunération dont ils ont bénéficié les 12 derniers mois.

Fin du contrat

Pas de tacite reconduction de la convention possible.

L'ensemble des biens, équipements et installations seront remis par le délégataire à Laval Agglomération en bon état d'entretien, compte tenu de leur âge, selon les modalités et aux conditions définies par la convention.

Il est proposé d'approuver le principe de la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport public urbain, selon les conditions fixées par le rapport présentant les caractéristiques du service délégué,

Ce dossier a été présenté à la commission de délégation de service public (CDSP) le 4 novembre 2021.

Les membres de la CDSP se sont interrogés sur le fait qu'il y ait qu'un seul opérateur à répondre à l'appel d'offre. Keolis, le délégataire actuel, est le seul à s'être positionner. Cela s'explique car elle a été lancée en période de pandémie et au moment où les opérateurs avaient une charge de travail importante. Au regard des enjeux, il est important d'avoir un regard de plusieurs opérateurs pour négocier. C'est pourquoi, le président de Laval Agglomération et la vice-présidente en charge de la mobilité ont décidé de déclarer sans suite la procédure.

La CCSPL doit redonner un avis sur le principe de la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport public urbain.

La CGT réitère sa position de la CCSPL du 4 juin 2021 et considère que les missions de services publics doivent être effectuées par des agents publics et non déléguées à une entreprise privée.

La CCSPL a émis un avis favorable sur le principe de la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport public urbain, selon les conditions fixées par le rapport. La CGT a émis un avis réservé.

Pas d'autres remarques, observations, questions.

Fin de la séance à 16 h 52

Le président,

Jean-Pierre Thiot

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'LAVAL AGGLOMERATION' at the top, 'LAVAl' in large letters in the center, and 'agglo' below it. At the bottom of the seal, it says 'CDSP - 31/03/2021'. The signature is a stylized, cursive script.

- **INFO – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 LAVAL AGGLOMÉRATION**

Florian Bercault : *Ensuite on passe au rapport d'activité 2021 de Laval Agglomération qui est donc là pour information et peut-être pour ouvrir le débat sur ce que nous menons, même si j'ose espérer que la conférence des territoires a été l'occasion aussi, pour notre agglomération et le travail de ce conseil, de présenter son rapport d'activité. Je rappelle que c'était une année importante 2021 puisque c'est l'année de l'adoption de notre feuille de route et donc le rapport d'activité est structuré autour des cinq défis que nous nous sommes lancés. D'abord un défi de rendre notre territoire attractif et entreprenant, faire de la relance économique et la transformation du monde économique. Là ce sont des sujets économie, emploi, innovation, enseignement supérieur. Le deuxième défi est de rendre notre agglomération, notre territoire toujours plus accueillant et solidaire, entre communes, entre communes et Laval Agglomération, entre habitants, entre parties prenantes de notre territoire et donc là ce sont les politiques de cohésion sociale, de santé, d'habitat et d'aménagement urbain qui sont traitées. Troisième défi c'était, et c'est toujours, agir face au défi climatique et je crois que l'été qu'on a vécu nous rappelle toute l'importance. Et là c'est la politique des mobilités, du plan climat air énergie, des déchets et l'eau et l'assainissement. Quatrième défi c'est notre qualité de vie sur notre territoire. Elle est tellement importante et à préserver donc là c'est bien sûr notre sport, je mets le sport avant, puis la culture, puis le tourisme. Et puis le dernier défi c'est rendre notre agglomération toujours plus lisible, démocratique, performante et efficiente. Ce sont tous les sujets plutôt aux fonctions qu'on appelle supports mais importants : les ressources humaines, les ressources financières, la communication et puis le travail entrepris sur les politiques contractuelles et la démocratisation de notre institution. Je vous rappelle les trois priorités, ça me permet d'illustrer avec des exemples concrets, qu'on a menés. Les trois priorités de la feuille de route, en tout cas ce qui est ressorti de la consultation des parties prenantes de notre territoire : un les mobilités et je salue le travail à la fois d'Isabelle Fougeray, d'Isabelle Eymon et de toute la commission mobilité puisque les grandes évolutions ont été notées en 2021 avec la mise en place notamment d'une application de covoiturage qui nous a placés dans le top quinze des agglomérations où on covoiture le plus. Je pense dès le 1^{er} janvier 2021 à l'installation et la mise en place des TUL gratuits le week-end et des jours fériés qui là aussi connaît son succès puisque les chiffres maintenant nous les avons ; et puis l'explosion de l'utilisation du vélo à travers les dispositifs VéLA où l'aide à l'acquisition de vélo électrique, d'ailleurs qui a inspiré d'autres collectivités et on peut s'en réjouir. Le deuxième volet c'est l'environnement. Alors là ce sont tous les débats qu'on a eus en 2021 et je crois qu'il y a beaucoup de travail. Je regarde Fabien Robin sur nos déchets notamment avec l'adoption d'un schéma directeur, en tout cas des réflexions sur le schéma directeur et un début d'application avec notamment la distribution des composteurs à l'échelle de l'agglomération, 1 000 composteurs ont été distribués et puis les défis zéro déchet qui ont très bien fonctionnés puisque ce sont plus de 110 familles qui ont participé. Et troisième priorité la santé sociale, ces solidarités : je vous rappellerai qu'en 2021 on était encore à gérer un centre de vaccination et puis à établir une analyse des besoins sociaux qui va nous dresser la feuille de route à venir sur le volet notamment santé. C'est l'occasion pour moi de dire aussi que les perspectives vont être difficiles, moins heureuses. En 2021 on a adopté une feuille de route, un PPI mais face à l'asphyxie financière de nos collectivités territoriales qui arrive, asphyxie par les crises qui nous tombent dessus, par la demande pressante de nos concitoyens de toujours plus de services publics et des ressources financières qui s'amenuisent pour différentes raisons, je suis assez inquiet sur l'avenir de notre capacité d'agir mais je crois qu'on aura ce débat au moment du budget et je regarde François Berrou, je crois que le travail est en train d'être mené. Mais il va falloir faire à nouveau de nouveaux choix même si les priorités et les défis restent les mêmes, il va falloir, on nous pousse à davantage prioriser. Il va falloir être forts sur nos priorités. Voilà pour ce rapport d'activité 2021. Est-ce qu'il y a des questions, observations ? Et c'est l'occasion pour moi de saluer aussi le travail de nos agents de la collectivité de Laval Agglomération qui ont fait face à ces différentes crises et qui offrent tous les jours, ce sont des hommes et des femmes qui ont un visage, qui ont un nom, qui œuvrent pour notre belle agglomération. Donc merci à eux pour le travail accompli en 2021. Donc c'est adopté, s'il n'y a pas de question observation.*



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Laval Agglomération

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 - UN TERRITOIRE ATTRACTIF ET ENTREPRENANT	3
ÉCONOMIE	3
EMPLOI	4
INNOVATION	5
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	5
CHAPITRE 2 - UNE AGGLOMÉRATION SOLIDAIRE ET ACCUEILLANTE.....	6
COHÉSION SOCIALE.....	6
SANTÉ	7
HABITAT.....	7
AMÉNAGEMENT ET URBANISME.....	8
CHAPITRE 3 - AGIR FACE AUX DÉFIS CLIMATIQUES	9
TRANSPORT ET MOBILITÉS.....	9
PLAN CLIMAT ET ENVIRONNEMENT	11
GESTION DES DÉCHETS.....	11
EAU ET ASSAINISSEMENT	12
CHAPITRE 4 - UN CADRE DE VIE ET UNE OFFRE DE SERVICES DE QUALITÉ ...	13
CULTURE	13
SPORT.....	15
TOURISME	15
CHAPITRE 5 - UNE AGGLOMÉRATION PERFORMANTE ET DÉMOCRATIQUE	16
DÉMOCRATISATION	17
COMMUNICATION	18
RESSOURCES HUMAINES	19
FINANCES.....	20

CHAPITRE 1 – UN TERRITOIRE ATTRACTIF ET ENTREPRENANT

En véritable booster de l'économie locale, Laval Agglo a travaillé en 2021 sur 3 axes : au niveau de l'attractivité du territoire d'abord, en incitant les salariés à venir s'installer et à travers la mise en place d'un parcours d'intégration dématérialisé via un "Welcome pack" ; autour d'un plan de relance de l'économie ensuite, visant à soutenir les entrepreneurs. Enfin, tous les acteurs ont été fédérés autour de la nécessité d'accompagner les entreprises du territoire sur l'ensemble des volets qui concourent à leur expansion. Pour cette deuxième année bousculée par la crise sanitaire, l'Agglomération a donc prouvé sa capacité à rebondir et à innover. Elle a su réaffirmer son soutien aux commerçants via l'opération Ticket Commerçant®, ainsi qu'aux entreprises locales face aux difficultés de recrutement. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, un nouveau schéma directeur a été élaboré. En termes d'innovation, Laval Virtual a poursuivi son activité, continuant de faire résonner le nom du territoire au niveau international.

#économie

Signature du protocole « Territoire d'Industrie »

Une étape importante a été franchie avec la signature en octobre 2021 du protocole « Territoire d'Industrie » avec l'Etat, la Région Pays de la Loire et le représentant des entreprises, Bruno Bouygues, PDG de GYS, officialisant les actions menées de façon prioritaire en faveur de ce secteur d'activité prédominant du territoire. Ce protocole constitue un marqueur fort de l'engagement de l'Agglomération pour soutenir le développement des entreprises industrielles. Il inclut une liste d'actions portées par les différents partenaires (Laval Agglomération, Laval Économie, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), Laval Mayenne Technopole (LMT), ou encore le tiers-lieu "Level") qui feront l'objet d'un travail collaboratif afin d'en préciser le contenu et les modalités de co-financement par les partenaires.

Augmentation des ventes de foncier

Les ventes de foncier se sont envolées : 23 opérations de cession (contre 11 en 2020) pour un montant de 5,2 M€ HT/28,6 ha sur huit communes de l'agglomération. D'autres projets ont également abouti en 2021, tels que la réhabilitation de la zone des Touches et la finalisation du dossier de signalétique et le développement d'une nouvelle zone d'activités à Loiron.

Enfin, l'année 2021 aura permis de relancer les études autour de la vocation économique du futur Parc Grand Ouest et de lancer la réflexion sur la nécessaire sobriété foncière.

Ticket Commerçant®: l'opération gagnant/gagnant

Entre décembre et février, l'opération Ticket Commerçant® a permis d'offrir chaque mois aux consommateurs 25€ de bons d'achat à utiliser dans les commerces locaux. Chacun pouvait en bénéficier via une application dédiée. Avec ce dispositif, Laval Agglo est territoire pilote puisque Ticket Commerçant® est la toute première opération de bons d'achat entièrement numériques en France, soutenue par la Banque des Territoires.

Ticket Commerçant® en chiffres:

- Une aide de 400 000€ de Laval Agglo
- 332 commerçants participants
- 39 129 tickets utilisés
- 9 890 utilisateurs
- 809 775€ de chiffre d'affaires global généré

Tickets cadeaux pour les entreprises

Fort du succès de l'opération Ticket Commerçant®, Laval Agglo a poursuivi son appui aux petits commerces en soutenant le déploiement du Ticket Cadeau à l'intention des entreprises. Il s'agissait cette fois de proposer aux salariés des bons d'achat utilisables chez les partenaires du territoire, les incitant à consommer local auprès de 300 enseignes de l'agglomération.

#emploi

Objectif zéro chômeur à Saint-Nicolas

Le projet lancé en 2021 vise l'émergence d'un Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée sur le quartier Saint-Nicolas, à Laval. Ce projet comporte deux volets : d'abord recenser l'ensemble des personnes privées d'emploi du quartier, puis constituer une nouvelle entreprise à but d'emploi pour embaucher ces personnes et faire naître de nouvelles activités. L'année 2021 a permis de déployer une première campagne de sensibilisation auprès des habitants de ce secteur.

Une semaine complète dédiée à l'emploi

Avec plus de 60 animations et occasions d'échanges, organisées autour de quatre thématiques (trouver un emploi, changer de métier, créer son entreprise, choisir un métier), la Semaine Laval Emploi a connu un vif succès à l'Espace Mayenne. Cet événement est toujours plébiscité car il permet des rencontres directes entre les entreprises qui ont des besoins en main d'œuvre et les chercheurs d'emploi. Le point d'orgue de cette édition 2021 a été le grand job dating lors duquel 114 recruteurs et 758 intitulés de postes ont été présentés tous secteurs confondus pour un total de plus de 1 100 postes à pourvoir.

#innovation

L'innovation en chiffres :

- 6 prêts "initiative innovation" pour un montant de 105 000€
- 4 startups intégrées
- 51 entreprises financées pour un montant de 692 000€
- 180 emplois maintenus ou créés

Une 23^e édition hybride de Laval Virtual

Pour la première fois, le salon international Laval Virtual dédié à l'innovation et aux nouvelles technologies s'est déroulé à la fois physiquement à Laval, et virtuellement sur le Laval Virtual World. Au-delà des conférences et expositions autour de la réalité virtuelle et augmentée, le salon a permis de valoriser les acteurs en récompensant des projets innovants. Cette année, le dispositif français *VirtySens* a été primé, une expérience immersive multi-sensorielle permettant la réduction du stress et l'ouverture à de nouvelles expériences sensorielles pour les patients souffrant d'un handicap.

En chiffres:

- 5 000 visiteurs
- 2 800m² d'exposition physique
- 149 exposants
- 17 pays représentés
- 115 conférences
- 16 thématiques

#enseignement supérieur

Nouveau schéma local pour l'enseignement supérieur

Le SLESRI (Schéma local de l'enseignement supérieur, recherche et innovation) a été élaboré. Objectif : accueillir 10 000 étudiants à l'horizon 2030 (contre 4 500 étudiants dans 26 établissements aujourd'hui). Le plan d'actions vise à développer l'attractivité du campus Laval-Changé. Des échanges ont été prévus entre les acteurs de l'enseignement supérieur. De leur côté, les étudiants ont été consultés sur des thèmes comme les transports, le logement, la santé ou encore la vie sociale. L'idée est d'établir un document sur lequel les élus pourront s'appuyer pour élaborer le prochain schéma en faveur de l'enseignement supérieur.

CHAPITRE 2 – UNE AGGLOMÉRATION SOLIDAIRE ET ACCUEILLANTE

Priorité du projet de territoire porté par Laval Agglo, le retour à l'emploi des chômeurs longue durée a nécessité l'engagement d'études et le déploiement d'outils spécifiques (régie de quartier, territoire Zéro chômeur...) Les études ayant pour but d'articuler besoins du territoire et ressources disponibles.

Autre axe important : la rénovation de l'ensemble du quartier Saint-Nicolas dont les travaux sont bien entamés puisque la moitié de l'habitat a déjà été rénové. Avec le projet d'écoquartier dans le secteur Kellerman, Laval Agglo entend créer davantage de mixité.

Enfin cette année 2021 a été encore marquée par la pandémie avec l'enjeu d'aller vers les personnes les plus isolées et en grande précarité. De nombreuses initiatives ont vu le jour et certaines ont été pérennisées.

#cohésionsociale

L'épicerie sociale Coup de Main, créatrice de liens

L'épicerie sociale située à Loiron-Ruillé apporte une aide alimentaire en s'inscrivant dans une démarche d'accompagnement. Une part importante des personnes accompagnées sont bénéficiaires des minimas sociaux. 20 023 Kg de denrées ont été distribuées en un an aux bénéficiaires soit 40 046 repas (1 repas = 0.5 kg) pour un montant total estimé à 53 750 €. Pendant l'année 2021, la fréquentation a enregistré une hausse de 10%.

RPE de Loiron-Ruillé : une 1ère édition du Mois de la Petite Enfance

En octobre 2021, le Relais Petite Enfance de Loiron-Ruillé (ex-RAM) a mobilisé l'équipe du théâtre Les 3 Chênes, le réseau de lecture publique LABib, le Conservatoire à Rayonnement départemental et l'espace France services autour d'un événement encore inédit dans l'agglomération. Il s'agissait d'offrir un cadre de rencontres spécifiques aux tout-petits (6 mois-3 ans) et à leurs familles. Ateliers, conférences, spectacles, café-parents... ce Mois de la Petite Enfance a permis d'ouvrir aux familles des espaces pour partager, expérimenter, découvrir, leur apporter des outils et des lieux de ressources, tout en valorisant l'ensemble des services de proximité.

Appel à projet « Quartier fertile »

À l'été 2021, les prémices de la démarche de valorisation des espaces naturels ont été menées à la Plaine d'aventure de Saint-Nicolas. Concerts, animations champêtres, ateliers, ferme pédagogique... les habitants ont redécouvert cet espace de verdure au cœur du quartier dans un esprit guinguette. Dans le même temps un projet de création d'une ferme urbaine sur la plaine d'aventure a été déposé auprès de l'ANRU dans le cadre d'un appel à projet intitulé « quartier fertile » et a été primé. Une subvention de 521 776 euros a été allouée pour réaliser les études de faisabilité du projet, recruter un chargé de mission et créer les conditions d'une production maraîchère bio à l'échéance de 2 ou 3 ans.

#santé

Plein régime pour le centre de vaccination de la salle polyvalente

Ouvert le 18 janvier à la salle polyvalente de Laval, le centre de vaccination anti-Covid a fonctionné à plein régime tout au long de l'année. Le CCAS a assuré la coordination du public avec la participation d'agents de la Ville et de l'agglomération, tandis que les infirmières et les médecins libéraux ont pris en charge les consultations et vaccinations, rejoints par des étudiants en médecine ou en pharmacie. Pour assurer l'accueil, la saisie des dossiers et la sécurité des lieux, des agents de la Ville, du CCAS et de Laval Agglomération ont été déployés massivement.

En chiffres:

- 150 professionnels de santé mobilisés
- Jusqu'à 7 000 vaccins réalisés par semaine (au centre de vaccination de Laval salle polyvalente?)
- 160 000 injections en 2021

L'activité du CLSM s'intensifie

Le Conseil local de santé mentale a pour mission de promouvoir, d'une part, l'accès aux droits et aux soins pour les publics les plus vulnérables. Il vise, d'autre part, à sensibiliser les acteurs de la santé aux difficultés d'accès aux soins des publics. Face au nombre croissant de situations complexes, des bénéfices apportés et reconnus dans ce dispositif et à la nécessité d'étendre une réponse aux besoins en accompagnements sur le territoire de l'agglomération de Laval, le recrutement d'un médiateur de santé pour les personnes isolées des systèmes de soins a été validé en juin 2021. Par ailleurs, le partenariat avec l'association Aid à dom' a été pérennisé.

En chiffres:

- 161 personnes accompagnées
- 79 % sont des personnes seules
- 82 % ont plus de 40 ans
- 59 % sont des hommes et 41 % des femmes

#habitat

Une aide à la rénovation énergétique

Lancée en juillet par les services de Laval Agglomération, la Plateforme territoriale de Rénovation énergétique (PTRe) a accompagné les ménages dans la réalisation de travaux d'économie d'énergie. Porté par le service public de rénovation de l'habitat France Renov', ce dispositif local s'adresse aux propriétaires, aux copropriétaires et aux investisseurs. La PTRe permet un accompagnement précis et complet qui s'applique aux différentes étapes d'avancement d'un projet de rénovation énergétique : étude de faisabilité architecturale, audit énergétique, accompagnement de la prise de décision à la livraison des travaux, montage des dossiers de demandes de subvention auprès des différents finances et maîtrise d'œuvre.

#aménagement et urbanisme

Modifications des PLUi

Les deux Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi) de Laval Agglo et de l'ex-Pays de Loiron ont évolué au vu des demandes d'autorisation d'urbanisme enregistrées (permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager...). Ainsi, trois modifications ont été lancées. Elles permettent de faciliter la compréhension des règles d'urbanisme du territoire et de les adapter afin de parvenir aux objectifs du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). D'autres évolutions concernant le plan de zonage comme le repérage de nouvelles haies à protéger par exemple, sont traitées par le biais de ces modifications.

Laval Agglo au pilotage du PRU

Au cœur du projet de Laval Agglo, le Programme de rénovation urbaine (PRU) du Grand Saint-Nicolas est un enjeu majeur. En juin 2018, Laval Agglomération, la Ville de Laval, Mayenne Habitat et Méduane Habitat signaient avec l'Agence nationale de la rénovation urbaine (Anru) une convention pluriannuelle de renouvellement urbain. Une grande partie des travaux prévus par cette convention est depuis engagée (phase 1). Pour aller plus loin, les partenaires travaillent sur la phase 2 qui nécessite une mise à jour du projet et propose des scénarii d'aménagement actualisés pour les secteurs Kellermann et Pavement-Coconnière. Concrètement, il s'est agi en 2021 de proposer un projet consolidé en urbanisme pour rénover le quartier, travailler sur la mixité et proposer une nouvelle offre d'habitat, contribuer au développement économique de ce territoire et améliorer ses équipements.

CHAPITRE 3 – AGIR FACE AUX DÉFIS CLIMATIQUES

Répondre collectivement et globalement aux défis climatiques et environnementaux est l'une des orientations majeures du mandat. Laval Agglo met tout en œuvre, depuis 2020, pour relever les défis qui se posent en termes de transport et de mobilité, environnement, gestion des déchets, eau et assainissement. En encourageant le développement des mobilités douces, en expérimentant de nouveaux aménagements au niveau de la voirie ou en investissant dans de nouveaux bus écologiques, Laval Agglo s'engage résolument à construire le territoire de demain. En véritables acteurs de leur territoire, les habitants sont régulièrement consultés sur les sujets qui les concernent. En termes de gestion des déchets, les projets ont été ambitieux et concrets : le programme déployé a consisté en une meilleure prévention et sensibilisation au tri et une lutte contre le gaspillage auprès des foyers. L'année 2021 a également permis de franchir une nouvelle étape dans le Plan Climat Air Énergie territorial pour les six prochaines années.

#transport et mobilités

Deux bus écologiques en test

Deux bus, l'un électrique et l'autre au gaz naturel sont arrivés dans l'agglomération le 1^{er} juin. L'idée était de tester leur autonomie sur le réseau principal afin de pouvoir envisager le renouvellement de la flotte de bus.

Les voies bus-vélo à l'expérimentation

En juillet 2021, Laval Agglo a expérimenté deux voies partagées bus-vélo avenue Chanzy (Laval-Bonchamp) et rue de Bretagne ainsi que sur l'avenue de Paris (Laval-Saint-Berthevin). Objectif : rendre plus performante l'offre de transports en commun et rééquilibrer la place de chacun sur la voirie. Au mois de novembre, les remarques des usagers ont été recueillies via un questionnaire en ligne. Elles ont permis d'effectuer rapidement des ajustements sur les tracés et de revoir notamment les cadencements de certains feux de signalisation. Une démarche de consultation des habitants qui se poursuivra en 2022 pour renforcer l'adéquation entre les changements nécessaires et les attentes des usagers.

Klaxit, l'appli des covoitureurs

Laval Agglo s'est engagée activement pour développer le covoiturage avec Klaxit, une application mobile qui met en relation passagers et conducteurs pour les trajets domicile-travail, en garantissant aux conducteurs un minimum de détours et en autorisant aux passagers des horaires flexibles. Douze entreprises ont été spécifiquement accompagnées dans la mise en place de cette solution auprès de leurs collaborateurs, avant son lancement auprès du grand public.

En chiffres :

- 1 383 covoitureurs mis en relation
- 10 174 trajets effectués
- 348 256 km parcourus
- 22 150 litres d'essence économisés

Les bus gratuits les week-ends et jours fériés

Afin d'encourager le développement des mobilités douces sur l'ensemble du territoire, Laval Agglo a mis en place la gratuité de l'ensemble des services du réseau TUL les week-ends et fériés. Ainsi, les habitants de l'Agglo peuvent depuis janvier 2021 voyager gratuitement ces jours-là en bus (Tul) transport à la demande (Tulib) et vélos en libre-service (VéliTul).

Ça roule pour les VÉLA !

Pour permettre aux habitants de tester le vélo à assistance électrique (VAE), Laval Agglo a proposé, grâce à son prestataire *Keolis*, un système de location longue durée : le VÉLA. L'abonnement, d'une durée de six ou douze mois, met à la disposition de son titulaire un deux-roues électrique. En 2021, le parc a été enrichi de 50 nouveaux deux-roues, portant à 300 le nombre total de vélos proposés. En parallèle, Laval Agglo a accompagné les communes dans leurs projets d'aménagement de pistes cyclables dont le réseau s'étendait en 2021 sur plus de 100 kilomètres. Autre coup de pouce de Laval Agglo : une aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique accessible à tous (deux par foyer au maximum) sans condition de ressources. Son montant atteint 25% de la facture, dans la limite de 200€ par vélo acheté auprès d'un commerce de l'agglomération lavalloise.

3^e édition du Défi Mobilité

Organisé en partenariat avec l'ADEME et la Région Pays de la Loire, le Défi Mobilité visait à redécouvrir les usages de la mobilité sur les trajets domicile-travail et domicile-école. Pendant une semaine, les salariés d'entreprises, les agents de la collectivité et les scolaires de la région se sont mobilisés pour se déplacer en mode écomobile : marche, vélo, trottinette, train, bus, ou covoiturage.

En chiffres :

- 54 participants
- 2 établissements engagés
- 863 kg de CO₂ économisé par rapport à l'utilisation d'une voiture individuelle
- 4 811 km parcourus en mode écomobile

#plan climat et environnement

Élaboration du Plan climat air énergie territorial (PCAET)

Laval Agglo est en train d'élaborer son Plan Climat Air Énergie territorial pour les six prochaines années. Celui-ci vise à définir un programme d'action pour lutter contre le changement climatique et accompagner tous les acteurs à s'y adapter. La réalisation d'un diagnostic territorial en matière d'énergie, de climat et de qualité de l'air permettra ensuite de proposer des solutions adaptées. D'une part, pour acclimater les lieux de vie aux changements environnementaux, et d'autre part pour répondre aux enjeux mondiaux à l'échelle du territoire.

#gestion des déchets

Un nouveau centre pour le Service de prévention et gestion des déchets

Désormais situé au 62 rue Marcellin Berthelot dans la zone des Touches à Laval, le nouveau quartier général de la direction prévention et gestion des déchets accueille une soixantaine d'agents qui assurent la mission essentielle liée à la gestion des déchets (prévention, service de collecte en porte-à-porte, déchetterie). Ce lieu éco-conçu offre un cadre de travail agréable et permet l'essor de nouveaux projets.

Un programme ambitieux pour la gestion des déchets

Laval Agglo a amorcé un schéma directeur pour la gestion des déchets. Il définit la stratégie de l'Agglomération pour les cinq ans à venir. Avec celui-ci et le cap qu'il fixe en matière de réduction, de tri et d'amélioration de la gestion des déchets, l'Agglo se donne aussi les moyens de maîtriser les taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à travers notamment une meilleure prévention et sensibilisation au tri, la lutte contre le gaspillage auprès des foyers. En implantant de nouveaux sites de composteurs collectifs et en distribuant le compost issu des déchets verts des déchetteries, Laval Agglomération veille au recyclage des déchets verts. De même, elle encourage ses partenaires associatifs tels qu'Alternatri, la Croix-Rouge, Emmaüs et Le Relais pour la valorisation des matériaux et leur réemploi direct.

En chiffres :

- 61 963 tonnes de déchets produites chaque année par les habitants de l'agglo
- 64 agents dédiés à la prévention et à la gestion des déchets
- 10 déchetteries ouvertes sur l'ensemble du territoire
- 950 composteurs distribués fin 2022

1 000 composteurs gratuits

Dans le cadre de la politique de prévention et de gestion des déchets, l'Agglomération accompagne depuis près de 10 ans le développement de la pratique du compostage. Cela permet de réduire de 30 % le poids de nos déchets et de revaloriser les biodéchets. Dans ce cadre, 1 000 composteurs ont été gratuitement mis à disposition des foyers pavillonnaires à l'automne 2021. L'Agglomération projette que 50 % des foyers seront équipés d'une solution de compostage d'ici 2026.

#eau et assainissement

Service des eaux : réhabilitation complète de deux stations de reprise

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les compétences eau et assainissement sont exercées directement par Laval Agglo sur les 34 communes du territoire. Parmi les projets menés en 2021, on compte notamment la réhabilitation complète des deux stations principales de reprise d'eau potable à Laval pour un coût de 950 000 € (la dernière réhabilitation datait des années 1980).

L'eau et l'assainissement en chiffres

- 42 523 abonnés à l'eau potable
- 38 313 abonnés à l'assainissement
- 3 usines de traitement de l'eau et 11 forages
- 7 Mm³ d'eau potable produits
- 39 stations d'épuration
- 11.1 Mm³ d'eau usées traitées
- 1 953 km de réseau d'eau potable
- 767 km de réseau d'eaux usées (dont 125 km de réseaux unitaires)

CHAPITRE 4 – UN CADRE DE VIE ET UNE OFFRE DE SERVICE DE QUALITÉ

Pendant l'année 2021, les services culture, sport, et tourisme ont dû faire preuve d'une grande créativité pour s'adapter aux contraintes sanitaires. Malgré le covid, tous ont continué à fonctionner et permis à tous les publics d'avoir accès à une offre de qualité sur l'ensemble du territoire. Certains événements culturels et sportifs ont fédéré les acteurs autour de moments d'envergure au niveau de l'agglomération (le mois du Tour, les Estivales, les Boucles de la Mayenne...). Au niveau touristique, des initiatives ont permis de pallier les incertitudes du contexte et de lancer des projets durables (Welcome pack, Schéma de développement touristique...). En 2021, on peut véritablement évoquer l'émergence d'un véritable projet culturel de territoire. Le réseau LABib qui maille l'ensemble de l'agglomération et le projet du Quarante depuis lequel une véritable synergie se déploiera pour faire éclore les pépites, en sont les exemples.

#culture

Un Projet culturel de territoire (PCT) sur les rails

Des concertations ont été menées suite à l'étude de l'agence de conseil ABCD. Elles se sont déroulées en visioconférence sur la base des COPROX (comités de proximité). Quatre réunions ont eu lieu en mai 2021 (162 personnes invitées et 49 personnes présentes) autour de trois thématiques : l'accessibilité et la communication, la médiation et l'éducation artistique et culturelle, le soutien à la création. Elles ont permis de poser les bases d'une réflexion qui conduira à l'élaboration d'un Projet culturel de territoire (PCT).

La forte croissance de LABib

L'activité de LA Bib s'est intensifiée avec la création d'une nouvelle plateforme du réseau LA Bib sur le site de Loiron et la navette dont le service est en forte croissance avec plus de 170 000 documents acheminés sur le réseau en 2021 contre 113 781 en 2019.

La saison en chiffres :

- 17 bibliothèques participantes
- 155 actions dont 47 pour les scolaires
- 40 rencontres auteurs dans le cadre du Prix du Roman Jeune
- 7 rencontres auteurs dans le cadre du Prix Bull'Gomme
- 3 323 participants à l'ensemble des actions

Le projet du Quarante en bonne voie

Les travaux ont avancé durant l'année 2021 pour permettre l'ouverture du lieu à l'automne 2022. Au terme d'une démarche participative et la consultation de plus de 1 500 habitants, l'établissement a été nommé *Le Quarante*, un nom qui fait référence à l'année de construction du site mais aussi à son numéro de rue (deux raisons d'associer le nouveau lieu culturel à ce nombre, qui laisse le champ libre à toutes les interprétations et toutes les formes de créativité...). Le site a vocation à devenir un lieu culturel majeur qui rayonnera dans tout le territoire et favorisera la création et la rencontre entre la pratique artistique, la connaissance et toutes les formes de créativité. L'installation d'une Micro-folie, musée virtuel développé par La Villette pour le Ministère de la Culture, fera du site un lieu à la pointe sur les usages du numérique au service de l'innovation, de la culture et bien plus encore. En prolongement du bâtiment, un espace végétalisé public sera aménagé.

L'Agglo : territoire de résidences d'artistes

Pendant la période du covid, l'accueil de résidences artistiques s'est densifié afin de répondre aux besoins des compagnies dans ce contexte de longue fermeture des lieux culturels et d'arrêt de diffusion des spectacles. Ainsi, 26 résidences ont été organisées sur l'année 2021 : 8 aux Théâtre Les Trois Chênes, 12 au Théâtre de Laval et 6 au 6par4.

Les Estivales de L'Agglo : 3^e édition

Depuis quelques années, le festival des Arts Scéniques et Vieilles Dentelles offrait aux habitants de l'agglomération des spectacles de rue et des animations d'été. Pour faciliter la circulation des publics, ce temps fort est à présent piloté directement par la direction des Affaires culturelles de Laval Agglomération sous le nom « Les Estivales ». Après une édition annulée en 2020, la seconde édition des Estivales était très attendue. En juillet et août 2021, Laval Agglo a proposé chaque vendredi dans différentes villes de l'agglomération, un spectacle d'art de rue ou de cinéma de plein-air.

Comité Femmes et Sciences : osez les sciences !

Sous l'impulsion du Comité Femmes et Sciences 53, des rendez-vous ont été régulièrement organisés par le Zoom (CCSTI) dans les établissements scolaires et les médiathèques. L'objectif : tenter de battre en brèche certaines idées reçues selon lesquelles les sciences et les techniques seraient l'affaire des hommes. À travers des expositions, des rencontres, des conférences, des quiz adaptés à chaque public, le programme visait à lutter contre les stéréotypes et à encourager chacune et chacun à choisir librement son parcours. 3 115 personnes y ont participé.

#sport

Le mois du Tour de France

La Mayenne a accueilli la 108^e édition du Tour de France en juin 2021. Avec une 5^e étape en contre-la-montre entre Changé et Laval, cet événement sportif a suscité un véritable engouement au niveau de l'agglomération. Parmi les opérations ayant accompagné la venue du Tour, une exposition de vieux vélos à l'entrée de l'Hôtel de Ville de Laval et une exposition d'anciens maillots des coureurs à l'Office de tourisme.

Les drapeaux des JO à la piscine Saint-Nicolas

En septembre, les drapeaux olympiques et paralympiques ont fait escale au bord des bassins de la piscine Saint-Nicolas, devenue centre de préparation aux jeux. Cette cérémonie a marqué la labellisation de Laval Agglomération comme Terre de Jeux 2024. Ce titre engage la collectivité à faire vivre les émotions des Jeux olympiques, changer le quotidien grâce au sport et permettre au plus grand nombre de vivre l'aventure olympique et paralympique en amont du rendez-vous 2024.

La piste d'athlétisme rénovée

Après 10 semaines de travaux démarrés en juillet, la piste d'athlétisme qui datait de 1989 a fait peau neuve. La qualité du revêtement fera de ce stade d'athlétisme homologué au niveau régional par la Fédération française d'athlétisme un outil de qualité pour les athlètes. Les travaux ont coûté 293 000 €, dont une partie a été subventionnée par le Conseil départemental à hauteur de 45 000 €.

#tourisme

Le tourisme en chiffres :

- 200 600 sessions enregistrées et 544 466 pages vues sur le site Internet de l'Office de Tourisme
- 2 901 880 touristes et excursionnistes ont fréquenté le territoire
- 1 485 050 nuitées soit 39 % des nuitées du département de la Mayenne

Un Schéma de développement touristique en cours d'adoption

La préparation du projet de territoire a été riche d'échanges, de pistes de réflexions pour accroître plus encore le développement touristique du territoire communautaire. Ces informations, reprises dans la feuille de route, ont vu leur traduction, en 2021, dans un schéma de développement touristique, véritable plan des actions à mener par l'Office de Tourisme, qui sera voté début 2022. Il envisage notamment de faire du tourisme une économie à part entière et de contribuer au développement équilibré de celui-ci au niveau des communes de l'agglomération.

DECALOC' : l'outil qui simplifie les démarches des loueurs

Afin de faciliter la mise en œuvre de cette procédure de déclaration préalable à tout début d'activité de location touristique, Laval Agglomération propose depuis 2021 aux communes membres qui le souhaitent de bénéficier gratuitement de l'outil de gestion dématérialisé des CERFA : le Décaloc' (www.decaloc.fr)

Première étape de la démarche pour les hébergeurs situés à Laval.

Soutien aux entreprises de restauration

Pour faire face aux difficultés financières des petites entreprises de restauration privées de clientèle pendant la crise sanitaire, les acteurs locataires de bâtiments propriété de Laval Agglomération ont cherché à réduire leurs charges en sollicitant l'effacement temporaire de leurs loyers. Certains d'entre eux ont ainsi pu bénéficier de ces exonérations : le restaurant du golf de Changé, l'espace restauration de la halte fluviale de Laval, le restaurant du Salvert d'Olivet, l'espace restauration de la halte fluviale d'Entrammes pour un coût global de 23 800 € HT.

Lancement de la Station de Trail®

Afin d'enrichir l'offre d'activités de loisirs, et de faire découvrir notre territoire de façon ludique et sportive, Laval Tourisme a porté en 2021 le projet de développement d'une station de Trail® : des services et des outils dédiés à la fois aux débutants désireux d'apprendre et d'être encadrés, ainsi qu'aux passionnés qui recherchent en un seul lieu de quoi organiser leurs entraînements, stages ou week-ends complets.

La station de trail en chiffres :

- 8 parcours balisés de 10 à 54 km
- 2 parcours techniques
- 167 km de pistes de Trail
- 2 week-ends et séjours et 10 stages proposés
- Un site onpiste.com et une application dédiés

CHAPITRE 5 – UNE AGGLOMÉRATION PERFORMANTE ET DÉMOCRATIQUE

En 2021, Laval Agglo a poursuivi ses actions vers davantage de démocratie et de participation, dans une volonté affirmée d'ouvrir les espaces de la vie démocratique et les instances aux citoyens. La consultation des habitants est désormais pratiquée à différentes échelles. Dans une logique d'amélioration continue de la qualité du parcours usagers, la volonté de Laval Agglo a aussi consisté à accentuer la visibilité des compétences de Laval Agglomération pour faciliter les démarches des habitants. Cela est passé notamment par une meilleure information du public et des locaux accueillants permettant d'identifier rapidement ce qui relève de telle ou telle compétence, par une simplification des démarches administratives ou encore en rendant accessibles les débats. Le service communication a largement été mobilisé pour accompagner cette dynamique. Au niveau des ressources humaines, l'activité a été soutenue au regard du contexte sanitaire, avec 1 209 actes et 57 recrutements effectués. Enfin, alors que le soutien à la relance économique a été un enjeu majeur en 2021, le budget a toutefois été maîtrisé.

#démocratisation

La feuille de route du projet de territoire adoptée

La feuille de route 2020-2026 a été adoptée lors du conseil communautaire du 12 avril 2021. Elle est le fruit d'un travail collectif. Florian Bercault, président de Laval Agglomération, est d'abord allé à la rencontre des maires, des élus et de l'ensemble des acteurs du territoire pour recueillir leurs idées, leurs objectifs, leurs ambitions et leurs priorités pour les 34 communes. Ces échanges ont apporté des réponses concrètes et partagées quant aux mesures à engager pour offrir un avenir durable à tous. Pour élaborer cette feuille de route, une concertation entre plus de 600 élus et chefs d'entreprise a permis de définir 5 défis à relever : relance économique, attractivité du territoire, enjeux climatiques, cadre de vie et participation citoyenne.

L'Hôtel communautaire métamorphosé

Suite aux travaux d'aménagement de l'Hôtel communautaire, les directions et services de l'ex DGA Services urbains et infrastructures et la DRH ont intégré le quartier Ferrié en juillet 2021. L'accueil a été installé au mois de septembre. Cette nouvelle configuration permet d'accentuer la visibilité des compétences de Laval Agglomération, et de faciliter les démarches des habitants.

En chiffres :

- 5 ans d'études et de réalisation
- 16 entreprises de travaux
- 1 114 m² de construction neuve
- 2 397 m² de surfaces réhabilitées et reconverties
- 7 M€ : montant total du projet
- 76 % d'appels supplémentaires d'usagers passés à l'accueil
- 1 150 usagers visiteurs par mois sur le site

L'Agglo sur les réseaux

Pour mieux conseiller, informer et continuer à tisser des liens, Laval Agglo a accentué sa présence sur les réseaux sociaux. Sur Facebook, les internautes ont désormais accès à tous les aspects pratiques de la vie quotidienne (déchets, transports, aides à la rénovation...); sur LinkedIn on peut se tenir informé des offres d'emploi de la collectivité et des nouveautés en matière de mobilité, culture... ; sur Twitter, ils peuvent découvrir l'actualité institutionnelle ; enfin, les événements sont visionnables sur YouTube.

Les Conseils communautaires sur YouTube

Depuis juillet 2020, les instances du Conseil communautaire sont retransmises en direct sur la chaîne YouTube. Ce procédé répond à l'obligation de publicité des débats de l'organe délibérant. Il permet également à toute la population de l'agglomération de suivre l'activité de Laval Agglomération sans se déplacer. Ces séances se déroulent depuis octobre 2021 salle Ambroise Paré à l'Hôtel communautaire, où Laval Agglomération dispose de sa propre salle de conseil équipée de quatre écrans, d'un micro par élu et du système Conféro grâce auquel les élus votent électroniquement.

Les citoyens invités à poser leurs questions

Pour encourager la participation des citoyens aux Conseils communautaires, chaque habitant peut poser une question de son choix, à laquelle est apportée réponse en début de séance. Cet acte fort est destiné à rapprocher les élus communautaires des concitoyens et à les impliquer davantage dans le processus démocratique.

#communication

Un nouveau look pour la Semaine Laval Emploi

Charte graphique, visuels, logo...tout datait de 2015. Un nouveau look s'imposait. La communication de la Semaine Laval Emploi a donc été entièrement refondue. Ce travail important au niveau graphique a été mené en parallèle de la recherche d'une pratique communicationnelle plus durable et engagée.

L'étape du Tour du France 2021

Cet événement a nécessité la mobilisation entière du service communication et du cabinet en lien avec les services de la Préfecture et du Conseil départemental de la Mayenne. Une large campagne a été déployée autour du slogan: « Le sport par nature ». Une banderolette a été accrochée sur le viaduc de Laval dont l'installation a nécessité d'arrêter le trafic des trains la nuit. Le toit du Vallis Guidonis et les lignes de la piscine Saint-Nicolas ont été recouverts de grandes bâches, occasionnant le passage de la télévision.

Vers un service communication éco-responsable

Le service communication de Laval Agglo souhaite améliorer ses pratiques pour s'inscrire dans une démarche davantage éco-responsable. Dans ses supports, le service fait désormais le choix de matériaux durables : les cadres des kakémonos sont en bois, les goodies sont, autant que possible, « made in France », et dans la mesure du possible, le choix du support numérique et privilégié par rapport au papier.

Communiquer, concerter, impliquer

La concertation et le dialogue avec les habitants sont devenus essentiels dans la mise en œuvre des projets impactants pour le territoire. Deux larges consultations, l'une dans la sphère culturelle avec le choix du nom du Quarante ainsi que les usages du lieu, et la seconde sur l'aménagement des voies bus-vélos ont permis l'expression des attentes des citoyens et leur pleine mobilisation pour ces enjeux.

#ressources humaines

Accompagner les salariés au quotidien

Malgré une activité freinée par la crise sanitaire, le pôle a continué d'accompagner, faciliter, conseiller, diriger les agents, toutes collectivités confondues tout au long de leur parcours professionnel, de leur entrée dans la collectivité jusqu'à leur départ en retraite.

- 69 dossiers de retraite validés
- 381 rendez-vous retraite
- 15 stages découverte
- 65 rendez-vous mobilités
- 5 mobilités abouties

#finances

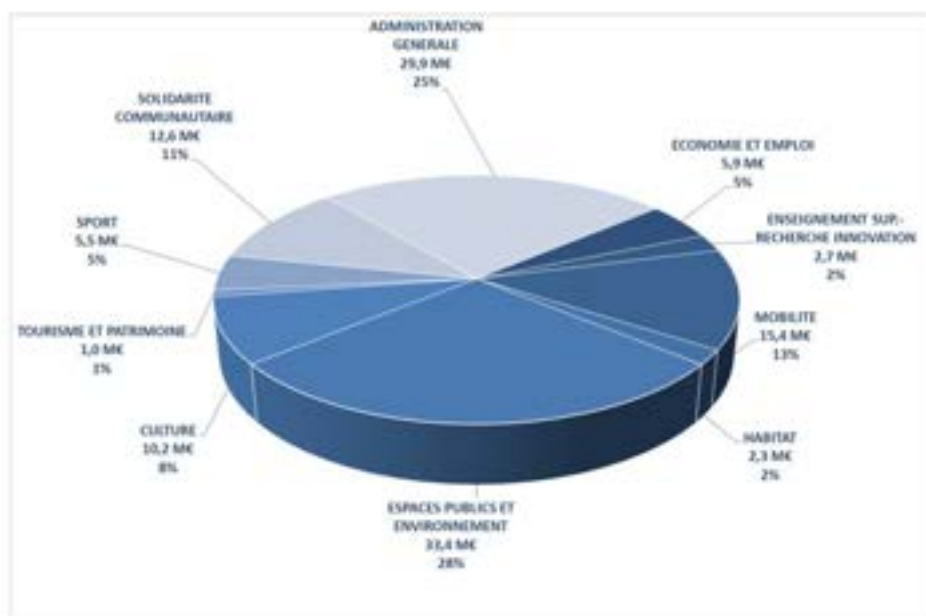
Un premier plan pluriannuel d'investissement (PPI)

Au terme de plusieurs mois de concertation, une planification des investissements a été élaborée pour la première fois à l'échelle du mandat par la direction financière mutualisée de Laval et Laval Agglomération. Pour Laval Agglomération, ce sont plus de 156 M€ d'investissements qui seront réalisés d'ici 2026 au bénéfice des 34 communes du territoire, sur les axes mobilités, enseignement supérieur, économie durable, culture, sport, tourisme, gestion des déchets, ainsi qu'en matière d'eau et d'assainissement à travers le renouvellement progressif des réseaux et la construction d'une nouvelle usine des eaux.

Malgré la crise sanitaire, le budget reste maîtrisé

En 2021, le budget de l'agglomération s'élève à 119 M€ de dépenses réelles dont 88 M€ en fonctionnement et 31 M€ en investissement.

En 2021, Laval Agglomération a consacré :



Florian Bercault : *On passe au sujet transition économique et enseignement supérieur avec une délibération sur le rapport annuel du Très Haut Débit. Pardon, non il n'y a pas de vote. C'était pour information le rapport d'activité. Et les rapports d'activité on va prendre acte mais ça n'empêche pas d'avoir un débat si vous le souhaitez. En tout cas on va avoir une présentation concise de Jérôme Allaire à qui je laisse la parole.*

TRANSITION ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- **CC79 – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC TRÈS HAUT DÉBIT – RAPPORT ANNUEL 2021**

Rapporteur : Jérôme Allaire

I - Présentation de la décision

Laval Agglomération a confié à Laval Très Haut Débit (THD) la mission de développer le très haut débit sur les 20 communes de Laval Agglomération.

En vertu de l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales, Laval THD, en tant que délégataire, est chargée de communiquer à Laval Agglomération, le délégant, un rapport comportant notamment les comptes afférents à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

II - Impact budgétaire et financier

Néant.

Jérôme Allaire : *On va faire concis. Je vais plutôt vous dire ce qui a bougé depuis ce rapport, depuis la fin d'année dernière. La zone AMII vous voyez il restait 143 prises qui restaient à produire qui sont au milieu de votre page. C'est le seul point bloquant à priori quand on fait le point avec Loïc Paré qui est l'expert sur le sujet, qui bloque puisque les 143 prises encore il y a quinze jours je crois étaient à 137. Cela veut dire que cela a peu évolué. Il y a des points de blocage encore avec Orange sur certains endroits et ce qui nous a amené à durcir le ton, relatif potentiellement à des pénalités, on peut passer. Vous verrez un certain nombre de sigles, vous avez FTTO, FTTH, le FTTO c'est pour les réseaux entreprises avec des fibres dédiées. C'est quelque chose qui continue à évoluer mais avec une évolution aussi de mission qui a été demandée en tout cas dans l'approche commerciale de Laval Très Haut Débit c'est de regarder sur un réseau qui soit entre le réseau dédié vraiment à la fibre, dédié à une entreprise et le réseau sur la page suivante qui est le FTTH qui est le réseau commun que l'on a chez nous, qui serait un FTTE c'est-à-dire une fibre partagée mais dédiée aux entreprises néanmoins, avec des temps de retour au fonctionnement qui soient plus courts que ce qui arrive chez nous (j'essaie de ne pas faire tous les sigles pour faire au plus simple) que la fibre qui arrive chez nous mais un peu long qu'une fibre spécifiquement dédiée à une entreprise. Voilà. Que dire ?*

Vous pouvez après aller sur le rapport financier directement en page 6 pour ceux qui font dérouler, si vous avez des questions mais c'est le point. Ah j'étais à la page d'avant, ça me paraissait plus clair en lecture. Voilà, parce que le tableau est petit. Donc un chiffre d'affaires entreprises qui est stable, un peu plus d'un million d'euros, particuliers en haut 4 millions d'euros. Les charges d'exploitation qui sont maîtrisées, 2021 est marquée par une dotation aux provisions d'un montant exceptionnel de 730 000 €, un résultat net à 1 300 000 € quasiment contre 648 annoncés au BP, et donc un investissement total cumulé de plus de 34 millions d'euros. Finalement les résultats étant plutôt positifs, une des négociations qui a eu lieu avec Orange en début d'année et sur lequel on a fait travailler un cabinet extérieur était justement la commercialisation d'une nouvelle offre FTTE puisqu'ils voulaient, eux, récupérer une partie du résultat pour financer cela et ce cabinet nous a

accompagné pour leur faire comprendre que le transfert de la fibre que l'on utilise chez nous vers un réseau entreprises leur permettrait de financer finalement cela et qu'ils n'avaient pas besoin de taper dans la caisse pour faire court. Si vous avez des questions, parce que je pense que le tableau derrière va être un peu petit. Sinon et ce qui avance aussi, pour vous dire, tout ce qui est géré par Mayenne Très Haut Débit qui doit concerner un certain nombre de communes en extérieur, finalement tout ce qui est externe à Laval Agglomération, dès que vous êtes en extérieur, vous êtes plus proche peut-être d'une autre collectivité. C'est Mayenne Très Haut Débit qui va gérer. Tout cela avance également. Il ne faut pas hésiter à remonter vers Loïc les infos que vous avez sur les disfonctionnements ou ce qui avance ou ce qui avance moins. Et puis des choses qui peuvent paraître curieuses mais il y a quinze jours ils nous ont présenté, malgré des relances je pense assez nombreuses depuis pas mal de temps, un logigramme pour quelqu'un qui ferait un lotissement, savoir quels sont les délais, à quel moment il faut les solliciter, etc... Et il y aura un nouveau guide du maire pour bien comprendre la fibre qui devrait sortir pour le 15 octobre.

Florian Bercault : *Est-ce qu'il y a des questions sur cette présentation ? Non. On en prend acte. Merci pour le suivi, cette présentation.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 079/2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2022

TRÈS HAUT DÉBIT – DÉLÉGATION SERVICE PUBLIC – RAPPORT ANNUEL 2021

Rapporteur Jérôme Allaire

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu la décision n° 103/2010 du conseil communautaire de Laval Agglomération portant délégation de service public relative à l'établissement et à l'exploitation des fibres optiques d'un réseau communautaire de communications électroniques à très haut débit,

Considérant qu'en application de l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales, il appartient au délégataire de transmettre au délégant un rapport détaillé concernant l'année écoulée,

Considérant le rapport d'activité 2021 transmis par Laval Très Haut Débit (THD),

Considérant l'examen du rapport par la commission consultative des services publics locaux du 7 septembre 2022,

Après avis de la commission transition économique et enseignement supérieur,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article unique

Le conseil communautaire prend acte du rapport d'activité 2021 de Laval THD dans le cadre de la délégation de service public relative à l'établissement et à l'exploitation des fibres optiques d'un réseau communautaire de communications électroniques à très haut débit.



Laval Très Haut Débit

RAPPORT ANNUEL 2021

Rapport établi par Laval Très Haut Débit



SOMMAIRE

1	<u>PREAMBULE</u>	3
2	<u>PRESENTATION DE LA DSP</u>	4
3	<u>COMPTE-RENDU DE DEPLOIEMENT ET D'EXPLOITATION</u>	5
3.1	FAITS MARQUANTS 2021	5
3.2	NOUVEAUX CONTRATS MAJEURS SIGNES	6
4	<u>L'OFFRE DE SERVICE</u>	6
4.1	ACTIVITE COMMERCIALE MISSION 1 (FTTO)	6
4.1.1	LES CLIENTS USAGERS	6
4.1.2	LES ACCES CLIENTS FINAUX	6
4.1.3	MIGRATION DU SI DE FACTURATION	7
4.2	ACTIVITE COMMERCIALE MISSION 2 (FTTH)	7
4.2.1	LES CLIENTS USAGERS	7
4.2.2	LES CLIENTS FINAUX	8
5	<u>LA PERFORMANCE DE L'ACTIVITE</u>	8
5.1	ACTIONS COMMERCIALES VERS LES FAI ET OPERATEURS	8
5.2	LES EVENEMENTS PUBLICS	8
5.3	LE SITE WEB LAVAL THD	9
6	<u>LE RAPPORT TECHNIQUE</u>	10
6.1	EVOLUTION DE L'ACTIVITE	10
6.2	ORGANISATION DES SERVICES	11
7	<u>RAPPORT FINANCIER</u>	13
8	<u>PERSPECTIVES D'ACTIVITES POUR 2022</u>	15
9	<u>ANNEXES</u>	16



1 Préambule

Orange, la Banque des Territoires, CNP Assurances et EDF Invest ont officialisé le 3 novembre 2021 le lancement d'Orange Concessions, une nouvelle société détenue à 50% par Orange et à 50% pour un consortium regroupant La Banque des Territoires (Caisse des Dépôts), CNP Assurances et EDF Invest.

La société Orange Concessions accompagne les collectivités locales dans l'aménagement numérique de leur territoire : elle orchestre la conception, la construction et l'exploitation des réseaux fibre en s'appuyant sur Orange comme partenaire industriel de référence doté d'une expérience et d'un savoir-faire éprouvés et assure la commercialisation à l'ensemble des opérateurs commerciaux (FAI) pour offrir la fibre à leurs clients finaux.

Elle regroupe 24 Réseaux d'Initiative Publique (RIP) dont Laval Très Haut Débit .

Orange Concessions représentera à terme plus de 4,5 millions d'accès fibre qui seront exploités à l'horizon 2025 sur plus de 30 départements et 6500 communes ; ce qui positionne cette structure comme 1er opérateur dans les territoires ruraux français.

Pour remplir sa mission, Orange Concessions œuvre aux côtés d'un ensemble d'acteurs indispensables pour réussir ensemble l'aménagement numérique des territoires :

- les **collectivités territoriales**, pour qui elle construit et exploite des réseaux de qualité, en établissant une relation de confiance au quotidien avec ses équipes dédiées locales.
- Les **opérateurs commerciaux ou fournisseurs d'accès à Internet**, auprès de qui elle commercialise les offres d'accès aux Réseaux d'Initiative Publique qui permet à chacun d'adresser les besoins de leurs clients particuliers, professionnels ou sites publics,
- enfin Orange, dont l'expertise et le savoir-faire reconnu va continuer à nous accompagner au quotidien en tant que partenaire industriel,

L'engagement d'Orange Concessions est d'être le partenaire et l'allié de chacun pour réussir ensemble le défi de rendre la fibre accessible à tous.

Pour en savoir plus : www.orangeconcessions.com



2 Présentation de la DSP

Le contrat de Délégation de Service Public (DSP) signé entre l'Agglomération de Laval et France Télécom, devenue Orange, prévoit la transmission d'un rapport annuel au plus tard le 31 mai de chaque année.

Le présent rapport annuel 2021, conformément au décret n°2005-236 du 14 mars 2005 relatif au rapport annuel du délégataire de service public local et modifiant le code général des collectivités territoriales (partie réglementaire) présente les principaux éléments contractuels relatifs aux chantiers financiers, techniques et commerciaux. Nous rappelons que France Télécom, devenue depuis Orange SA, a créé en 2011 une filiale, la société Laval Très Haut Débit (Laval THD), qui est le délégataire de cette Délégation de Services Publics.

Cette année 2021 a été marquée par la fin du déploiement du réseau FTTH (Fibre pour les particuliers et les locaux professionnels ayant au moins un individu sur site).

L'ensemble des DOE du réseau Laval THD ont été remis à Laval Agglomération le 1 décembre 2021. Le déploiement de la zone AMII sur la ville de Laval, pour laquelle Laval THD est solidaire, est aussi terminé. Seules 143 prises restent à produire en exploitation.

Durant l'année 2021, l'activité de la société a donc été de poursuivre la mise en œuvre de l'avenant n°2 signé le 4 juillet 2016, et de l'avenant n°4 signé le 18 février 2020 pour la partie déploiement des cas d'exclusion FTTH notamment.

Les travaux de déploiement sur le réseau FTTH se sont donc poursuivis en 2021, pour atteindre près de 23 685 prises raccordables à la fin de cette année, soit quasiment l'ensemble des logements du périmètre de Laval THD, hors zones dentelles déployées par la zone AMII de Laval (10 prises) ou par le RIP Mayenne Fibre (90 prises) pour un total de 100 logements restants à rendre raccordables (cf. « LTHD Annexe 1 CR technique 2021 »). D'autre part, des logements neufs non encore construits mais déjà identifiés seront raccordés dès que les promoteurs ou aménageurs nous les auront livrés. En effet, sur les lotissements et les immeubles neufs, ce sont les promoteurs ou aménageurs qui réalisent le précâblage de ces zones et Laval THD récupère ces infrastructures pour les raccorder à son réseau Très Haut Débit sur le domaine public.

Comme prévu, l'équipe Exploitation de Laval THD a pris le relais sur l'année 2021 pour assurer la continuité des services du réseau et prendre en compte l'évolution des besoins en autonomie depuis le 1er janvier 2022.

L'activité commerciale s'est, quant à elle, poursuivie sur les deux missions :

1. Le réseau FTTO pour des offres Entreprises,
2. Le réseau FTTH pour des offres aux Particuliers et aux Professionnels.

Une intense activité commerciale et de raccordement des clients avec les quatre Opérateurs Commerciaux d'Envergure Nationale (OCEN) sur le réseau FTTH de la DSP LTHD permettent d'atteindre les 15 123 clients raccordés en fin d'année 2021.



Pour la mission 1, les déploiements étant terminés depuis l'été 2012, Laval THD assure l'animation commerciale sur ce secteur Entreprises. Cependant, même si le chiffre d'affaires sur ce domaine reste au-dessus de nos prévisions, nous constatons une relative stabilité du nombre d'accès avec 210 raccordements Entreprises en parc sur la solution Entreprises très haut débit (FTTO).

Laval THD a officialisé les comptes de la société et n'a pas voté d'augmentation de capital en 2021 en conformité avec le compte d'exploitation prévisionnel de la Convention. Le capital de la société est donc de 6 242 000 € depuis 2019.

3 Compte-rendu de déploiement et d'exploitation

Le compte-rendu technique détaillé contenant l'ensemble des éléments chiffrés est annexé au présent rapport. Les paragraphes ci-dessous retracent les activités de déploiement et d'exploitation du réseau par ordre chronologique et de manière synthétique pour les trois missions du contrat.

3.1 Faits marquants 2021

Mission 1 : l'activité de raccordements clients est dans une phase industrielle depuis 2014 avec près de 210 accès (entreprises et collectivités) raccordés (certains Clients ayant plusieurs raccordements pour un même site).

L'année 2021 a surtout été marquée par un ralentissement de l'activité commerciale, que nous expliquons par une maturité du marché et par l'offre FTTH Pro qui est maintenant disponible sur l'ensemble des zones d'activités de Laval Agglomération.

Concernant l'exploitation technique (SAV, maintenance), la qualité de service est conforme aux engagements (Cf. « LTHD Annexe 1 CR technique 2021 »).

Mission 2 : Laval THD a finalisé son déploiement FTTH pour les derniers cas complexes et le passage en exploitation a été confirmé fin 2021.

Dans le cadre de cette exploitation, aucun incident majeur est à signaler sur 2021 (cf. « LTHD Annexe 1 CR technique 2021 »).



Mission 3 (subventionnement de kit satellite) :

Aucune demande de subventionnement n'a été reçue en 2021.

3.2 Nouveaux Contrats majeurs signés

Les quatre Opérateurs Commerciaux d'Envergure Nationale (OCEN) ont déjà signés leur contrat usager FTTH Passif avant 2021. SFR et Bouygues Télécom ont par contre lancé officiellement leur commercialisation sur cette année 2021.

21 opérateurs Alternatifs ont signé le contrat FTTH Activé lancé en juillet 2020. Même si le nombre d'opérateurs alternatifs est de plus en plus élevé, le nombre de clients restent très modeste car inférieur à 100.

4 L'Offre de Service

Le catalogue de Laval THD se décompose en deux grandes familles de produits : le FTTO et le FTTH

4.1 Activité commerciale mission 1 (FTTO)

4.1.1 Les clients Usagers

L'année 2021 est la neuvième année de commercialisation sur le domaine Entreprises. Le réseau est composé de 258 accès techniques commercialisés auprès des collectivités, établissements publics et opérateurs commerciaux (Clients Usagers pour les entreprises).

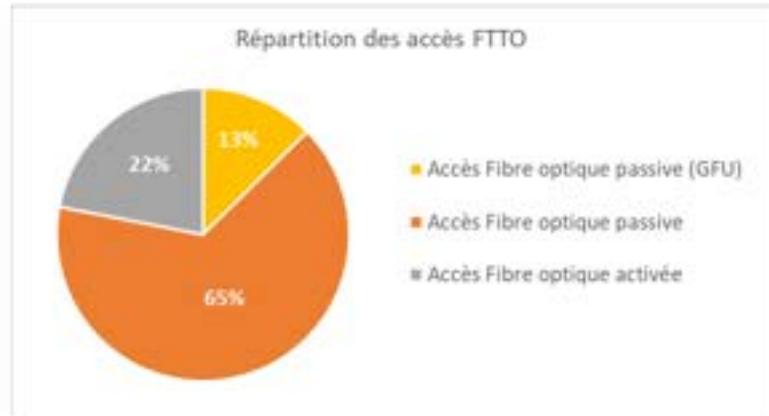
18 clients Usagers ont signé au moins un contrat FTTO (Fibre Optique passive, fibre optique active, hébergement) avec Laval THD. Le dernier en date est le SDIS :

Clients FTTO (tout produit)		
ADISTA	CRT INFORMATIQUE	GIGALIS PAYS DE LOIRE
BLUE (ex BRETAGNE TELECOM)	DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE	OFFICE PUB L HABITAT DEP MAYENNE
BOUYGUES TELECOM	FREE INFRASTRUCTURE	ORANGE
COMMUNE DE LAVAL	HEXANET	SDIS 53
COMMUNE DE L'HUISSERIE	MAYENNE FIBRE	SFR
COVAGE NETWORKS	MCT	UNYC

4.1.2 Les accès clients Finaux

Avec 167 accès clients finaux les offres de Fibre Optique Passive FOP restent les offres phares du domaine Entreprises pour Laval THD (78% des accès vendus dont 13% via une offre GFU).

47 accès s'appuient sur une offre de fibre optique activée, soit 22% des accès.



Il est à noter que Laval THD héberge les nœuds de collecte de l'offre FTTH activé pour les deux RIPs Mayennais (MAYE et LTHD) sur ses sites POP de Senelle et de Meurger.

4.1.3 Migration du SI de facturation

La migration du SI de facturation de Laval THD, initiée en juillet 2020, s'est terminée en juin 2021 comme cela avait été envisagé, perturbant encore la facturation de nos clients Usagers durant le 1^{er} semestre 2021. Conscient de cela, Laval THD a accompagné ses clients demandeurs dans la bonne compréhension des factures et rattrapages associés.

L'appropriation par les usagers des nouveaux outils de commandes (e-services, Espace Opérateurs, FCI) reste un enjeu sur 2021.

Pour accélérer la commercialisation, Laval THD :

- conseille au quotidien les usagers,
- répond et oriente les clients finaux intéressés par la fibre.

4.2 Activité commerciale mission 2 (FTTH)

4.2.1 Les clients Usagers

Bien qu'ayant signé le contrat FTTH en 2020, Bouygues Télécom et SFR sont arrivés effectivement au cours du T3/2021, rejoignant ainsi Orange et Free.



Par ailleurs, 21 usagers (+ 10 en 2021) ont signé le contrat FTTH activé :

Clients FTTH activés		
ADISTA	GROUPE CONVERGENCE.COM	NETWORTH TELECOM
ALPHALINK	HALIE	NORDNET
APPLIWAVE	HEXANET	ORANGE BUSINESS SERVICES
CAPACOM	IBLOO	ORANGE VALLEE
CELESTE	KOESIO NETWORKS	PRIME CREATION EVENTS
CORIOLIS TELECOM SAS	LASOTEL	SCT
DATAZION	MCT	UNYC

Cela offre une grande diversité d'offre pour le client final.

4.2.2 Les clients Finaux

Le nombre de clients FTTH a poursuivi sa croissance passant d'environ 12 500 clients raccordés en fin d'année 2020 à 15 123 clients raccordés au 31 décembre 2021, soit plus de 2 600 nouveaux clients.

La part des clients raccordés via du FTTH activé reste encore anecdotique (13 clients).

Le taux de pénétration atteint près de 64% au 31 décembre, soit une progression de 9 points en 1 an.

5 La Performance de l'Activité

5.1 Actions commerciales vers les FAI et opérateurs

En complément des actions d'accompagnement au quotidien des opérateurs commerciaux dans leurs activités techniques d'interconnexion ou de production clients, des revues commerciales régulières avec les principaux opérateurs commerciaux ont été proposées.

3 des 4 OCENs ayant marqué un vif intérêt pour la démarche. Elles ont été mises en place au cours du deuxième semestre, de façon bimestrielle.

Elles ont pour objectif d'échanger sur la situation, de les aider à cibler leurs actions commerciales et à éventuellement coconstruire des opérations mutualisées.

5.2 Les événements publics

Durant l'année 2021, le contexte sanitaire et son évolution, malheureusement imprévisible, a entravé l'organisation d'événements publics et notamment des événements « entreprise ». La communication s'est donc appuyée sur le Digital

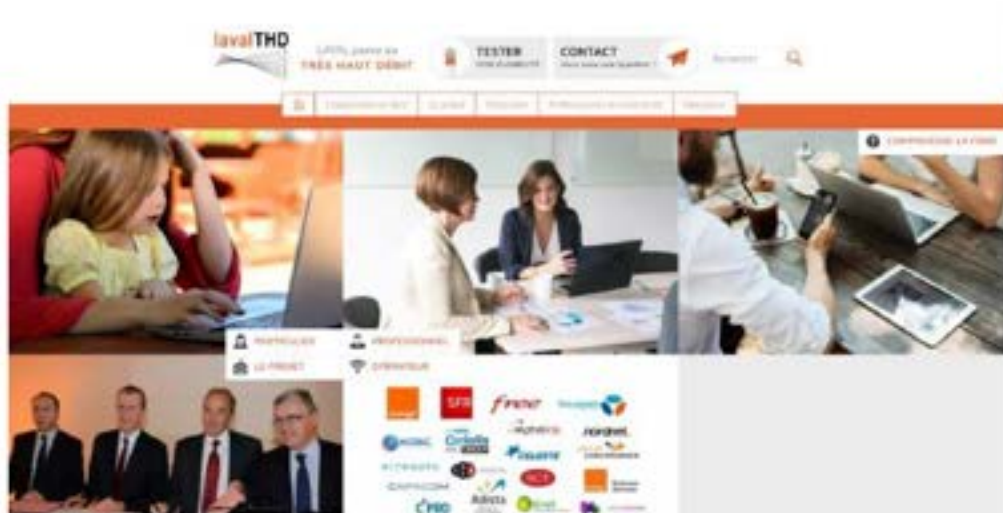


5.3 Le site Web Laval THD

Le site Web reste à la fois le lieu privilégié pour informer les Usagers notamment sur l'histoire du projet, leur éligibilité, les Usages de la Fibre, les modalités pour en profiter ainsi que les opérateurs présents. Il permet aussi aux Usagers de nous solliciter via un formulaire de contact.

Comme prévu, une refonte du site web de Laval THD a été réalisée au cours de l'année 2021 afin de :

- Mettre à jour l'ensemble des contenus,
- Profiter d'une architecture plus performante,
- Avoir un « look & feel » proche de celui de Mayenne-fibre.fr :





6 Le Rapport Technique

6.1 Evolution de l'activité

Au cours de l'année 2021 l'activité du délégataire s'est focalisée sur la finalisation du déploiement du réseau mission 2 (FTTH) en cohérence avec les nouveaux objectifs de l'avenant n°2 signé le 4 juillet 2016 par la collectivité, et de l'exploitation des réseaux construits. Le déploiement du réseau FTTH s'est principalement concentré sur les zones complexes et exclues initialement du périmètre de déploiement. En 2021, des opérations d'élagage ont été poursuivies en zone rurale afin de pallier aux difficultés rencontrées par le déploiement.

Comme en 2020, durant cette année 2021, la crise sanitaire a fortement perturbé la fin de déploiement.

Dans le cadre du déploiement de la mission 2 les activités opérationnelles suivantes ont donc été poursuivies par le délégataire et ses partenaires :

- pilotage des équipes et des processus propres au FTTH,
- pilotages des études et des travaux de zone arrière de Point de Mutualisation,
- réception des éléments de réseaux construits (génie civil, câblages, armoires de rue, raccordements d'immeubles),
- gestion des locations d'infrastructures tierces (GC et appuis d'Orange (GC BLO) et d'ENEDIS),
- l'ensemble des démarches administratives (permission de voirie, autorisation de passage...),
- la signature des conventions nécessaires,
- la négociation des accords de déploiement,
- la recherche de solutions techniques permettant l'optimisation du déploiement et du planning (en particulier concernant le réseau FTTH en aérien).

L'exploitation du réseau recouvre une autre série d'activités :

- la gestion des processus de production client (mission 1 et mission 2)
- la gestion des procédures propres à Laval Très Haut Débit de Service Après-Vente avec les plateformes d'OWF (Orange Wholesale France)
- la supervision des réseaux actifs (FTTO et FTTH).

Pour ce faire le délégataire s'est appuyé sur une organisation industrielle de déploiement et d'exploitation mise en place avec les unités opérationnelles et les plateformes d'Orange et de ses sous-traitants (la société SPIE étant le sous-traitant principal du déploiement et la société Circet celui de la partie exploitation).



6.2 Organisation des services

L'équipe de Laval Très Haut Débit a été renforcée et est constituée d'un Directeur Général (DG), d'un Directeur Général Adjoint (DGA), d'un Directeur Administratif et Financier (DAF), d'une Responsable Exploitation et Maintenance (REM) et d'une Attachée Administrative et Communication (AAC). Les fonctions de Président sont assurées quant à elles par Monsieur Jean-Germain Breton.

Valérie Gombert qui avait été recrutée au 1er décembre 2020 en tant Attachée Administrative et Communication, n'a pas souhaité suivre l'évolution vers Orange Concessions au 3/11/2021. Valérie FERRY a donc été recrutée pour la remplacer au 13/12/2021.

Samia Bréhin, après sa mission de chef de projet sur l'élagage, a pris le poste de Responsable d'Exploitation et de Maintenance sur le RIP de Laval THD.

Alexis Mervielle a été remplacé par Julien Montaufier en tant que Directeur Général Adjoint.

Thierry Cunit a été remplacé par Samuel Carabeuf en tant que Directeur Financier & Administratif.

Et Jacky Blaizot, le Directeur Général, est toujours en poste.

Par ailleurs, le CDD d'Alexandra Piton, qui nous a soutenu dans le suivi des projets d'élagage, a pris fin en octobre 2021. Enfin Alexandre Jus, notre apprenti communication, a succédé à Julie Malo en septembre 2021.

L'équipe Projet d'Orange qui était constituée d'un chef de projet déploiement, Philippe Sérandour et d'un chargé d'affaires de l'Unité d'Intervention Pays de Loire, Stéphane Lefaux ont été réaffectés à d'autres missions en fin 2021 suite à la fin du déploiement du réseau Laval THD.

Philippe Sérandour a d'ailleurs remplacé Hélène David en tant que Coordinateur Exploitation Réseau (CER) pour le compte de Laval THD au 01/01/2022.

Philippe s'appuie sur une organisation Exploitation dirigée par Baptiste Mautalent :



7 Rapport Financier

Le compte rendu financier complet est annexé à ce document ainsi que le rapport des Commissaires Aux Comptes qui ont audité et certifié sans réserve les comptes de la société Laval THD SA pour l'exercice 2021.

En synthèse, on peut mentionner les faits marquants suivants au titre de l'exercice 2021 :

2021 fut la neuvième année pleine de l'activité commerciale de Laval THD sur les deux missions. Cet exercice restera marqué par 2 éléments qui ont contribué au développement commercial et à la croissance de chiffre d'affaires de LTHD : l'arrivée de 2 nouveaux opérateurs d'envergure nationale (SFR et Bouygues Télécom) dès janvier 2021, et la souscription de nouvelles tranches de co-financement qui ont impacté favorablement le chiffre d'affaires de LTHD (2 tranches de 5% pour Free et 1 tranche pour SFR en mai).

En effet, l'arrivée de SFR et Free venus commercialiser leurs offres Fibre sur le réseau LTHD a contribué à dynamiser l'activité commerciale et donc le CA réalisé par LTHD en 2021. D'autre part, la souscription de nouvelles tranches de co-financement par Free et SFR a généré un chiffre d'affaires exceptionnel sur l'année 2021 qui impacte très significativement les résultats.

	OSA	FreeIPT	SFR	BYT	Autres	TOTAL	%
FTTH passif	1 785 075	1 150 310	827 109	81 603	0	3 874 098	78%
FTTE passif	0	0	0	0	0	0	0%
FTTH activé	0	0	0	0	3 781	3 781	0%
Hébergement	37 944	34 632	24 689	12 662	23 400	133 328	3%
FTTO	577 498	0	59 599	0	440 335	1 077 430	21%
Autres CA	0	10 000	13 974	2 334	0	26 309	1%
TOTAL	2 400 515	1 224 942	925 372	96 599	467 516	5 114 945	100%
	47%	24%	18%	2%	9%		

Cette dynamique commerciale se traduit par un chiffre d'affaires total en 2021 de 5,1 M€ contre 3,4 M€ prévus cette année au Business Plan, soit un écart favorable de +1,7 M€. Cet écart s'explique principalement par les 3 tranches de co-financement souscrites en mai 2021 (2 tranches pour Free et 1 tranche pour SFR) qui ont généré à elles seules un chiffre d'affaires comptable de 1,2m€ environ. A noter que le taux de cofinancement du FAI Orange est resté à 45%. A noter également que le parc de clients raccordés au 31/12/2021 se chiffre à 15 123 prises, soit un parc supérieur à celui prévu au Business Plan de (13 836 prises).

En ce qui concerne le FTTO, on peut mentionner un Chiffre d'Affaires en dépassement de +30% (+247 K€) comparé au BP Prévisionnel.



Les charges d'exploitation demeurent maîtrisées avec un réalisé 2021 égal à 1 269 k€ comparé à une prévision de 1 381 K€, soit un écart favorable de 111 k€ (8%), notamment expliqué par des coûts d'utilisation de Génie Civil d'Orange SA inférieurs aux prévisions du Business Plan.

Le résultat net 2021 de Laval THD est un bénéfice de 1 288 k€, significativement supérieur aux estimations du Business Plan. Ceci d'explique par le niveau exceptionnel des revenus de 2021 (voir plus haut) et par la maîtrise des charges d'exploitation. Le résultat net du Business Plan était attendu à 648 k€ en 2021. Cette surperformance financière par rapport au business plan a permis à Laval THD de doter le compte de réserve au titre de la clause de retour à meilleure fortune en 2021. A ce titre une provision de 730.3K€ a été comptabilisée dans les comptes de Laval THD en 2021. Le bénéfice au titre de l'exercice 2021 a généré un versement d'impôt sur les Sociétés à hauteur de 497k€.

Les investissements se sont poursuivis en 2021 (+2 318 k€) en vue d'atteindre le jalon du déploiement à 100% du réseau FTTH et au titre des raccordements clients réalisés. Ces investissements sont au-delà du BP prévisionnel de 1122 k€ même si le montant cumulé reste en dessous de ce BP. Les principaux investissements réalisés en 2021 sont les suivants :

- La poursuite du déploiement de la Boucle Locale du réseau FTTH passif : 416 K€
- Les coûts spécifiques FO/GC liés aux habitats dispersés : 389 K€
- Les coûts d'étude et de gestion de projets associés aux items ci-dessus : 89 K€
- Les raccordements clients des FAIs : 1 214 K€
- Travaux de mise à niveau du NRO de Senelle : 210 K€

Subvention : La dernière subvention de 200 000 € relative à la fin du déploiement (100%) et à la livraison des DOE n'a pas été perçue en 2021, son versement est prévu en 2022.

Le financement de Laval THD :

Au 31/12/2021, le capital social de Laval THD SA est de 6 242 200 € à la suite de l'augmentation de capital de +1 552 000 € votée en CA le 2 avril 2019, le capital social de Laval THD n'a pas été augmenté au cours de l'année 2021.

Aucune opération de besoin de financement complémentaire n'a été réalisée au cours de l'exercice 2021.

Une provision pour couvrir un risque de pénalité future liée au déploiement a été recalculée et comptabilisée en juin 2016 lors de la signature de l'avenant 2. Le montant avait été estimé sur la base d'un retard sur les jalons contractuels de l'ordre de 100 prises par an pour la zone AMII (Laval ville) sur une période de 18 ans (période 2020-2038) soit une pénalité de 100€ par prise basée sur le fait que le RIP est juridiquement cosolidaire des jalons de déploiement de la zone AMII. Cette provision de 200 K€ a été reconduite en l'état au 31 décembre 2021.

Le compte de réserve : en 2021, le compte de réserve continue d'être provisionné au titre du GCBLO (moindre coûts de droits de passage des offres d'accès aux installations de GC Orange comparé au Business Plan) pour un montant complémentaire de 42,3K€. Mais l'année 2021 est marquée par une dotation significative au titre du retour à meilleure fortune (résultat d'exploitation supérieur aux estimations du Business Plan) de 730,3k€. Compte-tenu des échanges avec la collectivité sur l'utilisation potentielle du compte de réserve, seul le montant qu'il est probable à date d'avoir à reverser à la collectivité en fin de DSP a été provisionné, soit 50%. Au 31/12/2020, le solde



de ce compte était de 78,2K€ ; au 31/12/2021, le solde de ce compte de réserve est donc de 850,9 K€.

8 Perspectives d'activités pour 2022

En 2022, suite à la fin du projet de déploiement, Laval THD passe dans une phase opérationnelle d'exploitation complète. L'enjeu majeur pour cette nouvelle année sera de veiller à assurer les trois fondamentaux de cette exploitation, à savoir, la maintenance préventive, la maintenance curative et la vie de réseau. Parmi ces prestations de vie de réseau, il faudra bien sûr veiller à continuer à servir au mieux les clients de Laval THD, c'est-à-dire son Délégué et ses Opérateurs Commerciaux, FTTO et FTTH. L'objectif étant naturellement la satisfaction des clients finaux que sont les Entreprises et les administrés du territoire de Laval Agglo.

De plus, il faudra s'assurer d'une qualité de prestations dans le traitement des logements neufs en étroite collaboration avec les promoteurs/ aménageurs immobiliers et les communes.

Enfin, l'un des sujets où les communes doivent encore se mobiliser à nos côtés est le traitement des nouveaux plans d'adressages afin que chaque adresse postale est bien un numéro et un nom de rue.

En 2022, Laval THD va aussi poursuivre ses actions de commercialisation des réseaux et la promotion des offres disponibles à date et à venir à travers :

- La commercialisation de son réseau FTTH passif destiné au marché Grand Public : la présence commerciale des 4 OCEN depuis mi 2021 va contribuer à dynamiser le marché, accroître significativement le taux de pénétration et donc induire une croissance du CA FTTH. L'arrivée concomitante d'autres FAIs sur la DSP voisine Mayenne Fibre devrait contribuer également à renforcer la dynamique commerciale globale.
- Parmi les faits marquants attendus en 2022, il est à noter le passage en cofinancement du FAI Bouygues Télécom à travers son partenaire financier SDFAST. Cet élément doit permettre à Laval THD de renforcer sa trésorerie même si le long terme l'offre de location initialement souscrite par ce FAI était plus rentable.
- La promotion de son réseau FTTH activé auprès de FAIs alternatifs par cette infrastructure réseau qui leur permet de commercialiser leurs offres des services FTTH vers les Professionnels et le Grand Public sans investir dans l'activation du réseau Fibre.
- La poursuite de la commercialisation des offres FTTO destinées aux Entreprises.
- Le déploiement et la commercialisation d'une offre avec une GTR 4H sur toutes les prises raccordables FTTH motivée par la décision de l'ARCEP qui s'impose à tous les OI pour les RIP (Réseaux d'Initiative Publique).



A noter qu'il existe un risque de cannibalisation des offres FTTO par l'offre FTTH activé. Ce phénomène a démarré en 2021 et devrait probablement s'accroître en 2022. En effet, le développement commercial en 2022 de cette offre FTTH activé lancée au S2 2020 devrait influencer certains clients opérateurs FTTO à migrer ou à privilégier cette offre. Cette nouvelle offre va cependant contribuer au développement commercial global de Laval THD en adressant mieux le marché des professionnels grâce à un positionnement tarifaire plus adapté à ce segment de petites entreprises et professionnels.

La crise sanitaire qui s'est poursuivie en 2021 n'a pas permis de réaliser des opérations de communication et de promotion commerciale des offres disponibles vis-à-vis de tous les clients cibles : Grand Public, Entreprises et Professionnels. À l'issue de la sortie de crise sanitaire, ces opérations reprendront au S2 2022 et contribueront à la promotion de ces offres et à la réussite commerciale de LTHD en 2022. Ces opérations de communication ont vocation à accélérer la migration vers le Très Haut Débit des logements raccordables et des locaux professionnels. Comme nous pensions le réaliser en 2021 ; des réunions publiques en mairies destinées au Grand Public, des participations et/ou l'organisation d'événementiels doivent contribuer au développement du CA commercial de Laval THD qui est une priorité de 2022 et un enjeu majeur de la DSP après avoir déployé 100% du réseau.

9 Annexes

- Annexe 1 : Compte-rendu Technique
- Annexe 2 : Compte-rendu Financier
- Annexe 3 : Rapport des Commissaires aux Comptes



Annexe 1
Compte-rendu Technique
2021
Laval THD



La convention de délégation de service public qui lie Laval THD à Laval Agglomération prévoit chaque année en son article 39, la production par le concessionnaire d'un compte rendu technique au plus tard le 31 mai.

Sommaire :

1	TABLEAUX DE BORD	3
1.1	Sur le FTTO (mission 1) :	3
1.2	Pour le FTTH (mission 2) :	4
2	EVOLUTION DE L'ETAT DES MATERIELS ET EQUIPEMENTS EXPLOITES :	6
2.1	Mission 1, réseau entreprise et desserte de zone d'activité	6
2.2	Mission 2, réseau FTTH	8
3	LISTE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RENOUVELLEMENT	9
3.1	Nettoyage des Shelters :	9
3.2	Réaménagement des shelters de Laval Senelle et Laval Meurger :	10
4	INVENTAIRE ANNUEL DES BIENS CONSTITUANT LE RESEAU	11
5	EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU	21
5.1	Qualité de service	21
5.2	Evénements préventifs	28
6	ETAT DES CAPACITES DU RESEAU	29
6.1	État capacitaire du Backbone, réseau passif	29
6.2	État capacitaire du Backbone, réseau actif	32
6.3	État capacitaire du réseau FTTH (liens NRO-PM)	33
6.4	État capacitaire des sites techniques	33
6.5	Lancement du Pilote du processus de Raccordement des Immeubles Neufs	34
7	SERVICE DE COLLECTE IP/MPLS ET FTTH ACTIVE	37



1 Tableaux de bord

1.1 Sur le FTTO (mission 1) :

Tableau de bord Laval Très Haut Débit Volet commercial mission 1

au 31/12/2021

Parc Usagers	Nombre d'usagers global	16
	Nombre d'usagers marché FOA	8
	Nombre d'usagers marché FOP	12
	Nombre d'usagers marché HEBERGEMENT	10
Performance Commerciale	Nb hébergement en service	72
	Nb de tronc en service	10
	Nb de lens activée en service	47
	Nb de lens FOP GFU en service	27
	Nb de lens FOP raccordement site en service	136
	Nb de lens FOP point à point	34

Contrat « e-service » vers la mise en place d'Administration Des Ventes (ADV) autonome :

Dans le cadre du projet de dématérialisation de la prise de commande, les usagers de Laval THD ont été sollicités depuis fin d'année 2019, afin de signer le contrat « e services ».

La signature du contrat permet d'accéder à l'espace FCI (Frontal Commande Intégré).

Les usagers une fois le contrat signé sont accompagnés par une formation à l'utilisation de cet espace.

Sur le FCI, les usagers pourront saisir leurs nouvelles commandes (études et fermes) et suivre l'avancement de la production.

Cette évolution reflète la maturité du mode de prise de commande, Laval THD reste disponible et à l'écoute pour les usagers.



1.2 Pour le FTTH (mission 2) :

La base100, base de référence pour identifier le volume de prises à déployer dans le cadre du projet de déploiement a été figée au 4/11/2019.

Le projet de déploiement a cependant pris en compte les nouveaux logements ou locaux professionnels durant cette phase de mise en œuvre de l'infrastructure réseau initiale.



Reste à faire par commune au 31/12/2021 en IPE

Communes à 100% (LTHD) *
Bonchamp
Forcé
Louvigné
Montigné-le-Brillant
Louvermé
Nuillé-sur-Vicoin
<i>Châlons-du-Maine</i>
<i>Montflours</i>
<i>Saint Berthevin</i>
<i>Entrammes</i>
<i>La Chapelle-Anthénaise</i>
<i>L'Huissierie</i>
<i>Soulgé-sur-Ouette</i>
<i>Argentré</i>
<i>Parné-sur-Roc</i>
<i>Ahuillé</i>

RAF Communes (LTHD) en exploitation	EL's
<i>Changé</i>	2
<i>St-Germain-le-Fouilloux</i>	1
<i>St-Jean-sur-Mayenne</i>	1
Total général	4

Total des IPE (4/11/2019) = 23 282 ELs
 Total des IPE à date = 23634/24745 ELs
 (Reste 1111, dont 1028 EL logements neufs
 et 81 MAJ SI, et 2 EL's bloqués)

* En italique les zones dentelles en cours

Reste à faire Zones Dentelles par commune au 31/12/2021

Commune	Déployeur		Total général
	MAYE	ORANGE	
AHUILLE	15		15
ARGENTRE	1		1
CHALONS DU MAINE	4		4
CHANGE	1		1
CHAPELLE ANTHÉNAISE	1		1
ENTRAMMES	3		3
L'HUISSIERIE		8 (VDR)	8
MONTFLOURS	6		6
NUILLE SUR VICOIN	3		3
PARNE SUR ROC	5		5
SOULGE SUR OUETTE	11		11
ST BERTHEVIN	15	2 + 2 (VDR)	2 + 17
ST GERMAIN LE FOUILLOUX	22		22
ST JEAN SUR MAYENNE	6		6
Total général	3 + 90	2 + 10	5 + 100

5 déployés, reste 100 à faire

Commune	LTHD		Total
	OK	NOK	
ASTILLE	3		3
BAZOUGERS	18		18
COURBEVILLE	5		5
LA CHAPELLE RAINSOIN	1		1
LAVAL	10		10
LE GENEST ST ISLE	5		5
LOIRON RUILLE	4		4
MONTJEAN	2		2
MONTSURS	11		11
QUELAINES	3		3
SACE	16		16
ST GEORGES LE FLECHARD	1		1
VAIGES	1		1
Total général	80		80

80 déployés

2 Evolution de l'état des matériels et équipements exploités :

2.1 Mission 1, réseau entreprise et desserte de zone d'activité

L'ensemble du Backbone (réseau à destination des entreprises et collectivités) a été construit et mis en exploitation en 2012, ce qui représente 141 km d'infrastructures en fibres optiques créées (dont 26 km dans du Génie civil loué).

Pas d'évolution sur le réseau en 2021.

A fin 2021, 244 raccordements (Usagers & clients finaux) sont actifs sur ce réseau de Laval THD au 31/12/2021

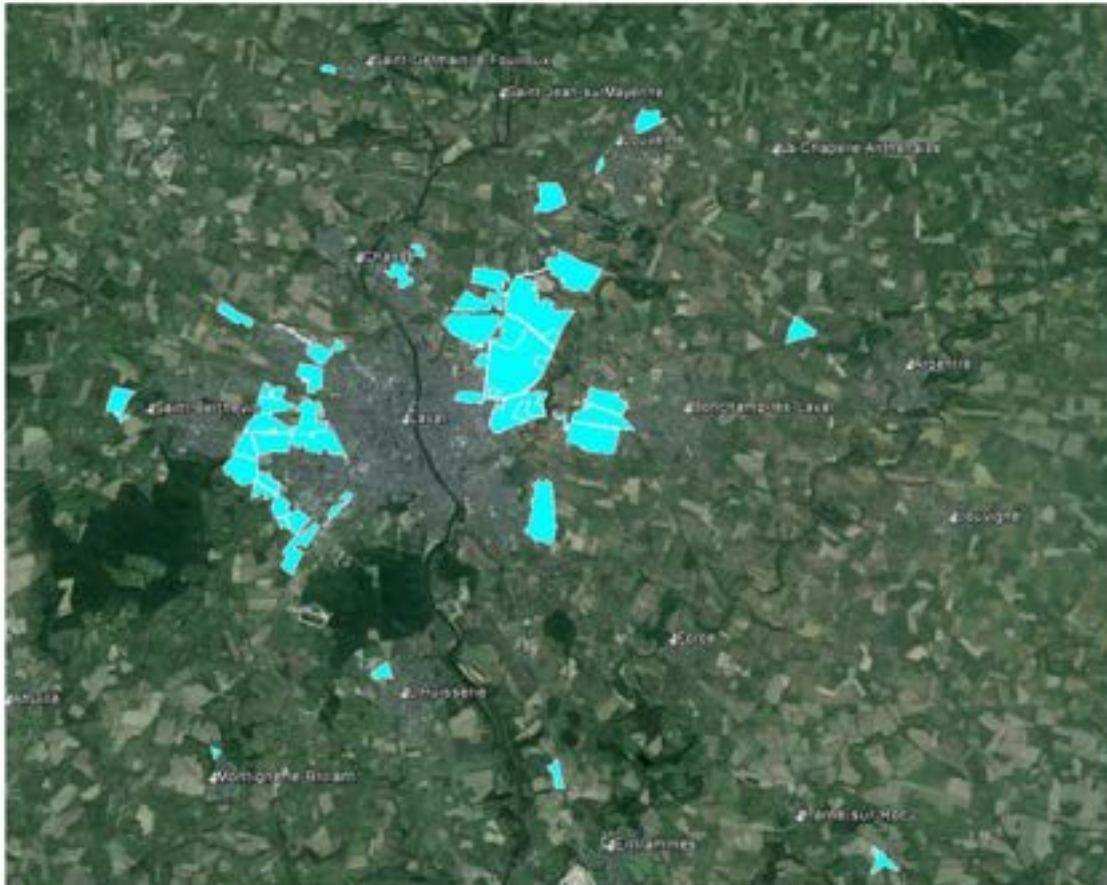




Pas d'évolution majeure sur les 40 Zones d'Activités, qui sont fibrées et donc éligibles au Très Haut Débit.

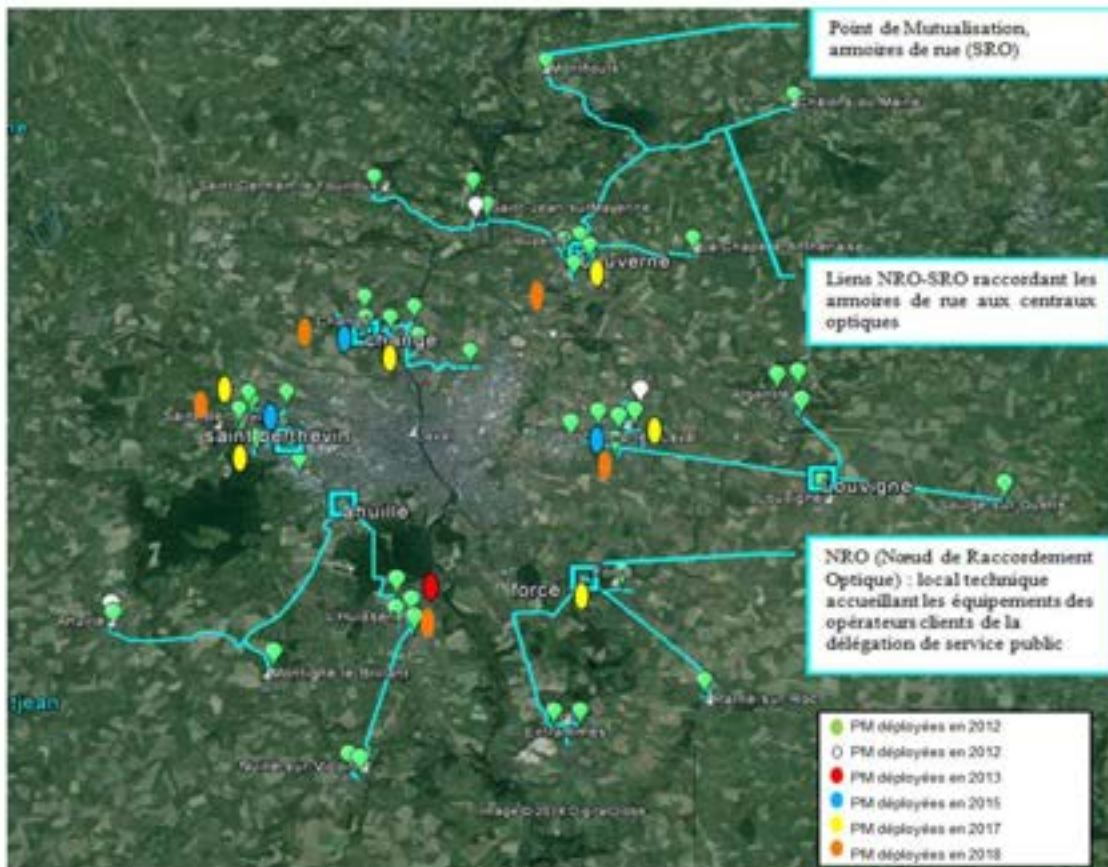
Le parc multimodal le long de la LGV n'étant, pour le moment, pas viabilisé.

A venir en 2022 la zone autoroutière Nord à LOUVERNE.



2.2 Mission 2, réseau FTTH

Les actions de déploiement 2021 sur cette mission ont consisté à déployer 687 prises raccordables pour atteindre le chiffre de 23 634 prises techniques disponibles en fin d'année 2021. Pas d'installation de nouvelles armoires SRO/PM sur le territoire, leur nombre total est toujours de 63.





3 Liste des travaux d'entretien et de renouvellement

3.1 Nettoyage des Shelters :

Les maintenances préventives effectuées en 2019, ont mis en évidence 7 Shelters avec des extérieurs très sales.

Une campagne de nettoyage a été lancée et réalisée en mars 2020 pour un nettoyage des façades, et des petits élagages. En 2021, il n'a pas été nécessaire de la reconduire.

3.2 Réaménagement des shelters de Laval Senelle et Laval Meurger :

Afin d'améliorer l'accueil des nouveaux besoins d'hébergement dans les deux nœuds principaux du réseau Laval THD, ces deux Shelters ont été réaménagés :



Extension du shelter de Senelle :



Réorganisation du shelter de Meurger :





4 Inventaire annuel des biens constituant le réseau

SHELTERS	année d'installation	type shelters	type annexe	station d'énergie	amortissement cumulé au 31/12/21 en € HT	valorisation au 31/12/2021 en € HT
Bonchamp	2011	concentrateur	Type 3.6m - sur mesure - Shelter	Eltek ENERGY - UDOPTN-100W	45 772	45 772
Changé Technopôle	2011	concentrateur	Type 3.6m - sur mesure - Shelter	Eltek ENERGY - UDOPTN-100W	45 300	45 300
Laval Meurger	2011	coeur réseau	Type 4m - sur mesure - Shelter	Eltek ENERGY - UDOPTN-100W	42 438	42 438
Laval Senelle	2011	coeur réseau	Type 4m - sur mesure - Shelter	Eltek ENERGY - UDOPTN-100W	41 308	41 308
Forcé	2011	mutualisé	Type 6m - sur mesure - Shelter	Eltek ENERGY - UDOPTN-100W	17 460	17 168
Laval Gaufrin	2011	mutualisé	Type 6m - sur mesure - Shelter	Eltek ENERGY - UDOPTN-100W	42 588	38 824
Louverné	2011	mutualisé	Type 6m - sur mesure - Shelter	Eltek ENERGY - UDOPTN-100W	43 098	34 248
Louigné	2011	mutualisé	Type 6m - sur mesure - Shelter	Eltek ENERGY - UDOPTN-100W	39 131	34 405
St Berthevin	2011	mutualisé	Type 6m - sur mesure - Shelter	Eltek ENERGY - UDOPTN-100W	38 137	38 117
Changé Centre	2011	mutualisé	Type 6m - sur mesure - Shelter	Eltek ENERGY - UDOPTN-100W	47 598	47 598
					541 431	444 988

EQUIPEMENTS ACTIFS	année d'installation	type de site	amortissement cumulé au 31/12/21 en € HT	valorisation au 31/12/2021 en € HT
Laval Meurger	2012	coeur réseau	84 300	84 300
Changé Technopôle	2012	concentrateur	11 100	11 100
Laval Senelle	2012	coeur réseau	84 300	84 300
Bonchamp	2012	concentrateur	11 100	11 100
Forcé	2012	concentrateur	11 100	11 100
Changé Centre	2012	concentrateur	11 100	11 100
St Berthevin	2012	concentrateur	11 100	11 100
Louverné	2012	concentrateur	11 100	11 100
Laval Gaufrin	2012	concentrateur	11 100	11 100
tablette shelter	2014	élément actif	300	1 035
			246 600	247 335



Renouvellement équipement actif Mission1	année installation	amortissement cumulé au 31/12/21 en € HT	valorisation au 31/12/2021 en € HT
Migration ATRICA - CISCO	2018	4 861	23 900

TRAVAUX FTTH activé Mission 2	année installation	amortissement cumulé au 31/12/21 en € HT	valorisation au 31/12/2021 en € HT
Activation des POP du réseau	2018	58 998	386 762
6 switch et 2 réseaux pour collecte CLT Tiers de 2 FAI	2021	6 092	144 200
		65 090	530 962

Inventaire 2021 biens de retours Laval THD : TRAVAUX DE GENIE CIVIL Mission 1

DESCRPTIF DU BIENS : TRONCONS GENIE CIVIL		date de recette	longueur tronçon	Type et nombre de chambres	amortissement cumulé au 31/12/21 en € HT	valorisation au 31/12/2021 en € HT
Laval	FORCE NRO / PARNE SUR ROC	15/01/2012	12252m	36 chambres L3T	145 992	399 993
BONCHAMP LES LAVAL	LOUVIGNE / SOULGE SUR OUETTE	23/04/2012	10824m	29 chambres L3T	121 814	341 686
LOUVERNE	MONFLOURS / CHALONS DU MAINE	14/06/2012	11700m	27 chambres L3T	118 787	387 510
Graufrie	L HUISSEIRE / NUILLE SUR LE VICOIN	20/05/2012	8301m	26 chambres L3T	106 695	434 517
Laval Nord		24/11/2011	8879m	25 chambres L3T	109 488	296 534
Boucles Sud point B51	BONCHAMP LES LAVAL NRO	14/04/2012	1730m	3 chambres L3T	45 943	128 933
FORCE NRO	ENTRAMMES	24/05/2012	7351m	24 chambres L3T	83 946	232 985
Boucle Sud point B51	ARGENTRE / BONCHAMP LES LAVAL	16/04/2012	5772m	19 chambres L3T	84 870	234 480
Boucles Nord point BN2	LOUVERNE NRO	23/04/2012	1758m	8 chambres L3T	43 277	119 430
LOUVERNE	LA CHAPELLE ANTHENAISE	25/05/2012	1585m	5 chambres L3T	42 945	119 089
Laval Centre		02/04/2012	5872m	42 chambres L3T	60 342	166 059
Graufrie	AHUILLE / MONTIGNE LE BRILLANT	26/06/2012	3095m	24 chambres L3T	108 653	318 955
LOUVERNE	ST JEAN SUR MAYENNE / ST GERMAIN	26/07/2012	6567m	18 chambres L3T	95 437	155 696
	Saint Berthevin	20/11/2011	5190m	24 chambres L3T	108 223	293 975
Boucles Nord point BN3	CHANGE	15/03/2012	2395m	11 chambres L3T	34 435	94 580
	Laval Sud	21/06/2012	10812m	48 chambres L3T	201 178	543 985
	Travaux centre ville changé	01/02/2014			1 420	4 907
			TOTAL	327 932m	1 545 049	4 238 404



**Inventaire 2021 biens de retours Laval THD
TRAVAUX DE TIRAGE/RACCORDEMENT FIBRE OPTIQUE**

DESCRIPTIF DU BIEN : TRAVAUX TIRAGE /RACCORDEMENT FO	date de recette	longueur Tronçon	amortissement au 31/12/21 en € HT	valorisation au 31/12/2021 en € HT
Laval Nord	22/05/2012	8473m	68 971	143 484
Saint Berthevin	29/05/2012	8553m	58 494	122 997
Laval				
FORCE NRO / PARNE SUR ROC	29/05/2012	11711m	84 309	177 279
Boucle Sud point BS1	ARGENTRE / BONCHAMP LES LAVAL	12/06/2012	49 901	104 778
Boucles Nord point BN3	CHANGE	10/05/2012	21 075	44 093
Laval Centre				
22/05/2012		9031m	37 151	77 575
Boucle Sud point BS1	BONCHAMP LES LAVAL NRO	10/06/2012	26 904	56 001
Boucles Nord point BN2	LOUVERNE NRO	14/06/2012	27 585	58 251
Graufrie	L HUISSERIE / NUILLE SUR LE VICOIN	21/06/2012	86 467	182 934
BONCHAMP LES LAVAL	LOUVIGNE / SOULGE SUR OUETTE	12/06/2012	72 069	151 325
LOUVERNE	ST JEAN SUR MAYENNE / ST GERMAIN	24/07/2012	35 236	75 209
Laval Sud				
21/06/2012		14363m	113 781	240 720
FORCE NRO	ENTRAMMES	21/06/2012	48 702	103 037
LOUVERNE	LA CHAPELLE ANTHÉNAISE	21/06/2012	25 091	53 084
LOUVERNE	MONTFLOURS / CHALONS DU MAINE	02/07/2012	81 653	173 258
Graufrie	AHUILLE / MONTIGNE LE BRILLANT	07/01/2013	63 292	143 803
TOTAL			900 679	1 907 828



Inventaire 2021 biens de retours Laval THD
TRAVAUX DE TIRAGE /RACCORDEMENTS DE FO SUR ZA

Commune de la Zone d'Activité	Nom de la Zone d'Activité	date de recette	longueur du tronçon en mètres	amortissement au 31/12/21 en € HT	valorisation au 31/12/20 en € HT
ARGENTRE	Zone Artisanale de la Carie	25/07/2012	718	2 254	4 776
ARGENTRE	Parc Multimodal (en création)	25/07/2012	0	0	0
BONCHAMP-LES-LAVAL	ZI La Chambroulière/Les Mottes	25/07/2012	1073	2 993	6 342
BONCHAMP-LES-LAVAL	Zone Industrielle Nord	25/07/2012	1048	1 695	3 592
BONCHAMP-LES-LAVAL	Zone Industrielle Sud	25/07/2012	3299	8 433	17 869
CHANGE	Zone Artisanale Bondagers - Manouvriers	25/07/2012	860	3 553	7 528
CHANGE	Zone Artisanale de la Brique - Biochère	25/07/2012	839	2 538	5 378
CHANGE	Zone Artisanale des Dahinières	25/07/2012	2033	6 435	13 636
CHANGE	Parc d'Activités des Morandières	25/07/2012	2107	7 137	15 122
CHANGE	Parc Tertiaire et Technologique	25/07/2012	2716	8 146	17 262
CHANGE	ZA des Grands Prés	25/07/2012	2791	8 953	18 972
LA CHAPELLE-ANTHEVAISE	Zone Artisanale	25/07/2012	15	0	0
ENTRAMMES	Zone Artisanale du Riblay	25/07/2012	832	1 983	4 202
L'HUISSIERE	Zone Artisanale de l'Aubépin	25/07/2012	509	1 742	3 692
LAVAL	Zone Artisanale des Alignés	25/07/2012	2063	6 947	14 720
LAVAL	Zone Artisanale du Bourmy	25/07/2012	2621	7 233	15 322
LAVAL	Zone d'Activités Les Ecoles	25/07/2012	3401	12 100	25 641
LAVAL	Zone Artisanale des Français Libres	25/07/2012	660	1 259	2 667
LAVAL	Zone Commerciale de la Grivonnière	25/07/2012	1947	6 689	14 175
LAVAL	Zone Industrielle de Saint-Melaine	25/07/2012	1391	4 398	9 318
LAVAL	Zone Industrielle des Touches	25/07/2012	7061	24 702	52 344
LAVAL	Zone d'Activités des Montrons et Beucherie	25/07/2012	1371	5 439	11 526
LAVAL	Zone d'Activités de la Gaultrie	25/07/2012	1267	4 174	8 845
LOUVERNE	Zone Autoroutière sud	25/07/2012	1700	7 193	15 242
LOUVERNE	Zone d'Activités de Beaulieu	25/07/2012	908	3 004	6 366
LOUVERNE	Parc d'Activités de l'Oclane	25/07/2012	256	723	1 531
LOUVERNE	Zone Artisanale Pont Martin	25/07/2012	1589	3 687	7 812
MONTIGNE-LE-BRILLANT	Zone Artisanale	25/07/2012	140	242	512
FARNE-SUR-ROC	Zone Artisanale de l'Epronnière	25/07/2012	586	1 784	3 780
SAINT-BERTHEVIN	Zone Artisanale Le Châtelier II	25/07/2012	1367	4 186	8 870
SAINT-BERTHEVIN	Zone d'Activités du Millénum	25/07/2012	2273	7 984	16 917
SAINT-BERTHEVIN	Zone d'Activités Louis Armand	25/07/2012	2287	4 139	8 771
SAINT-BERTHEVIN	Zone Artisanale des Loges	25/07/2012	1681	3 840	8 136
SAINT-BERTHEVIN	Zone Artisanale Les Chênes	25/07/2012	1317	3 169	6 716
SAINT-BERTHEVIN	Zone Artisanale de la Croix des Landes	25/07/2012	674	1 687	3 576
SAINT-BERTHEVIN	Zone Artisanale des Giraumeries	25/07/2012	700	2 212	4 688
SAINT-GERMAIN-LE-FOURLLOUX	Zone Artisanale de la Roussière	25/07/2012	245	577	1 222
SOULGE-SUR-CUETTE	Zone Artisanale I & II	25/07/2012	686	2 085	4 418
LAVAL	Site du 42 ème RT	25/07/2012	2628	8 353	17 700
TOTAL			60 599	183 664	389 186



**Inventaire 2021 biens de retours Laval THD
TRAVAUX DE GENIE CIVIL SUR ZA**

Commune de la Zone d'Activité	nom de la Zone d'Activité	date de recette	longueur Tronçon en m	Nb de chambre	amortissement au 31/12/21 en € HT	valorisation au 31/12/2021 en € HT
ARGENTRE	Zone Artisanale de la Carie	25/07/2012	0	0	792	2 129
ARGENTRE	Parc Multimodal (en création)	25/07/2012	0	0	0	0
BONCHAMP-LES-LAVAL	ZI La Chantrouillère/Les Momes	25/07/2012	5	3	7 179	19 204
BONCHAMP-LES-LAVAL	Zone Industrielle Nord	25/07/2012	7	3	7 026	18 883
BONCHAMP-LES-LAVAL	Zone Industrielle Sud	25/07/2012	0	2	7 528	20 233
CHANGÉ	Zone Artisanale Bordagers - Manouvriers	25/07/2012	48	1	6 027	16 198
CHANGÉ	Zone Artisanale de la Brique - Bâchère	25/07/2012	0	1	1 967	5 287
CHANGÉ	Zone Artisanale des Dahinières	25/07/2012	0	3	11 137	29 933
CHANGÉ	Parc d'Activités des Morandières	25/07/2012	16	4	7 943	21 347
CHANGÉ	Parc Tertiaire et Technologique	25/07/2012	0	0	0	0
CHANGÉ	ZA des Grands Prés	25/07/2012	9	0	819	2 202
LA CHAPELLE ANTHÈMÈRE	Zone Artisanale	25/07/2012	0	1	0	0
ENTRAMÈS	Zone Artisanale du Riblay	25/07/2012	4	5	10 697	28 749
L'HUISSERIE	Zone Artisanale de l'Aubépin	25/07/2012	25	1	2 331	6 265
LAVAL	Zone Artisanale des Alignés	25/07/2012	18	2	6 029	16 176
LAVAL	Zone Artisanale du Bourry	25/07/2012	26	9	13 451	36 152
LAVAL	Zone d'Activités Les Bozées	25/07/2012	217	9	19 474	52 339
LAVAL	Zone Artisanale des Français Libres	25/07/2012	486	3	21 492	57 761
LAVAL	Zone Commerciale de la Grivonnaise	25/07/2012	1	2	6 223	16 724
LAVAL	Zone Industrielle de Saint-Melaine	25/07/2012	8	1	3 993	10 731
LAVAL	Zone Industrielle des Touches	25/07/2012	119	10	28 429	76 407
LAVAL	Zone d'Activités des Montrons et Beucherie	25/07/2012	0	0	0	0
LAVAL	Zone d'Activités de la Gouffre	25/07/2012	0	0	0	0
LOUVERNE	Zone Autoroutière sud	25/07/2012	0	0	358	963
LOUVERNE	Zone d'Activités de Beausseil	25/07/2012	0	0	587	1 578
LOUVERNE	Parc d'Activités de l'Océane	25/07/2012	24	0	1 135	2 997
LOUVERNE	Zone Artisanale Pont Martin	25/07/2012	717	6	19 632	52 763
MONTIGNE-LE-BRILLANT	Zone Artisanale	25/07/2012	25	1	2 769	7 441
PARNÉ-SUR-ROC	Zone Artisanale de l'Éprouvrière	25/07/2012	32	2	7 849	21 094
SAINT-BERTHEVIN	Zone Artisanale Le Châtelier II	25/07/2012	0	0	2 845	7 646
SAINT-BERTHEVIN	Zone d'Activités du Millénum	25/07/2012	0	0	1 181	3 174
SAINT-BERTHEVIN	Zone d'Activités Louis Armand	25/07/2012	132	3	9 554	25 678
SAINT-BERTHEVIN	Zone Artisanale des Loges	25/07/2012	54	1	6 232	16 750
SAINT-BERTHEVIN	Zone Artisanale Les Chènes	25/07/2012	152	1	4 836	18 973
SAINT-BERTHEVIN	Zone Artisanale de la Croix des Landes	25/07/2012	35	1	3 035	8 158
SAINT-BERTHEVIN	Zone Artisanale des Graumeries	25/07/2012	6	1	2 350	6 325
SAINT-GERMAIN-LE-FOUILLOUX	Zone Artisanale de la Roussière	25/07/2012	100	0	3 168	8 525
SOULGE-SUR-OUETTE	Zone Artisanale I & II	25/07/2012	0	0	455	1 222
LAVAL	Site du 42 ème RT	25/07/2012	19	0	913	2 455
TOTAL			2287	76	231 408	623 933

Nota. : Les points de branchement (PB) peuvent accueillir 6 ou 12 prises FTTH (les 2 types ont été déployés).



Inventaire 2021 biens de retours Laval THD lien NRO-SRO : AMONT PM

descriptif du bien	année d'installation	Zone de NRO	Nb de SRO par zone de NRO	type d'Armoire SRO	nombre de fibres par liens	amortissement cumulé au 31/12/21 en € HT	valorisation au 31/12/2021 en € HT
liens NRO-SRO et armoires de SRO	2012 2016 2018	CHANGE	9	Nexans	36	97 177	176 835
liens NRO-SRO et armoires de SRO	2012 2016 2018	LOUVIGNE	13	Nexans et Grolleau	36	244 012	450 853
liens NRO-SRO et armoires de SRO	2012 2016 2018	ST BERTHEVIN	12	Nexans	36	144 862	292 528
liens NRO-SRO et armoires de SRO	2012 2018	LOUVERNE	12	Nexans et Grolleau	36	169 296	275 022
liens NRO-SRO et armoires de SRO	2012 2015 2018	AHUILLE	11	Nexans et Grolleau	36	162 331	173 299
liens NRO-SRO et armoires de SRO	2012	FORCE	6	Nexans	36	109 021	254 622
4 SRO D EXTENSION : CHANGE- ST BERTHEVIN						34 121	167 760
						960 820	1 790 718



Inventaire 2021 biens de retours Laval THD lien SRO-PA-PB

descriptif du bien PA, PB ancien et PB neuf installé	1ère année d'installation	NRO de reference	amortissement cumulé au 31/12/21 en € HT	valorisation au 31/12/2021 en € HT
liens SRO-PA-PB	2012 2016 2018	CHANGE	331 051	823 123
liens SRO-PA-PB	2012 2013 2016 2018	LOUVIGNE	565 088	1 403 368
liens SRO-PA-PB	2012	SAINT BERTHEVIN	331 260	799 686
liens SRO-PA-PB	2012 2013	LOUVERNE	402 156	913 262
liens SRO-PA-PB	2012 2013 2018	GAUFRIE	383 359	902 204
liens SRO-PA-PB	2012 2018	FORCE	342 800	609 086
DEPLOIEMENT PA	2018		216 085	1 484 811
DEPLOIEMENT PB	2018		413 080	2 844 704
REGUL DEPLOIEMENT FTTH	2017		1 201	4 365
DEPLOIEMENT S1 2018	2018		961	4 723
SRO PA FORCE - CHATEAU DE LA MASURE			2 085	30 425
DEPLOIEMENT PA-PB	219-2020		10 800	309 297
			2 899 923	10 109 054



Inventaire 2021 biens de retours Laval THD : Pilotage et Etudes

descriptif du bien	amortissement au 31/12/21 en € HT	valorisation en € HT au 31/12/2021
Pilotage et Etude réseau Entreprise	315 292	667 140
Pilotage et Etude réseau FTTH	343 335	782 280
négociation de convention avec les syndicats	14 144	30 900
pilotage projet FTTH 2016	28 459	108 393
migration SI FTTH	13 677	49 715
Gestion de projet FTTH 6 PM - MISSION2	10 082	43 966
Gestion de projet FTTH - MISSION2 semestre 1 2017	13 585	58 256
PILOTAGE PROJET FTTH - MISSION 2 S2 2017	12 645	63 222
PILOTAGE PROJET FTTH - MISSION2 S1 2018	16 081	79 065
PILOTAGE PROJET FTTH - MISSION2 S2 2018	12 061	79 065
Etudes ENEDIS	10 859	84 678
GESTION PROJET FTTH 2019	47 175	415 993
FRAIS DE GESTION MISSION 2	1 880	10 168
EXPLOITATION ORCO 2013-2016 _ SI FTTO	32 000	32 000
PILOTAGE SAISIE SI GC BLO DEPLOIEMENT FTTH 2017	470	2 309
PRESTATION SAISIE GC BLO 2016	997	3 989
PRESTATION SUR DEVIS GEOFIBRE S1 2017 _ SI FTTH	873	3 743
Avancement études déploiement 2018	6 866	34 331
GESTION PROJET FTTH T1 2020	10 111	108 601
GESTION PROJET FTTH T2 2020	8 790	108 601
GESTION PROJET FTTH T3 2020	4 610	67 500
GESTION PROJET FTTH T4 2020	3 733	67 500
GESTION PROJET FTTH 2021	2 033	65 249
SI ORCO : PRODUCTION FTTO	100 000	100 000
PRESTATION RECENSEMENT ELAGAGE	1 509	11 472
	1 011 264	3 078 137



**Inventaire 2021 biens de retours
travaux de GC FTTH**

descriptif du bien	année des travaux	amortissement au 31/12/21 en € HT	valorisation au 31/12/2021 en € HT
Implantation de poteau	2017	12 538	29 970
TRAVAUX GC	2018	92 599	603 908
TRAVAUX GC	2021	69 440	1 094 781
TOTAL		174 577	1 728 659

Inventaire 2021 biens de retours Laval THD : raccordement clients FTTH

descriptif du bien	Nb de clients raccordés depuis Novembre 2012	amortissement cumulé au 31/12/21 en € HT	valorisation au 31/12/2021 en € HT
raccordements client mission 2 FTTH PASSIF	15 110	1 478 206	7 129 422
raccordements client mission 2 FTTH ACTIVEE	13	6,87	243,24
TOTAL	15 123	1 478 206	7 129 422

Inventaire 2021 biens de retours Laval THD : raccordement clients entreprises

descriptif du bien	nombre de site entreprise ou public raccordé	amortissement cumulé au 31/12/21 en € HT	valorisation au 31/12/2021 en € HT
RACCORDEMENTS CLIENTS MISSION1 FTTO	244	212 290	601 781
TOTAL	244	212 290	601 781

Nota. : Ces sites correspondent aux nouveaux sites clients raccordés en FTTO (un site pouvant avoir plusieurs fibres).



**Inventaire 2021 biens de retours Laval THD :
Travaux divers du réseau FTTH**

descriptif des travaux	année d'installation	amortissement cumulé au 31/12/21 en € HT	valorisation au 31/12/2021 en € HT
Travaux coordination enfouissement fibre ligne LGV Louvigné	2016	11 630	44 742
Travaux aménagement fibre sur Ahuillé	2016	1 114	6 011
Travaux FTTH Parné sur ROC	2016	599	3 125
		65	282
PROTECTION FILS NUS BONCHAMP 2017	2017	445	1 909
PROTECTION FILS NUS CHANGE 2017	2017	2 532	10 856
TRAVAUX GC LOUVERNE INTERCONNEXION		547	2 346
TRAVAUX GC ST BERTHEVIN + BONCHAMP S1 2017	2017	6 534	32 125
remplacement support AVENUE DU GENERAL DE GAULE à SAINT-BERTHEVIN		35 942	44 928
Renouvellement des GER (Commutateurs tous les 5 ans)		83 865	104 832
Renouvellement des GER (Commutateurs tous les 5 ans)		7 200	55 675
Intégration OCWS/migration usager		206	2 063
Renouvellement Matériel OCWS		156,88	714
EQUIPEMENT SFP OCWS POUR BACKBONE FTTO			
Enfouissement du réseau route du Mans/Soulgé sur Ouette	2021	224,25	5 930,19
Enfouissement du réseau rue G. Landais/Ahuillé	2021	284,42	7 521,25
Enfouissement du réseau route de Laval et rue du Clos Vert/Soulgé sur Ouette	2021	380,96	10 074,32
Mise en souterr FFTH Carrière des Etendelières	2021	58,56	1 548,62
Enfouissement du réseau rue J-B. Robin/Ahuillé	2021	91,30	2 414,39
Enfouissement du réseau coordonné rue du Port/St Jean sur Mayenne	2021	210,60	5 569,29
Eurovia TRAVAUX THD CHANGE "LA PORTERIE" D2 - 2021	2021	61,46	6 251,00
Eurovia TRAVAUX THD CHANGE "LA PORTERIE" D2 - 2021	2021	488,30	26 053,00
Travaux de coordination et dissimulation : CHANGE	2021	194,24	13 357,88
Dépose câble 6 FO pour remplacement par un 12 FO suite ajout IMB	2021	38,76	2 665,53
		152 868	390 993

5 Evènements intervenus sur le réseau

5.1 Qualité de service

Volumétrie des incidents sur le FTTO :

FOA : Fibre optique Activée.

FOP : Fibre Optique passive.

Heb. : Hébergement.

Au global :

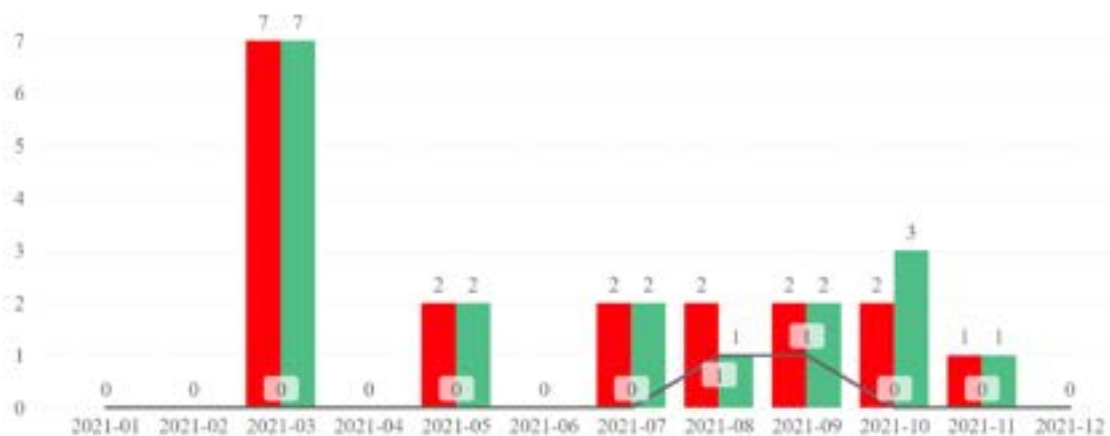
● Incidents ouverts dans le mois ● Incidents clos dans le mois ● En cours depuis fin de mois



(*) FTTO = FOP, FOA, Hébergement NRO Shelter RIP

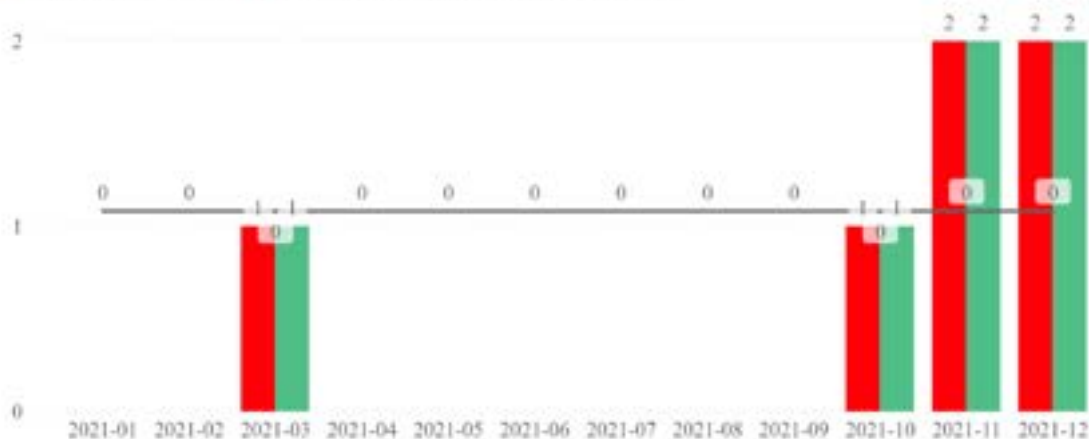
Sur les accès FOA :

● Incidents ouverts dans le mois ● Incidents clos dans le mois ● En cours photo fin de mois

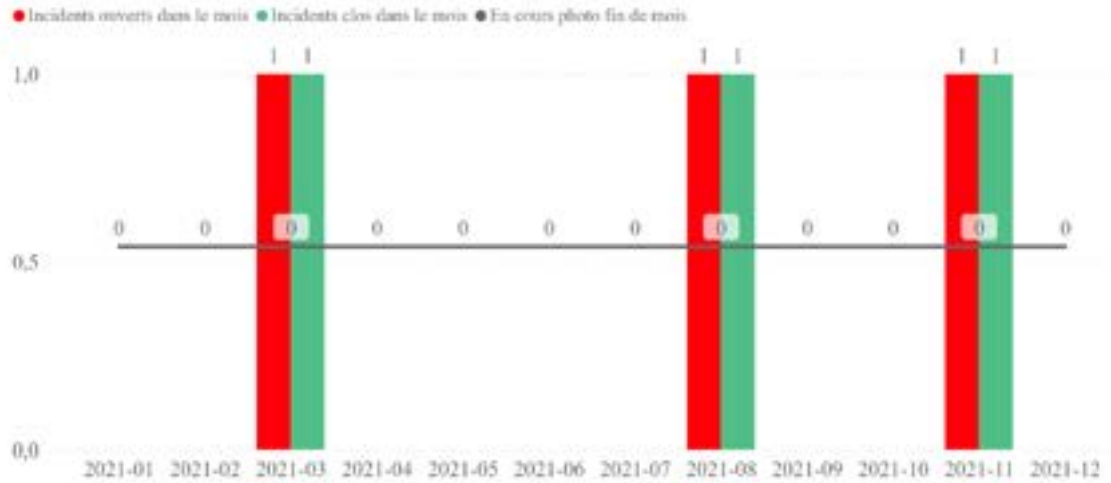


Sur les accès FOP :

● Incidents ouverts dans le mois ● Incidents clos dans le mois ● En cours photo fin de mois



Sur l'hébergement :



Taux de Garantie de Temps de Rétablissement :



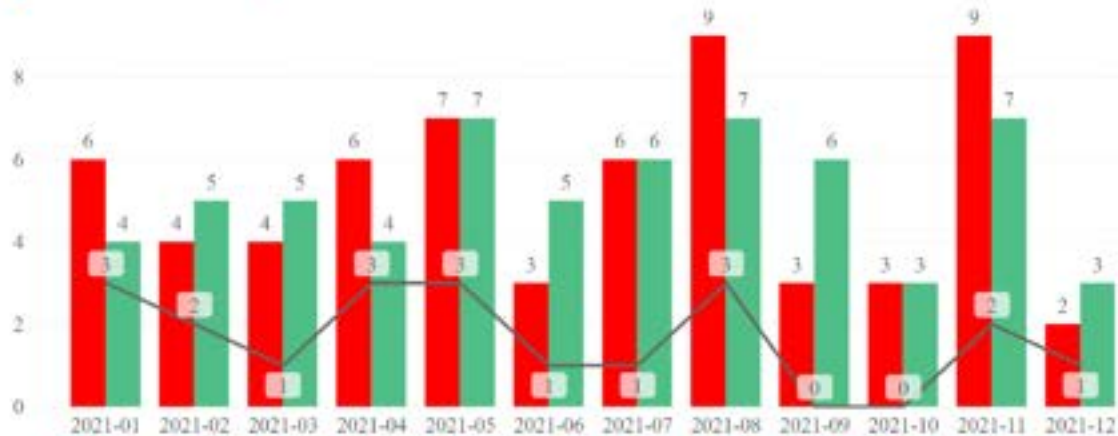
Autre représentation des GTR :

Année RIPS	2021												Total		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12			
LAVAL TRES HAUT DEBIT															
Total Dépassement GTR				3	1		1			1	1			7	7
1 - Dépassement du délai [0-4h]				2							1			3	3
2 - Dépassement du délai [4-8h]															
3 - Dépassement du délai [8-16h]										1				1	1
4 - Dépassement du délai > 16h				1	1		1							3	3
Total GTR Tenue				2				1		2	1		2	8	8
Total				6	1		1	1	1	3	2	2	2	17	17
Taux de respect de la GTR				40,00 %	0,00 %		0,00 %	100,00 %	0,00 %	66,67 %	100,00 %	100,00 %	55,53 %	53,33 %	53,33 %
Total Dépassement GTR				3	1		1			1	1			7	7
1 - Dépassement du délai [0-4h]				2							1			3	3
2 - Dépassement du délai [4-8h]															
3 - Dépassement du délai [8-16h]										1				1	1
4 - Dépassement du délai > 16h				1	1		1							3	3
Total GTR Tenue				2				1		2	1		2	8	8
Total				6	1		1	1	1	3	2	2	2	17	17
Taux de respect de la GTR				40,00 %	0,00 %		0,00 %	100,00 %	0,00 %	66,67 %	100,00 %	100,00 %	55,53 %	53,33 %	53,33 %

Volumétrie des incidents sur le FTTH:

Signalisations unitaires :

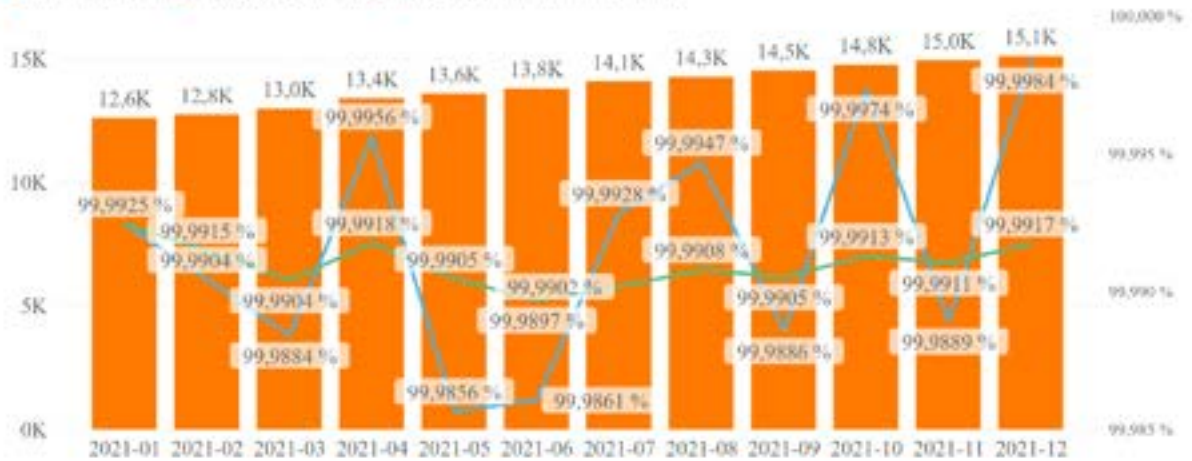
● Incidents ouverts dans le mois ● Incidents clos dans le mois ● En cours photo fin de mois





Taux de disponibilité des accès FTTH (responsabilité OI):

● Nombre de produits ● Taux de Disponibilité ● Taux de disponibilité Annuelle Cumulée





Répartition des responsabilités :

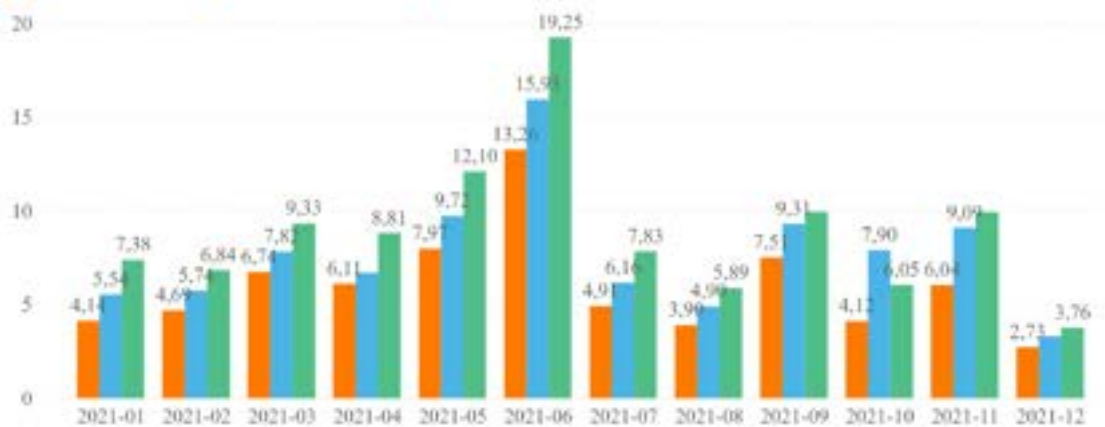
Répartition responsabilité des tickets clos

Responsabilité OC OI



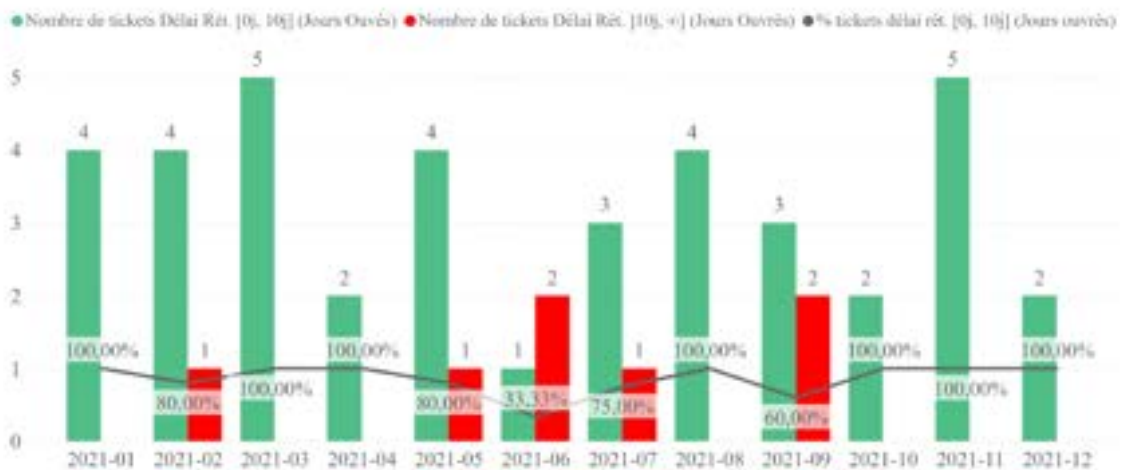
Délais de rétablissement hors gel et responsabilité OI :

● Délai moyen L-V 8h-18h ● Délai Moyen L-S 8h-18h ● Délai moyen en jours calendaires

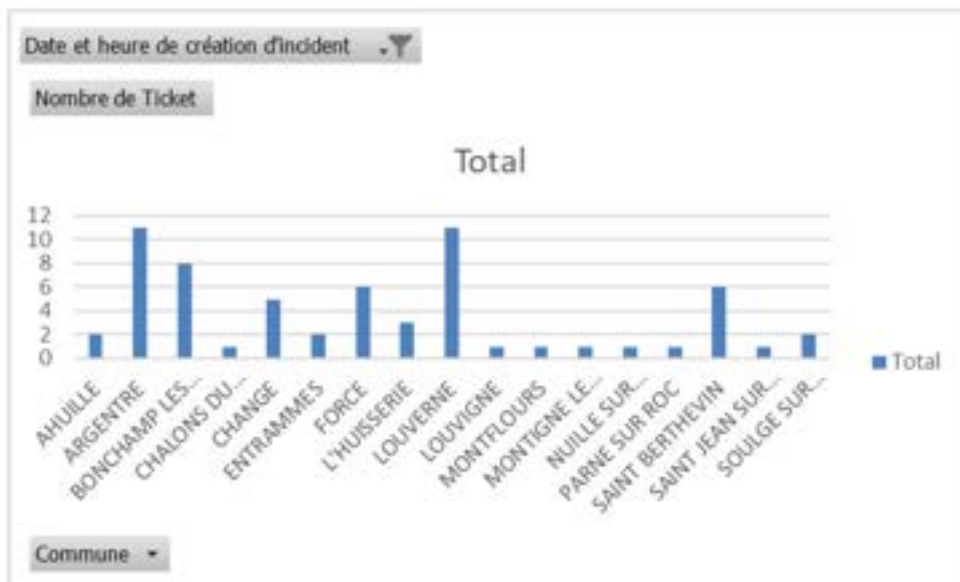




Garantie du temps de rétablissement responsabilité OI:



Nombre d'incident par ville :





5.2 Evénements préventifs

DT-DICT et DC suivi des volumétries des demandes de déclarations traitées par nos services :

RIP Laval THD	janv.-21	fevr.-21	mars-21	avr.-21	mai-21	juin-21	juil.-21	août-21	sept.-21	oct.-21	nov.-21	dec.-21	Total
DT	44	22	37	40	21	31	36	14	28	28	14	33	348
DICT	49	38	36	51	29	30	40	21	45	29	21	34	423
DC	30	55	54	37	38	64	33	28	33	35	30	31	464
Total	123	115	127	128	88	125	109	61	106	92	65	98	1235
dossiers non concernés	76	78	74	74	62	76	72	54	79	70	47	76	840
dossiers traités hors délais	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Entretien des PMZ :

Sur les 63 PMZ (SRO) , 62 ont été visitées durant l'année 2021

La PM non visitée, FI-53140-5DBJ, 6 route de Saint Jean à Louverné, est celle percutée par une voiture, elle était en cours de réparation.

Une armoire PM temporaire avait été installée le temps de la réparation définitive en Juin 2021.

LTHD tient à disposition les rapports de maintenance, ils sont consultables à la demande.



6 Etat des capacités du réseau

6.1 État capacitaire du Backbone, réseau passif

Les tableaux ci- dessous permettent de suivre l'utilisation commerciale du réseau et les capacités restant disponibles.

Ainsi sur le câble « Laval Nord », qui comporte 144 fibres optiques installées, 67 sont utilisées pour des raccordements clients sur Senelle et 37 sur Meurger.

N°du tronçon	Tronçon Backbone		Référence câble Tronçon	capacité initiale	Capacité FO utilisée au 07/04/2021	Capacité FO utilisée au 15/05/2022	% de capacité restante à fin 2021
1	Laval Centre (MRG)		FODLAMRG2 TR FODLASEN14-7	144	16	16	88,89%
	Laval Centre (SEN)		FODLAMRG2 TR FODLASEN14-1	144	46	50	65,28%
2	Laval Nord (MRG)		FODLAMRG1 FODLAMRG01-1	288	32	37	87,15%
	Laval Nord (SEN)		FODLAMRG1 TR FODLASEN02	288	62	67	76,74%
3	Laval Sud (MRG)		FODLAMRG3 FODLAMRG03-1	144	50	52	63,89%
	Laval Sud (SEN)		FODLAMRG3 TR FODLASEN03	144	54	54	62,50%
4	Saint Berthevin (BEC)		FODLABEC2	72	7	6	91,67%
5	Laval Gautrie (GAC)	AHUILLE / MONTIGNE LE BRILLANT	FODLAGAC3	72	2	2	97,22%
6	Laval Gautrie (GAC)	L'HUISSERIE/ NUILLE SUR LE VICOIN	FODLAGAC2	72	4	4	94,44%
7	LAVAL (SEN)	FORCE (FOC)/ PARNE SUR ROC	FODLAMRG3 Tr :FODLASEN3-2	72	10	11	84,72%
8	FORCE (FOC)	ENTRAMMES	FODLAFOC1	36	5	5	86,11%
9	LAVAL (SEN)	BONCHAMP LES LAVAL (CBOC)	FODLAMRG3 Tr :FODLASEN11-1	144	14	17	88,19%
10	LAVAL (SEN)	ARGENTRE (ARG) - BONCHAMP LES LAVAL	FODLAMRG3 Tr :FODLABOC2-7	12	4	5	58,33%



N° du tronçon	Tronçon Backbone		Référence câble Tronçon	capacité initiale	Capacité FO utilisée au 07/04/2021	Capacité FO utilisée au 15/05/2022	% de capacité restante à fin 2021
11	LES LAVAL	LOUVIGNE (LGC) - SOULGE SUR OUETIE	FODLAMRG3 Tr : FODLABOC*10	36	4	6	83,33%
12	LAVAL (SEN)	LOUVERNE (LOC)	FODLAMRG1 Tr : FODLACEC13-1	72	5	6	91,67%
13	LOUVERNE (LOC)	ST JEAN SUR MAYENNE / ST GERMAIN	FODLAMRG1 Tr : FODLACEC3-2	36	5	0	100,00%
14	LOUVERNE (LOC)	LA CHAPELLE ANTHENAISE	FODLALOC1	36	2	2	94,44%
15	LOUVERNE (LOC)	MONTFLOURS / CHALONS DU MAINE	FODLALOC2	72	1	1	98,61%
16	LAVAL (MRG)	CHANGE (CCC)	FODLAMRG1 Tr : FODLAMRG04-4	72	13	13	81,94%

Nota. : L'état capacitaire des câbles a été réalisé à chacune de leurs extrémités afin de bien mesurer les éventuels usages pour des raccordements sur le parcours de ceux-ci.

Schéma du Backbone Laval THD :





6.2 État capacitaire du Backbone, réseau actif

Capacité en nombre de ports (équipements Cisco depuis 2019) :

Équipement	Adresse	Type de site	Capacité max (ports)	Capacité installée (ports)	Nombre de ports utilisés début 2021	Nombre de ports utilisés début 2022
LTHD_NES8W751	7 AV GENERAL DE GAULLE 53940 ST-BERTHEVIN	concentrateur	24	24	3	4
LTHD_NELVY201	15 RUE AUGUSTE RENOIR 53950 LOUVERNE	concentrateur	24	24	2	3
LTHD_CO_NELVY301	5 RUE EMILE BRAULT 53000 LAVAL	cœur de réseau	12	4	4	4
LTHD_NELVY302	5 RUE EMILE BRAULT 53000 LAVAL	concentrateur	24	24	12	13
LTHD_NEFRC681	CHEMIN DE L'HUILERIE 53260 FORCE	concentrateur	24	24	3	4
LTHD_CO_NELVY171	CLOS DE LA SENELLE 53000 LAVAL	cœur de réseau	12	6	6	6
LTHD_NELVY172 et NELVY173	CLOS DE LA SENELLE 53000 LAVAL 2 x 920	concentrateur	24	24	11 + 11	12 + 11
LTHD_NECY731	RUE ALBERT EINSTEIN 53810 CHANGE	concentrateur	24	24	9	8
LTHD_NEBNC311	RUE BERNARD PALISSY 53960 BONCHAMP-LES-LAVAL	concentrateur	24	24	1	1
LTHD_NECY741	RUE DE LA CHATAIGNERAIE 53810 CHANGE	concentrateur	24	24	4	4
LTHD_NELVY181	ZA LA GAUFRIE 53000 LAVAL	concentrateur	24	24	4	4

74 ports utilisés sur les 216 disponibles au niveau des concentrateurs.

10 ports utilisés sur les 10 disponibles au niveau des cœurs de réseau, extensibles à 24 ports par ajout de cartes.



6.3 État capacitaire du réseau FTTH (liens NRO-PM)

Les 63 PM sont raccordés aux NRO via des liens NRO-PM de 36 Fibres Optiques.

Début 2021 des liens NRO PM ont été commandés par Orange, Free et SFR ainsi que pour l'offre FTTH activé (1 lien par PM).

En moyenne 21,1 fibres sur les 36 sont utilisées ce qui laisse une disponibilité moyenne de 41,31%.

La PM avec le plus de fibres utilisées : FI-53034-0001 à Bonchamps les Laval a 30 fibres utilisées et a donc une réserve de 16,67%.

La PM avec le moins de fibres utilisées : FI-53054-0001 à Changé a 12 fibres utilisées et a donc une disponibilité de 66,67%.

	nb fibres utilisées	dispo
moy	21,1	41,31%
max	30	16,67%
min	12	66,67%

6.4 État capacitaire des sites techniques

Avec le déploiement du FTTH activé pour Laval THD et le déploiement de cette même offre pour le RIP Mayenne Fibre, les équipements de collecte des deux POP de raccordement pour ces nouveaux réseaux ont été installés dans les sites techniques de Laval THD.

adresse du site	type de site	codes site	capacité initiale (nb de baies et nb de U)*	Utilisé en 2020	Dispo mai 2022
Impasse du Clos de la Senelle, 53000 Laval	Shelter 4m	DLASEN	5 Baies de 40 U	12 U	189 U
		LAVAL:53 CHPXA7/DLASEN	et 2 empl**	et 1 empl	1 empl
situe 7 – 11 rue Émile Brault / Boulevard du Guesclin 53000 Laval	Shelter 4m	DLAMRG	2 Baies de 40 U	3 U	77 U
		LAVAL MRGX49/DLAMRG	et 2 empl**	et 1 empl	1 empl



rue Albert Einstein 53810 Changé	Shelter 3,4m	DLACEC	2 Baies de 40 U	16 U	64 U
		CHANGE53 LTXX04/DLACEC	et 2 empl**		et 2 empl
Rue Bernard Palissy, Bonchamp	Shelter 3,4m	DLABOC*	2 Baies de 40 U	10 U	70 U
		BONCHAMP BOLX03/DLABOC	et 2 empl		et 2 empl
ZA la Chauvinière, 53210, Louvigné	Shelter 6m	DLALGC	1 Baie de 40 U	8 U	32 U
		LOUVIG53 ARGX01/DLALGC	et 7 empl**		et 3 empl
ZA de la Gaufrie, 53000 Laval	Shelter 6m	DLAGAC	2 Baies de 40 U	22 U	58 U
		LAVAL MRGX47/DLAGAC	et 6 empl**		et 3 empl

* : nb de U : les baies ont une capacité totale de 42U, 2U sont occupées par le Bradap.
empl** : emplacement pour une baie 600x600 42U.

L'Extension du site de Senelle a été finalisé en 2021.

6.5 Lancement du Pilote du processus de Raccordement des Immeubles Neufs

Livraison de 229 EL

10 programmes en 2021:

- 6 programmes en ZLIN 100% fibre (161 EL's)
- 2 programmes en ZLIN cuivré (32 EL's)
- 2 programmes ZLIN PROPUR (26 EL's)
- 4 RAMI Fibre et 6 Mixte ProL

Les prévisions : **34 programmes - 835 EL** à raccorder (hors livrés) entre 2022 et 2023

- 22 programmes pour 2022 pour 587 EL's
- 12 programmes pour 2023 pour 248 EL's





Ci-après, un tableau récapitulatif :

100% Fibre - 0% Cuivre		
Livrés	2021	8 programmes – 161 EL's
En cours	2022	20 programmes – 562 EL's
Prévus	2023	9 programmes – 246 EL's
Zlin cuivré		
Livrés	2021	2 programmes – 32 EL's
Mixte ProL		
Livrés	2021	1 programmes – 6 EL's
En cours	2022	7 programmes – 17 EL's
Prévus	2023	1 programme – 2 EL's
ProPur		
Livrés	2021	1 programmes – 6 EL's
En cours	2022	2 programmes – 8 EL's



7 Service de collecte IP/MPLS et FTTH activé

Laval									
Bélierentiel Réseau	2021								
	Avril	May	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Decembre
Nbr de sites (NRO) mis en service	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Nbr de sites (POPs/Gros sites aggregation) en supervision	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Mise de clients FTTH GP/Pro	4	5	7	10	11	11	11	13	13
Nbr de clients FTTH GP/Pro actifs pendant le mois	0	1	2	3	1	0	0	2	0
Nbr de clients FTTE (EAS)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nbr Racco OLT Tiers (1er Opérateur - SFR)	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Nbr Racco OLT Tiers (2ème Opérateur - BYTEL)	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Nbr d'équipements routeur site NRO 77505A A8	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nbr d'équipements routeur site POP1 77505A-7	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Nbr d'équipements switch OLT Tiers 7210-5A5	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Nbr d'équipements switch DCN 7230-5A5	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Nbr d'équipements multiplexeur DWDM 1830 P55A/8	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Nbr d'équipements multiplexeur DWDM P55-32	3	3	3	3	3	3	3	3	3

Fin décembre 2021, 21 opérateurs avaient signé le contrat FTTH activé sur Laval THD et 13 liens étaient en service.



Annexe 2

Compte-rendu Financier

2021

Laval THD



La convention de délégation de service public qui lie Laval THD à Laval Agglomération prévoit chaque année dans son article 40, la production par le concessionnaire d'un compte-rendu financier au plus tard le 31 mai.

Sommaire :

1	SYNTHESE FINANCIERE	3
1.1	Comparaison des investissements réalisés avec le plan d'affaire de l'avenant n°2 :	6
1.2	Comparaison des charges d'exploitation avec le plan d'affaire initial	10
2	DONNEES FINANCIERES 2021	12
2.1	Bilan 2021	12
2.2	État des comptes de réserves du contrat	13
2.3	Compte de résultat 2021	13
2.4	Tableau de financement 2021	16
3	PREVISIONS POUR L'ANNEE 2022	17
3.1	Compte de résultat prévisionnel 2022	17
3.2	Les investissements prévisionnels 2022	18
3.3	Plan de trésorerie prévisionnel 2022	19
4	RAPPORTS ETABLIS PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES	19
5	LES TABLEAUX D'AMORTISSEMENT	19



1 Synthèse financière

L'année 2021 fut la neuvième année pleine de l'activité commerciale de Laval THD sur les deux missions. Cet exercice restera marqué par 2 éléments qui ont contribué au développement commercial et à la croissance de chiffre d'affaires de LTHD : l'arrivée de 2 nouveaux opérateurs d'envergure nationale (SFR et Bouygues Télécom) dès janvier 2021, et la souscription de nouvelles tranches de co-financement qui ont impacté favorablement le chiffre d'affaires de LTHD (2 tranches de 5% pour Free et 1 tranche pour SFR en mai).

En effet, l'arrivée de SFR et Free venus commercialiser leurs offres Fibre sur le réseau LTHD a contribué à dynamiser l'activité commerciale et donc le CA réalisé par LTHD en 2021. D'autre part, la souscription de nouvelles tranches de co-financement par Free et SFR a généré un chiffre d'affaire exceptionnel sur l'année 2021 qui impacte très significativement les résultats.

	OSA	Free/FT	SFR	BYT	Autres	TOTAL	%
FTTH passif	1 785 075	1 180 310	827 109	81 603	0	3 874 098	76%
FTTE passif	0	0	0	0	0	0	0%
FTTH activé	0	0	0	0	3 781	3 781	0%
Hébergement	37 944	34 632	24 689	12 662	23 400	133 328	3%
FTTO	577 496	0	59 599	0	440 335	1 077 430	21%
Autres CA	0	10 000	13 974	2 334	0	26 299	1%
TOTAL	2 400 515	1 224 942	925 372	96 599	467 516	5 114 945	100%
	47%	24%	18%	2%	9%		

Cette dynamique commerciale se traduit par un chiffre d'affaires total en 2021 de 5,1 M€ contre 3,4 M€ prévus cette année au Business Plan, soit un écart favorable de +1,7 M€. Cet écart s'explique principalement par les 3 tranches de co-financement souscrites en mai 2021 (2 tranches pour Free et 1 tranche pour SFR) qui ont généré à elles seules un chiffre d'affaire comptable de 1,2m€ environ. A noter que le taux de cofinancement du FAI Orange est resté à 45%. A noter également que le parc de clients raccordés au 31/12/2021 se chiffre à 15 123 prises, soit un parc supérieur à celui prévu au Business Plan de (13 836 prises).

En ce qui concerne le FTTO (mission 1), on peut mentionner un Chiffre d'Affaires en dépassement de +30% (+247 K€) comparé au BP Prévisionnel. Cependant, même si le chiffre d'affaires sur ce domaine reste au-dessus de nos prévisions, nous constatons une relative stabilité du nombre d'accès avec 210 raccordements Entreprises en parc sur la solution Entreprises très haut débit (FTTO).

Les charges d'exploitation demeurent maîtrisées avec un réalisé 2021 égal à 1 269 K€ comparé à une prévision de 1 381 K€, soit un écart favorable de 111 K€ (8%), notamment expliqué par des coûts d'utilisation de Génie Civil d'Orange SA inférieurs aux prévisions du Business Plan.



Le résultat net 2021 de Laval THD est un bénéfice de 1 288 K€, significativement supérieur aux estimations du Business Plan. Ceci s'explique par le niveau exceptionnel des revenus de 2021 (voir plus haut) et par la maîtrise des charges d'exploitation. Le résultat net du Business Plan était attendu à 648K€ en 2021. Cette surperformance financière par rapport au business plan a permis à Laval THD de doter le compte de réserve au titre de la clause de retour à meilleur fortune en 2021. A ce titre une provision de 730.3k€ a été comptabilisée dans les comptes de Laval THD en 2021. Le bénéfice au titre de l'exercice 2021 a généré un versement d'impôt sur les Sociétés à hauteur de 497 k€.

Les investissements se sont poursuivis en 2021 (+2 318 k€) en vue d'atteindre le jalon du déploiement à 100% du réseau FTTH et au titre des raccordements clients réalisés. Ces investissements sont au-delà du BP prévisionnel de 1122 k€ même si le montant cumulé reste en dessous de ce BP. Les principaux investissements réalisés en 2021 sont les suivants :

- La poursuite du déploiement de la Boucle Locale du réseau FTTH passif : 416 k€
- Les coûts spécifiques FO/GC liés aux habitats dispersés : 389 k€
- Les coûts d'étude et de gestion de projets associés aux items ci-dessus : 89 k€
- Les raccordements clients des FAIs : 1 214 k€
- Travaux de mise à niveau du NRO de Senelle : 210 k€

Au 31/12/2021, on dénombrait 23 681 prises raccordables, soit une production de 734 prises en 2021. Associés à cette production de prises, 416K€ ont été investis en 2021 au titre du déploiement de la Boucle Locale du réseau FTTH passif. A cet investissement, il faut ajouter 389K€ investis au titre de l'habitat dispersé pour couvrir les déploiements de Fibre Optique et les créations de GC.

Au 31/12/2021, le parc de clients FTTH raccordés était de 15 123 clients, soit un delta parc annuel de +2 685 clients correspondant à 1 214 K€ d'investissements annuels de raccordements clients CCF. Cette croissance du delta parc annuel et des investissements de raccordements clients sont à corréliser à l'arrivée des 4 OCEN le réseau de Laval THD.

Subvention : La dernière subvention de 200 000€ relative à la fin du déploiement (100%) et à la livraison des DOE n'a pas été perçue en 2021, son versement est prévu en 2022.

Le financement de Laval THD :
Au 31/12/2021, **le capital social de Laval THD SA est de 6 242 200€**, il n'a pas été augmenté au cours de l'année 2021.
Aucune opération de besoin de financement complémentaire n'a été réalisée au cours de l'exercice 2021.

Une provision pour couvrir un risque de pénalité future liée au déploiement a été recalculée et comptabilisée en juin 2016 lors de la signature de l'avenant 2. Le montant avait été estimé sur la base d'un retard sur les jalons contractuels de l'ordre de 100 prises par an pour la zone AMII (Laval ville) sur une période de 18 ans (période 2020-2038) soit une pénalité de 100€ par prise basée sur le fait que le RIP est juridiquement co-solidaire des jalons de déploiement de la zone AMII. Cette provision de 200 K€ a été reconduite en l'état au 31 décembre 2021.



Le compte de réserve : en 2021, le compte de réserve continue d'être provisionné au titre du GCBLO (moins coûts de droits de passage des offres d'accès aux installations de GC Orange comparé au Business Plan) pour un montant complémentaire de 42,3K€. Mais l'année 2021 est marquée par une dotation significative au titre du retour à meilleure fortune (résultat d'exploitation supérieur aux estimations du Business Plan) de 730,3k€. Compte-tenu des échanges avec la collectivité sur l'utilisation potentielle du compte de réserve, seul le montant qu'il est probable à date d'avoir à reverser à la collectivité en fin de DSP a été provisionné, soit 50%. Au 31/12/2020, le solde de ce compte était de 78,2K€ ; au 31/12/2021, le solde de ce compte de réserve est donc de 850,9 K€.

Les paragraphes suivants permettent une comparaison ligne à ligne des éléments financiers de la société Laval THD avec le plan d'affaire contractuel pour cette 11^{ème} année de la Convention.

1.1 Comparaison des investissements réalisés avec le plan d'affaire de l'avenant n°2 :

Réf	Type d'investissement	Année 11		Cumul année 11			
		BP Av. 2 2021 k€	Réalisé 2021 k€	Total BP k€	Total Réalisé k€	Réalisé vs BP k€	Réalisé vs BP %
	Conception						
a	Etudes, pilotage et coordination de chantier	11		1 774	2 562	788	44%
	Etablissement						
	Infrastructure filaire						
b	Réalisation du réseau de collecte (yc GC, fourreau et FO)	0		5 853	6 156	303	5%
c	Réalisation du réseau de desserte interne des ZA (yc Génie Civil, fourniture et pose de Fourreau et Fibre, ...)	0		2 166	1 056	-1 111	-51%
d	Réalisation du réseau de raccordement des clients	71		647	529	-118	-18%
e	Enfouissements et coordinations	53		400	104	-296	-74%
f	Réalisation de la boucle locale FTTH passif	85	505	9 656	11 581	1 924	20%
g	Négociation des conventions	0		49	29	-20	-41%
h	Vérification technique	1		50	8	-42	-84%
i	Réalisation des raccordements clients (yc pilotage)	737	1 214	7 448	8 246	798	11%
	Coûts spéciaux habitat dispensé FO	0	104	1 325	1 037	-288	-22%
	Coûts spéciaux habitat dispensé GC	0	284	2 690	1 235	-1 455	-54%
	Coûts de câbles FO en aérien sur appuis Enedis existants (boîtiers de raccordements, épissurage, réflectométrie)	15		297	41	-256	-86%
	Locaux						
j	Construction, fourniture, mise en place de locaux pour les NRO (yc aménagement électrique, climatisation, ODF)	0	210	372	419	47	13%
k	Construction, fourniture, mise en place de shelter (yc dalle, aménagement électrique, climatisation, ODF)	0		466	375	-91	-20%
	Équipements actifs de backbone et collecte						
l	Fourniture et mise en place d'équipements de backbone	0		698	801	103	15%
	Équipements actifs de concentration et accès						
m	Fourniture et installation d'autres équipements (collecte des clients du réseau actif)	28		206	94	-112	-54%
n	Fourniture et installation d'autres équipements (sit satellite)	2		162	2	-160	-99%
	Système d'information						
o	Fourniture et mise en place des équipements et logiciels de supervision	192		1 834	292	-1 542	-84%
	Total des investissements	1 196	2 318	36 095	34 568	- 1 527	-4%

En 2021, 2,3 M€ d'investissements ont été réalisés par Laval THD pour un montant prévisionnel de 1,2 M€ prévu dans le BP. Les principaux écarts cumulés à fin 2021 sont détaillés ci-dessous :

a/ : Ce montant correspond à la refacturation par Orange/UPRO à Laval Très Haut Débit du coût des équipes techniques en charge du pilotage de déploiement. En cumul à fin 2021, ce montant est en dépassement de 44% comparé au BP, cet écart s'explique principalement par des prestations de chef de projet étalées sur un nombre d'années supérieur au prévisionnel. Ces coûts ne seront plus



d'actualité en 2022 car la phase de déploiement du réseau FTTH est terminée et les équipes projet correspondantes ont été démobilisées en conséquence à fin 2021.

b/ : Ce montant correspond au déploiement du réseau Entreprises et à la facturation par Orange des coûts associés au Génie Civil et au tirage des câbles du backbone. Pas de réalisé annuel en 2021 et en cumul fin de période, ces investissements sont en dépassement de 5,2% par rapport au budget initial.

c/ : Une économie globale de 1,1 M€ a été réalisée par rapport au prévisionnel du Business Plan, notamment grâce à une optimisation des tracés datant de 2012.

d/ m/ : une économie globale en cumul de -230 K€ (-118 et -112 K€ de l'item m/ sur le même thème) est constatée sur cette ligne du fait d'un nombre de clients raccordés sur la mission 1 en retrait comparé au BP.

e/ : dépenses de 53 k€ d'enfouissement/coordination comptabilisées en 2021, une économie cumulée de -296 K€ est constatée sur ces dépenses à fin 2021.

f/ g/ h/ : Un dépassement global de 1 862 k€ en cumul fin de période dont 505 k€ en 2021 qui reflète les investissements réalisés en 2021 pour déployer la fin de la Boucle Locale du réseau FTTH passif : nombre de PA supplémentaires plus important qu'estimé dans le BP notamment.

i/ : Des coûts de raccordements clients supérieurs en cumul à hauteur de 798 k€ (+11%) qui illustre la bonne dynamique commerciale en cumul à fin 2021. Ceci se vérifie également sur l'année 2021 avec un dépassement annuel de 477 K€ à corréler à la bonne dynamique commerciale cette année suite à la présence des 4 OCEN : Orange, Free, SFR et BYT depuis 2021. Le dépassement de coûts sur ce poste de +11% est directement corrélé à la superperformance commerciale par rapport au Business Plan (15 123 clients raccordés vs 13 836, soit +9%).

Les deux lignes supplémentaires en dessous du **i/** : dans le cadre de l'avenant n°2, nous avons ajouté une notion d'habitats dispersés en coûts complémentaires sur les années 2018, 2019, 2020 et 2021 pour aller raccorder les habitations rurales éloignées des centres bourgs. Ces travaux nécessitent des coûts supplémentaires identifiés à travers deux aspects : des infrastructures réseaux de distribution complémentaires (coûts spéciaux FO) et la création d'infrastructures de génie civil (aériennes ou souterraines) là où elle n'est pas ou plus disponible (coûts spéciaux GC). En 2021, ces investissements représentent 388 k€ d'investissements.

En 2020 Laval THD a perçu une subvention complémentaire de 460 k€ au titre des surcoûts associés à ces Equivalents Logements qualifiés de cas d'exclusion. A fin 2021, voici la liste des opérations de déploiement qualifiées de cas d'exclusion et réalisées pour un montant cumulé de 626,8 k€ :

Nature travaux	Coûts des cas d'exclusion
GC L'Aulne St Berthevin	145 713
GC Le Chatelier - St Berthevin	4 750
GC Entrammes	129 055
GC Entrammes	2 835
Poteaux déport D2 cause câbles pleine terre (148)	59 940
Poteaux déport D2 cause câbles pleine terre (46)	18 630
GC Entrammes - La Grande Perrière	1 836
GC Grand Fougeray à l'Huisserie	2 465
GC L'Euclie	45 426
GC St Jean Sur Mayenne + fonçage	24 344
ST JEAN 12 Poteaux	4 860
GC forage ST JEAN	3 447
GC La Boucherie à l'Huisserie	22 978
GC Nuillé Sur Vicoin	11 766
GC Montigné - L'Ardrier	10 888
GC La Martinière - Argentré D32	10 782
Louverné 24 poteaux	9 720
GC PICHONNIERE	4 894
GC GRATUISIERE	3 814
GC l'Huisserie La Giraudière	8 828
Entrammes La Blossinière Poteaux	8 100
GC ENTRAMMES La Blossinière	5 615
GC Bonchamp - Bois Morin	6 879
GC Bonchamp - Les Barbés	5 352
Parne sur Roc 11 poteaux l'Epronnière	4 455
Parne sur roc 5 poteaux	2 025
GC PARNE	2 848
GC La Chapelle Anthenaïse - Les Bataillères	2 317
La Chapelle Anthenaïse Poteaux	2 025
GC Changé - La Porterie	32 304
GC Louverné - Beausoleil	8 687
CHANGE 16 poteaux - Landes de Bootz	6 480
GC Changé Landes de Bootz	3 941
Sacé Poteaux	4 455
GC Montigné - RD 771 La Motte Marcou/Etrogne	4 365
TOTAL	626 816



j/ et k/ : Ces deux lignes correspondent aux montants facturés par Orange à Laval THD pour l'installation de dix sites techniques (Nœuds de Raccordement Optique) dont six communs aux missions 1 et 2 et quatre sites dédiés à la mission 1. L'année 2021 a été impactée par des coûts d'un montant de 210 k€ pour la réparation et mise à niveau du NRO de Senelle. Depuis le début du projet, ce poste est en économie de 44K€ par rapport au BP.

l/ : Les équipements initiaux ont été installés en 2012 et les investissements des équipements en prévision du GER (Gros Entretien Réseau) ont été réalisés en 2017 avec une économie globale de 284 K€ liée à la négociation avec les fournisseurs (effet tarifs) et à l'optimisation d'une partie des coûts d'installations. Le réalisé cumulé intègre une dépense 2018 de 387 K€ correspondant à l'activation de 6 NRO POP dans le cadre du déploiement de l'offre FTTH activé dont le lancement commercial a été réalisé en juillet 2020.

m/ : Le coût des équipements de collecte clients FTTO est intégré à la ligne d/ Le réalisé de 94 K€ correspond à la mise en place du réseau Backbone FTTO dans le cadre du GER.

n/ : L'achat de kits satellite est intégré aux charges de la filiale. En 2021, Laval THD n'a pas acheté de kits satellite auprès d'un fournisseur car aucune demande de subvention n'a été reçue.

o/ : Les investissements relatifs au Système d'Information ont démarré en 2013 (100 K€), ce montant correspond aux coûts de mise en place du SI commercial pour la mission 1. Ces investissements se sont poursuivis avec le développement du volet SI concernant le FTTH (mission 2). La partie commerciale (Administration Des Ventes et facturation) de ce Système d'Information est opérationnel depuis fin avril 2016. Depuis 2017 et contrairement à ce qui est indiqué dans le BP Prévisionnel, les coûts SI ne sont plus imputés en investissements mais en charges car il s'agit d'une quote part des coûts du SI FTTH du Groupe Orange qui sont immobilisés dans les comptes du Groupe Orange dès les premières mises en service.

Nous pouvons donc constater que les investissements à fin 2021 sont totalement alignés (+15 €) avec le BP prévisionnel de la Convention si nous réintégrons ces investissements SI qui sont finalement imputés en charge.

1.2 Comparaison des charges d'exploitation avec le plan d'affaire initial

Globalement les charges d'exploitation ont été maîtrisées avec un réalisé 2021 inférieur au prévisionnel BP de -111 K€ soit -8,1%.

		CHARGES D'EXPLOITATION	BP av.	Réalisé 2021	Ecart	Ecart
		Type d'investissement (C/RT constant)		€	€	%
Volet 1	a	Charges d'exploitation technique	186 462 €	226 825 €	40 364 €	22%
Volet 2	b	Charges d'exploitation technique	289 368 €	346 780 €	57 412 €	20%
	c	Système d'information	82 953 €	21 194 €	-61 759 €	-74%
Charges administratives et commerciales	d	Charges d'exploitation commerciale	59 504 €	55 673 €	-3 830 €	-6%
	d.1	Commercialisation, promotion et communication	38 423 €	20 141 €	-18 282 €	-48%
	d.2	Facturation et recouvrement	13 217 €	35 532 €	22 315 €	169%
	d.3	Autres (à préciser)	7 864 €		-7 864 €	-100%
	e	Impôts, taxes et redevances	416 594 €	277 684 €	-138 910 €	-33%
	e.1	Impôts et taxes	49 965 €	17 658 €	-32 307 €	-65%
		Locations et redevances	366 629 €	260 026 €	-106 603 €	-29%
	e.2	Redevances d'occupation du domaine public	13 008 €	12 440 €	-568 €	-4%
	e.3	Redevance d'usage réseau clôté			0 €	
	e.4	Redevance Fourreaux Orange	306 543 €	221 534 €	-85 008 €	-28%
	e.5	Redevance autres Fourreaux	19 252 €	536 €	-18 715 €	-97%
	e.6	Redevance pour frais de contrôle	25 000 €	25 000 €	0 €	0%
	e.7	Autres (Dommages réseau, lit satellite)	2 827 €	515 €	-2 312 €	-82%
	f	Frais de structure	146 015 €	116 196 €	-29 818 €	-20%
	f.1	Management fees	32 375 €	18 948 €	-13 427 €	-41%
	f.2	Assurance	5 905 €	7 872 €	1 967 €	33%
	f.3	Frais généraux	20 000 €	25 388 €	5 388 €	27%
	f.4	CAC	22 929 €	13 000 €	-9 929 €	-43%
	f.5	Frais de gestion	53 708 €	50 380 €	-3 328 €	-6%
	f.6	Garanties	5 099 €		-5 099 €	-100%
	f.7	Loisirs y.c. assurances	6 000 €	608 €	-5 392 €	-90%
	g	Salaires et charges de personnel	200 000 €	225 108 €	25 108 €	13%
		Total des charges d'exploitation (hors amortissement)	1 380 895	1 269 461	-111 434	-8,1%

a/, b/, c/ : L'exploitation du réseau a démarré sur les deux volets de la concession (mission 1 FTTO et mission 2 FTTH). Hors coût de SI, les charges d'exploitation technique sont globalement (missions 1 et



2) en dépassement de +98 K€ (+21%) comparé au prévisionnel du BP 2021. Cet écart s'explique principalement sur les natures suivantes de dépenses :

- Charges d'exploitation technique mission 1 FTTO : +40 K€ / +22% dont :
 - +39 K€ sur la maintenance des équipements actifs du backbone FTTO, le contrat OCWS est refacturé par l'UPRO à hauteur de 89 K€ contre 50 K€ prévu au BP de la Convention.
 - +17 K€ sur l'énergie.
- Charges d'exploitation technique mission 2 FTTH : +57 K€ / +20%, notamment expliquées par un parc de clients raccordés supérieur aux hypothèses du BP.

d/ : Ce montant est un cumul de montants facturés par Orange au titre du « contrat de prestation de soutien à l'exploitation », rubrique commercialisation, facturation et recouvrement, et de frais externes de communication engagés par Laval THD au titre d'actions de communication, de promotion et de présence événementielle. Ces dépenses sont globalement légèrement inférieures au BP (-4k€ soit -6%)

e/ : A noter que les coûts de location des infrastructures de Génie Civil d'Orange SA est inférieur aux prévisions du BP d'environ 85 k€. Cela a permis d'alimenter le compte de réserve conformément au contrat de concession (cf. paragraphe 2.2 – état des comptes de réserves du contrat) à hauteur de 50% de ce montant.

f/ : Les Frais de structure sont maîtrisés avec un réalisé 2021 est inférieur au BP : -30 K€ (soit -20%). Les principaux éléments constitutifs de ces coûts sont les suivants :

f1 : Management fees : Orange SA fournit à Laval Très Haut Débit des prestations d'assistance et de conseils dans les domaines suivants :

- Conseil en matière juridique et réglementaire,
- Gestion financière, dont gestion de trésorerie,
- Gestion d'achats groupés,
- Politique et gestion des ressources humaines,
- Support opérationnel aux lignes de business,
- Relations avec les partenaires institutionnels externes

f2 : Cette charge correspond aux contrats d'assurance signés avec Marsh pour le programme d'assurances (« responsabilité civile », « dommages au bien et perte d'exploitation » et « tous risques chantiers »), tel que prévu au contrat de concession.

f3 : Ces frais correspondent aux différents frais de fonctionnement de la société Laval THD dont principalement des frais liés à l'infogérance bureautique, à la téléphonie et autres frais généraux

f4 : Il s'agit des honoraires facturés à Laval THD par les Commissaires Aux Comptes du cabinet Deloitte (qui remplace KPMG en 2021) suite à leurs travaux qui ont abouti à la certification des comptes 2021 .

f5 : Ces frais de gestion correspondent au contrat de sous-traitance de la comptabilité signé entre Laval THD et le Centre de Services Partagés de la Comptabilité d'Orange France.

g/ Les frais de personnel correspondent aux frais des personnels mis à disposition par Orange SA, puis par Orange Concessions depuis novembre 2021, pour le compte de la filiale Laval THD et donc refacturés au titre de ce détachement.



2 Données financières 2021

2.1 Bilan 2021

Le bilan validé par les Commissaires Aux Comptes est annexé à ce rapport. Le tableau ci-dessous reprend ce bilan en le présentant sous la forme de l'annexe 7.1 du contrat de concession.

Au 31/12/2018, le capital social de Laval THD SA était de 4 690 2000 €. Depuis l'augmentation de capital de +1 552 000 € votée en CA le 2 avril 2019, **le capital social de Laval THD SA au 31/12/2021 est de 6 242 200 €.**

BILAN			
Année 11		En €	
		Contrat (av. 2)	Réalisé 2021
Actif	investissements		
	Immobilisations brutes	33 892 250	34 361 558
	dotation amortissements linéaires cumulée	- 11 535 972	- 10 605 263
	Dépréciation - Perte à terminalison	-	
	VNC	-	
	TVA à recevoir	59 783	96 485
	Créances	427 164	1 151 966
	Autres créances - Comptes de réserve	-	5 013 804
	Charges constatées d'avance	-	
	Trésorerie	100 000	82 707
	Total Actif	22 943 225	30 101 257
Passif	Capital social	6 193 064	6 242 200
	Résultats	648 149	1 287 893
	Subventions d'investissement	7 445 713	6 945 051
	Dotation théorique réserve légale	32 407	
	Réserve légale	284 112	
	Compte de réserve		
	Report à nouveau	(3 597 874)	- 1 698 771
	Total Capitaux propres	10 973 163	12 776 373
	Provisions pour risques	-	1 050 852
	Dettes financières à long terme	1 945 016	3 424 717
	Dettes financières à court terme		
	Fournisseurs	-	2 929 295
	PCA liés aux IRU	390 667	9 237 803
Dettes fiscales et sociales	9 634 379	682 217	
	Total Passif	22 943 225	30 101 257



2.2 État des comptes de réserves du contrat

Le compte de réserve : en 2021, le compte de réserve continue d'être provisionné au titre du GC BLO (moindre coûts de droits de passage des offres d'accès aux installations de GC Orange comparé au Business Plan) pour un montant complémentaire de 42,3 k€. De plus, l'année 2021 est marquée par une dotation significative au titre du retour à meilleure fortune (résultat d'exploitation supérieur aux estimations du Business Plan) de 730,3 k€. Compte-tenu des échanges avec la collectivité sur l'utilisation potentielle du compte de réserve, seul le montant qu'il est probable à date d'avoir à reverser à la collectivité en fin de DSP a été provisionné, soit 50%. Au 31/12/2020, le solde de ce compte était de 78,2K€ ; au 31/12/2021, le solde de ce compte de réserve est donc maintenant de 850,9 k€.

2.3 Compte de résultat 2021

Le compte de résultat validé par les CACs est annexé à ce rapport. Le tableau ci-dessous reprend ce compte de résultat en le présentant sous la forme de l'annexe 7.1 du contrat de concession.

En plus des écarts déjà identifiés et expliqués précédemment au paragraphe 1.2 (Comparaison des charges d'exploitation avec le plan d'affaire initial), les autres éléments significatifs de ce compte de résultat sont les suivants :

- Le Chiffre d'Affaires de Laval THD est de 5 115 K€,

L'arrivée de SFR et Free venus commercialiser leurs offres Fibre sur le réseau LTHD a contribué à dynamiser l'activité commerciale et donc le CA réalisé par LTHD en 2021. D'autre part, la souscription de nouvelles tranches de co-financement par Free et SFR a généré un chiffre d'affaire exceptionnel sur l'année 2021 qui impacte très significativement les résultats.

	OSA	Free/FT	SFR	BYT	Autres	TOTAL	%
FTTH passif	1 785 075	1 180 310	827 109	81 603	0	3 874 098	76%
FTTE passif	0	0	0	0	0	0	0%
FTTH activé	0	0	0	0	3 781	3 781	0%
Hébergement	37 944	34 632	24 689	12 662	23 400	133 328	3%
FTTO	577 496	0	59 599	0	440 335	1 077 430	21%
Autres CA	0	10 000	13 974	2 334	0	26 309	1%
TOTAL	2 400 515	1 224 942	925 372	96 599	467 516	5 114 945	100%
	47%	24%	18%	2%	9%		

Cette dynamique commerciale se traduit par un chiffre d'affaires total en 2021 de 5,1 M€ contre 3,4 M€ prévus cette année au Business Plan, soit un écart favorable de +1,7 M€. Cet écart s'explique principalement par les 3 tranches de co-financement souscrites en mai 2021 (2 tranches pour Free et 1



tranche pour SFR) qui ont généré à elles seules un chiffre d'affaire comptable de 1,2m€ environ. A noter que le taux de cofinancement du FAI Orange est resté à 45%. A noter également que le parc de clients raccordés au 31/12/2021 se chiffre à 15 123 prises, soit un parc supérieur à celui prévu au Business Plan de (13 836 prises).

En ce qui concerne le FTTO (mission 1), on peut mentionner un Chiffre d'Affaires en dépassement de +30% (+247 K€) comparé au BP Prévisionnel. Cependant, même si le chiffre d'affaires sur ce domaine reste au-dessus de nos prévisions, nous constatons une relative stabilité du nombre d'accès avec 210 raccordements Entreprises en parc sur la solution Entreprises très haut débit (FTTO).

- Les effets combinés des écarts favorables sur CA et charges d'exploitation génèrent un Excédent Brut d'Exploitation de 3 853K€ en 2021, supérieur de 1 826K€ à l'EBE prévisionnel.
- Cette surperformance financière en 2021 a permis de doter pour la première fois le compte de réserve au titre de la clause de Retour à Meilleure Fortune (cf section « 2.2 État des comptes de réserves du contrat »). La provision spécifique de 730,3 k€ comptabilisée explique l'écart par rapport au BP sur les coûts de dotations aux amortissements et provisions (2458k€ vs 1677 prévus au BP), et impacte le résultat d'exploitation qui se chiffre à 1909 k€.
- Les charges financières sont principalement liées aux intérêts de la dette et à des pénalités sur l'offre GC BLO.
- Il résulte de ces éléments un résultat net positif de 1 288 k€ comparé à un résultat net prévisionnel de +648 K€, soit un écart favorable de +640 K€.

COMPTE DE RESULTAT Année 2021 (Prévisionnel actualisé)				
Année 11	Contrat	Réalisé	Ecart	Ecart
	avenant n°2	2021		
	2021	€	€	%
Mission 1 (services FO pour sites spécifiques)	830 693	1 077 430	246 737	30%
Mission 2 (services d'accès aux BLO FTTH) - droits d'usage	1 424 410	2 703 116	1 278 706	90%
Mission 2 (services d'accès aux BLO FTTH) - autres	1 152 440	1 341 572	189 132	16%
Chiffres d'affaires	3 407 543	5 122 118	1 714 575	50%
Total des charges d'exploitation (hors amortissement)	1 380 895	1 269 461	-111 434	-8%
Excédent Brut d'Exploitation (EBE)	2 026 648	3 852 656	1 826 009	90%
Subventions d'investissements virées au résultat de l'exercice	386 910	515 145	128 235	33%
Reprises sur amortissements et sur provisions (dont PGR)	0	0	0	
Dotations aux amortissements et provisions (dont PGR)*	1 676 621	2 458 563	781 942	47%
Résultat d'exploitation	736 936	1 909 238	1 172 302	159%
Produits financiers	0	6 927	6 927	
Charges financières	88 787	131 031	42 244	48%
Résultat financier	-88 787	-124 105	-35 317,29	40%
Résultat courant avant impôt	648 149	1 785 133	1 136 985	175%
Charges exceptionnelles		41		
Impôts sur les sociétés	0	497 200	497 200	
Résultat net	648 149	1 287 893	639 744	99%
Marge nette en %	19%	25%		

2.4 Tableau de financement 2021

Ci-dessous le tableau de financement au format de l'annexe 7.1 du contrat :

TABLEAU EMPLOIS - RESSOURCES		
	Année / en € HT	2021
1	Investissements	1 375 122 €
2	Variation TVA à recevoir	- 240 781 €
3	Variation du poste clients	550 328 €
3 bis	Dont Variation du poste clients IRU	1 032 135 €
4	Distribution de dividendes	
5	Remboursements des emprunts	- 63 489 €
6 (1+2+3+4+5)	Total Emplois	1 621 181
7	Capacité d'autofinancement*	3 231 312 €
8	Variation du poste fournisseurs	-630 247 €
9	Variation dettes fiscales et sociales	348 187 €
10	Augmentation du capital	0 €
11	Apports en compte courant	0 €
12	Subvention publique	0 €
13	Augmentation des dettes financières	0 €
14 (7+8+9+10 +11+12+13)	Total Ressources	2 949 252
15 (14-6)	Variation de la trésorerie	1 328 071



3 Prévisions pour l'année 2022

3.1 Compte de résultat prévisionnel 2022

Le compte de résultat prévisionnel 2022 est basé sur les principales hypothèses suivantes :

- Un CA prévisionnel 2022 orienté à la baisse expliqué par les éléments exceptionnels dans le chiffre d'affaires de 2021 qui ne se reproduiront probablement pas en 2022 (acquisitions de nouvelles tranches de co-financement par Free et SFR). LTHD pourrait cependant bénéficier de l'entrée en cofinancement de Bouygues Télécom en 2022, ce qui apporterait de nouveau un chiffre d'affaires exceptionnel très significatif.
- Des charges d'exploitation prévues globalement à la hausse en raison de la continuité de la croissance du parc de client de Laval THD.
- Des charges financières stables comparées au plan d'affaires, liées principalement aux intérêts de la dette.
- Comme en 2021, le résultat de l'exercice 2022 devrait être bénéficiaire, dont le niveau dépendra fortement de l'entrée en co-financement de Bouygues Télécom à travers son partenaire financier, la société SDFAST.
- Le compte de résultat prévisionnel 2022 tel qu'inscrit dans l'avenant N°2 est le suivant :

Années		2022
1	Mission 1 (services fibre optique pour sites spécifiques)	894 428
2	Mission 2 (services d'accès aux boucles locales optiques)	1 610 360
3	Mission 2 (services d'accès aux boucles locales optiques)	1 259 935
	Pénalités estimées envers la collectivité locale	-
4 (1+2+3)	Chiffres d'affaires	3 764 724
10 (5+6+7+8+9)	Total des charges d'exploitation (hors amortissement)	1 458 353
11 (5bis + 6 bis + 7bis + 8bis + 9)	dont sous-traitance avec les actionnaires du groupe	1 060 211
12 (4-10)	Excédent Brut d'Exploitation (EBE)	2 306 371
13	Investissements de 1er établissement et raccordements	1 322 491
14	Investissements renouvellement	325 732
15 (13+14)	Total des investissements	1 648 223
16	Subventions publiques	-
17	Subventions d'investissements virées au résultat de l'exercice	404 713
18	Dotations et reprises provisions pour pénalités et PAT	
19	Dotations aux amortissements (dont PGR)*	1 753 769
	Encaissements exceptionnels (VNC)	-
	charge exceptionnelle VNC	-
20 (12+17+18-19)	Résultat d'exploitation	957 315
21	Produits financiers	
22	Charges financières	62 829
23 (21-22)	Résultat financier	(62 829)
	Produits exceptionnels	-
	dont dédommagement	-
	Charges exceptionnelles	
	Résultat exceptionnel	-
24 (20+23)	Résultat courant avant impôt	894 486
	Déficit reportable	(1 764 499)
25	Impôts sur les sociétés	-
26 (24-25)	Résultat net	894 486
27 (26 / 4)	Marge nette en %	24%

3.2 Les investissements prévisionnels 2022



- Les investissements de raccordements clients CCF devraient être assez stables comparé à 2021 en raison de la croissance maintenue du parc clients.
- Le niveau d'investissements sera principalement dépendant du projet de déploiement du service GTR 4h sur les prises raccordables IPE du réseau LTHD dont le lancement est attendu en 2022.
- Les investissements sur le réseau FTTH sont attendus en baisse en 2022 car le déploiement de ce réseau est terminé depuis fin 2021.

3.3 Plan de trésorerie prévisionnel 2022

Pas d'augmentation de capital prévue en 2022. La dernière subvention de 200 K€ relative au 100% déploiement devrait être perçue en 2022 après vérification des DOE par le Délégué et finalisation du déploiement de la zone AMII (143 prises).

4 Rapports établis par les Commissaires aux Comptes

Voir annexe du rapport annuel.

5 Les tableaux d'amortissement

Les éléments concernant les amortissements sont intégrés aux tableaux d'inventaires de l'annexe « LTHD Annexe 1 CR technique 2021 ».

LAVAL TRES HAUT DEBIT

Société par actions simplifiée

124 BOULEVARD HENRI BECQUEREL

53000 LAVAL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

LAVAL TRES HAUT DEBIT

Société par actions simplifiée

124 BOULEVARD HENRI BECQUEREL

53000 LAVAL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'associé unique de la société LAVAL TRES HAUT DEBIT

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LAVAL TRES HAUT DEBIT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Société par actions simplifiée au capital de 2 000 000 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre des Paris de France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
SIRET 028 043 923-Nantes
TVA : FR 02 572 028 043

Une entité de réseau Deloitte



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

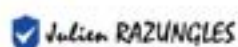
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 15 avril 2022

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

 Julien RAZUNGLES

Julien RAZUNGLES

COMPTES ANNUELS

Laval Très Haut Débit

Société par actions simplifiée
unipersonnelle

124, boulevard Becquerel
53000 LAVAL

DATE DE CLOTURE : 31/12/2021

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val similaires	148 803	142 224	6 580	6 974
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	14 472	6 937	7 535	8 983
Installations techniques, matériel et outillage industriels	33 373 864	10 451 774	22 922 089	22 288 277
Autres immobilisations corporelles	4 329	4 329		
Immobilisations corporelles en cours	820 091		820 091	644 128
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	34 361 558	10 605 263	23 756 295	22 948 362
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 151 966		1 151 966	1 855 521
Autres créances	5 110 289		5 110 289	3 061 595
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	82 707		82 707	325
Charges constatées d'avance (3)				3 458
TOTAL ACTIF CIRCULANT	6 344 962		6 344 962	4 920 898
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	40 706 520	10 605 263	30 101 257	27 869 260
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	6 242 200	6 242 200
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 698 771	-3 079 212
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 287 893	1 380 441
Subventions d'investissement	6 945 051	7 460 195
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12 776 373	12 003 624
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	1 050 852	278 189
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 050 852	278 189
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	3 424 717	3 488 206
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	521 676	583 144
Dettes fiscales et sociales	682 217	334 030
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 040 892	2 013 559
Autres dettes	1 366 727	962 839
Produits constatés d'avance	9 237 803	8 205 668
TOTAL DETTES	16 274 032	15 587 447
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	30 101 267	27 869 260
(1) Dont à plus d'un an (a)	12 183 723	10 897 959
(1) Dont à moins d'un an (a)	4 090 309	4 689 488
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	5 114 945		5 114 945	3 957 449
Chiffre d'affaires net	5 114 945		5 114 945	3 957 449
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits			7 173	12 422
Total produits d'exploitation (I)			5 122 118	3 969 871
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			1 194 107	1 149 395
Impôts, taxes et versements assimilés			17 658	47 371
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 685 900	1 584 596
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			772 663	32 754
Autres charges			57 696	62 365
Total charges d'exploitation (II)			3 728 024	2 876 481
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			1 394 094	1 093 390
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			6 927	-10 434
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			6 927	-10 434
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			131 031	131 283
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			131 031	131 283
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-124 105	-141 717
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			1 269 989	951 674

	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	515 145	496 029
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	515 145	496 029
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	41	5 681
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	41	5 681
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	515 104	490 348
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	497 200	61 580
Total des produits (I+III+V+VII)	5 644 190	4 455 466
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 356 297	3 075 025
BENEFICE OU PERTE	1 287 893	1 380 441
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférents à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	1 560	-10 434
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	131 031	131 283



Faits caractéristiques

Activité de la société

La société Laval Très Haut Débit a essentiellement pour objet la construction et l'exploitation d'un réseau de communication électronique à très haut débit sur l'ensemble de l'agglomération de Laval. Cette activité s'effectue dans le cadre d'une convention de délégation de service public signée initialement entre Laval Agglomération et Orange SA et dont les droits et obligations ont été transférés à la société Laval Très Haut Débit.

Laval Très Haut Débit agit en tant que concessionnaire, l'ensemble du réseau haut débit revenant à Laval Agglomération à l'issue de la concession accordée pour 28 ans. Laval Très Haut Débit a débuté le 25 janvier 2011 la construction du réseau.

Laval Agglomération attribue à Laval Très Haut Débit une subvention d'équipement de premier établissement d'un montant maximum de 11 460 000 € dont 11 260 000 € déjà versé.

Faits marquants

Le Conseil d'Administration du 13 juillet 2021 a proposé à son assemblée générale du 30 juillet 2021, la transformation de la société Laval Très Haut Débit en société par actions simplifiée (« SAS »). Suite à l'obtention des autorisations de la collectivité locale en vue de la transformation de la forme sociale de la société, le changement de forme sociale a été définitivement acté.

Orange a réorganisé au sein d'une société dédiée à vocation opérationnelle, Orange Concessions (« OC »), l'ensemble de ses activités de conception, de déploiement, d'exploitation, de maintenance et de commercialisation des réseaux de fibre optique dans les zones dites « réseaux d'initiative publiques ».

En novembre 2021, les opérations suivantes ont été réalisées :

- apport par Orange Participations (« OP ») à OC de 100% du capital et des droits de vote de la société Orange Projets Publics (« OPP »), actionnaire de la société ;
- Ouverture du capital d'OC au travers de la cession de 50% du capital social et des droits de vote de la société OC par la société Orange Participations (« OP ») associée unique d'OC, à la société Holdings Infrastructures Numériques (« HIN ») ;
- Fusion entre OC et OPP.

A l'issue de ces opérations, Laval Très Haut Débit est désormais détenue à 100% par Orange Concessions SAS.

Au niveau opérationnel et financement, au 3 novembre 2021 :

- Un contrat industriel a été signé entre Orange Concessions SAS et Orange SA et en miroir un contrat opérationnel a été signé entre la société et Orange Concessions SAS pour la conception, la réalisation, la maintenance et l'exploitation technique et commerciale de la délégation de service public, afin de permettre à la société de respecter les obligations souscrites à ce titre dans la convention de DSP ;
- l'emprunt avec Orange SA et les avances en comptes courants associés avec Orange Projets Publics SA ont été remboursés et le financement est désormais assuré par un prêt actionnaire avec Orange Concessions SAS, un mandat de gestion et des comptes courants ont également été mis en place avec Orange Concessions SA.

Avenants signés en 2021 :

Jalon de fin de projet repoussé à Novembre 2021 (par échange de courrier).

Avenant 5 : prise en compte de la création d'Orange Concessions.

Pas de nouveaux tirages d'emprunt en 2021.

Commercialisation et Co-financement, SFR et BYT commercialisent nos offres depuis respectivement T1 et T3 2021. Les 4 OCEN sont aujourd'hui présents en commercialisation sur Laval THD.

Co-financement : en mai 2021, acquisition de 2 tranches de cofinancement par Free et 1 tranche par SFR. Aujourd'hui 3 OCEN sont donc présents en co-financement : Orange (45 %), Free (10%), SFR (5 %).

Subventions, 200 K€ de subventions de fin de projet reste à percevoir (S1 2022).

Covid-19

L'impact de la crise sanitaire a été traduit par un report du jalon de fin de projet (de fin juin à fin novembre 2021). Pour 2022, le déploiement du réseau étant maintenant finalisé, les impacts de la crise sanitaire devraient être moins matériels que sur les RIP en plein déploiement.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU LAVAL TRES HAUT DEBIT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 30 101 257 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 287 893 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/03/2022 par le Président.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Changement de méthodes comptables

Aucun changement notable de méthode d'évaluation ou de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets :
 - Site internet 5 ans
 - Droit d'usage 20 ans
- * Agencements des constructions : 10 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels :
 - Génie Civil 30 ans
 - Fibre Optique 20 ans
 - Equipements Actifs Châssis et Cartes 5 ans
 - Equipements Actifs alimentation 5 ans
 - Equipements Actifs Routeur 5 ans
 - FAS Dégrouper 9 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 5 ans
- * Mobilier : 10 ans

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'absence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Pour toutes les immobilisations considérées comme des biens de retour, la société comptabilise des amortissements de caducité. Ces derniers sont calculés de manière à répartir la charge nominale d'amortissement sur la durée restant à courir jusqu'à la date de fin de la concession, lorsque la durée d'amortissement économique va au-delà de cette date.

Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Subventions

A sa date d'attribution par Laval Agglomération, la subvention est portée au passif du bilan. La subvention est reprise au compte de résultat sur la même durée au même rythme que l'amortissement de la valeur de l'immobilisation acquise ou créée au moyen de la subvention.

Disponibilités

Les disponibilités sont constituées par des liquidités immédiatement disponibles.

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Le solde fournisseurs est composé essentiellement de fournisseurs groupe avec un délai de paiement en moyenne de 45 jours.

Règles et méthodes comptables

Autres créances

Le compte courant a fait l'objet d'une convention de gestion de trésorerie avec Orange Concessions. Il est porteur d'intérêts, au taux du marché.

Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement 2000-06 du Comité de Réglementation Comptable relatif aux passifs, toute obligation de la société à l'égard d'un tiers susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et donnant lieu à une sortie probable de ressources sans contrepartie fait l'objet d'une comptabilisation en provision.

Pénalités de retard : le contrat de partenariat signé avec la collectivité comprend une clause de pénalité de retard de déploiement. Une provision est comptabilisée pour couvrir le risque de retard de déploiement par rapport au Business Plan contractuel.

Compte de Réserve

Dans l'hypothèse d'une amélioration de l'économie générale de la délégation par rapport au Business Plan initial, le concessionnaire met en place un compte de réserve dédié pour des opérations de réinvestissement des économies constatées sur les investissements et les charges d'exploitation.

Ce compte de réserve prévu au contrat est mis en place du fait de la participation de la communauté de l'agglomération de Laval au financement des ouvrages à déployer par le concessionnaire via le versement d'une subvention.

Reconnaissance du Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est lié à la commercialisation du réseau construit auprès des fournisseurs d'accès internet et se décompose :

- des produits relatifs au cofinancement (vente d'un droit d'usage FTTH) et au raccordement client final (frais d'accès au réseau), étalés sur la durée de vie de l'actif sous-jacent, soit 20 ans ;
- des abonnements, reconnus chaque mois ;
- des autres natures de produits, reconnus au moment de la réalisation de la prestation.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, ainsi que de la reprise de la quote-part de subvention reçue et comptabilisée au bilan.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	148 803			148 803
Immobilisations incorporelles	148 803			148 803
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	14 472			14 472
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	31 055 993	2 317 870		33 373 864
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 329			4 329
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	644 128	2 493 833	2 317 870	820 091
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	31 718 921	4 811 703	2 317 870	34 212 755
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	31 867 725	4 811 703	2 317 870	34 361 558

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste		2 317 870		2 317 870
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		2 493 833		2 493 833
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		4 811 703		4 811 703
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		2 317 870		2 317 870
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		2 317 870		2 317 870

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	141 829	395		142 224
Immobilisations incorporelles	141 829	395		142 224
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	5 489	1 448		6 937
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 767 716	1 684 058		10 451 774
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 329			4 329
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	8 777 534	1 685 506		10 463 039
ACTIF IMMOBILISE	8 919 363	1 685 901		10 605 263

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 6 262 255 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 151 966	1 151 966	
Autres	5 110 289	5 110 289	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	6 262 255	6 262 255	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FAE CLIENTS	105 005
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	5 616
Total	110 621

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 6 242 200,00 Euro décomposé en 624 220 titres d'une valeur nominale de 10,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	624 220	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	624 220	10,00

Liste des propriétaires du capital

	% de détention	Nombre de part ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
ORANGE CONCESSIONS 75010 PARIS	100,00	624 220,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 17/05/2021.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-3 079 212
Résultat de l'exercice précédent	1 380 441
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	-1 698 771
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-1 698 771
Total des affectations	-1 698 771

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2021	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2021
Capital	6 242 200				6 242 200
Report à Nouveau	-3 079 212	1 380 441			-1 698 771
Résultat de l'exercice	1 380 441	-1 380 441	1 287 893		1 287 893
Subvention d'investissement	7 460 195			515 145	6 945 051
Total Capitaux Propres	12 003 624		1 287 893	515 145	12 776 373

Provisions**Tableau des provisions**

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	278 189	772 662			1 050 852
Total	278 189	772 662			1 050 852
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		772 663			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Au 31 décembre 2021, les conditions économiques de la société conduisent à provisionner un montant de 730 K€ en compte de réserve. Ce compte de réserve s'élève à 851 K€ au 31/12/2021.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 16 274 032 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à moins de 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	3 424 717			3 424 717
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	521 676	521 676		
Dettes fiscales et sociales	682 217	682 217		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 040 892	1 040 892		
Autres dettes	1 366 727	1 366 727		
Produits constatés d'avance	9 237 803	478 797	1 894 733	6 864 273
Total	16 274 032	4 090 309	1 894 733	10 288 990
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	3 424 717			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	3 424 717			
(**) Dont envers les associés	3 424 717			

Charges à payer

	Montant
FNP FRNS BIENS ET SERVICES	328 364
FNP FRNS IMMOS	984 108
AVOIRS A ETABLIR	1 365 414
Total	2 677 886

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PCA EXPLOITATION	8 972 796		
PCA HORS EXPLOITATION	265 007		
Total	9 237 803		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	4 771 651		4 771 651
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	343 294		343 294
TOTAL	5 114 945		5 114 945

Charges et produits exceptionnels

Pénalités de retard de dossiers GCBLO : 41 Euro
 Reprise quote-part de subvention d'investissement : 515 145 Euro

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
 Honoraires de certification des comptes : 13 000 Euro
 Honoraires des autres services : 0 Euro

Notes sur le compte de résultat

Résultat et impôts sur les bénéfices

La société est sortie du périmètre d'intégration fiscale d'Orange SA et les déficits nés pendant l'intégration fiscale Orange SA n'ont pas été restitués à la filiale.

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après impôt
+ Résultat courant	1 269 989	360 697	909 292
+ Résultat exceptionnel	515 104	136 503	378 601
- Participations des salariés			
Résultat comptable	1 785 093	497 200	1 287 893
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Engagements hors bilan

EN EUROS €		Au profit de				
Catégorie d'engagement	Total	Débite	Fiscales	Participations	Autres entreprises	Autres
Engagements donnés (à déduire)						
Contrats de location simple	2 880					2 880
Contrat de location site technique	9 541					9 541
Contrats de prestations IT	4 904					4 904
Engagements d'investissements pour la réalisation d'un réseau de communications électroniques dans le cadre d'une délégation de service public	14 454 369					14 454 369
A. Total engagements liés à l'exploitation courante	14 471 694	0	0	0	0	14 471 694
NEANT	0					0
B. Total engagements complexes ou exceptionnels	0	0	0	0	0	0
I. Total engagements donnés (A+B)	14 471 694	0	0	0	0	14 471 694
Engagements reçus (à déduire)						
Cautions bancaires	1 350 000					1 350 000
subvention	200 000					200 000
A. Total engagements liés à l'exploitation courante	1 350 000	0	0	0	0	1 350 000
NEANT	0					0
B. Total engagements complexes ou exceptionnels	0	0	0	0	0	0
I. Total engagements reçus (A+B)	1 350 000	0	0	0	0	1 350 000

Les engagements reçus des opérateurs commerciaux au titres des cofinancements FTTH ne sont pas mentionnés pour des raisons de confidentialité.

Autres informations

Subventions d'investissements

Date	Organisme	Biens subventionnés	Montant	Amortissement	
				Mode	Durée
Subvention perçue de 2011 à 2018	Laval Agglomération	Premier Etablissement de Réseau	10 800 000	Linéaire	27-20 ans ou durée de vie restante
Subvention perçue en 2020	Laval Agglomération	Logements en cas d'exclusion	460 000	Linéaire	27-20 ans ou durée de vie restante

Autres informations

Société mère, filiales et participations

La société ne possède pas de filiales ni de participations.

Orange Concessions et ses filiales sont exemptées d'établissement et de publication des comptes consolidés, car Orange Concessions et ses filiales sont incluses en mise en équivalence dans les comptes consolidés d'Orange SA.

Publication du document d'enregistrement universel sur le site internet d'Orange : www.orange.com

Entreprises liées

Les transactions entre les entreprises liées ont été conclues à des conditions normales de marché, et ne sont donc pas détaillées.

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle. Aucune avance ni aucun engagement n'a été pris pour les membres des organes de direction.

Evènements post-clôture

Depuis le 31 décembre 2021, date de la clôture de l'exercice, aucun évènement important n'est survenu.

Florian Bercault : *La délibération suivante c'est un avenant, le sixième avenant à la délégation de service sur le très haut débit. Jérôme Allaire.*

- **CC80 - TRÈS HAUT DÉBIT – AVENANT N° 6 À LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC**

Rapporteur: Jérôme Allaire

I - Présentation de la décision

La Communauté d'agglomération de Laval a confié à la société France Télécom, en qualité de concessionnaire, l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit sur son territoire, dans le cadre d'une convention de concession entrée en vigueur le 5 janvier 2011.

La convention de délégation de service public prévoit que le délégataire aura en charge de faire évoluer régulièrement son catalogue de services, de façon à satisfaire en permanence le besoin des usagers du réseau, sous réserve du respect de la réglementation en vigueur et de l'accord exprès et préalable du délégant sur les modalités techniques et financières de ces nouveaux services.

Le présent avenant a pour objet de mettre en place les nouvelles versions des packages contractuels pour les opérateurs fournisseurs d'accès internet (FAI) concernant :

Le contrat d'accès aux lignes FTTH "V3.2"

- Généralisation de la possibilité d'indexation des tarifs à tous les prix du contrat d'accès aux Lignes FTTH, dans la limite de 75 % de la dernière variation annuelle de l'indice des salaires mensuels de base par activité - Télécommunications - NAF rév. 2 - Niveau A38 - Poste JB - Base 100 2ème trim 2005, publié par l'INSEE, ou tout indice de substitution mis en place par l'INSEE : ajout de l'article « indexation » à l'annexe prix du contrat précité.
- Introduction des nouveaux KPI réglementaires : modification de l'annexe « pénalités » et des Conditions Spécifiques du contrat d'accès.
- Introduction des prestations et pénalités relatives à la reprise de Malfaçons au PM : ajout de l'article « Reprise des Malfaçons » dans les Conditions Spécifiques, l'article « Pénalités pour Malfaçons au PM » dans l'annexe « pénalités » et l'article « Reprise des Malfaçons » dans l'annexe « prix ».
- Introduction de la possibilité pour un Opérateur de désigner un « Opérateur Hébergé » pour disposer d'une position du connecteur de la tête de livraison au NRO : modification de l'article « prérequis » des Liens NRO-PM des Conditions Spécifiques et ajout de l'annexe « Opérateur Hébergé » aux Conditions Spécifiques du contrat d'accès.
- Ajout de la possibilité pour l'Opérateur FAI de commander la prestation de mise en continuité optique au PM lorsque la prestation de brassage au PM est sollicitée par l'Opérateur dans le cadre de la maintenance par l'Opérateur d'Immeuble sur une Ligne FTTH avec l'option de délai de rétablissement garantie (GTR 10H) : modification de l'annexe « prix » du contrat d'accès

L'offre de location FTTH passive NRO-PTO

- Par cohérence avec le contrat d'accès aux Lignes FTTH, l'annexe « prix » des Conditions Particulières Additionnelles de l'offre de location FTTH passive NRO-PTO a été modifiée pour introduire l'article « indexation » permettant de généraliser la possibilité d'appliquer l'indexation aux prix de cette offre, dans la limite de 75 % de la dernière variation annuelle de l'indice des salaires mensuels de base par activité - Télécommunications - NAF rév. 2 - Niveau A38 - Poste JB - Base 100 2ème trim 2005, publié par l'INSEE, ou tout indice de substitution mis en place par l'INSEE.

Le contrat d'hébergement "V2022"

- Nouveau package contractuel Hébergement sous forme de Conditions Générales et Conditions spécifiques NRO shelter et POP shelter rattachées à l'Accord Cadre.
- Mise à jour de l'offre NRO shelter aux articles « 1.1.2 » et « 2.1.2 » avec ajout des prestations suivantes : possibilité pour l'Opérateur de commander plusieurs PCO (Pénétration Câble Optique), possibilité de commander des positions supplémentaires de tête optique équivalent 144fo dans le RTO, possibilité de faire réaliser des travaux facturables sur devis à l'Opérateur.
- Introduction d'un nouvel KPI en cas de non-respect du délai d'étude de faisabilité d'une commande liée à l'hébergement NRO shelter: modification de l'annexe « pénalités » de l'offre NRO shelter.
- Ajout de l'offre POP shelter aux articles « 1.1.3 » et « 2.1.3 » avec possibilité pour l'Opérateur de commander des prestations individuelles (emplacement, pénétration de câble optique ou puissance électrique) adaptées à son besoin.
- Généralisation de la possibilité d'indexation des tarifs à tous les prix du contrat d'Hébergement, dans la limite de 75 % de la dernière variation annuelle de l'indice des salaires mensuels de base par activité - Télécommunications - NAF rév. 2 - Niveau A38 - Poste JB - Base 100 2ème trim 2005, publié par l'INSEE, ou tout indice de substitution mis en place par l'INSEE : ajout de l'article « indexation » à l'annexe « prix » de chaque offre (NRO shelter et POP shelter).

De prendre en compte dans le catalogue de services les évolutions relatives aux nouvelles versions précitées

- Généralisation de la possibilité d'indexation annuelle des tarifs à tous les prix du catalogue de service, dans la limite de 75 % de la dernière variation annuelle de l'indice des salaires mensuels de base par activité - Télécommunications - NAF rév. 2 - Niveau A38 - Poste JB - Base 100 2ème trim 2005, publié par l'INSEE, ou tout indice de substitution mis en place par l'INSEE : Introduction de la « Partie C - Indices » au catalogue de services mission 2, et également en article 3 « Indexation » au catalogue pour les missions 1 et 3.
- Ajout des prestations relatives à la reprise des Malfaçons au PM : le paragraphe « 1.21 Reprise des Malfaçons » a été ajouté au catalogue de services mission 2.
- Ajout de la possibilité pour l'Opérateur FAI de commander la prestation de mise en continuité optique au PM lorsque la prestation de brassage au PM est sollicitée par l'Opérateur dans le cadre de la maintenance par l'Opérateur d'Immeuble sur une Ligne FTTH avec l'option de délai de rétablissement garantie (GTR 10H) : modification du paragraphe « 1.19 Mise en continuité optique ».
- Mise à jour du pris de maintenance du Câblage BRAM : modification de l'article « 1.32 Maintenance du Câblage BRAM par l'Opérateur d'Immeuble ».
- Mise à jour de l'offre NRO shelter dans les missions 1 et 3 aux articles 1.1.2 et 2.1.2 avec ajout de nouvelles prestations.
- Ajout de l'offre POP shelter dans les missions 1 et 3 aux articles 1.1.3 et 2.1.3.

II - Impact budgétaire et financier

Il résulte de l'analyse conduite que tous les impacts de coûts liés à l'introduction de ces modifications du catalogue de service sont absorbés dans le Plan d'affaire du délégataire.

Jérôme Allaire : *Donc sixième avenant. Pour vous dire les avenants précédents concernaient déjà une modification du catalogue et des services. Il y avait eu un autre avenant qui concernait l'étendue du déploiement, une prolongation de convention, finalement de changer le programme de déploiement permettant de rendre raccordable, donc cela était en 2020. En 2021 on avait eu un changement, si vous vous souvenez, changement de forme sociale du délégataire et donc cette fois-ci nous sommes sur une convention de délégation de faire évoluer, l'avenant n° 6 étant de mettre en place une nouvelle version des packages contractuels pour les opérateurs fournisseurs d'accès internet (FAI). Donc dedans il y a le contrat d'accès aux lignes les FTTH, donc FTTH version 3.2 c'est ce qui va vers les particuliers. L'offre de location FTTH passive NRO-PTO, les NRO étant les nœuds de raccordement optique et les PTO les prises terminales optiques, le contrat d'hébergement version 2022 et de prendre en compte dans le catalogue de services les évolutions relatives aux nouvelles versions précitées. Est-ce qu'il y a des questions ou pas ? Ça reste très difficile à lire. Moi je vous le dis. J'ai également ma petite feuille avec les abréviations.*

Florian Bercault : *Cela reste des sujets techniques mais l'objectif c'est qu'il y ait le Très Haut Débit partout, sur notre territoire.*

Jérôme Allaire : *Et d'améliorer la qualité de service sur l'ensemble du territoire.*

Florian Bercault : *C'est là-dessus qu'on est souvent interpellé, sur tout le territoire de Laval Agglomération.*

Jérôme Allaire : *Non non c'est Mayenne Très Haut Débit qui gère l'ex-Pays de Loiron.*

Florian Bercault : *Pas de questions ? Je vous propose de voter. C'est adopté, merci.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2022

TRÈS HAUT DÉBIT – AVENANT N° 6 À LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur: Jérôme Allaire

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 et le décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatifs aux contrats de concession,

Vu le contrat de délégation de service public pour la conception, l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit, signé le 5 janvier 2011,

Vu la délibération n° 4/2012 du conseil communautaire du 6 février 2012 approuvant l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public,

Vu la délibération n° 77/2016 du conseil communautaire du 20 juin 2016 approuvant l'avenant n° 2 au contrat de délégation de service public,

Vu la délibération n° 110/2019 du conseil communautaire du 17 juin 2019 approuvant l'avenant n° 3 au contrat de délégation de service public,

Vu la délibération n° 26/2020 du conseil communautaire du 3 février 2020 approuvant l'avenant n° 4 au contrat de délégation de service public,

Vu la délibération n° 69/2021 du conseil communautaire du 21 juin 2021 approuvant l'avenant n° 5 au contrat de délégation de service public,

Considérant la nécessité de faire évoluer régulièrement le catalogue de services, du délégataire de la DSP Très Haut Débit, de façon à satisfaire en permanence le besoin des usagers, sous réserve du respect de la réglementation en vigueur et de l'accord exprès et préalable du Délégant,

Qu'il est donc nécessaire de conclure un avenant n° 6 au contrat de délégation de service public pour mettre en place les nouvelles versions des packages contractuels pour les opérateurs FAI concernant le contrat d'accès aux lignes FTTH, l'offre de location FTTH passive NRO-PTO, le contrat d'Hébergement et de les prendre en compte dans le catalogue de services,

Considérant le projet d'avenant n° 6,

Après avis favorable de la commission transition économique et enseignement supérieur,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil communautaire approuve la proposition d'évolution du catalogue de services du délégataire de la DSP Très haut débit, de façon à satisfaire aux besoins des usagers du réseau pour améliorer les offres commerciales en faveur des particuliers et des entreprises.

Article 2

Le conseil communautaire approuve les termes de l'avenant n° 6 au contrat de délégation de service public Très Haut Débit et les annexes jointes à la délibération.

Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Convention de délégation de service public pour la conception,
l'établissement, le financement et l'exploitation du réseau de
communications électroniques à très haut débit de Laval Agglomération.**

AVENANT N°6

ENTRE

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LAVAL, sise 1 place du Général Ferrié 53008 Laval, représentée par Florian Bercault, Président de Laval Agglomération dûment habilité[e] aux fins des présentes,

ci-après désignée le « **La Communauté d'Agglomération** » ou le « **Délégant** »

de première part

ET

LAVAL TRES HAUT DEBIT, société anonyme immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Laval sous le numéro 509 544 409 RCS Laval et dont le siège social est sis 124, boulevard Becqueref, 53000 Laval, représentée par Jacky BLAZOT, Directeur Général, dûment habilité aux fins des présentes,

ci-après désignée « **Laval THD** » ou le « **Déléataire** »

de deuxième part

Le **Délégant** et le **Déléataire** sont désignés ci-après individuellement une *Partie* et ensemble les *Parties*.

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE

Le **Délégant** et France Télécom ont conclu le 5 janvier 2011 une convention de délégation de service public aux termes de laquelle le **Délégant** a confié à France Télécom la conception, la réalisation, le financement et l'exploitation, incluant la maintenance, d'un réseau de communication électroniques à très haut débit (la *Convention*).

En application de l'article 6 de la *Convention*, et à la suite de la conclusion d'un acte de transfert entre France Télécom et Laval THD, Laval THD a été substituée le 20 avril 2011 dans les droits et obligations de France Télécom aux termes de la *Convention*.

Orange Restricted

France Télécom est devenue Orange le 1^{er} juillet 2013.

Afin d'adapter l'exécution de la Convention aux évolutions économiques et techniques du projet ainsi que du marché des communications électroniques, les Parties ont conclu cinq avenants à la Convention.

1. Avenant n°1 :

La Communauté d'agglomération de Laval et Laval THD ont signé un premier avenant en date du 9 mars 2012 (Avenant n°1) afin de modifier le catalogue de services et la grille tarifaire constituant l'Annexe 11-2 de la convention, le taux de contention du réseau générant une économie quant aux investissements à réaliser. Les Parties ont également décidé d'affecter cette économie à un nouveau compte de réserve spécifique distinct du compte de réserve prévu à l'article 32 de la Convention.

2. Avenant n°2 :

Dans un Avenant n°2 signé le 27 juin 2016, les Parties ont arrêté un nouveau programme de déploiement du réseau sur le périmètre de la Délégation de service public hors la ville de Laval et sur cette même ville, et ont décidé l'octroi d'une participation publique supplémentaire, la prolongation de la durée de la Convention de délégation de service public, ainsi qu'une adaptation du catalogue de services et de la grille tarifaire.

3. Avenant n° 3

Un avenant n°3 a été signé le 26 juin 2019 permettant d'arrêter entre les deux Parties les modifications des contrats de services usagers et de mentionner la présence d'une convention de prolongation entre l'Autorité délégante et les usagers FTTH dans le corps de la convention d'une part, et d'autre part d'adapter le catalogue de services et la grille tarifaire afin de permettre l'arrivée immédiate des OCEN sur le réseau de la Délégation de service public Très haut débit de Laval Agglomération.

4. Avenant n° 4

Un avenant n° 4 a été signé le 6 février 2020, ayant pour objet d'arrêter le nouveau programme de déploiement permettant de rendre raccordables 100% des logements identifiés comme des cas d'exclusion sur le périmètre de la délégation de service public hors la Ville de Laval ainsi que l'octroi d'une participation publique supplémentaire, et d'adapter le catalogue de services et la grille tarifaire ;

5. Avenant n° 5

Un avenant n° 5 a été signé le 21 juin 2021, ayant pour objet de modifier la forme sociale du Déléataire, d'autoriser la modification de son actionariat et de modifier les stipulations de la Convention relatives à son contrôle, de modifier son financement tel que décrit dans la Convention, ainsi que de prendre acte de la conclusion d'un Contrat Opérationnel entre ledit Déléataire et la société Orange Concessions et d'un Contrat Industriel entre Orange Concessions et la société Orange.

Conformément aux articles 19.2, 21.3 et 30 de la Convention, il est apparu nécessaire de faire évoluer la Catalogue de Services afin notamment d'adapter le contrat d'accès aux Lignes FTTH et l'offre de location FTTH passive NRO-PTO ainsi que leurs conditions tarifaires.

EN CONSEQUENCE DE QUOI IL EST CONVENU CE QUI SUIV

1 OBJET

Le présent Avenant a pour objet :

- De mettre en place les nouvelles versions des packages contractuels pour les Usagers concernant le contrat d'accès aux Lignes FTTH « V3.2 », l'offre de location FTTH passive NRO-PTO « V Avril 2021 » et le contrat d'Hébergement « V2022 ».
- De modifier le Catalogue de services pour prendre en compte ces évolutions.

2 MODIFICATION DU CATALOGUE DE SERVICES

La convention de délégation de service public prévoit que le Délégué aura en charge de faire évoluer régulièrement son catalogue de Services, de façon à satisfaire en permanence les besoins des Usagers, sous réserve du respect de la réglementation en vigueur et de l'accord exprès et préalable du Délégué sur les modalités techniques et financières de ces nouveaux Services.

Les Parties ont convenu des évolutions suivantes :

- Généralisation de la possibilité d'indexation annuelle des tarifs à tous les prix du catalogue de service, dans la limite de 75 % de la dernière variation annuelle de l'indice des salaires mensuels de base par activité - Télécommunications - NAF rév. 2 - Niveau A38 - Poste JB - Base 100 2ème trim 2005, publié par l'INSEE, ou tout indice de substitution mis en place par l'INSEE : Introduction de la « Partie C - Indices » au catalogue de services mission 2, et également en article 3 « Indexation » au catalogue pour les missions 1 et 3.
- Ajout des prestations relatives à la reprise des Malfaçons au PM : le paragraphe « 1.21 Reprise des Malfaçons » a été ajouté au catalogue de services mission 2.
- Introduction de la possibilité pour un Opérateur de désigner un « Opérateur Hébergé » pour disposer d'une position du connecteur de la tête de livraison au NRO : modification de l'article « prérequis » des Liens NRO-PM des Conditions Spécifiques et ajout de l'annexe « Opérateur Hébergé » aux Conditions Spécifiques du contrat d'accès : « 1.13 Opérateur Hébergé » a été ajouté au catalogue de services mission 2.
- Ajout de la possibilité pour l'Opérateur Commercial de commander la prestation de mise en continuité optique au PM lorsque la prestation de brassage au PM est sollicitée par l'Opérateur dans le cadre de la maintenance par l'Opérateur d'Immeuble sur une Ligne FTTH avec l'option de délai de rétablissement garantie (GTR 10H). « 1.19 Mise en continuité optique » a été ajouté au catalogue de services mission 2.
- Mise à jour du prix de maintenance du Câblage BRAM. le paragraphe « 1.32 Maintenance du Câblage BRAM par l'OI » a été ajouté au catalogue de services mission 2.
- Mise à jour de l'offre NRO Shelter dans les missions 1 et 3 aux articles 1.1.2 et 2.1.2 avec ajout de nouvelles prestations et ajout d'indexations tarifaires.
- Ajout de l'offre POP Shelter dans les missions 1 et 3 aux articles 1.1.3 et 2.1.3. L'ajout d'indexations tarifaires a aussi été réalisé.

3 MODIFICATION DES ANNEXES DE LA CONVENTION

L'annexe 11.2 « Catalogue de services et grille tarifaire » est modifiée pour les missions 1 et 2. Les nouvelles annexes jointes au présent Avenant se substituent à la précédente version pour ce qui concerne lesdites missions.

4 ENTREE EN VIGUEUR

Le présent avenant entrera en vigueur à compter de sa notification au représentant du Délégué signataire des présentes, après accomplissement des formalités de transmission au contrôle de légalité.

5 VALIDITE

L'ensemble des modifications prévues au présent article ne sont pas substantielles au sens de l'article R3135-7 du Code de la Commande Publique.

Toutes les autres stipulations de la Convention de délégation de service public demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations du présent avenant lesquelles prévalent en cas de contestation.

6 LISTE DES ANNEXES

Annexe B-1 annexe 11-2 Catalogue services- missions 1et3 - 072022

Annexe B-2 annexe 11-2 Catalogue services-mission 2 - 062022

Fait à Laval

Le _____

En deux (2) exemplaires originaux.

Le Délégué :

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LAVAL

Représentée par : [●]

Titre : [●]

Le Déléataire :

LAVAL TRES HAUT DEBIT SA

Représentée par : [●]
Titre : [●]

Orange Restricted

Florian Bercault : *On passe aux questions d'aménagement, d'habitat et de politique de la ville avec différentes prescriptions sur la révision allégée du PLUi la première. Je laisse la parole à Christine Dubois.*

AMÉNAGEMENT, HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE

- **CC81 - PRESCRIPTION DE LA RÉVISION ALLÉGÉE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DE LAVAL AGGLOMÉRATION – DÉFINITION DE L'OBJECTIF POURSUIVI ET FIXATION DES MODALITÉS DE CONCERTATION**

Rapporteur : Christine Dubois

I - Présentation de la décision

Rappel :

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Laval Agglomération a été approuvé le 16 décembre 2019 et modifié les 27 septembre 2021 et 20 décembre 2021.

Objectif de la révision allégée n° 1 :

L'objectif de la révision allégée n°1, est la création d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limité (STECAL) pour permettre à la SARL AUTO-ECOLE MOULINET, dont le siège se situe sur la commune de Bonchamp, de développer son activité par l'acquisition d'un terrain permettant d'y aménager son propre plateau (piste exploitable nécessaire à l'enseignement).

Le terrain ciblé, d'une surface d'environ 8 000 m², se situe sur la commune de Louvigné et correspond, en partie, aux parcelles n° ZC 0024 et ZH 0008, propriété de SNCF RESEAU. Il accueille une portion de l'ancien tracé de la RD57 et occupe des délaissés des travaux de la LGV Bretagne – Pays de la Loire.



Procédure de révision allégée d'un document d'urbanisme (article L153-34 du code de l'urbanisme) :

Le champ d'application de la procédure de révision d'un document d'urbanisme est défini à l'article L153-31 du code de l'urbanisme qui prévoit que :

"Le plan local d'urbanisme est révisé lorsque l'établissement public de coopération intercommunale ou la commune décide :

- 1. soit de changer les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables ;*
- 2. soit de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ;*
- 3. soit de réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves*

- risques de nuisance ;*
4. *soit d'ouvrir à l'urbanisation une zone à urbaniser qui, dans les neuf ans suivant sa création, n'a pas été ouverte à l'urbanisation ou n'a pas fait l'objet d'acquisitions foncières significatives de la part de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, directement ou par l'intermédiaire d'un opérateur foncier ;*
 5. *soit de créer des orientations d'aménagement et de programmation de secteur d'aménagement valant création de zone d'aménagement concerté".*

Dans la mesure où cette révision ne porte pas atteinte aux orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), il convient de prescrire une procédure de révision dite « allégée » et conformément à l'article L153-34 du code de l'urbanisme, lorsque :

1. *la révision a uniquement pour objet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière,*
2. *la révision a uniquement pour objet de réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels,*
3. *la révision a uniquement pour objet de créer des orientations d'aménagement et de programmation valant création d'une zone d'aménagement concerté,*
4. *la révision est de nature à induire de graves risques de nuisance".*

La procédure de révision allégée du PLUi se déroule de la manière suivante :

1. Rédaction du projet de révision allégée initiée par le Président de Laval Agglomération et de l'exposé des motifs, délibération du Conseil communautaire de Laval Agglomération pour lancer et prescrire les modalités relatives à la procédure.
2. Conformément aux articles L103-2 et L103.3 du code de l'urbanisme, la délibération qui prescrit la révision allégée doit préciser les modalités de la concertation "*avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées*". Cette concertation est organisée de la manière suivante :
 - mise en place d'un registre de remarques et des documents en lien avec l'étude, à disposition de la population, des associations et des autres personnes concernées en mairie de Louvigné et à l'Hôtel communautaire de Laval Agglomération, à Laval, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
 - publication d'un article dans un journal départemental, de la mise en œuvre de la concertation dans le cadre de la révision "allégée" ;
 - publication des documents en lien avec l'étude sur le site internet de Laval Agglomération ;
 - envoi des documents en lien avec l'étude aux personnes publiques associées et aux associations en ayant fait la demande et prise en compte de leur remarque.
3. Arrêt du projet par délibération de Laval Agglomération et bilan de la concertation.
4. Association des Personnes Publiques Associées (PPA), en application des dispositions de l'article L153-34 du code de l'urbanisme, le projet arrêté fera l'objet d'un examen conjoint en réunion avec les PPA.

Évaluation environnementale :

Le décret n° 2021-1345 du 13 octobre 2021 portant modification des dispositions relatives à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme et des unités touristiques nouvelles, pris en application de l'article 40 de la loi ASAP, vient transformer le régime applicable aux documents d'urbanisme et aux unités touristiques en matière d'évaluation environnementale. Ce décret réécrit les dispositions du chapitre IV, relatif à l'évaluation environnementale, du titre préliminaire du livre 1er du code de l'urbanisme.

Pour ce qui concerne les PLU, une évaluation environnementale est requise pour leur révision lorsque les nouvelles dispositions sont susceptibles d'avoir une incidence notable sur l'environnement en vertu des critères définis par l'annexe II de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 et que :

- soit l'incidence de la révision porte sur plusieurs aires du territoire couvert par le PLU pour une superficie totale inférieure ou égale à un millième de ce territoire, mais ne devant pas dépasser cinq hectares,
- soit l'incidence de la révision porte sur une ou plusieurs aires comprises dans le territoire couvert par un PLUi pour une superficie totale inférieure ou égale à un dix-millième du territoire dans la limite de cinq hectares.

Ainsi, le projet faisant l'objet de la révision allégée n°1 du PLUi n'est pas soumis à évaluation environnementale systématique. Une demande d'examen au cas par cas "ad hoc" sera transmise à l'autorité environnementale pour confirmer cette analyse.

Le principe d'urbanisation limitée dans les territoires non couverts par un SCoT :

Ce dispositif mis en place par la loi SRU et modifié par les lois Urbanisme et Habitat, et Engagement National de l'Environnement, a été renforcé par la loi Alur du 24 mars 2014 afin d'accroître la maîtrise de l'étalement urbain et inciter plus fortement à l'élaboration de SCoT, outil nécessaire à la formalisation d'un projet politique et stratégique de territoire mettant en cohérence les politiques sectorielles.

Le principe de l'urbanisation limitée consiste à interdire l'extension de l'urbanisation dans le cadre de toute élaboration ou évolution d'un document d'urbanisme (révision, modification ouvrant une zone à l'urbanisation) d'une commune ou intercommunalité non couverte par un SCoT.

Le SCoT des Pays de Laval et de Loiron est caduc depuis le 14 février 2020. À cet effet, et afin de pouvoir mener la procédure de révision allégée à bien, il est nécessaire de déroger à ce dispositif comme prévu par l'article L142-5 du code de l'urbanisme et par décision de l'autorité préfectorale après avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

Dossier " Loi Barnier "

L'article L111-6 du code de l'urbanisme stipule : « *En dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions ou installations sont interdites dans une bande de cent mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations au sens du code de la voirie routière et de soixante-quinze mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation. Cette interdiction s'applique également dans une bande de soixante-quinze mètres de part et d'autre des routes visées à l'article L141-19* »

Une partie du terrain d'assiette du projet se trouve dans la bande d'inconstructibilité engendrée par le tracé de la RD 57. Aussi, la présente procédure pourra être complétée par un dossier dit " Loi Barnier " tel que prévu par l'article L111-8 du code de l'urbanisme qui précise que « *le plan local d'urbanisme, ou un document d'urbanisme en tenant lieu, peut fixer des règles d'implantation différentes de celles prévues par l'article L111-6 lorsqu'il comporte une étude justifiant, en fonction des spécificités locales, que ces règles sont compatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages* ».

II - Impact budgétaire et financier

Néant.

Christine Dubois : *Oui merci Monsieur le Président. Donc une prescription de la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal de Laval Agglomération. Cela porte sur, l'objectif est la révision allégée n°1 pour la création d'un secteur STECAL, un secteur de taille et de capacité d'accueil limité, pour permettre à la SARL AUTO-ÉCOLE MOULINET dont le siège se situe sur la commune de Bonchamp de développer son activité par l'acquisition d'un terrain permettant d'y aménager son propre plateau c'est-à-dire sa piste exploitable nécessaire à l'enseignement. Le terrain d'environ 8 000 m² se situe sur la commune de Louvigné et correspond en partie à un délaissé de SNCF RÉSEAU puisque sur ce terrain il y a une portion de l'ancien tracé de la RD57. Ce terrain actuellement est en zone A et donc il est proposé de le passer en zone UE de façon à ce que la SARL MOULINET puisse y développer son activité. Ensuite, la délibération prévoit également de préciser les modalités de concertation avec le public. Il y aura la mise en place d'un registre de remarques et des documents en lien avec l'étude à disposition de la population, des associations et des autres personnes concernées, en mairie de Louvigné et à l'Hôtel communautaire de Laval Agglomération. Il y aura la publication d'un article dans le journal départemental, la publication des documents en lien avec l'étude sur le site internet de Laval Agglomération et puis l'envoi des documents en lien avec cette étude aux personnes publiques associées, aux associations en ayant fait la demande et la prise en compte de leurs remarques. Voilà Monsieur le Président comment peut se dérouler cette prescription de révision allégée n° 1.*

Florian Bercault : *Est-ce qu'il y a des questions, observations ? Non. On passe au vote.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 081/2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2022

PRESCRIPTION DE LA RÉVISION ALLÉGÉE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DE LAVAL AGGLOMÉRATION – DÉFINITION DE L'OBJECTIF POURSUIVI ET FIXATION DES MODALITÉS DE CONCERTATION

Rapporteur : Christine Dubois

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L103-2 et suivants, L132-7 et suivants, L151-13, L153-8 et suivants, L153-31 et suivants, R.153-1 et suivants, R.153-20 et suivants, L142-4 et L142-5,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L122-4, R.122-17 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Laval Agglomération approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 16 décembre 2019,

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 septembre 2021 approuvant la modification simplifiée n° 1 du PLUi,

Vu la délibération du conseil communautaire du 20 décembre 2021 approuvant la modification n° 1 du PLUi,

Vu les statuts de Laval Agglomération,

Considérant la nécessité de faire évoluer le PLUi afin de répondre à l'objectif suivant : création d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limité (STECAL) pour permettre à la SARL AUTO-ECOLE MOULINET, dont le siège se situe sur la commune de Bonchamp, de développer son activité par l'acquisition d'un terrain permettant d'y aménager son propre plateau (piste exploitable nécessaire à l'enseignement),

Que l'évolution nécessaire est compatible avec les orientations générales du PADD du PLUi,

Que le SCoT des Pays de Laval et de Loiron n'est plus applicable depuis le 14 février 2020 et qu'à cet effet il est nécessaire de déroger à l'article L142-4 du code de l'urbanisme selon les conditions fixées par l'article L142-5 du même code,

Que le projet se situe, en partie, dans la bande d'inconstructibilité de la RD 57, et qu'à ce titre, il pourra être réalisé une étude permettant de fixer des règles d'implantation différentes de celles prévues à l'article L111-6 du code de l'urbanisme, comme le prévoit l'article L111-8 du même code,

Après avis de la commission aménagement, habitat, politique de la ville,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La procédure de révision allégée n° 1 du PLUi de Laval Agglomération est prescrite.

Article 2

L'objet de la révision allégée n° 1 du PLUi de Laval Agglomération est défini comme exposé ci-dessus,

Article 3

Les modalités de concertation avec le public sont fixées comme suit :

- mise en place d'un registre de remarques et des documents en lien avec l'étude, à disposition de la population, des associations et des autres personnes concernées en mairie de Louvigné et à l'Hôtel communautaire de Laval Agglomération, à Laval, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- publication d'un article dans un journal départemental, de la mise en œuvre de la concertation dans le cadre de la révision "allégée" ;
- publication des documents en lien avec l'étude sur le site internet de Laval Agglomération ;
- envoi des documents en lien avec l'étude aux personnes publiques associées et aux associations en ayant fait la demande et prise en compte de leur remarque.

Article 4

Le projet sera soumis pour accord au Préfet de la Mayenne et pour avis à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) selon les dispositions prévues par l'article L142-5 du code de l'urbanisme.

Article 5

La présente délibération est notifiée :

- au préfet,
- à la présidente du Conseil régional,
- au président du Conseil départemental,
- aux présidents des chambres consulaires,
- aux président(e)s des EPCI en charges des SCoT limitrophes du territoire.

Article 6

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes : affichage au siège de Laval Agglomération et en mairie de la commune concernée durant un mois ; insertion d'une mention dans un journal du département et publication au recueil des actes administratifs de Laval Agglomération.

Article 7

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 8

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Florian Bercault : *On continue avec une nouvelle prescription.*

- **CC82 - PRESCRIPTION DE LA RÉVISION ALLÉGÉE N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DE LAVAL AGGLOMÉRATION – DÉFINITION DE L'OBJECTIF POURSUIVI ET FIXATION DES MODALITÉS DE CONCERTATION**

Rapporteur : Christine Dubois

I - Présentation de la décision

Rappel :

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Laval Agglomération a été approuvé le 16 décembre 2019 et modifié les 27 septembre 2021 et 20 décembre 2021.

Objectif de la révision allégée n° 2 :

L'objectif de la révision allégée n° 2, est l'adaptation du périmètre de la zone d'activités des Bozées (secteur UEc), à Laval, afin de permettre le maintien et le développement de la SARL FESTI CONCEPT. L'extension de la zone UEc aux dépends de la zone N correspond à une surface de 370 m². Le projet prévoit une compensation par la réduction de la zone UEc à hauteur de 326 m² au profit de la zone N.



En bleu : emprise actuelle de la SARL FESTI CONCEPT.

En rouge : périmètre d'extension de la zone UEc (propriété de Laval Agglomération).

En vert : périmètre de compensation au profit de la zone N.

Procédure de révision allégée d'un document d'urbanisme (article L153-34 du code de l'urbanisme) :

Le champ d'application de la procédure de révision d'un document d'urbanisme est défini à l'article L153-31 du code de l'urbanisme qui prévoit que :

"Le plan local d'urbanisme est révisé lorsque l'établissement public de coopération intercommunale ou la commune décide :

- 6. soit de changer les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables ;*
- 7. soit de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ;*
- 8. soit de réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance ;*
- 9. soit d'ouvrir à l'urbanisation une zone à urbaniser qui, dans les neuf ans suivant sa création, n'a pas été ouverte à l'urbanisation ou n'a pas fait l'objet d'acquisitions foncières significatives de la part de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, directement ou par l'intermédiaire d'un opérateur foncier ;*
- 10. soit de créer des orientations d'aménagement et de programmation de secteur d'aménagement valant création de zone d'aménagement concerté".*

Dans la mesure où cette révision ne porte pas atteinte aux orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), il convient de prescrire une procédure de révision dite « allégée » et conformément à l'article L153-34 du code de l'urbanisme, lorsque :

- 5. la révision a uniquement pour objet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière,*
- 6. la révision a uniquement pour objet de réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels,*
- 7. la révision a uniquement pour objet de créer des orientations d'aménagement et de programmation valant création d'une zone d'aménagement concerté,*
- 8. la révision est de nature à induire de graves risques de nuisance".*

La procédure de révision allégée du PLUi se déroule de la manière suivante :

5. Rédaction du projet de révision allégée initiée par le Président de Laval Agglomération et de l'exposé des motifs, délibération du Conseil communautaire de Laval Agglomération pour lancer et prescrire les modalités relatives à la procédure.
6. Conformément aux articles L103-2 et L103.3 du code de l'urbanisme, la délibération qui prescrit la révision allégée doit préciser les modalités de la concertation "*avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées*". Cette concertation est organisée de la manière suivante :
 - mise en place d'un registre de remarques et des documents en lien avec l'étude, à disposition de la population, des associations et des autres personnes concernées à l'Hôtel communautaire de Laval Agglomération, à Laval, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
 - publication d'un article dans un journal départemental, de la mise en œuvre de la concertation dans le cadre de la révision "allégée" ;

- publication des documents en lien avec l'étude sur le site internet de Laval Agglomération ;
- envoi des documents en lien avec l'étude aux personnes publiques associées et aux associations en ayant fait la demande et prise en compte de leur remarque.

7. Arrêt du projet par délibération de Laval Agglomération et bilan de la concertation.

8. Association des Personnes Publiques Associées (PPA), en application des dispositions de l'article L153-34 du code de l'urbanisme, le projet arrêté fera l'objet d'un examen conjoint en réunion avec les PPA.

Evaluation environnementale :

Le décret n° 2021-1345 du 13 octobre 2021 portant modification des dispositions relatives à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme et des unités touristiques nouvelles, pris en application de l'article 40 de la loi ASAP, vient transformer le régime applicable aux documents d'urbanisme et aux unités touristiques en matière d'évaluation environnementale. Ce décret réécrit les dispositions du chapitre IV, relatif à l'évaluation environnementale, du titre préliminaire du livre 1er du code de l'urbanisme.

Pour ce qui concerne les PLU, une évaluation environnementale est requise pour leur révision lorsque les nouvelles dispositions sont susceptibles d'avoir une incidence notable sur l'environnement en vertu des critères définis par l'annexe II de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 et que :

- soit l'incidence de la révision porte sur plusieurs aires du territoire couvert par le PLU pour une superficie totale inférieure ou égale à un millième de ce territoire, mais ne devant pas dépasser cinq hectares,
- soit l'incidence de la révision porte sur une ou plusieurs aires comprises dans le territoire couvert par un PLUi pour une superficie totale inférieure ou égale à un dix-millième du territoire dans la limite de cinq hectares.

Ainsi, le projet faisant l'objet de la révision allégée n° 2 du PLUi n'est pas soumis à évaluation environnementale systématique. Une demande d'examen au cas par cas "ad hoc" sera transmise à l'autorité environnementale pour confirmer cette analyse.

Le principe d'urbanisation limitée dans les territoires non couverts par un SCoT :

Ce dispositif mis en place par la loi SRU et modifié par les lois Urbanisme et Habitat, et Engagement National de l'Environnement, a été renforcé par la loi Alur du 24 mars 2014 afin d'accroître la maîtrise de l'étalement urbain et inciter plus fortement à l'élaboration de SCoT, outil nécessaire à la formalisation d'un projet politique et stratégique de territoire mettant en cohérence les politiques sectorielles.

Le principe de l'urbanisation limitée consiste à interdire l'extension de l'urbanisation dans le cadre de toute élaboration ou évolution d'un document d'urbanisme (révision, modification ouvrant une zone à l'urbanisation) d'une commune ou intercommunalité non couverte par un SCoT.

Le SCoT des Pays de Laval et de Loiron est caduc depuis le 14 février 2020. À cet effet, et afin de pouvoir mener la procédure de révision allégée à bien, il est nécessaire de déroger à ce dispositif comme prévu par l'article L 142-5 du code de l'urbanisme et par décision de l'autorité préfectorale après avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

II - Impact budgétaire et financier

Néant.

Christine Dubois : La prescription n°2 dans le même ordre d'idée. Donc là l'objectif c'est l'adaptation du périmètre de la zone d'activités des Bozées sur Laval afin de permettre le maintien et le développement de la SARL FESTI CONCEPT. En fait, FESTI CONCEPT loue actuellement un terrain sur la commune de Villiers-Charlemagne pour stocker ses semi-remorques et l'idée serait de tout rapatrier sur le site de Laval. Nous n'avons pas le visu mais on le voit sur les annexes. Le petit triangle rouge, c'est ce que la société FESTI CONCEPT souhaite acquérir. C'est une zone N et donc en compensation, elle a le petit rectangle vert qui est actuellement en zone UE et qu'elle propose de rebasculer en zone N. Donc il y a 370 m² de zone N actuellement qui passeraient en zone UE et 326 m² de zone UEc qui rebasculeraient en zone N pour faire la compensation.

Florian Bercault : Est-ce qu'il y a des questions ? On passe au vote. C'est adopté merci.

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 082/2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2022

PRESCRIPTION DE LA RÉVISION ALLÉGÉE N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DE LAVAL AGGLOMÉRATION – DÉFINITION DE L'OBJECTIF POURSUIVI ET FIXATION DES MODALITÉS DE CONCERTATION

Rapporteur : Christine Dubois

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L103-2 et suivants, L132-7 et suivants, L151-13, L153-8 et suivants, L153-31 et suivants, R.153-1 et suivants, R.153-20 et suivants, L142-4 et L142-5,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L122-4, R.122-17 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Laval Agglomération approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 16 décembre 2019,

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 septembre 2021 approuvant la modification simplifiée n°1 du PLUi,

Vu la délibération du conseil communautaire du 20 décembre 2021 approuvant la modification n°1 du PLUi,

Vu les statuts de Laval Agglomération,

Considérant la nécessité de faire évoluer le PLUi afin de répondre à l'objectif suivant : adaptation du périmètre de la zone d'activités des Bozées (secteur UEc), à Laval, afin de permettre le maintien et le développement de la SARL FESTI CONCEPT. L'extension de la zone UEc aux dépens de la zone N correspond à une surface de 370 m². Le projet prévoit une compensation par la réduction de la zone UEc à hauteur de 326 m² au profit de la zone N.

Que l'évolution nécessaire est compatible avec les orientations générales du PADD du PLUi,

Que le SCoT des Pays de Laval et de Loiron n'est plus applicable depuis le 14 février 2020 et qu'à cet effet il est nécessaire de déroger à l'article L142-4 du code de l'urbanisme selon les conditions fixées par l'article L142-5 du même code,

Après avis de la commission aménagement, habitat, politique de la ville,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La procédure de révision allégée n° 2 du PLUi de Laval Agglomération est prescrite.

Article 2

L'objet de la révision allégée n° 2 du PLUi de Laval Agglomération est défini comme exposé ci-dessus,

Article 3

Les modalités de concertation avec le public sont fixées comme suit :

- mise en place d'un registre de remarques et des documents en lien avec l'étude, à disposition de la population, des associations et des autres personnes concernées à l'Hôtel communautaire de Laval Agglomération, à Laval, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- publication d'un article dans un journal départemental, de la mise en œuvre de la concertation dans le cadre de la révision "allégée" ;
- publication des documents en lien avec l'étude sur le site internet de Laval Agglomération ;
- envoi des documents en lien avec l'étude aux personnes publiques associées et aux associations en ayant fait la demande et prise en compte de leur remarque.

Article 4

Le projet sera soumis pour accord au Préfet de la Mayenne et pour avis à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) selon les dispositions prévues par l'article L142-5 du code de l'urbanisme.

Article 5

La présente délibération est notifiée :

- au préfet,
- à la présidente du Conseil régional,
- au président du Conseil départemental,
- aux présidents des chambres consulaires,
- aux président(e)s des EPCI en charges des SCoT limitrophes du territoire.

Article 6

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes : affichage au siège de Laval Agglomération et en mairie de la commune concernée durant un mois ; insertion d'une mention dans un journal du département et publication au recueil des actes administratifs de Laval Agglomération.

Article 7

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 8

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Florian Bercault : *On passe à une troisième prescription.*

- **CC83 - PRESCRIPTION DE LA RÉVISION ALLÉGÉE N° 3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DE LAVAL AGGLOMÉRATION – DÉFINITION DE L'OBJECTIF POURSUIVI ET FIXATION DES MODALITÉS DE CONCERTATION**

Rapporteur : Christine Dubois

I - Présentation de la décision

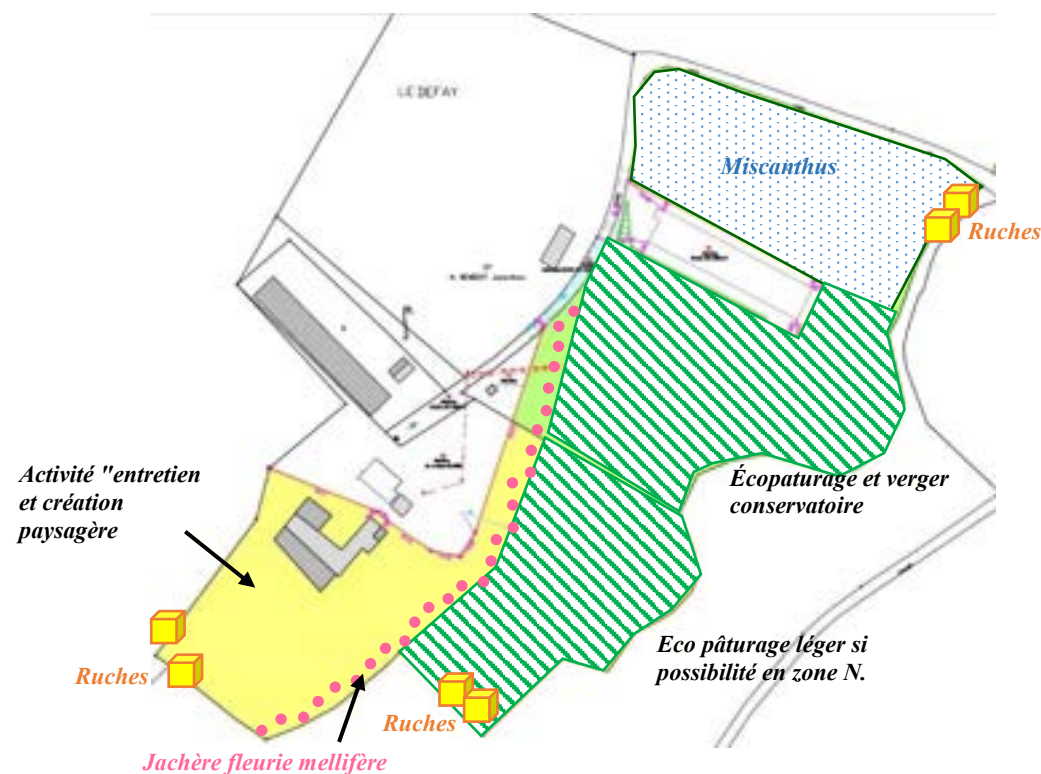
Rappel :

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Laval Agglomération a été approuvé le 16 décembre 2019 et modifié les 27 septembre 2021 et 20 décembre 2021.

Objectif de la révision allégée n° 3 :

L'objectif de la révision allégée n° 3, est la création d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limité (STECAL) pour permettre à la SARL JOURDANIIERE NATURE, dont la succursale mayennaise se situe à Laval, de compléter son activité par une installation sur le secteur de Defay, à Changé. Cette nouvelle installation doit permettre de réunir l'ensemble des champs d'intervention de l'entreprise : entretien et création paysagère, ruches, jachère fleurie mellifère, éco pâturage et verger conservatoire, miscanthus...

L'ensemble du projet se déploie sur une surface d'environ 4,65 hectares classés actuellement en A et N. Seul le secteur devant accueillir les activités de services "entretien et création paysagère" est concerné par la création d'un STECAL Ce secteur correspond à une surface d'environ 1,2 hectare.



Procédure de révision allégée d'un document d'urbanisme (article L153-34 du code de l'urbanisme) :

Le champ d'application de la procédure de révision d'un document d'urbanisme est défini à l'article L153-31 du code de l'urbanisme qui prévoit que :

"Le plan local d'urbanisme est révisé lorsque l'établissement public de coopération intercommunale ou la commune décide :

11. soit de changer les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables ;
12. soit de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ;
13. soit de réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance ;
14. soit d'ouvrir à l'urbanisation une zone à urbaniser qui, dans les neuf ans suivant sa création, n'a pas été ouverte à l'urbanisation ou n'a pas fait l'objet d'acquisitions foncières significatives de la part de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, directement ou par l'intermédiaire d'un opérateur foncier ;
15. soit de créer des orientations d'aménagement et de programmation de secteur d'aménagement valant création de zone d'aménagement concerté".

Dans la mesure où cette révision ne porte pas atteinte aux orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), il convient de prescrire une procédure de révision dite « allégée » et conformément à l'article L153-34 du code de l'urbanisme, lorsque :

9. la révision a uniquement pour objet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière,
10. la révision a uniquement pour objet de réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels,

11. la révision a uniquement pour objet de créer des orientations d'aménagement et de programmation valant création d'une zone d'aménagement concerté,
12. la révision est de nature à induire de graves risques de nuisance".

La procédure de révision allégée du PLUi se déroule de la manière suivante :

9. Rédaction du projet de révision allégée initiée par le Président de Laval Agglomération et de l'exposé des motifs, délibération du Conseil communautaire de Laval Agglomération pour lancer et prescrire les modalités relatives à la procédure.
10. Conformément aux articles L103-2 et L103.3 du code de l'urbanisme, la délibération qui prescrit la révision allégée doit préciser les modalités de la concertation "*avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées*". Cette concertation est organisée de la manière suivante :
 - mise en place d'un registre de remarques et des documents en lien avec l'étude, à disposition de la population, des associations et des autres personnes concernées en mairie de Changé et à l'Hôtel communautaire de Laval Agglomération, à Laval, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
 - publication d'un article dans un journal départemental, de la mise en œuvre de la concertation dans le cadre de la révision "allégée" ;
 - publication des documents en lien avec l'étude sur le site internet de Laval Agglomération ;
 - envoi des documents en lien avec l'étude aux personnes publiques associées et aux associations en ayant fait la demande et prise en compte de leur remarque.
11. Arrêt du projet par délibération de Laval Agglomération et bilan de la concertation.
12. Association des Personnes Publiques Associées (PPA), en application des dispositions de l'article L153-34 du code de l'urbanisme, le projet arrêté fera l'objet d'un examen conjoint en réunion avec les PPA.

Evaluation environnementale :

Le décret n° 2021-1345 du 13 octobre 2021 portant modification des dispositions relatives à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme et des unités touristiques nouvelles, pris en application de l'article 40 de la loi ASAP, vient transformer le régime applicable aux documents d'urbanisme et aux unités touristiques en matière d'évaluation environnementale. Ce décret réécrit les dispositions du chapitre IV, relatif à l'évaluation environnementale, du titre préliminaire du livre 1er du code de l'urbanisme.

Pour ce qui concerne les PLU, une évaluation environnementale est requise pour leur révision lorsque les nouvelles dispositions sont susceptibles d'avoir une incidence notable sur l'environnement en vertu des critères définis par l'annexe II de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 et que :

- soit l'incidence de la révision porte sur plusieurs aires du territoire couvert par le PLU pour une superficie totale inférieure ou égale à un millième de ce territoire, mais ne devant pas dépasser cinq hectares,
- soit l'incidence de la révision porte sur une ou plusieurs aires comprises dans le territoire couvert par un PLUi pour une superficie totale inférieure ou égale à un dix-millième du territoire dans la limite de cinq hectares.

Ainsi, le projet faisant l'objet de la révision allégée n°1 du PLUi n'est pas soumis à évaluation environnementale systématique. Une demande d'examen au cas par cas "ad hoc" sera transmise à l'autorité environnementale pour confirmer cette analyse.

Le principe d'urbanisation limitée dans les territoires non couverts par un SCoT :

Ce dispositif mis en place par la loi SRU et modifié par les lois Urbanisme et Habitat, et Engagement National de l'Environnement, a été renforcé par la loi Alur du 24 mars 2014 afin d'accroître la maîtrise de l'étalement urbain et inciter plus fortement à l'élaboration de SCoT, outil nécessaire à la formalisation d'un projet politique et stratégique de territoire mettant en cohérence les politiques sectorielles.

Le principe de l'urbanisation limitée consiste à interdire l'extension de l'urbanisation dans le cadre de toute élaboration ou évolution d'un document d'urbanisme (révision, modification ouvrant une zone à l'urbanisation) d'une commune ou intercommunalité non couverte par un SCoT.

Le SCoT des Pays de Laval et de Loiron est caduc depuis le 14 février 2020. À cet effet, et afin de pouvoir mener la procédure de révision allégée à bien, il est nécessaire de déroger à ce dispositif comme prévu par l'article L 142-5 du code de l'urbanisme et par décision de l'autorité préfectorale après avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

II - Impact budgétaire et financier

Néant.

Christine Dubois : *Alors troisième et dernière prescription de révision allégée : c'est la création d'un STECAL pour permettre à la SARL JOURDANIÈRE NATURE dont la succursale mayennaise se situe à Laval, de compléter son activité par une installation sur le secteur de Defay à Changé, l'objectif étant de réunir tous les champs d'intervention de cette entreprise alors qui souhaite faire de l'entretien et de la création paysagère, des ruches, de la jachère fleurie mellifère, de l'éco pâturage et un verger conservatoire. Donc le site de la SARL JOURDANIÈRE, la surface totale est de quatre hectares soixante-cinq classée A et N ; la création du STECAL à vocation d'activité économique concernerait 1,2 hectare là où est prévue l'activité entretien et création paysagère. Voilà Monsieur le Président.*

Florian Bercault : *Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? On passe au vote. C'est adopté merci.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2022

PRESCRIPTION DE LA RÉVISION ALLÉGÉE N° 3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DE LAVAL AGGLOMÉRATION – DÉFINITION DE L'OBJECTIF POURSUIVI ET FIXATION DES MODALITÉS DE CONCERTATION

Rapporteur : Christine Dubois

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L103-2 et suivants, L132-7 et suivants, L151-13, L153-8 et suivants, L153-31 et suivants, R.153-1 et suivants, R.153-20 et suivants, L142-4 et L142-5,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L122-4, R.122-17 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Laval Agglomération approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 16 décembre 2019,

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 septembre 2021 approuvant la modification simplifiée n°1 du PLUi,

Vu la délibération du conseil communautaire du 20 décembre 2021 approuvant la modification n°1 du PLUi,

Vu les statuts de Laval Agglomération,

Considérant la nécessité de faire évoluer le PLUi afin de répondre à l'objectif suivant : création d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limité (STECAL) pour permettre à la SARL JOURDANIERE NATURE, dont la succursale mayennaise se situe à Laval, de compléter son activité par une installation sur le secteur de Defay, à Changé. Cette nouvelle installation doit permettre de réunir l'ensemble des champs d'intervention de l'entreprise : entretien et création paysagère, ruches, jachère fleurie mellifère, éco pâturage et verger conservatoire, miscanthus....,

Que l'ensemble du projet se déploie sur une surface d'environ 4,65 hectares classés actuellement en A et N. Seul le secteur devant accueillir les activités de services "entretien et création paysagère" est concerné par la création d'un STECAL Ce secteur correspond à une surface d'environ 1,2 hectare,

Que l'évolution nécessaire est compatible avec les orientations générales du PADD du PLUi,

Que le SCoT des Pays de Laval et de Loiron n'est plus applicable depuis le 14 février 2020 et qu'à cet effet il est nécessaire de déroger à l'article L142-4 du code de l'urbanisme selon les conditions fixées par l'article L142-5 du même code,

Après avis de la commission aménagement, habitat, politique de la ville,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La procédure de révision allégée n° 3 du PLUi de Laval Agglomération est prescrite.

Article 2

L'objet de la révision allégée n° 3 du PLUi de Laval Agglomération est défini comme exposé ci-dessus.

Article 3

Les modalités de concertation avec le public sont fixées comme suit :

- mise en place d'un registre de remarques et des documents en lien avec l'étude, à disposition de la population, des associations et des autres personnes concernées en mairie de Changé et à l'Hôtel communautaire de Laval Agglomération, à Laval, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- publication d'un article dans un journal départemental, de la mise en œuvre de la concertation dans le cadre de la révision "allégée" ;
- publication des documents en lien avec l'étude sur le site internet de Laval Agglomération ;
- envoi des documents en lien avec l'étude aux personnes publiques associées et aux associations en ayant fait la demande et prise en compte de leur remarque.

Article 4

Le projet sera soumis pour accord au Préfet de la Mayenne et pour avis à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) selon les dispositions prévues par l'article L142-5 du code de l'urbanisme.

Article 5

La présente délibération est notifiée :

- au préfet,
- à la présidente du Conseil régional,
- au président du Conseil départemental,
- aux présidents des chambres consulaires,
- aux président(e)s des EPCI en charges des SCoT limitrophes du territoire.

Article 6

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes : affichage au siège de Laval Agglomération et en mairie de la commune concernée durant un mois ; insertion d'une mention dans un journal du département et publication au recueil des actes administratifs de Laval Agglomération.

Article 7

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 8

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Florian Bercault : *On passe à la convention Chapeau sur les ORT de nos territoires.*

- **CC84 - CONVENTION CHAPEAU ARTICULANT LES SECTEURS D'OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT) DE L'AGGLOMÉRATION**

Rapporteur : Christine Dubois

I - Présentation de la décision

La présente convention s'inscrit dans le cadre des Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT) créées par l'article 157 de la loi portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du numérique, dite loi ELAN, du 23 novembre 2018

L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) est destinée à prendre en compte l'ensemble des enjeux de revitalisation de centre-ville : modernisation du parc de logements et de locaux commerciaux, lutte contre la vacance et l'habitat indigne, réhabilitation de l'immobilier de loisir et de friches urbaines, valorisation du patrimoine bâti... Le tout dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable. L'ORT permet d'intervenir de manière concertée et transversale sur l'habitat, l'urbanisme, le commerce, l'économie, les politiques sociales, etc....

La « convention chapeau » permet d'individualiser les projets de revitalisation des communes signataires, tout en assurant leur complémentarité et leur cohérence à l'échelle intercommunale, intégrés dans le projet de territoire de Laval Agglomération. Le territoire de Laval Agglomération est concerné par l'enjeu de revitalisation des centres bourgs et centres villes.

La ville de Laval est inscrite au programme national « Action Cœur de Ville ». Il doit permettre de renforcer l'attractivité résidentielle de la ville centre, en particulier vis-à-vis des familles, l'attractivité économique notamment des deux ZAC LGV et Ferrié, et d'affirmer le développement commercial du centre-ville.

La commune de Port-Brillet a été retenue dans le cadre du programme « Petite ville de Demain ». La phase d'initialisation a permis de compléter le diagnostic territorial et mobiliser des partenaires. Un plan d'action axé autour d'une offre adaptée en logements, d'une nouvelle médiathèque et du réaménagement du centre-bourg doit permettre de conforter la commune dans son rôle de centralité.

Enfin, la convention chapeau permet à toute commune engagée dans une démarche de revitalisation de centre-bourg d'être signataire de la présente convention d'ORT, une fois son plan-guide et l'étude pré-opérationnelle pour l'habitat réalisés. Ils permettront à la commune de présenter son projet de revitalisation de centre-bourg et son(s) secteur(s) d'intervention. Un avenant sera alors réalisé pour intégrer la nouvelle commune.

II - Impact budgétaire et financier

Sans objet

Christine Dubois : *Alors convention Chapeau qui articule les secteurs d'ORT sur le territoire de Laval Agglomération. Vous le savez, l'opération de revitalisation du territoire est destinée à prendre en compte l'ensemble des enjeux de revitalisation de centre-ville avec la modernisation du parc de logements et de locaux commerciaux, la lutte contre la vacance et l'habitat indigne, la réhabilitation de l'immobilier de loisir et de friches urbaines, la valorisation du patrimoine bâti. Le tout dans une perspective de mixité sociale, d'innovation de développement durable. L'ORT permet d'intervenir de manière concertée et transversale sur l'habitat, l'urbanisme, le commerce, l'économie, les politiques sociales, etc. La convention Chapeau que l'on vous propose ce soir permet d'individualiser les projets de revitalisation des communes signataires tout en assurant leur complémentarité, leur cohérence à l'échelle inter-communale. La ville de Laval est inscrite au programme national « Action Cœur de Ville » et nous avons également la commune de Port-Brillet qui est retenue dans le cadre du programme « Petite Ville de Demain ». Cette convention Chapeau permet à toute commune engagée dans une démarche de revitalisation de centre bourg d'être signataire de la présente convention d'ORT, une fois son plan guide et l'étude pré opérationnelle pour l'habitat réalisé. Il vous est proposé ce soir de valider la convention Chapeau qui s'articule autour de six axes stratégiques qui déclinent les enjeux relevés dans les diagnostics territoriaux. Le premier axe est la réhabilitation à la restructuration pour une offre attractive de l'habitat. Le deuxième axe est de favoriser un développement économique et commercial équilibré. Le troisième axe est de développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions. Le quatrième axe est de mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine. Le cinquième axe est de fournir l'accès aux équipements aux services publics et à l'offre culturelle et de loisir. Le sixième axe qui a été ajouté est la transition écologique et la résilience du territoire.*

Florian Bercault : *Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? On passe donc au vote. C'est adopté merci.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé de valider la convention chapeau articulant l'opération de revitalisation de territoire de Laval Agglomération en 6 axes stratégiques et sur différents secteurs communaux.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2022

CONVENTION CHAPEAU ARTICULANT LES SECTEURS D'OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT) DE L'AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Christine Dubois

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu l'article 157 de la loi portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du numérique, dite loi ELAN, du 23 novembre 2018,

Vu la signature de la convention cadre « action cœur de ville » du 27 juillet 2018, et de ses avenants les 5 décembre 2019 et 17 mai 2021,

Vu la signature de la convention d'adhésion « petite ville de demain » du 29 avril 2021,

Vu la délibération sur le projet de convention cadre PVD de Laval Agglomération le 3 octobre 2022,

Considérant que le territoire de Laval Agglomération est concerné par l'enjeu de revitalisation des centres bourgs et centres villes.

Que Laval Agglomération agit notamment pour la rénovation de l'habitat, que ce soit le logement social ou l'habitat privé et le développement économique et l'aménagement communautaire.

Que l'ORT a été élaborée en s'appuyant sur un diagnostic territorial transversal,

Que cette convention chapeau permet d'articuler les différents programmes engagés de manière autonome, tout en maintenant une cohérence territoriale,

Considérant le projet de convention joint en annexe,

Après avis de la commission aménagement, habitat, politique de la ville,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil communautaire approuve la convention chapeau articulant l'opération de revitalisation du territoire de Laval Agglomération.

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



CONVENTION CHAPEAU

2022 - 2026

ENTRE

L'État,

Représenté par M. Xavier LEFORT, préfet du département de la Mayenne,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'une part,

ET

Laval Agglomération

Représenté par M. Florian BERCAULT, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 3 octobre 2022,

La commune de Laval

Représenté par M. Florian BERCAULT, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 3 octobre 2022,

La commune de Port-Brillet

Représenté par M. Fabien ROBIN, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 9 juin 2022,

Ci-après dénommées « les collectivités bénéficiaires » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

2/15

Préambule

La présente convention s'inscrit dans le cadre des Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT) créées par l'article 157 de la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du numérique, dite loi ELAN, du 23 novembre 2018

L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) est destinée à prendre en compte l'ensemble des enjeux de revitalisation de centre-ville : modernisation du parc de logements et de locaux commerciaux, lutte contre la vacance et l'habitat indigne, réhabilitation de l'immobilier de loisir et de friches urbaines, valorisation du patrimoine bâti... Le tout dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable. L'ORT permet d'intervenir et manière concertée et transversale sur l'habitat, l'urbanisme, le commerce, l'économie, les politiques sociales, etc.

Elle est également créatrice de droits et s'accompagne de mesures favorisant la rénovation de l'habitat ainsi que de dispositions favorisant l'implantation de surfaces commerciales en centre-ville et permettant la suspension des autorisations d'implantations en périphérie.

Par ailleurs, l'ORT est complétée par le dispositif Denormandie voté dans le cadre de la loi de finances 2019. Il s'agit d'un dispositif de soutien à l'investissement locatif dans le parc de logements anciens, qui participera à la rénovation du parc ancien des communes signataires de la convention d'ORT, limité dans le temps.

Le territoire de Laval Agglomération est concerné par l'enjeu de revitalisation des centres bourgs et centres villes. Laval Agglo agit notamment pour la rénovation de l'habitat, que ce soit le logement social ou l'habitat privé et le développement économique.

Les villes ont elles aussi pris en main l'enjeu de la revitalisation de leurs centralités. Ainsi, la ville de Laval fait partie des 222 retenues dans le cadre du Programme national Action Cœur de Ville. Il a pour objectif de créer les conditions efficaces du renouveau et du développement des villes moyennes en mobilisant les moyens de l'Etat et des partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets de renforcement des cœurs de ville.

La convention cadre « Action Cœur de Ville » pour Laval a été signée le 27 juillet 2018 pour une durée de six ans et demi. Sa phase d'initialisation a permis de compléter le diagnostic avec le soutien des partenaires et de consolider la stratégie notamment sur les thématiques habitat et mobilité. La convention a fait l'objet d'avenants les 5 décembre 2019 et 17 mai 2021.

La commune de Port-Brillet a, quant à elle, été retenue dans le cadre du programme « Petite ville de Demain ». Une convention d'adhésion a été signée le 29 avril 2021. La phase d'initialisation a permis de compléter le diagnostic territorial et mobiliser des partenaires. La convention cadre qui déroule la stratégie d'action sera signée en octobre 2022, à l'issue des 18 mois d'initialisation de la démarche.

Enfin, toute commune engagée dans une démarche de revitalisation de centre-bourg, et à la date de signature de la présente convention dans la réalisation de son plan-guide, aura possibilité d'être signataire de la présente convention d'ORT, une fois son plan-guide et l'étude pré-opérationnelle pour l'habitat réalisés. Ils permettront à la commune de présenter son projet de revitalisation de centre-bourg et son(ses) secteur(s) d'intervention.

Un avenant sera alors réalisé pour intégrer la nouvelle commune.

Laval Agglomération et les communes signataires de la présente convention chapeau valant « Opération de Revitalisation du Territoire » souhaitent s'emparer des outils et dispositifs accompagnant la création d'une ORT :

- Pour appuyer sa politique en faveur de la rénovation de l'habitat en centre-ville : outre les aides de l'ANAH, le dispositif de défiscalisation dans l'ancien Denormandie permettra de faire venir dans les centres villes et centres bourgs de nouveaux investisseurs et donc de participer à la réhabilitation et la rénovation de logements dans les cœurs de ville. Par ailleurs, le financement par l'ANAH, à destination d'acteurs institutionnels, de travaux de rénovation dans le cadre de la vente d'immeuble à rénover (VIR) et du dispositif d'intervention immobilière et foncière (DIIF) pourra être mobilisé ;
- Pour bénéficier de moyens d'actions lors de demandes d'implantations commerciales en périphérie des centres villes et centres bourgs, qui peuvent déstabiliser le tissu commercial – fragile - de plusieurs centralités : la possibilité pour le Maire ou le Président de Laval Agglo de demander au Préfet de suspendre les autorisations d'exploitations commerciales en périphérie est un outil supplémentaire pour assurer un développement équilibré du commerce. Il pourra être mobilisé le cas échéant, dans les conditions prévues par le décret d'application.
- Pour faciliter et accélérer les procédures et les aménagements : le droit de préemption urbain renforcé et le droit de préemption commercial, outils d'urbanisme qui pourront être mobilisés pour faciliter la mise en œuvre des politiques en faveur du commerce et de l'habitat.

Afin de bénéficier des effets de l'Opération de Revitalisation du Territoire, les parties ont souhaité l'engager dans une convention ORT chapeau, permettant d'individualiser les projets de revitalisation des communes signataires, tout en assurant leur complémentarité et leur cohérence à l'échelle intercommunale, intégrés dans le projet de territoire de Laval Agglomération.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de décrire les modalités de mises en œuvre et les effets de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) menée à l'échelle de Laval Agglomération, et l'articulation des programmes de l'ANCT qui y sont liés.

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de cinq (5) ans, soit jusqu'en 2026. Elle pourra être prorogée par accord des parties.

ARTICLE 3 – LE TERRITOIRE



3.1 Description du territoire

Issue de la fusion effective en janvier 2019 des 20 communes initiales de Laval Agglomération et des 14 communes de l'ex Pays de Loiron, les deux territoires étaient déjà associés au travers du Schéma de Cohérence Territoriale « Pays de Laval et de Loiron » (SCOT approuvé en 2014) qui cadre les grands objectifs d'aménagement et d'urbanisme du territoire à l'horizon 2030.

Située au cœur du Grand Ouest, Laval Agglomération est une communauté d'agglomération du département de la Mayenne et la région Pays de la Loire, (en limite avec la Région Bretagne). Elle est centrée sur la ville de Laval et la 1ère couronne, les autres communes étant plutôt rurales. Le territoire communautaire, d'une surface totale de 686,1km², compte 113 854 habitants, répartis sur 34 communes, soit 37 % de la population du Département de la Mayenne et 3 % de la population de la Région des Pays de la Loire.

Par son poids démographique et son positionnement géographique, Laval Agglomération joue véritablement un rôle central dans la dynamique socio-économique du département de la Mayenne. Le territoire de Laval Agglomération bénéficie d'infrastructures particulièrement développées.

3.1.1 Démographie

L'enjeu est de trouver "un équilibre" dans le développement des différentes communes dans les prochaines années tout en confortant la ville-centre. La réflexion globale doit donc être engagée à l'échelle de Laval Agglomération sur la stratégie de positionnement résidentiel du territoire. Cette question est en filigrane du plan local de l'habitat (PLH), pour chercher des solutions permettant d'attirer et/ou fidéliser les familles, les seniors, les jeunes... en proposant des solutions habitat en adéquation aux différents besoins, dans le neuf et dans l'existant.

Le souhait des élus de répondre aux enjeux de vieillissement et aux besoins des seniors, est récurrent mais il relève également d'un enjeu de coordination dans les réponses à apporter et d'une stratégie collective, s'appuyant non seulement sur le développement d'une offre neuve adaptée mais aussi sur la mobilisation du parc existant. Les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire de Laval Agglomération, telles que l'habitat, la mobilité, la santé se traduisent par des actions en faveur des personnes âgées.

3.1.2 Socio-économie

Dans un contexte où la population du territoire vieillit et le nombre de naissances diminue, le risque pour Laval Agglomération de perdre de la population dans les années à venir est réel, sauf déploiement d'une stratégie d'attractivité offensive permettant d'obtenir un solde migratoire positif.

Dans le même temps et même si le contexte du moment (Covid 19) génère une forte augmentation du chômage, de manière tendancielle, il est vraisemblable que le territoire restera marqué par de fortes tensions en matière d'emploi en particulier sur les profils les plus qualifiés. Dans ces conditions, la croissance démographique apparaît donc comme un enjeu clé des années à venir pour la dynamique économique du territoire.

L'enseignement supérieur et la recherche participent de façon majeure au développement économique par l'offre de compétences répondant aux besoins des entreprises de notre territoire. Leur stimulation est essentielle. Ils influent positivement sur le développement démographique, influencent l'implantation sur le territoire de jeunes et de familles. C'est pour ces raisons, que Laval Agglomération souhaite définir une politique ambitieuse et concertée de développement de l'enseignement supérieur afin de permettre aux jeunes de notre territoire de bâtir leur avenir.

3.1.3 Services et équipements

L'agglomération dispose d'une offre satisfaisante en équipements, malgré certains écarts selon leur nature. Ainsi, les équipements d'accueil de la petite enfance sont diversifiés mais fortement concentrés au cœur de l'agglomération, au même titre que les équipements d'accueil à destination des personnes âgées. Les équipements sportifs et de loisirs sont dotés d'un très bon maillage à l'échelle communale, tandis que l'Espace Mayenne crée une offre de grande ampleur.

L'aménagement numérique du territoire paraît satisfaisant. Laval Agglomération subit cependant un déficit d'offre en médecins. Il apparaît donc nécessaire de mieux répartir l'offre en équipements à l'échelle de l'agglomération, tout en répondant efficacement aux nouveaux besoins engendrés par la croissance démographique prévue et le vieillissement de la population.

Laval Agglomération souhaite donc participer activement à la lutte contre la désertification médicale et construire des solidarités à l'échelle du territoire. Les objectifs définis dans la feuille de route sont les suivants :

- ✓ S'engager pour un centre hospitalier performant ;
- ✓ Soutenir les projets de maison de santé labellisés pour garantir une offre de soin de proximité et de qualité pour tous ;
- ✓ Harmoniser et renforcer les politiques sociales à l'échelle intercommunale pour faire plus pour ceux qui ont le moins.

Laval Agglomération se mobilise pour soutenir l'énergie culturelle tant au Théâtre de Laval qu'au 6 par 4, lieu de diffusion de musiques actuelles. Théâtre, arts vivants, musiques actuelles..., le territoire est irrigué par une offre culturelle dense

et variée. Pour que cette richesse culturelle soit vécue et ressentie par les habitants de l'agglomération et identifiée en dehors du territoire, l'enjeu est de la coordonner et de la rendre lisible. Elle se doit de soutenir les initiatives d'animations culturelles et de mettre à disposition des acteurs culturels, des équipements culturels d'intérêt communautaire de qualité. Elle a également vocation à développer ses compétences en matière de diffusion culturelle au travers du transfert de compétence "Saison culturelle" actuellement en cours d'étude.

3.1.4 Infrastructures et mobilités

Organisé en étoile, le réseau routier de Laval est attractif (A81, N162, nombreuses départementales) mais peu développé pour le reste du département et de la région. L'accessibilité de l'agglomération a connu un renforcement avec la mise en place de la LGV la reliant à Brest, le Mans et Paris. Concentrant la majorité des déplacements, la ville centre est marquée par la part la plus importante des ménages non motorisés. La part de la voiture demeure prédominante dans les déplacements à l'échelle de l'agglomération. Du fait de sa position à l'échelle départementale et du grand nombre de zones d'activités, Laval Agglomération connaît un important trafic de marchandises, et notamment un trafic de transit de poids lourds important.

S'il est souhaitable de privilégier les zones à fort enjeu de desserte (pôle urbain central, pôles générateurs de déplacements, zones d'activité économique...), l'attention doit également être portée sur l'ensemble de la chaîne des déplacements, depuis leur origine. C'est donc l'ensemble du territoire qui est concerné par la stratégie multimodale.

La stratégie multimodale de l'agglomération lavalloise porte sur 5 axes :

- ✓ Articuler urbanisme et déplacements
- ✓ Améliorer l'accessibilité à l'agglomération et aux centralités
- ✓ Sortir du tout-automobile et de la voiture solo
- ✓ Développer les modes alternatifs à l'automobile
- ✓ Accompagner les changements de comportements

3.1.5 Environnement et cadre de vie

Laval agglomération est chargée d'un certain nombre de missions concernant directement les grands thèmes de l'environnement et de l'énergie-climat. Qu'il s'agisse de la distribution d'eau potable ou de l'assainissement des eaux usées, de la collecte et valorisation des déchets ménagers et assimilés, de la planification urbaine ou de la mise en place d'une politique de déplacements, des opérations d'habitat, du développement économique ou d'aménagement de l'espace, Laval Agglomération dispose de leviers essentiels pour préserver la santé de ses habitants, améliorer leur cadre de vie, mais aussi pour participer à l'atténuation de phénomènes plus globaux comme le changement climatique.

Laval Agglomération est coordinatrice de la transition énergétique. Elle doit élaborer et animer les actions co-construites du Plan Climat Air Energie (PCAET) sur son territoire.

3.2 Dispositifs présents sur le territoire

Le contrat de relance et de transition écologique, contrat qui comprend l'ensemble des dispositifs existants sur le territoire de Laval agglomération, a été signé le 23 octobre 2021 en présence du Premier ministre. Il comprend notamment :

3.2.1 « Territoires d'industrie »

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Le dispositif a été signé le 28 octobre 2021. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et des entreprises, au service de l'industrie et de leurs territoires.

3.2.2 Le Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI)

Le but de ce schéma est de développer l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation sur le territoire.

En matière de soutien aux projets d'enseignement supérieur et de recherche, Laval Agglomération a conclu avec la Région, cheffe de file en matière de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche, une convention territoriale d'exercice concerté afin de permettre à chaque collectivité de participer au développement des établissements et des activités d'enseignement supérieur et de recherche sur le territoire, librement tout en partageant les informations pour garantir une action commune plus efficace.

L'intervention de Laval Agglomération s'appuie donc sur le cadre mis en place par la stratégie régionale d'enseignement supérieur de recherche et d'innovation des Pays de la Loire. Dans ce cadre, les collectivités peuvent s'entendre pour soutenir et encourager, ensemble ou séparément des projets concernant l'enseignement supérieur et la recherche

3.2.3 Le Projet alimentaire territorial (PAT)

Favoriser la transition agricole et alimentaire en définissant une politique agro-alimentaire d'agglomération et l'un des enjeux que s'est fixé Laval Agglomération en mettant en place un PAT afin de tendre vers l'autonomie alimentaire et reconnaître les agriculteurs comme des acteurs économiques, en développant les circuits courts et en développement de nouvelles filières locales comme le lin, la vigne...

Les nouveaux élus en 2020 ont exprimé une forte volonté de définir une politique agro-alimentaire sur le territoire, diversifiée, respectueuse de l'environnement, adaptée aux évolutions climatiques, financièrement viable pour les exploitants et les consommateurs. Le projet alimentaire territorial est inscrit dans le projet de territoire 2021-2026 a été labellisé par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en août 2021. Il bénéficie d'un soutien financier de France Relance de 100 000€ au titre du plan de relance appel à projets pour l'émergence de projets alimentaires territoriaux.

Un chargé de mission PAT est dédié à la mise en œuvre collaborative de ce projet avec les élus, les partenaires et les acteurs du territoire, pour ses habitants. L'élaboration d'un plan d'actions partagé avec les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les consommateurs, la restauration collective, les associations sociales, permettra de structurer une démarche déjà engagée sur le territoire des 34 communes de Laval Agglomération.

3.2.4 Le Contrat local de Santé (CLS)

Le contrat local de santé (CLS) introduit par la loi HPST de 2009, réaffirmé par la loi de Modernisation du Système de Santé pour mettre en œuvre une politique régionale de santé au plus près des territoires, est un outil de contractualisation porté conjointement par l'Agence régionale de santé et la collectivité, associant le cas échéant d'autres acteurs.

La ville de Laval coordonne le seul Contrat local de santé sur le territoire de Laval Agglomération. Cet outil de contractualisation décliné en plan d'actions de la politique municipale en matière de santé et précisant les financements octroyés par l'Etat s'achève au 31 décembre 2021. L'ARS souhaite que le prochain contrat local de santé (2021-2025) soit porté par Laval Agglomération sans obligation réglementaire. Il appartient à Laval Agglomération de se positionner sur ce sujet en étendant, ou non, ses compétences.

Dans l'affirmative, le conseil communautaire aura le choix entre :

- ✓ prendre une nouvelle compétence pleine et entière en matière de santé ;
- ✓ compléter la liste des sujets d'action sociale déclarés d'intérêt communautaire.

3.2.5 Le Schéma directeur et d'aménagement du réseau des chemins de randonnées communautaire

Suite au travail partenarial engagé avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP), l'année 2020 a vu

se réaliser la mise en place de l'ensemble de la signalétique (poteaux et panneaux) du sentier de randonnée défini d'intérêt communautaire. L'objectif est de relier les communes du territoire sur un tracé plus attractif et plus sécurisé.

Des premiers échanges ont également été menés avec les communes pour identifier le tracé de ce sentier sur les communes du Pays de Loiron récemment intégrées à l'Agglomération, ce qui permettra de relier entre elles les 34 communes de Laval Agglomération. Parallèlement, une démarche est en cours pour centraliser sur une plateforme unique les informations relatives à la promotion des sentiers de randonnées communautaires.

3.2.6 Laval Agglo – Terre de jeux 2024

Laval Agglo s'est vue attribuer la labellisation Terre de Jeux 2024. Ce label propose aux territoires de participer aux temps forts des Jeux Olympiques. Le label Terre de Jeux propose à tous les territoires de France et à leurs habitants de participer aux temps forts des Jeux, et de développer leurs propres actions pour mettre encore plus de sport dans le quotidien de leurs habitants. A l'occasion des Jeux Olympiques qui seront accueillis en France en 2024, Laval Agglomération a présenté son territoire pour promouvoir ses actions de développement sportif. En tant que Terre de Jeux, elle proposera donc divers événements sportifs autour des Jeux Olympiques, de la découverte d'activités sportives aux retransmissions.

3 objectifs à cette labellisation :

- Partager les émotions du sport en proposant de nombreux événements festifs autour du sport
- Mettre plus de sport dans le quotidien des habitants grâce à une offre sportive diversifiée et accessible à tous
- Animer et faire grandir la communauté autour des Jeux

Grâce au label, l'intercommunalité va pouvoir partager ses bonnes pratiques, faire vivre à ses concitoyens des émotions uniques, leur permettre de découvrir des sports et, au final, donner une visibilité exceptionnelle à ses actions grâce au coup de projecteur unique des Jeux.

3.2.7 Le schéma directeur d'aménagements cyclables de Laval Agglomération (SDAC)

Suite à la fusion des deux EPCI (Laval Agglo et Pays de Loiron), la compétence de Laval Agglomération en matière d'aménagement cyclable a revue, celle-ci comporte porte désormais sur :

- La mise en place d'un schéma directeur d'aménagements cyclables (SDAC),
- la création, l'aménagement et l'entretien d'un réseau de pistes cyclables et / ou parcs de stationnement vélo définis au SDAC,
- la participation financière à la création des aménagements, correspondants aux orientations du SDAC

Plus que le "vélo loisirs" dont les habitants de notre territoire sont fêrus (plus de 170 km de chemins aménagés), c'est le "vélo urbain", mode de transport doux, que souhaite favoriser Laval Agglomération grâce au développement des pistes cyclables. Aujourd'hui, près de 234km d'aménagements cyclables et 63km de routes peu circulées utilisables par les cycles sont recensés à ce jour sur le territoire de Laval Agglomération

3.3 La feuille de route

La feuille de route est le fruit d'un travail collectif et d'une large consultation. Elle permet de fixer un cap à Laval Agglomération autour de cinq défis. Les préoccupations communes, sorties de la consultation, sont claires : le développement des mobilités, la préservation de l'environnement, le renforcement des solidarités et la lutte contre la désertification médicale. La feuille de route de l'agglomération est jointe en annexe 2.



3.4 Traduction en axe stratégiques

L'ORT s'articule ainsi autour de 6 axes déclinant les enjeux relevés dans les diagnostics territoriaux :

- Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
- Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, les services publics et l'offre culturelle et de loisirs
- Axe 6 : Transition écologique et résilience du territoire

ARTICLE 4 – PERIMETRE DE LA STRATEGIE TERRITORIALE ET DES ORT

Le périmètre de la stratégie de l'opération de revitalisation du territoire est celui de Laval Agglomération.

Les secteurs d'intervention inclus dans ce périmètre sont définis par centralité.

Le périmètre de la stratégie territoriale et des secteurs d'intervention de l'ORT est présenté en annexe 1.

ARTICLE 5 – VILLE DE LAVAL

Le programme action cœur de ville de Laval doit permettre de renforcer l'attractivité résidentielle de la ville centre, l'attractivité économique notamment des deux ZAC LGV et Ferrié, et d'affirmer le développement du centre-ville. C'est grâce à un cœur de ville en bonne santé et dynamique, que Laval Agglomération continuera de s'affirmer comme un territoire de vie attractif, innovant, durable et solidaire du Grand-Ouest.

D'une surface de 793 ha correspondant au cœur d'agglomération, il représente 23% de la ville centre et 1,2% de l'agglomération. Le périmètre est essentiellement délimité par les boulevards urbains, à l'intérieur desquels se situeront les actions, en excluant les zones commerciales, le quartier St Nicolas (PNRU) et les secteurs pavillonnaires.

Le secteur d'intervention renforcé est d'une surface de 36,7 ha correspondant au périmètre OPAH-RU. Ce dernier comprend le Vieux-Laval, la rue du Pont de Mayenne, le carrefour aux toiles, le faubourg St Martin, les principaux axes marchands : rues de la Paix, de Gaulle, des déportés et du val de Mayenne et le périmètre du projet de réaménagement du Cœur de ville : place du 11 novembre, quai André Pinçon (ex quai Gambetta), cours de la résistance.

ARTICLE 6 – VILLE DE PORT-BRILLET

Le secteur d'intervention élargi de l'ORT de Port-Brillet comprend la partie agglomérée de la commune, et les lisières non urbanisées pouvant accueillir à terme des projets structurants (déviation, extension de lotissement, ...). Ce périmètre permet d'aborder les enjeux de la densité et de la densification urbaine dans un contexte de « zéro artificialisation nette » (ZAN). Le quartier de la Charpenterie a été intégré pour traiter les connexions avec la MFR et l'EHPAD, deux pôles structurants du territoire, ainsi que le lien avec l'étang et la liaison avec Saint-Pierre la Cour.

Ce secteur couvre 157 ha, sur un territoire communal de 8,1 km², soit 19%.

Le secteur d'intervention renforcé de l'ORT, correspondant à la centralité et aux actions les plus matures, couvre 21 ha.

ARTICLE 7 – MISE EN ŒUVRE DE L'ORT

L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) crée des droits et effets juridiques et emporte des dispositifs, notamment pour atteindre les deux objectifs principaux que sont la rénovation de l'habitat privé et l'attractivité commerciale des centres villes.

Le présent article détaille les effets juridiques de l'ORT ainsi que son plan d'actions, qui renvoie aux actions décrites dans les conventions des communes signataires.

Les collectivités signataires s'engagent par ailleurs à mettre en cohérence leurs documents d'urbanisme avec la présente convention d'ORT pour une meilleure mise en œuvre des effets, actions et dispositifs décrits ci-après.

Il est précisé que la mise en œuvre de l'ORT dépend des modalités d'application des dispositifs qui ne sont pas toutes connues au jour de signature de la présente convention. Aussi, le présent article pourra être modifié pour prendre en compte ces différentes modalités, après publication des décrets d'application.

7.1 Mobilisation des effets juridiques de l'ORT

Les effets de l'Opération de Revitalisation du Territoire sont d'application immédiate, ou différée lorsqu'ils nécessitent un décret en Conseil d'État. La présente convention est ainsi rédigée sous réserve de la publication officielle des décrets d'application le cas échéant. Le territoire se laisse la possibilité de modifier la présente convention au regard des modalités précisées dans les décrets d'application ou de la modification des dispositifs engagés par l'ORT.

7.1.1 Application du dispositif Denormandie dans l'habitat ancien

Les communes retenues dans le cadre du programme Action Cœur de Ville et les communes signataires d'une convention d'ORT sont éligibles au dispositif Denormandie dans l'ancien. Cette aide fiscale porte sur les travaux de rénovation effectués dans le bien avec pour objectif d'avoir un parc de logements de meilleure qualité, d'améliorer la qualité énergétique des bâtiments et à terme d'améliorer l'attractivité dans les centres des villes moyennes. Les communes signataires de la présente convention peuvent ainsi proposer à des particuliers ou à des promoteurs d'investir, de rénover et de louer moyennant une défiscalisation grâce au dispositif Denormandie dans l'ancien. Cette aide fiscale est mobilisable pour les projets situés dans la zone de bâti continu de la commune.

7.1.2 Suspension des Autorisations d'Exploitations Commerciales en périphérie

Les collectivités signataires de la présente convention d'ORT pourront mobiliser, le cas échéant, la possibilité ouverte par l'ORT de suspendre l'enregistrement et l'examen en CDAC de projets commerciaux en dehors des secteurs d'interventions définis dans la présente convention. Si un projet commercial en périphérie devait menacer l'équilibre commercial et économique d'un centre-ville d'une des communes signataires de la présente convention d'ORT, les collectivités se laissent l'opportunité de saisir le Préfet afin de demander la suspension des autorisations d'exploitation commerciales, pour une durée de trois ans maximum, prorogée d'un an si besoin.

7.1.3. Droit de Prémption Urbain renforcé et droit de préemption commercial

L'ORT permet à la collectivité locale d'instaurer le droit de préemption urbain renforcé et le droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial.

7.2 Plan d'actions

La présente convention renvoie aux programmes d'actions détaillés dans la convention Action Cœur de Ville de Laval et la convention Petite Ville de Demain pour Port-Brillet.

7.2.1 Actions des ORT

Les actions sont matérialisées sous la forme de fiches actions annexées à chaque programme. Les actions pourront être révisées et d'autres pourront être ajoutées indépendamment, en fonction de l'avancement du programme d'actions de revitalisation des centres bourgs.

7.2.2 OPAH-RU de Laval

La Ville de Laval et Laval Agglomération s'engagent dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec un volet Renouvellement Urbain (OPAH-RU). Une convention OPAH RU A été signée le 5 décembre 2019, pour un déploiement entre 2020 et 2024. La mise en place d'une OPAH RU à Laval vise à réaffirmer le rôle structurant du principal pôle urbain de l'agglomération et à lui redonner une attractivité résidentielle. Le détail des actions mises en œuvre et des objectifs dans le cadre d'OPAH-RU est inscrit dans la convention OPAH-RU.

ARTICLE 8 – PILOTAGE, ANIMATION ET EVALUATION DE L'OPERATION

8.1 Pilotage

8.1.1 Gouvernance

La gouvernance de l'ORT est assurée selon les modalités de chaque convention de programme (ACV et PVD).

Laval Agglomération s'assurera de la bonne coordination des partenaires et dispositifs sur le territoire, et notamment de la cohérence et de la complémentarité des projets de revitalisation de centres bourgs avec le projet de redynamisation du cœur de ville de Laval détaillé dans la convention Action Cœur de Ville et le projet de territoire de l'agglomération. Laval Agglo aura ainsi pour rôle de territorialiser, d'articuler et de faire converger ses objectifs dans un projet d'ensemble à l'échelle du territoire.

8.1.2 Instances de pilotage

Le pilotage de l'ORT est assuré par secteur d'intervention communal, au niveau local selon les modalités définies dans chaque convention de programme « action cœur de ville » et « petite ville de demain ». Les comités locaux valident les orientations, suivent l'avancement de l'opération et valident, le cas échéant les modifications qui feront l'objet d'avenant. Un comité de suivi conjoint est possible si l'ordre du jour le permet.

Le comité stratégique supervise les bilans annuels sous la co-présidence de l'EPCI et des communes signataires et en présence du représentant de l'Etat dans le département. Il se réunit de façon formelle à minima une fois par an, à la suite des comités de projet « action cœur de ville » ou des comités de suivi « petite ville de demain ».

8.2 Animation

Pour assurer le suivi général du projet et le pilotage de la stratégie intercommunale décrite dans la présente convention,

les collectivités s'engagent à mettre en place un suivi de projet transversal entre l'agglo et les communes signataires.

Pour s'en assurer, le pilotage des études de diagnostic, de la définition de la stratégie et l'élaboration du projet ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, les collectivités (communes et intercommunalité) s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- Le projet ACV et le projet PVD sont respectivement suivis par le chef de projet dédié, dans le cadre des missions et de l'organisation convenues avec la collectivité lauréate. Il assure le pilotage et la coordination de l'ORT sur son territoire.
- Ils s'appuient sur une équipe projet constituée des agents de l'Etat, des collectivités concernées selon les différentes compétences inhérentes aux villes et à l'agglomération.
- L'ensemble des membres sont en contact permanent pour garantir la bonne dynamique de l'ORT, une collaboration étroite est mise en place entre les équipes projet de chaque commune.

L'organisation de l'animation de projet pourra évoluer en fonction des collectivités signataires de la présente convention et après accord de l'ensemble des parties.

8.3 Evaluation

L'ORT fera l'objet d'un bilan annuel en comité stratégique et d'une évaluation à l'issue du programme en 2026.

Le suivi effectué lors du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation afin de juger des effets de l'Opération de Revitalisation du Territoire. Cette évaluation s'appuiera sur les évaluations des conventions Action Cœur de Ville et Revitalisation centres-bourgs, dans les conditions dans lesquelles ces évaluations sont prévues dans chacune des conventions.

ARTICLE 9 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

La présente convention peut être modifiée par avenant, après accord des parties, notamment dans l'objectif d'intégrer une nouvelle commune à l'opération de revitalisation de territoire. La modification de la présente convention par avenant devra être validée en amont par le comité local de l'ORT et par délibération des collectivités signataires.

Il est précisé que le contenu de la présente convention pourra être modifié en fonction de la publication des décrets d'application encadrant la mise en œuvre opérationnelle des dispositifs décrits dans la présente.

ARTICLE 10 – TRAITEMENT DES LITIGES

Les éventuels litiges survenant dans l'application de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif de Nantes.

Fait en 4 exemplaires originaux

Signé à Laval,

Le

L'ÉTAT	LAVAL AGGLO	LAVAL	PORT-BRILLET
Représenté par M. le Préfet	Représenté par M. le Président	Représenté par M. le Maire	Représenté par M. le Maire
Xavier LEFORT	Florian BERCAULT	Florian BERCAULT	Fabien ROBIN

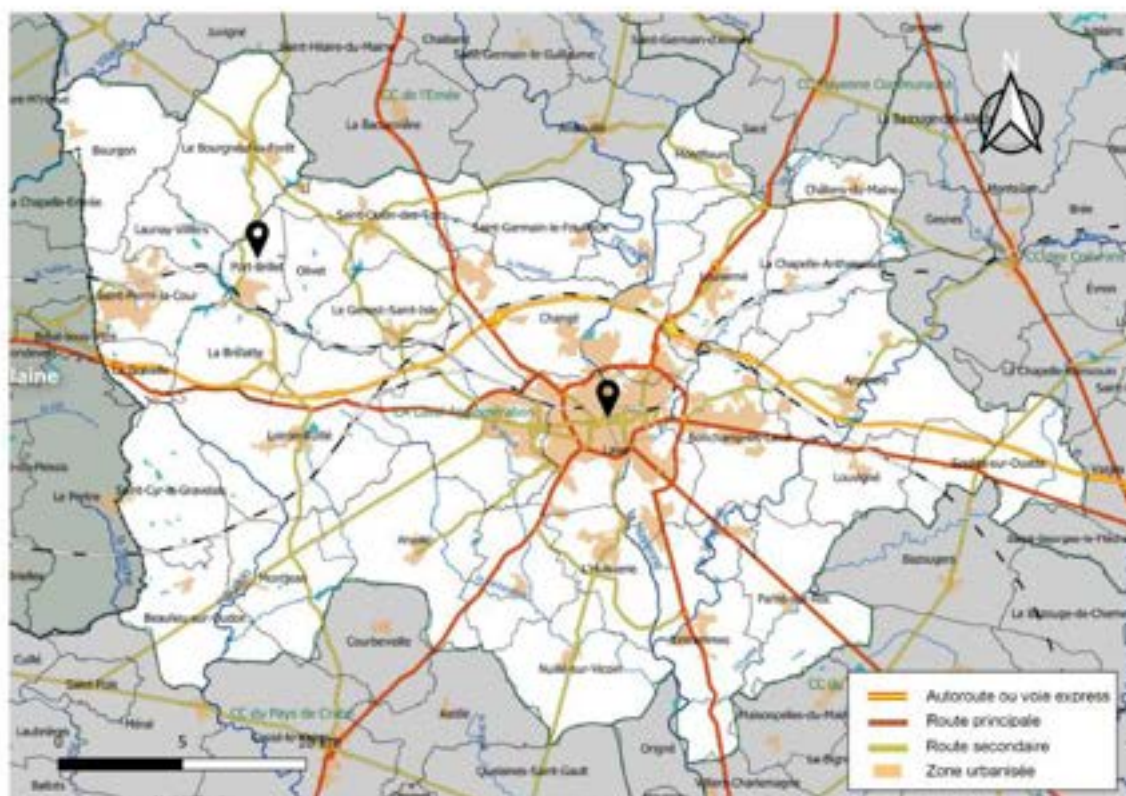
Sommaire des annexes

Annexe 1 – Présentation des périmètres des secteurs d'intervention des ORT

Annexe 2 – Feuille de route de Laval Agglo 2020-2026

Annexe 3 – Diagnostic territorial du CRTE - 2022

Annexe 1 – Présentation des périmètres des secteurs d'intervention des ORT de Laval Agglomération



Les secteurs d'intervention de l'ORT de Laval Agglomération concernent les villes de Laval et de Port-Brillet.

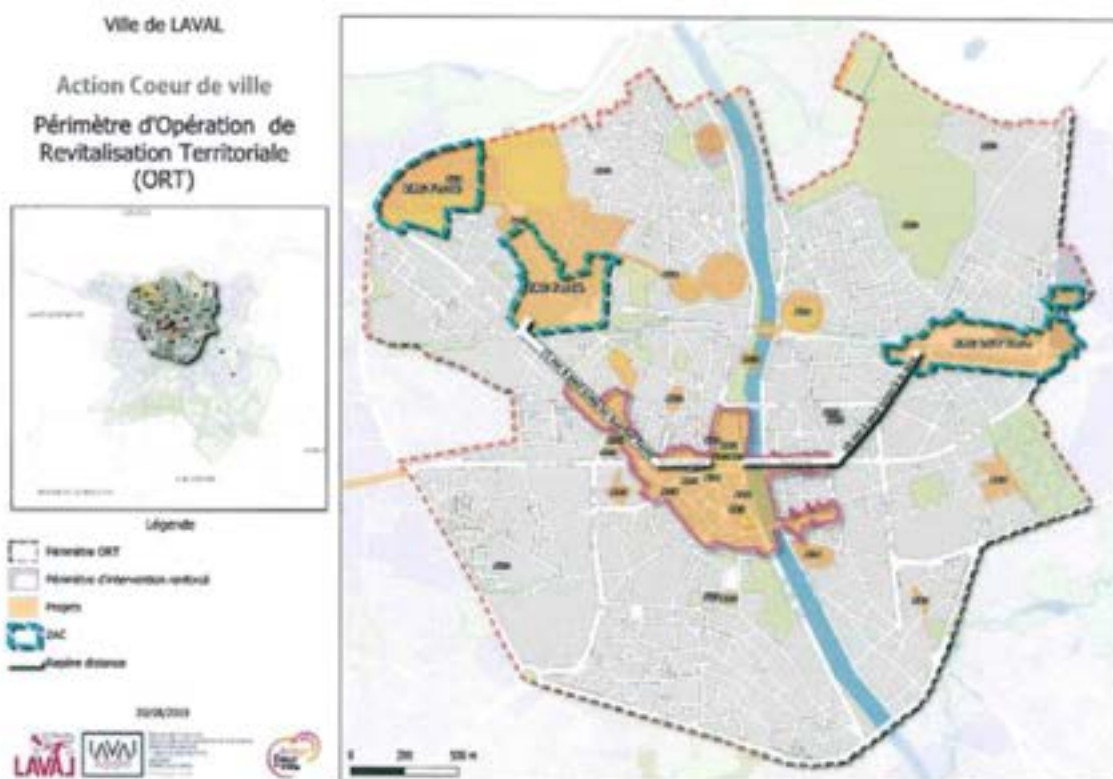
Secteur d'intervention de LAVAL

Le programme action cœur de ville de Laval doit permettre de renforcer l'attractivité résidentielle de la ville centre, l'attractivité économique notamment des deux ZAC LGV et Ferrié, et d'affirmer le développement du centre-ville.

C'est grâce à un cœur de ville en bonne santé et dynamique, que Laval Agglomération continuera de s'affirmer comme un territoire de vie attractif, innovant, durable et solidaire du Grand-Ouest.

D'une surface de 793 ha correspondant au cœur d'agglomération, il représente 23% de la ville centre et 1,2% de l'agglomération. Le périmètre est essentiellement délimité par les boulevards urbains, à l'intérieur desquels se situent les actions, en excluant les zones commerciales, le quartier St Nicolas (PNRU) et les secteurs pavillonnaires.

Le secteur d'intervention renforcé est d'une surface de 36,7 ha correspondant au périmètre OPAH-RU. Ce dernier comprend le Vieux-Laval, la rue du Pont de Mayenne, le carrefour aux toiles, le faubourg St Martin, les principaux axes marchands : rues de la Paix, de Gaulle, des déportés et du val de Mayenne et le périmètre du projet de réaménagement du Cœur de ville : place du 11 novembre, quai André Pinçon (ex quai Gambetta), cours de la résistance.



Secteur d'intervention de PORT BRILLET

Le secteur d'intervention élargi de l'ORT de Port-Brillet comprend la partie agglomérée de la commune, et les lisières non urbanisées pouvant accueillir à terme des projets structurants (déviation, extension de lotissement, ...).

Ce périmètre permet d'aborder les enjeux de la densité et de la densification urbaine dans un contexte de « zéro artificialisation nette » (ZAN).

Le quartier de la Charpenterie a été intégré pour traiter les connexions avec la MFR et l'EHPAD, deux pôles structurants du territoire, ainsi que le lien avec l'étang et la liaison avec Saint-Pierre la Cour.

Ce secteur couvre 157 ha, sur un territoire communal de 8,1 km², soit 19%.

Le secteur d'intervention renforcé de l'ORT, correspondant à la centralité et aux actions les plus matures, couvre 21 ha.





LE MOT du président



Florian BERCAULT
Président de Laval Agglomération
Maire de Laval

Cette feuille de route, fruit d'un travail collectif et d'une large consultation, permet de fixer un cap à Laval Agglomération autour de cinq défis. Tous les élus, mais aussi, les forces vives du territoire ont participé à la définition des projets et des priorités.

Quelles sont les transformations positives à opérer et les projets à mener d'ici cinq ans sur notre territoire ? Comment envisageons-nous l'amélioration de nos vies dans nos communes ? Quels sont les obstacles à surmonter pour faire de Laval Agglomération, un territoire qui offre un avenir durable et juste à tous ses habitants ? Autant de questions concrètes qui permettent de prendre de la hauteur et guider l'action politique à mener.

La crise sanitaire que nous vivons depuis le début de ce mandat démontre les limites de nos organisations tout en laissant espérer un monde d'après porteurs de solutions, d'innovations et de transitions. Ce soubresaut viral résonne comme un cri d'alarme. Il force à réagir, à proposer, à anticiper. Autant de verbes d'action qui nous invitent à opérer pas à pas les transformations environnementales, sociales, économiques et démocratiques nécessaires. Avec un objectif : **assurer un développement dynamique, durable et équilibré de notre territoire** afin de préserver notre cadre de vie. Avec une méthode : **rassembler pour avancer**. Nos préoccupations communes, sorties de la consultation, sont claires : le développement de nos mobilités, la préservation de notre environnement, le renforcement des solidarités et la lutte contre la désertification médicale.

Laval Agglomération est le fruit d'une longue construction démocratique qui, année après année, projet après projet, a donné un destin partagé à nos communes. Ce rassemblement est le fruit d'une volonté de mettre en commun des compétences et des moyens financiers, de définir ensemble une politique cohérente des territoires pour améliorer la qualité de vie de ses habitants.

Cette feuille de route, qui doit vivre, sera notre boussole politique. Nous pouvons nous faire confiance pour la mener dans le respect de nos valeurs d'humanité, dans la considération et le dialogue permanent avec les citoyens. Nous réussirons ensemble à relever les défis devant nous.

34 communes,
117 000 habitants,
**DES DÉFIS À RELEVER
ENSEMBLE.**

LAVAL AGGLO en chiffres*



34
communes



117 000
habitants



686 km²

6 280 ENTREPRISES

Au 31 décembre 2018 :

25,7%

en commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration

21,3%

en activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien

13,4%

en administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale

EMPLOI

74,7% d'actifs dont 62,2% ayant un emploi

11% d'élèves, étudiants et stagiaires

8,3% de retraités

5,3% de chômeurs (zone d'emploi de Laval)

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

11,5% (de +2)

8,5% (de +1 ou +4)

7,2% (de +5 ou plus)

ÂGE DE LA POPULATION

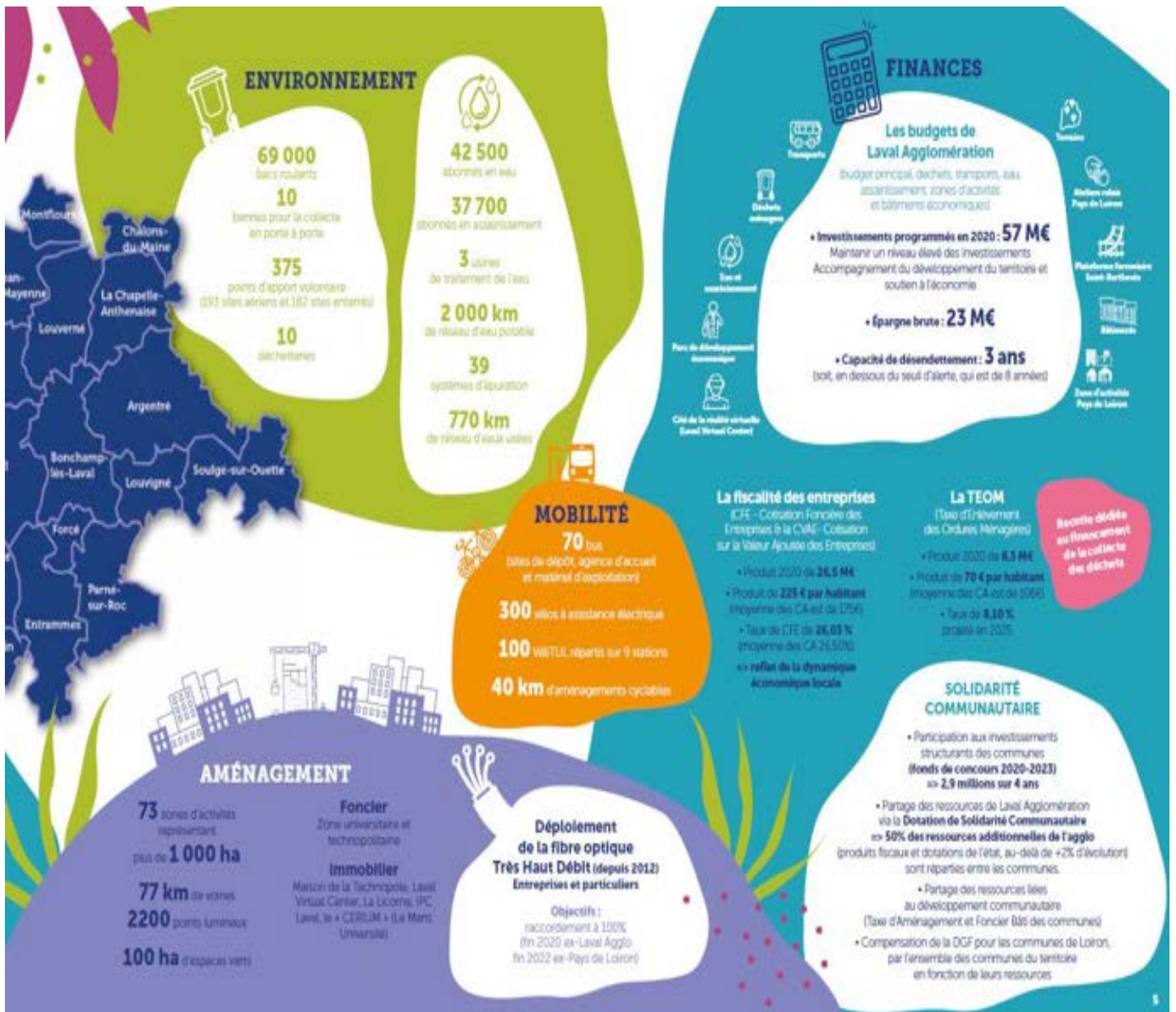
37% moins de 30 ans

37,7% entre 30 et 60 ans

25,4% plus de 60 ans



*Source : INSEE 2017 2018



LA MÉTHODE *générale*

Une élaboration collective et participative

Cette feuille de route n'est pas un document normé, réglementaire. C'est une démarche volontaire, une construction collective et participative.

Laval Agglomération et ses communes œuvrent main dans la main pour proposer aux habitants, aux entreprises, aux associations, à toutes les forces vives, un territoire attractif, solidaire, résilient. Chaque commune de l'Agglomération, grâce à son action, à ses projets, contribue à répondre aux défis collectifs.

L'élaboration de cette feuille de route s'est déroulée en plusieurs étapes conduites en parallèle. À l'automne 2020, le Président de Laval Agglomération est allé à la rencontre des 34 conseils municipaux pour présenter la démarche. Lors de ces échanges, riches et nombreux, chaque conseiller municipal a pu questionner, interpellier, interroger le Président sur les missions

6
JUILLET
2020

Conseil
communautaire
d'installation

26
AOÛT
2020

Lancement
de la démarche
pour l'écriture
de la feuille de route

Gouvernance

Groupe de travail Administration

(5 services) :
Direction générale des services
Cabinet du Président - Mission Performance
Service Communication

Groupe de travail Élus

(3 rencontres) :
Florian Bercault - Sylvie Vielle
Isabelle Fougeray - Fabien Robin
Bernard Bourgeois - Nicole Bouillon
François Berrou - Antoine Caplan

25 SEPT.
2020

DE SEPT.
À OCT.
2020

Présentation
de la démarche aux
conseillers municipaux

14 SEPT.
2020

Présentation
de la démarche
en bureau communautaire

de l'Agglomération. Ils ont montré leur attachement à ce territoire et ont confirmé leur volonté d'agir collectivement pour répondre aux défis de l'adaptation de nos politiques publiques au changement climatique.

Les élus des 34 communes, les agents de la collectivité ont participé à l'écriture de ce document. Ils ont identifié des enjeux et des priorités à moyen et long terme. Les centaines de propositions ont été étudiées par un groupe de travail composé d'élus. Ils ont analysé et synthétisé les contributions pour rédiger la feuille de route présentée ici.

Ce semestre de travail collectif, fait de rencontres, de commissions, de réunions de travail a permis de partager et bâtir cette feuille de route. Chaque temps collectif fut un espace de confiance et d'écoute, conditions nécessaires d'élaboration d'une vision d'avenir partagée.

Chaque commune doit pouvoir s'identifier à cette feuille de route car l'Agglomération ne peut agir sans ses communes membres.

Cette feuille de route n'est pas un document figé. Elle sera, tous les ans, à l'occasion des conférences de territoire, questionnée, amendée, pour que l'action de l'intercommunalité soit au plus proche des besoins du territoire et de ses forces vives.

Une première étape a été franchie le 12 avril 2021 par le vote en Conseil Communautaire de cette feuille de route. Chacun doit la faire vivre, y contribuer. Un site internet permettra, de suivre l'action de la collectivité.

Il faudra, mobiliser encore plus largement, toutes les forces vives pour que cette feuille de route soit un outil au service du territoire. Seule la mobilisation de tous permettra de répondre aux défis.

Séminaire des élus communautaires à Loiron-Ruillé :
formation, rencontres et premières ébauches

DU 9 OCT. AU 2 NOV. 2020

Contributions des conseils municipaux :
3 enjeux et 3 priorités à moyen et long terme

DU 3 AU 23 NOV. 2020

Contributions des commissions de Laval Agglo :
3 priorités par politique publique et 3 grands projets

DU 17 AU 24 NOV. 2020

Analyse des contributions et synthèse par le groupe de travail Elus

Écriture des orientations de la feuille de route

À VENIR EN 2021

Conférence des territoires
Mise en forme de la feuille de route et mise en ligne des projets sur un site internet dédié

5 défis
forces, faiblesses, opportunités, menaces

- Relance économique
- Réponse aux défis climatiques et environnementaux
- Développement équilibré du territoire
- Démocratisation de l'agglomération
- Cadre de vie



Les défis.

FEUILLE de route

DÉFI 1.
ACCOMPAGNER
LA RELANCE
ÉCONOMIQUE
ET ENGAGER
L'AGGLOMÉRATION
DANS LES
TRANSITIONS

DÉFI 2.
PERMETTRE UN
DÉVELOPPEMENT
ÉQUILIBRÉ ET
SOLIDAIRE DES
COMMUNES DE
L'AGGLOMÉRATION

DÉFI 3.
RÉPONDRE
COLLECTIVEMENT
ET GLOBALEMENT
AUX DÉFIS
CLIMATIQUES ET
ENVIRONNEMENTAUX

DÉFI 4.
OFFRIR UN CADRE
DE VIE DE QUALITÉ
CONJUGUANT
VALORISATION DES
PATRIMOINES ET
OFFRE DE SERVICES

DÉFI 5.
DÉMOCRATISATION
DE L'AGGLOMÉRATION



REPÈRES

+ de 600 participants
élus, agents...

31 contributions des communes
soit près de 185 objectifs formalisés
13 contributions des commissions

3 PRÉOCCUPATIONS

ISSUES DES CONTRIBUTIONS DES ÉLUS



Mobilités



Environnement



Santé et social



**ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES
DANS LA TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE
PAR DES INNOVATIONS ENVIRONNEMENTALES
ET NUMÉRIQUES**

- ✓ Utiliser les investissements publics et subventions comme levier de transformation grâce aux clauses sociales et environnementales et à l'**éco-conditionnalité** des aides, etc...
- ✓ Diversifier le tissu économique local en capitalisant sur le savoir-faire entrepreneurial mayennais et en attirant de nouvelles entreprises permettant le développement des écosystèmes sectoriels d'innovation, avec l'appui de nos structures satellites => guichet unique pour les porteurs de projet
- ✓ Soutenir les TPE et les collectivités dans **la connaissance, l'usage et le déploiement d'outils numériques**
- ✓ Contractualiser avec l'État pour le label « Territoire d'Industrie » pour requalifier nos zones industrielles
- ✓ Soutenir les projets de **rénovation de friches économiques** (Bonna Sabla, Port-Brillet, le Genest-Saint-Isle)

BIEN LE ACCOMPAGNER LA RELANCE ÉCONOMIQUE ET ENGAGER L'AGGLOMÉRATION DANS LES TRANSITIONS

Défi 1

AGIR EN FAVEUR D'UN TERRITOIRE DE PLEIN EMPLOI

- ✓ Expérimenter le dispositif Zéro Chômeur de Longue Durée
- ✓ Développer différentes formes d'entreprises comme les coopératives, les associations et l'entrepreneuriat à impact
- ✓ Déployer des actions de mentorat entre des chefs d'entreprise et des jeunes mayennais
- ✓ Attirer des talents pour toutes les filières économiques

AMÉLIORER L'OFFRE DE FORMATION SUPÉRIEURE ET DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES SUR LE TERRITOIRE

- ✓ Améliorer les **conditions de vie des étudiants lavallois** (logement, restauration, santé, social)
- ✓ Accueillir des filières et des formations d'excellence ouvertes à tous, et notamment des classes préparatoires
- ✓ Permettre à tous les publics de trouver une solution de formation (école de la deuxième chance)
- ✓ Mettre en place des formations de niveau « master » en collaboration étroite avec l'enseignement public et l'enseignement privé
- ✓ Promouvoir et favoriser les formations en apprentissage



DÉFI 1. ACCOMPAGNER LA RELANCE ÉCONOMIQUE ET ENGAGER L'AGGLOMÉRATION DANS LES TRANSITIONS

FAVORISER LA TRANSITION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE EN DÉFINISSANT UNE POLITIQUE AGRO-ALIMENTAIRE D'AGGLOMÉRATION

- ✓ Mettre en place un **Programme Alimentaire Territorial** afin de tendre vers l'autonomie alimentaire et reconnaître les agriculteurs comme des acteurs économiques
- ✓ Développer les **circuits courts**
- ✓ Développer des **nouvelles filières locales comme le lin, le chanvre, la féverole ou la vigne**



LES PROJETS d'aujourd'hui

Candidater à l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée pour le quartier Saint Nicolas - Pavement avec les zones d'activités des Bozées, Saint Melaine et Point du Jour.

C'est définir une politique ambitieuse et concertée de développement de l'enseignement supérieur afin de permettre aux jeunes de notre territoire de bâtir leur avenir, tout en étant une terre d'accueil d'étudiants venant d'ailleurs.



LES IDÉES de demain

Faire du Parc Grand Ouest la tête de pont de la nouvelle stratégie du territoire autour de la transition économique et écologique axée sur une économie autonome, ouverte, localisée et à forte utilité sociale et environnementale.

C'est promouvoir un développement vertueux porteur d'une qualité de vie, dans un objectif de transformation de la société pour le mieux vivre et une volonté d'accueillir les projets de rélocalisation.

DÉFI 1. ACCOMPAGNER LA RELANCE ÉCONOMIQUE ET ENGAGER L'AGGLOMÉRATION DANS LES TRANSITIONS



PERMETTRE UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET SOLIDAIRE DES COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION

14



DÉVELOPPER LES MOBILITÉS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION

- ✓ Favoriser la **multi-modalité** sur le territoire pour offrir des alternatives à la voiture
- ✓ Renforcer l'offre de **transports en commun** de manière équilibrée sur tout le territoire en misant sur des énergies non polluantes
- ✓ Développer les **voies cyclables et piétonnes** ainsi que les équipements de type parking à vélo sécurisé
- ✓ Développer des aires de co-voiturage et les trajets domicile-travail en auto-partage
- ✓ Renforcer les **connexions avec le train** et faire de la gare TGV de Laval la connexion principale vers le monde extérieur
- ✓ Développer une offre cyclo famille en connexion avec **les voies vertes - Vélo Francette**
- ✓ Permettre un accès cyclable aux terminus des lignes de bus pour les communes de la deuxième couronne

DÉFI 2 / PERMETTRE UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET SOLIDAIRE DES COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION

15

Défi 2

PARTICIPER ACTIVEMENT À LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION MÉDICALE ET CONSTRUIRE DES SOLIDARITÉS À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

- ✓ S'engager pour un **centre hospitalier performant** (collaboration avec les autres CH et CHU Angers pour attirer une communauté médicale sur le territoire)
- ✓ Soutenir les projets de **maison de santé labellisés** pour garantir une offre de soin de proximité et de qualité pour tous
- ✓ Harmoniser et renforcer les **politiques sociales à l'échelle intercommunale**

METTRE EN ŒUVRE UN URBANISME RAISONNÉ, ADAPTÉ AUX MODES DE VIE ET AUX ENJEUX CLIMATIQUES

- ✓ Concevoir des aménagements urbains proposant la mixité des fonctions (habitat, services, commerces, mobilités)
- ✓ Soutenir dans les documents d'urbanisme et de planification une ville des courtes distances et encourager le développement des **éco-quartiers**
- ✓ Favoriser la densification urbaine et accompagner le renouvellement de l'habitat dans les centres-bourgs pour **préserver le foncier agricole en périphérie** (valorisation des dents creuses, BiMBY...)



DÉFI 2 / PERMETTRE UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET SOLIDAIRE DES COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION

16

PROPOSER UNE OFFRE DE LOGEMENT DIVERSIFIÉE PERMETTANT UN PARCOURS RÉSIDENTIEL POUR CHAQUE HABITANT DU TERRITOIRE

- ✓ Produire des **logements sociaux** de façon équilibrée et diversifiée sur tout le territoire de l'agglomération
- ✓ Favoriser l'habitat intergénérationnel
- ✓ **Désenclaver les quartiers prioritaires de la ville** et les connecter aux autres quartiers
- ✓ Rénover énergétiquement les ensembles de logements vieillissants
- ✓ Poursuivre le déploiement des infrastructures numériques et engager une réflexion sur les besoins de demain afin de **garantir une sobriété et une souveraineté numérique**



LES PROJETS d'aujourd'hui

La gratuité des TUL le week-end et les jours fériés

Depuis le 2 janvier 2021, les transports en commun sont gratuits le week-end et les jours fériés, sur l'ensemble du territoire. La gratuité concerne l'ensemble des lignes, le transport à la demande Tulib et les vélos en libre-service Vélotu, ainsi que les services Aléop, assurés par la Région sur le périmètre de l'ex-Pays de Loiron.



LES IDÉES de demain

Engager une réflexion sur les données et la data : quelle valeur ajoutée pour un territoire comme Laval Agglomération ?

Comment appréhender le défi de transition démographique et du vieillissement de la population ?



DÉFI 2 / PERMETTRE UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET SOLIDAIRE DES COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION

17



Défi 3

RÉPONDRE COLLECTIVEMENT ET GLOBALEMENT AUX DÉFIS CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX



Défi 3

FAIRE DE LAVAL AGGLOMÉRATION, UN TERRITOIRE PRODUCTEUR D'ÉNERGIES PLUS PROPRES ET RENOUVELABLES ET TENDRE VERS UN TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE

- ✓ Engager l'agglomération dans une transition pour des **transports en commun propres**, bennes à ordures ménagères et/ou véhicules de service (GNV, électrique ou hydrogène)
- ✓ Finaliser le **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)** pour agir concrètement contre le réchauffement climatique



Défi 3

AGIR POUR UNE GESTION DURABLE DE TOUTES LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

- ✓ Poursuivre la démarche de **gestion intégrée de la ressource en eau** à l'échelle de l'agglomération
- ✓ **Réduire la production de déchets** et repenser les modalités de collecte sur le territoire :
 - Penser le déchet comme une ressource et développer les outils de réemploi (ressourcerie, recyclerie, broyage, compostage...) = économie circulaire
 - Lutter contre le gaspillage alimentaire
 - Accompagner la dynamique «zéro déchet»
- ✓ **Préserver nos bocages** en expérimentant une rémunération environnementale des agriculteurs qui protègent nos bocages et confirmer notre politique « zéro phyto »
- ✓ Mettre en œuvre une **gestion durable des sols** (limitation de l'artificialisation, gestion durable en agriculture)



DEPS 3 DÉFINIR UNE COLLECTIVITÉ ET GLOBALEMENT AUX DÉPS CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS CLIMATIQUES POUR MIEUX S'ADAPTER AUX RISQUES CLIMATIQUES ACTUELS ET À VENIR

DÉVELOPPER UNE APPROCHE GLOBALE DE GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX, EN CONCERTATION AVEC LES FORCES VIVES DU TERRITOIRE (GEMAPI EN LIEN AVEC LE JAVO)

METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE PRÉVENTION DES RISQUES CLIMATIQUES ET DES CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ OU LE CADRE DE VIE.



LES PROJETS *d'aujourd'hui*

Suite au constat de nombreuses insuffisances, liées notamment à l'ancienneté des installations, une nouvelle usine des eaux va être construite sur la commune de Changé. Elle doit répondre aux enjeux suivants : évolutions des normes de production d'eau potable, intégration paysagère, transition environnementale, ergonomie de fonctionnement, sécurisation, accueil du public. Ouverture prévue en 2025.



LES IDÉES *de demain*

Identifier les leviers de lutte et d'adaptation au changement climatique dans les politiques publiques conduites par Laval Agglomération.



DEPS 3 DÉFINIR UNE COLLECTIVITÉ ET GLOBALEMENT AUX DÉPS CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX



Défi 4

CONSTRUIRE UNE OFFRE SPORTIVE D'AGGLOMÉRATION S'APPUYANT SUR UN MAILLAGE D'ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ

- ✓ Engager une réflexion sur les sports dits à rayonnement intercommunal, départemental, régional et national
- ✓ Engager une réflexion sur la mutualisation et l'accès aux équipements sportifs
- ✓ Organiser un événement sportif à l'échelle de l'agglomération
- ✓ Créer de nouveaux équipements sportifs structurants d'intérêt communautaire pour assurer une représentation équilibrée sur l'ensemble du territoire
- ✓ Engager une réflexion sur la gestion des piscines sur le territoire
- ✓ Poursuivre l'entretien des équipements sportifs communautaires



DÉFI 4 / PRÉSERVER LA QUALITÉ DE VIE ET LE VIVRE ENSEMBLE EN CONJUGUANT LA VALORISATION DU PATRIMOINE ET L'OFFRE DE SERVICES

DÉFINIR UN SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE POUR LES 6 ANNÉES À VENIR

- ✓ Structurer et promouvoir le **tourisme fluvial** en faisant de la Mayenne un fil conducteur et un lien entre les communes
- ✓ Relocaliser l'office du tourisme en centre-ville de Laval (Rénovation du Bateau-Lavoir ou bâtiment dans le centre-ville)
- ✓ Renforcer l'attractivité du territoire en **valorisant le patrimoine bâti et le patrimoine naturel** (Ville d'Art et d'Histoire, 1 000 ans de Laval, Petites Cités de Caractère, etc)
- ✓ Structurer une offre de loisirs sportifs comme axe d'attractivité et de modernité de l'image du territoire
- ✓ Mettre en marché l'offre du territoire (commercialisation)
- ✓ Optimiser la collecte de la taxe de séjour



LES PROJETS d'aujourd'hui

Les 3 éléphants, festival de musiques actuelles et d'arts de la rue, accueille près de 35 000 festivaliers chaque année grâce à la participation de 400 bénévoles et au soutien de nombreux partenaires publics et privés. Porté par l'association Poc Pok, il est aujourd'hui le premier événement musical du territoire et s'inscrit dans les valeurs de l'Économie Sociale et Solidaire.

L'Espace Mayenne, situé à Laval, quartier Ferrié, ouvrira à l'été 2021. Nouveau lieu de rencontres, de découvertes et de loisirs, ce complexe multi-activités, salle de spectacles, espace de congrès, enceinte sportive sera sans nul doute un atout pour notre territoire.

LES IDÉES de demain

Engager une réflexion sur l'identité du territoire, alliant passé et modernité, ruralité et urbanité, culture et sport, qualité de vie et dynamisme industriel.

DÉFI 4 / PRÉSERVER LA QUALITÉ DE VIE ET LE VIVRE ENSEMBLE EN CONJUGUANT LA VALORISATION DU PATRIMOINE ET L'OFFRE DE SERVICES



DÉMOCRATISATION DE L'AGGLOMÉRATION



**DES ÉLUS ET DES AGENTS
AU SERVICE D'UNE AMBITION TERRITORIALE
RENOUVELÉE, ÉQUILBRÉE ET DÉMOCRATIQUE**

- ✓ Partager les enjeux du territoire et les projets avec les élus communaux lors de la Conférence annuelle de territoire
- ✓ Requestionner les modalités de mutualisation à l'aune du territoire nouvellement fusionné et des nouveaux besoins des communes et faire évoluer le pacte financier pour un développement intercommunal équilibré et solidaire
- ✓ Optimiser et bien coordonner l'action des satellites de Laval Agglomération (LMA, Laval Économie, LMT, Laval Virtual etc.) au service du territoire.
- ✓ Impliquer les agents dans un projet d'administration qui encourage les initiatives innovantes, offre des perspectives de mobilité interne et forme aux enjeux de demain
- ✓ Renforcer les collaborations entre les communes grâce à des partages d'expériences et d'expertises, l'optimisation voire la mutualisation des achats et une offre de services partagée et identifiable pour les communes
- ✓ Former les élus aux enjeux du territoire

DÉFI 5 / DÉMOCRATISATION DE L'AGGLOMÉRATION

Défi 5

UNE AGGLOMÉRATION QUI AGIT POUR ET AVEC LES FORCES VIVES ET LES CITOYENS EN TRANSPARENCE

- ✓ Réunir au sein d'instances de dialogue et de débat les acteurs socio-économiques, culturels, associatifs, sportifs, enseignement supérieur pour adapter la stratégie de développement de notre agglomération
- ✓ Rendre lisible l'action de l'agglomération notamment à travers des ateliers citoyens sur des thématiques comme les finances ou le développement d'outils de suivi des projets
- ✓ Évaluer les politiques publiques régulièrement à l'aide d'indicateurs extra-financiers



UN TERRITOIRE QUI RAYONNE AU-DELÀ DE SES FRONTIÈRES

- ✓ Faire connaître les atouts du territoire grâce à une communication coordonnée et une ville centre comme locomotive
- ✓ Développer les coopérations territoriales, internationales et partager les bonnes pratiques



LES PROJETS d'aujourd'hui

Un cycle de quatre Conférences de Relance thématiques s'est tenu à l'automne 2020. Elles avaient pour objectifs de mesurer l'impact de la crise sanitaire sur la situation des entreprises locales et d'identifier leurs besoins et attentes pour définir un programme local de relance susceptible de compléter notamment les dispositifs de l'État. Ce format a vocation à se reproduire.

Une période « questions de citoyens » est prévue au début du conseil communautaire. Ainsi, chaque habitant qui le souhaite peut désormais poser au conseil une question de son choix. C'est un acte fort qui rapproche les élus des concitoyens.

LES IDÉES de demain

Développer une mutualisation d'agents à travers la plateforme de « prêt de main-d'œuvre » afin de jouer la solidarité intercommunale.

Des indicateurs sociaux et environnementaux pour piloter le budget et les politiques publiques.

DÉFI 5 / DÉMOCRATISATION DE L'AGGLOMÉRATION

29



Pour en savoir plus, consultez la page « Feuille de route »
sur le site internet de Laval Agglomération :
www.agglo-laval.fr

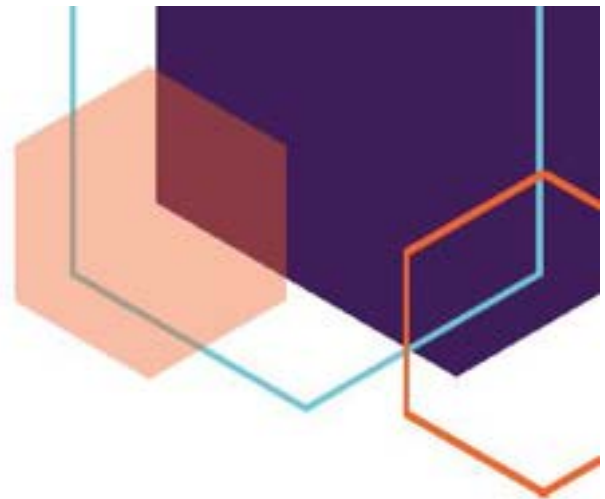




Hôtel communautaire
1, place du Général Féré
CS 60809
53008 LAVAL Cedex
02 43 49 46 47
laal-agglo@agglo-laval.fr
www.agglo-laval.fr



AHUELLÉ - ARGENTRÉ - BEAULIEU-SUR-ODON - BONCHAMP-LÈS-LAVAL - BOURGON - CHÂLONS-DU-MAINE - CHANGÉ
ENTRAMMES - FORCÉ - LA BRÛLATTE - LA CHAPELLE-ANTHENAISE - LA GRAVELLE - LAUNAY-VILLIERS - LAVAL
LE BOURGNEUF-LA-FORÊT - LE GENEST-SAINT-ISLE - L'HUISSERIE - LOIRON-RUILLÉ - LOUVERNÉ - LOUVIGNÉ
MONTFLOURS - MONTIGNÉ-LE-BRILLANT - MONTJEAN - NUILLÉ-SUR-VICOIN - OLIVET - PARNÉ-SUR-ROC - PORT-BRILLET
SAINT-BERTHEVIN - SAINT-CYR-LE-GRAVELAIS - SAINT-GERMAIN-LE-FOUILLOUX - SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE
SAINT-OUËN-DES-TOITS - SAINT-PIERRE-LA-COUR - SOULGÉ-SUR-OUETTE



Projet de territoire Port-Brillet

Programme
« Petite ville de demain »
2021 - 2026



Table des matières

Convention d'adhésion et objectifs	4
Contexte	4
Convention d'adhésion et convention cadre	4
Les enjeux relevés dans la convention d'adhésion	5
• proximité	5
• ouverture et de connexion	5
• diversité	5
• renouvellement urbain	5
Définition du projet de territoire	5
Articulation avec le CRTE de Laval Agglomération	6
Vers un projet communal dynamique et singulier pour une nouvelle attractivité	9
Un projet partenarial et collaboratif	9
➤ Concerter et associer la population	9
➤ Communiquer et informer	9
1/ Redynamiser la commune	9
➤ Stimuler le développement d'activités	9
➤ améliorer l'attractivité par l'adaptation des logements, des locaux commerciaux et artisansaux et de la rue	9
➤ Un développement urbain harmonieux dans le centre bourg	9
2/ Mettre du lien entre les habitants	10
➤ Conforter la culture et l'évènementiel comme vecteur de lien social	10
➤ Développer une offre sportive orientée vers le bien-être, la santé, la nature et les loisirs	10
➤ Fédérer chaque quartier autour de micro-polarités	10
3/ Un cadre de vie à revaloriser, d'une grande qualité paysagère et patrimoniale	10
➤ Mieux définir la centralité de la commune	10
➤ Diversifier et améliorer l'offre en mobilité pour se connecter au territoire	10
➤ Un socle naturel identitaire et préservé : valoriser les ressources et les milieux naturels	10
➤ Valoriser le patrimoine communal	10
Axes de l'opération de revitalisation de territoire (ORT)	12
Grandes lignes de l'ORT Agglo	12
Un axe complémentaire à intégrer	12
Un périmètre d'ORT lié à la densité des actions à mener	12
Calendrier général	12

PREAMBULE

Le diagnostic de territoire a permis de relever les atouts et faiblesses de Port-Brillet. Les besoins des habitants ont été relevés, les ressources du territoire identifiées, tout comme les enjeux auquel le territoire est confronté.

Le projet de territoire s'inscrit donc en réponse à ce diagnostic, comme un programme d'actions locales.

Son élaboration est le résultat d'une démarche partagée avec les acteurs locaux et les partenaires du programme « petites villes de demain ». Il a vocation être enrichi et adapté au fil de l'eau, pour s'adapter aux opportunités qui se présenteront et aux contraintes budgétaires ou imprévus.

Une volonté : renforcer l'attractivité de Port-Brillet

Une stratégie : valoriser les ressources et potentiels du territoire

Une feuille de route qui s'inscrit dans les axes stratégiques de Laval Agglomération pour sa déclinaison en ORT.

Convention d'adhésion au programme « petites villes de demain »

Partenaires permanents du programme PVD :

L'Etat

Laval Agglomération

Conseil départemental de la Mayenne

La Région Pays-de-la-Loire

La Banque des Territoires

Les Chambres consulaires

Convention d'adhésion et objectifs

Contexte

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Les Collectivités signataires ont dûment et conjointement exprimé leur candidature au programme dans un courrier d'engagement en date du 28 octobre 2020.

Les Collectivités bénéficiaires de la Mayenne ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain par la préfecture le 11 décembre 2020.

Convention d'adhésion et convention cadre

La Convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre d'un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation, dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la Convention.

La commune de Port-Brillet a signé la convention d'adhésion avec les partenaires le 28 avril 2021. Elle dispose de 18 mois pour définir une convention cadre valant « opération de revitalisation de territoire », dite ORT. Le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT.

Cette convention d'ORT devra respecter les dispositions de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation et notamment indiquer le(s) secteur(s) d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance. Conformément à l'article précité, cette convention sera signée par les Collectivités, l'Etat et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.

Les enjeux relevés dans la convention d'adhésion

- **proximité**

redonner vie à des secteurs plus isolés et permettre aux habitants de consommer mieux avec plus de praticité. La présence d'une offre commerciale de proximité améliore la vie quotidienne, notamment des personnes âgées, en leur donnant accès à des biens de consommation. De plus, la société change et le profil des ménages tend vers une réduction de leur taille. Cette évolution et notamment le poids croissant des personnes seules s'accompagne d'un changement dans les modes de consommation.

- **ouverture et de connexion**

améliorer le centre-bourg et connecter les différents quartiers ;

- **diversité**

travailler sur la composition de l'espace, sur leurs fonctionnalités en lien avec les besoins et attentes des habitants et usagers.

- **renouveau urbain**

penser la fabrication de la ville sur elle-même, intégrer les objectifs d'économie d'espaces, revitaliser les secteurs mixtes et réfléchir aux évolutions des centralités.

Définition du projet de territoire

Dans ce délai, un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation doit être adopté. Basé sur un diagnostic transversal et partagé, il définira les objectifs du projet et les déclinera en actions. Un phasage et plan de financement seront proposés pour s'assurer de la capacité à mettre en œuvre le plan d'actions.

Durant les 18 mois d'initialisation de la démarche PVD, le diagnostic a permis de préciser le périmètre d'action de la convention-cadre à venir et de construire le plan d'actions sur la base des projets municipaux recensés dans la convention d'adhésion.

Des études complémentaires ont été lancées afin de compléter et parfaire le diagnostic territorial :

- **La stratégie d'attractivité** a fait l'objet d'une étude dédiée, assurée par l'agence Lestoux. Elle a pour objectif de déterminer la centralité de Port-Brillet, ses points d'attractivité. L'étude proposera un plan d'action dédié à cette thématique.
- Un **diagnostic sensible portant sur l'engagement citoyen** permettra d'accompagner la collectivité pour comprendre les enjeux du territoire et proposer une vision partagée de son identité, des enjeux qui se posent en termes de politiques publiques, ainsi que des us et usages en matière de coopération et d'engagement citoyen. Un plan d'accompagnement sera défini de façon collégiale, avec l'ensemble des parties prenantes du territoire.
- Une **étude stratégique sur l'aménagement urbain** réalisée par SCE permettra de phaser et estimer les travaux urbains à prévoir. Le plan d'action déterminera les secteurs à enjeux, définira des intentions d'aménagement, s'assurera des fonctionnalités des voies et de la centralités (déplacements doux, actifs, stationnement, espace publics, entrée de ville...)

Un travail de séquençage et de priorisation a été réalisé pour s'assurer de la cohérence et de la faisabilité du projet de territoire sur le temps de la convention (5 ans).

Articulation avec le CRTE de Laval Agglomération

La convention a vocation à s'articuler avec le futur Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) qui est conclu entre l'État, les Collectivités bénéficiaires de Port-Brillet et de Laval Agglomération et les Partenaires.

La convention d'initiation du CRTE de Laval Agglomération a été signée le 19 juillet 2021, avec la préfecture de la Mayenne et le Conseil départemental.



**Une feuille de route
en 3 piliers,
fil conducteur de l'action
municipale,
Issu d'un diagnostic
transversal**

Dans chaque pilier, s'inscrivent des enjeux et des ambitions portés par une équipe municipale et mis en œuvre par les services et partenaires locaux.

L'objectif est de restructurer le territoire communal et de lui redonner une cohérence, tout en conservant les identités de chaque quartier.

A terme, l'amélioration du cadre de vie amènera un nouveau flux de population. La reconquête de la friche industrielle contribuera à son désenclavement et à une amélioration de son image.

Bilan du diagnostic



ATOUS	FAIBLESSES
Territoire à mi-chemin de 2 pôles urbains	Réseau routier rural sans desserte régulière de transport en commun
Présence d'une gare	Un passage à niveau dangereux et qui coupe en deux la commune
Environnement écologique varié et de qualité	Une attractivité à redynamiser
Centralité avec services et commerces	Fragilités dans le profil de la population
Qualité architecturale et diversifiée	Prépondérance de la voiture
Mixité dans l'offre de logements	Réseau de mobilités douces inadaptés
Diversité des espaces verts (parc, jardins, ...)	Des espaces verts publics à reconquérir
Un patrimoine industriel reconnu	Un site pollué et fermé à reconverter
OPPORTUNITES	CONTRAINTES
Une population renouvelée	Une urbanisation contrainte spatialement
Label Petite ville de Demain et Territoire d'industrie	Des capacités financières limitées
Une réserve foncière de 8ha en entrée de bourg	
Corridors écologiques à conforter	

Vers un projet communal dynamique et singulier pour une nouvelle attractivité

Un projet partenarial et collaboratif

Grâce au programme «Territoire d'engagement» dans lequel inscrit la commune, des professionnels de l'engagement citoyen et de la participation vont accompagner l'équipe municipale. A l'issue d'un diagnostic prévu à l'été 2022, des actions seront proposées pour mobiliser la population autour de projets locaux. Portés par eux ou associés aux projets, l'ambition de «territoire d'engagement» est de fédérer autour des projets de territoire et d'accompagner au changement l'ensemble des parties prenantes (élus, services, population, usagers).

- **Concierter et associer la population**
 - S'appuyer sur la population, ateliers citoyens, conseil des enfants, outils de communication et de concertation pour favoriser la démocratie locale et participative.
- **Communiquer et informer**
 - Le conseil des enfants est un bon relai vers la jeunesse pour expliquer et partager les projets communaux.

1/ Redynamiser la commune

- **Stimuler le développement d'activités**
 - S'appuyer sur les associations : les soutenir financièrement et techniquement, pour permettre les collaborations nécessaires à la mise en œuvre du projet communal.
 - Veiller à l'existence d'une offre de services et équipements suffisante et de qualité
 - Renforcer le développement d'activités économiques et culturelles en réhabilitant la fonderie
- **améliorer l'attractivité par l'adaptation des logements, des locaux commerciaux et artisanaux et de la rue**
 - maintien à domicile des seniors, proposer et anticiper la demande des projets d'habitat adapté, de regroupement, d'adaptation des services et équipements.
 - Diversifier et sécuriser les mobilités dans le centre bourg
- **Un développement urbain harmonieux dans le centre bourg**
 - Identifier les polarités fortes et valoriser les quartiers
 - accompagner la croissance démographique et résidentielle en proposant des secteurs d'urbanisation intégrés à la commune et favorisant l'économie d'espace

2/ Mettre du lien entre les habitants

- **Conforter la culture et l'évènementiel comme vecteur de lien social**
 - S'appuyer sur les partenaires locaux et encourager l'animation de l'espace public par des temps forts
 - Accompagner la structuration du réseau associatif
- **Développer une offre sportive orientée vers le bien-être, la santé, la nature et les loisirs**
 - Répondre aux attentes des adolescents avec un pumptrack
 - Compléter l'offre de jeux enfants
 - Requestionner l'usage sportif et loisir de l'étang
- **Fédérer chaque quartier autour de micro-polarités**
 - L'évolution urbaine d'après-guerre s'est faite par lotissements, chacun marqué par une période constructive et un urbanisme propre. On retrouve alors dans la commune des miniquartiers d'une dizaine d'habitations, souvent doté d'un espace vert ou de délaissés urbains qui pourraient être réinvestis. Le lien entre, leur identité, leur connexion au centre bourg sont autant d'enjeux à résoudre en associant leurs habitants.

3/ Un cadre de vie à revaloriser, d'une grande qualité paysagère et patrimoniale

- **Mieux définir la centralité de la commune**
 - Une étude dédiée à l'attractivité de la commune a été lancée début 2022 avec l'agence Lestoux. L'objectif est d'élaborer une feuille de route stratégique pour conforter la centralité et l'attractivité de la commune. A l'issue d'un diagnostic partagé avec les partenaires consulaires des actions seront proposées autour des piliers formant l'attractivité d'une commune : l'économie, le patrimoine, l'identité, le logement et les services.
 - Marquer et revaloriser les entrées de villes
- **Diversifier et améliorer l'offre en mobilité pour se connecter au territoire**
 - Développer le pôle gare et définir une offre intermodale
 - Relier la centralité aux quartiers résidentiels
- **Un socle naturel identitaire et préservé : valoriser les ressources et les milieux naturels**
 - Requalification de la coulée verte en continuité avec le corridor écologique
 - Valoriser les cônes de vue pour créer une continuité et une complémentarité avec l'environnant
 - Requalification du lotissement de la Peltrie en lien avec l'étang
- **Valoriser le patrimoine communal**
 - Renforcer le sentiment d'appartenance au territoire
 - Encourager et accompagner la restauration des façades du centre ancien

Traduction du projet en ORT (Opération de Revitalisation de Territoire)

S'inscrire dans les 6 axes du projet de territoire de Laval Agglomération

Partenaires permanents du projet d'ORT :

L'Etat

Conseil départemental de la Mayenne

La Région Pays-de-la-Loire

La Banque des Territoires

Les Chambres consulaires

Axes de l'opération de revitalisation de territoire (ORT)

Grandes lignes de l'ORT Agglo

Les objectifs généraux sont précisés par axes thématiques :

- Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
- Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, les services publics et l'offre culturelle et de loisirs

Un axe complémentaire à intégrer

Port-Brillet porte une ambition écologique et durable dans son action municipale. Il a donc été proposé de compléter l'ORT de Laval Agglomération avec une 6^{ème} axe, centré sur les questions de transitions écologiques et énergétiques, permettant au territoire de se préparer aux enjeux climatiques :

- Axe 6 : Transition écologique et résilience du territoire

Un périmètre d'ORT lié à la densité des actions à mener

Le périmètre de l'ORT a été construit à partir des actions répertoriées dans les 6 axes structurants du projet de territoire.

Ce périmètre permet d'anticiper des actions à venir ou en questionnement au sein de la commune : devenir de l'EHPAD, déviation à l'Ouest de la commune, devenir de la zone d'activités, densification des quartiers résidentiels... Il permet également d'anticiper des besoins futurs d'équipements et services publics. Le périmètre intègre les actions permettant le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Les données sur la vacance et la dégradation du parc immobilier, ainsi que la centralité commerciale de la commune ont conduit à proposer un secteur d'intervention renforcée. Il intègre la sécurisation du passage à niveau et la liaison avec le site de l'ancienne fonderie, secteur en cours de requalification urbaine par Laval Agglomération.

Calendrier général

Le plan d'action est prévu pour 5 ans :

Projet de territoire
Port-Brillet



projet@port-brillet.fr



Annexe 2 – Présentation des périmètres de l'ORT – Port Brillet

Le secteur d'intervention élargi de l'ORT de Port-Brillet comprend la partie agglomérée de la commune, et les lisières non urbanisées pouvant accueillir à terme des projets structurants (déviation, extension de lotissement, ...).

Ce périmètre permet d'aborder les enjeux de la densité et de la densification urbaine dans un contexte de « zéro artificialisation nette » (ZAN). Le quartier de la Charpenterie a été intégré pour traiter les connexions avec la MFR et l'EHPAD, deux pôles structurants du territoire, ainsi que le lien avec l'étang et la liaison avec Saint-Pierre la Cour.

Ce secteur couvre 185 ha, sur un territoire communal de 8,1 km², soit près de 22 %.

Le secteur d'intervention renforcé, correspondant à la centralité et aux actions les plus matures, couvre 23,4 ha.



Annexe 3 – Présentation des actions

AXES	actions	référénc e de l'actio	action matura
Axe 1 : Habitat	secteur Gare	A1.1	engagé
	secteur de l'ancienne poste	A1.2	engagé
	projet secteur du Douet	A1.3	en projet
	écoquartier "pointe du bois"	A1.4	en projet
Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré	réhabilitation de la friche PEBECCO	A2.1	engagé
	développement cellules commerciales et services	A2.2	engagé
	accompagnement développement zone d'activités	A2.3	en projet
Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	aménagement urbain et de la centralité	A3.1	engagé
	Sécurisation passage à niveau	A3.2	engagé
	liaison douce Port-Brillet / Saint Pierre la Cour	A3.3	en attente
Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	restauration du pavillon DANLY	A4.1	engagé
	restauration du patrimoine	A4.2	engagé
	mémoire de la fonderie - valorisation & médiation	A4.3	en projet
Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, les services publics et l'offre culturelle et de loisirs	Nouvelle médiathèque - aménagement et fonctionnement	A5.1	engagé
	pump track à jeux pour enfants	A5.2	engagé
	avenue du bâtiment du parc : antenne CRD local ?	A5.3	en attente
	développement itinéraires randonnées extra-communales	A5.4	en attente
	étang de la forge	A5.5	en attente
Axe 6 : Transition écologique et résilience du territoire	jardin partagés	A6.1	engagé
	parc photovoltaïque	A6.2	engagé
	réseau de chaleur bois pour les équipements publics	A6.3	en projet
	réinvestissement des délaissés urbains	A6.4	en attente
	réseau de corridors écologiques haies bocagères - coulées verte - gestion intégrée	A6.5	en attente
	renovation thermique du patrimoine communal	A6.6	en attente

FINANCIERE PLURIANNUELLE RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN
COMMUNE DE PORT-BRILLET (53)

PROGRAMMATION 2021-2026

Au titre du plan pluriannuel d'investissement et sur la base des actions programmées et mures de la convention cadre, la maquette financière prévisionnelle précise les financements actés et envisagés. Ils seront réprécisés en début de chaque année pour les montants sollicités.

Action	Maître d'ouvrage (MOA)	Montant total	Part Mairie	Part Etat	Part autres financeurs Région	Part autres financeurs Département	Part autres financeurs Laval Agglo	Part autres financeurs ADEME	Part autres financeurs AUTRES
A-1.1 – secteur Gare <i>maîtrise foncière et études</i>	Mairie PB	144 500 €	110 800 €	11 000 €	4 500 €	35 640 €	7 500 €		
<i>Précisions sur le niveau de validation de chacun</i>				DSIL Désinfection mérie Demande 2023	Fonds de recquête études Demande 2023	Contrat de territoire Arrêté 2021	aide aux études urbaines demande 2023		
A-1.2 – secteur ancienne Poste <i>maîtrise foncière et études</i>	Mairie PB	114 700 €	23 800 €		25 100 €		43 800 €		22 000 €
<i>Précisions sur le niveau de validation de chacun</i>					Fonds de reconquête Demande 2022		Fonds de concours + aide aux logements et études Demande 2022		Mécénat ROBIDA + Banque des Territoires
A-2.1 – réhabilitation de la fonderie	Laval Agglo	1 773 800 €	35 000 €	650 000 €			335 500 €	767 694 €	93 000 €
<i>Précisions sur le niveau de validation de chacun</i>				AAP Fonds friche Demande 2021			MOA	AAP fonds friche	DREAL Reliquat ICPE
A-2.2 – Attractivité commerciale et servicielle <i>maîtrise foncière et études</i>	Mairie PB	77 300 €	60 950 €		5 450 €				10 900 €
<i>Précisions sur le niveau de validation de chacun</i>					Fonds de reconquête Demande 2022				Banque des Territoires
A-3.1 – Aménagement urbain du centre bourg <i>maîtrise foncière et études</i>	Mairie PB	49 200 €	11 150 €		4 350 €	9 900 €			23 800 €
<i>Précisions sur le niveau de validation de chacun</i>					Fonds de reconquête Demande 2022	Amendes de police Demande 2022			Banque des Territoires
A-3.2 – sécurisation du PN163	Mairie PB								
<i>Précisions sur le niveau de validation de chacun</i>									
A-4.1 – restauration du pavillon Danly	Mairie PB	150 042 €	26 880 €	54 000 €		35 212 €			33 950 €
<i>Précisions sur le niveau de validation de chacun</i>				DSIL Arrêté 2021		Aide patrimoine Arrêté 2021			Mécénat et FdP 2021
A-4.2 – restauration du petit patrimoine local Fontaine Chappée	Mairie PB	24 862 €	5 042 €			4 820 €			15 000 €
<i>Précisions sur le niveau de validation de chacun</i>						Aide patrimoine Arrêté 2021			Mécénat FdP
A-5.1 – 1-3 rue de la mairie médiathèque et logements	Mairie PB	867 631 €	252 050 €	340 792 €	234 790 €		15 000 €		25 000 €
<i>Précisions sur le niveau de validation de chacun</i>			emprunt	DETR Arrêté 2021	Fds recquête + Fds locatifs 2022-23		Aide aux logements Dépôt 2023		DGD DRAC 2022 Dépôt 2023
A-5.2 – Pumptrack et jeux	Mairie PB	150 000 €	55 000 €	45 000 €					
<i>Précisions sur le niveau de validation de chacun</i>				DETR Arrêté 2022					
A-6.1 – Jardin partagé	Mairie PB	18 350 €	12 200 €						6 150 €
<i>Précisions sur le niveau de validation de chacun</i>									AAP ARS Demande 2022
A-6.2 – Parc photovoltaïque	TEM 53	0 €							
<i>Précisions sur le niveau de validation de chacun</i>									
A-6.3 – Réseau de chaleur bois <i>Etude et maîtrise foncière</i>	Mairie PB	20 000 €	6 000 €					14 000 €	
<i>Précisions sur le niveau de validation de chacun</i>								Aide à la faisabilité Demde 2023	
TOTAL		3 390 085 €	899 372 €	1 100 792 €	274 190 €	85 572 €	401 800 €	781 694 €	229 800 €

PRÉSENTATION DU GROUPE LMA

13 janvier 2022

Présentation générale de LMA

Que vous soyez une entreprise privée ou une collectivité publique, LMA agit avec vous pour réaliser vos projets immobiliers ou vos projets d'aménagement, quelles qu'en soient l'échelle et la complexité. Grâce à une expertise unique recouvrant de nombreux domaines de compétences et sa maîtrise de l'acte de bâtir et d'aménager, LMA propose un accompagnement personnalisé centré sur la concrétisation et la réussite de vos projets.

Nos activités

Laval Mayenne Aménagements dispose de compétences techniques, juridiques, financières et administratives pour proposer des montages adaptés et mener à bien chaque opération. Le groupement s'appuie sur un effectif composé de collaborateurs d'expérience, aux compétences additionnelles (architecture, urbanisme, économie de la construction, management de projet, ...) au sein d'une équipe réactive et à taille humaine.

Prestations :

- Réalisation de préprogrammes immobiliers (estimation de coûts, descriptifs sommaires par lot, pré-esquisses, analyse de site, ...), d'études de faisabilité,
- Montage, suivi et gestion de programmes immobiliers et d'opérations d'aménagement,
- Economie de la construction, règles de construction (sécurité, accessibilité, ...),
- Négociation et coordination Maître d'ouvrage/Maître d'œuvre/bureaux d'études techniques,
- Gestion technique des bâtiments (entretiens, réparations, ...),
- Passation et exécution des marchés publics (rédaction des pièces contractuelles, de la publicité, dématérialisation des procédures, mise en œuvre des commissions d'appel d'offres et/ou jury),
- Gestion financière et suivi comptable,
- Gestion administrative (appels de loyers, relations locataires),
- Intégration des spécificités comptables et fiscales d'une opération de mandat ou de concession pour le compte d'une collectivité territoriale.
- Suivi des situations (interface avec le maître d'œuvre, enregistrement et suivi du paiement, ...),
- Interface avec les entreprises et les concessionnaires,
- Gestion des sinistres, relations avec les assurances.

La Mayenne est notre unique terrain d'action et à ce titre, LMA est animée d'un désir constant de répondre aux besoins du territoire dans une vision long terme.

Nos moyens

Le groupe LMA regroupe 3 entités juridiquement autonomes partageant les mêmes valeurs (réactivité, transparence, efficacité, intérêt général et ancrage local), concentrant en un seul lieu l'ensemble des compétences pour accompagner les maîtres d'ouvrage publics et privés dans la réalisation de leurs projets immobiliers et territoriaux.

- La SEM Laval Mayenne Aménagements, au service du développement économique et de l'attractivité des territoires.
- La SPL Laval Mayenne Aménagements, qui accompagne ses actionnaires publics dans leurs opérations de renouvellement urbain et d'aménagement
- Le GIE Laval Mayenne Aménagements, assurant les fonctions supports des deux sociétés (administration, comptabilité, juridique, finances..).

L'équipe se compose :

- Jean-Marc BESNIER, président du GIE LMA, directeur général de la SPL LMA et de la SEM LMA
- Audrey LAGAUTRIÈRE, chargée d'opérations
- Ludovic RAISON, conducteur de travaux
- Laurent RUISSEAU, chargé d'opérations et du patrimoine
- Pauline LE BER, chargée d'opérations
- Laura TROTTIER, chargée d'opérations
- Alizéa DAVILLÉ, gestionnaire de patrimoine
- Johann SIMON, responsable administratif et juridique
- Corinne TRIOLET-LANDELLE, comptable
- Magalie MÉDARD, assistante de direction
- Anne-Laure TRÉVISAN, assistante opérationnelle

Nos références

Laval Mayenne Aménagements justifie d'opérations multiples, riches et authentiques combinant à la fois des lieux de vie et des espaces de travail et de production.



Quelques projets d'aménagement :

- Aménagement de la ZAC LGV (Laval),
- Aménagement de l'écoquartier Ferrié (Laval),
- Aménagement de la place du 11 novembre (Laval),
- Aménagement du quartier de la gare (Évron),
- Aménagement de l'ancien site de l'hôpital (Mayenne).



Quelques projets immobiliers :

- Construction de salle communale (Saint-Pierre-la-Cour, Saint-Germain-le-Fouilloux),
- Construction de maisons de santé (Laval, Mayenne),
- Construction d'un Pôle artisanal (Évron),
- Construction de gendarmeries (Montsûrs, Port-Brillet, Vaiges, Bais, Évron),
- Construction d'un Pôle Emploi (Laval),
- Construction de bâtiments industriels (Saint-Berthevin, Pré-en-Pail),
- Construction d'un hôtel d'entreprises innovantes (Laval),
- Construction du Laval Virtual Center (Changé).

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à parcourir notre site internet <https://www.groupement-lma.fr> et nous suivre sur le réseau LinkedIn



Facilitateur de projets immobiliers et d'aménagement

contact@groupement-lma.fr

02.43.91.45.25

17, rue de Franche-Comté

53000 LAVAL



Diagnostic territorial de Port-Brillet

Programme
« Petite ville de demain »
2021 - 2026





Table des matières

Une commune située en Mayenne.....	6
Situation géographique	6
Contexte démographique	6
Transport et accessibilité	6
Emploi et économie.....	6
Une Histoire industrielle et patrimoniale	7
Un village lié à son industrie	7
L'émergence de Port-Brillet	9
Une évolution territoriale engendrée par la révolution industrielle.....	10
Un tournant dans l'évolution urbaine et économique de Port-Brillet.....	14
Caractéristiques du territoire	16
Géographie.....	16
Localisation	16
Morphologie et paysages.....	16
Biodiversité et écologie	17
Urbanisme et aménagement du territoire	19
Transports et déplacements	21
Démographie.....	23
La dynamique démographique	23
Ménages	25
Niveaux de vie et catégories socio-professionnelles.....	28
Offre du territoire en logements - équipements - services publics.....	29
Logements	29
Santé.....	36
Petite enfance et éducation.....	40
Numérique	40
Sports	41
Culture	42
Tissu associatif	43
Economie.....	40
Emploi	40
Tissu entrepreneurial.....	41
Etablissements publics	42
Activités socio-économiques.....	42
Commerces	43
Agriculture.....	49
Tourisme.....	49



Administration.....	50
La plus récente commune du département	50
Le potentiel fiscal de la commune	50
L'indice de développement du territoire.....	51
Un pôle structurant.....	51
Mobilités douces et actives dans le bourg.....	52
Connexions avec le centre bourg	52
Promenade et accès aux randonnées	52
Stationnement	52
Qualité du cadre de vie	53
Les espaces bâtis	53
Les espaces publics	54
Parcs, jardins et plan d'eau	55
Entrées de ville	55
Façades commerciales.....	55
Vers un projet communal dynamique et singulier.....	56
Vers une nouvelle attractivité	56
Annexes.....	57
Bibliographie.....	57
Documents cadres et données	57
Lexique	58

Diagnostic territorial
de Port-Brillet





PREAMBULE

L'étude du territoire de Port-Brillet porte sur l'identité de la commune, principalement liée à son histoire industrielle, et ses dynamiques territoriales (population, économie, mobilités...). L'objectif du diagnostic est de définir les facteurs favorables au développement de la commune pour attirer les ressources fondamentales : l'habitant, l'entreprise, la culture... Le diagnostic permettra également de comprendre le territoire communal et d'en définir les faiblesses, points de vigilance pour le projet communal.

Port-Brillet, cité industrielle, possède un riche patrimoine qui définit son identité. Jusqu'au départ de l'entreprise du site de la Fonderie, le centre-bourg est dynamique et vit au rythme de l'entreprise. L'arrêt de l'activité en 2010 engendre de lourdes conséquences, économiques mais surtout identitaires. Le territoire doit désormais se reconstruire autour de nouveaux enjeux : quelle réhabilitation du site ? Quel lien avec le centre bourg ? Quelle identité pour le village ?

Le site industriel en reconversion peut-il devenir un outil stratégique pour le développement de la commune et du territoire ?
Peut-il continuer à porter l'identité de la commune ?
Si non comment réinventer et asseoir une nouvelle dynamique communale ?

Diagnostic territorial
de Port-Briët



Une commune située en Mayenne

Situation géographique

Située au Nord-Ouest de la France, dans la région des Pays de la Loire, la Mayenne a une position stratégique sur l'axe Paris Brest (à 280km de Paris et 80km de Rennes). 80% de la superficie de ce département, d'un total de 5 175 km², est consacré à l'agriculture.



Contexte démographique

En 2019, la population était de 307 062 habitants avec plus de 50% de cette population âgée de 20 à 64 ans. Cette population a augmenté de 17,2% depuis 1968, grâce à un taux de natalité stable avec près de 4 000 naissances par an et un solde migratoire positif.

Transport et accessibilité

Le département est traversé d'Est en Ouest par l'autoroute A81 et la ligne TGV Paris-Brest, et possède un aéroport (Laval-Entrammes). En 2017, l'inauguration de la LGV positionne Laval (préfecture de la Mayenne) à 1h10 de Paris.

Emploi et économie

Les principales activités économiques historiques de la Mayenne sont l'agriculture, le textile et la métallurgie. Aujourd'hui le paysage économique mayennais est marqué par l'industrie agro-alimentaire (fromageries, abattoirs, ...) dont des productions de qualité, l'industrie automobile, mais aussi l'industrie du plastique et de la métallurgie ainsi que le secteur de l'imprimerie.

La Mayenne est également un département où se développe une filière numérique et notamment la réalité virtuelle avec l'organisation chaque année de Laval Virtual, plus grand salon d'Europe consacré à la réalité virtuelle, et la présence de plusieurs écoles et startups spécialisées dans le domaine.



Une Histoire industrielle et patrimoniale

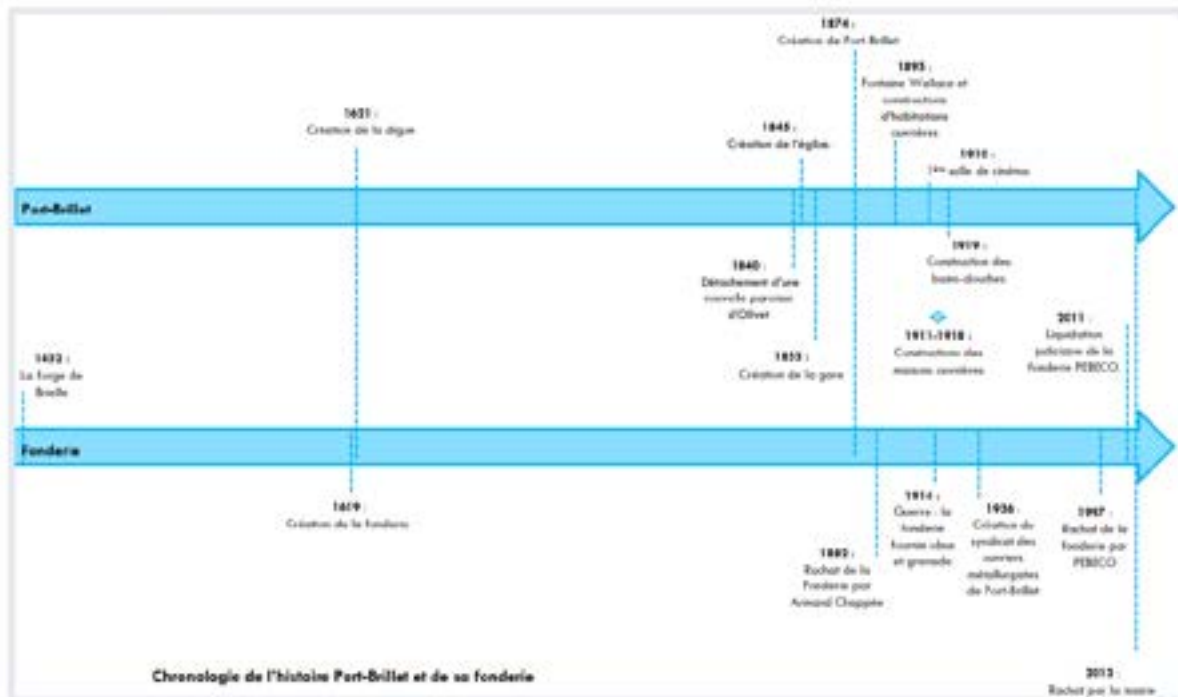
Un village lié à son industrie

Extrait du diagnostic réalisé par LMT - 2014

La création de forges au lieu-dit « Brielles » remonte au XVème siècle car le site disposait de tous les attributs nécessaires à cette installation : la présence de minerais de fer, d'eau et de forêt (le charbon étant nécessaire pour le bon fonctionnement des hauts fourneaux).

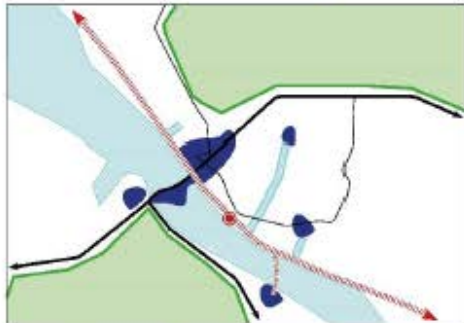
La ville de Port-Brillet a été fondée en 1874, avec des terres appartenant aux communes d'Olivet et de La Brûlatte, sur la demande des forgerons. L'histoire de Port-Brillet est donc étroitement liée à sa fonderie. On doit notamment à la présence de la fonderie la modernisation de la commune par la famille Chappée (propriétaire de la forge à partir de 1882, production de chaudières, fourneaux et grands équipements de cuisine) : construction de logements ouvriers, de la fontaine Wallace, des bains douches ou encore d'une salle de cinéma.

C'est pendant la 1ère guerre mondiale que la fonderie et la ville connaissent une véritable expansion grâce à la production d'obus et de grenades. La fonderie a ensuite été rachetée par l'entreprise Société Général des Fonderie (SGF) puis par PEBECO dans la fin des années 90 qui fabrique alors du mobilier urbain. C'est en 2011 que la fonderie ferma définitivement ses portes.

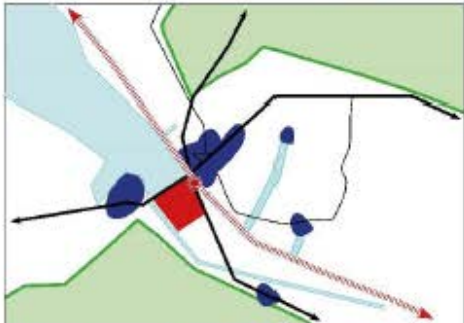




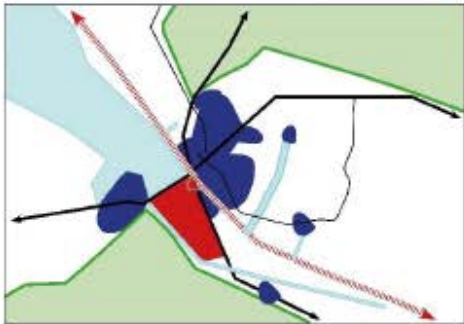
Evolution urbaine de la commune



La première forge est attestée dès 1452, faisant de Port-Brillet probablement le site sidérurgique le plus ancien de France. (forges de Brielles)

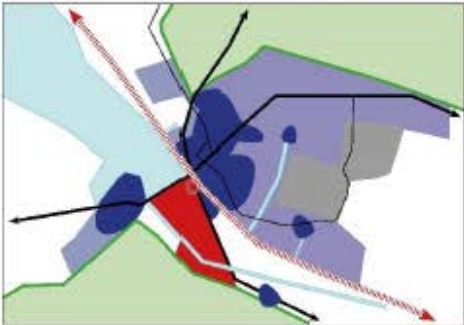


1619-21, création de la première digue et de la forge. Carte de Cassini



Début 19^{ème}, schéma issu de la carte d'état-major (1822-1866). La ligne de chemin de fer s'arrête plus au Sud, permettant de relier le Libret de l'autre côté du Vicoin. L'urbanisation est concentrée autour de la rivière.

1845, la gare se déplace vers le centre bourg, au Nord de la digue. Le site industriel est remblayé, et le Vicoin resserré sur sa rive Sud.



Jusqu'aux années 40, la commune se développe le long de l'axe principal, de part et d'autre de la digue, la Fonderie (en rouge) faisant office de trait-d'union.

Dès les années 50, l'urbanisation pavillonnaire étend le noyau urbain. La commune triple en surface. Des zones d'activités (en gris) émergent. 1992, la digue est élargie pour faciliter les liaisons d'une rive à l'autre.

Les différentes phases d'urbanisation, par lotissements successifs, ont étendu la tache urbaine, triplant la surface urbanisée. L'enjeu de préservation des sols engage la commune vers une démarche de renouvellement urbain.



L'émergence de Port-Brillet

source SAHM 53 et ORIBUS

La forêt de Frageul

La forêt de Frageul était une partie d'une ancienne et vaste forêt située aux confins des départements de la Mayenne à l'est, et de l'Ille-et-Vilaine à l'ouest, qui comprenait, du nord-est au sud-ouest : la forêt de Frageul et la forêt du Pertre. Elle comprenait le bois de Misedon, le bois des Gravelles, le bois de Clermont, des Essarts et le bois des Effretais. La famille de Laval possédait la forêt. Entre 1196 et 1210, Guy VI de Laval concède au prieuré du Plessis-Milcent, plusieurs droits d'usage de la Forêt de Frageul, mais conserve le droit de chasse. En 1248, un accord entre Emma de Laval et les moines de l'abbaye de Clermont indique que Frageul comprend les bois de Misedon, des Hayes, de Mautailié, du Rage, des Fertés et des Essarts. L'accord rajoute enfin que les moines possèdent les deux bois des Plaises et de la Baulnière.

En 1205, à l'occasion du don d'un moulin aux moines du prieuré du Plessis-Milcent, on mentionne les fossés séparant la forêt. La mise en valeur de la forêt de Frageul est confiée à des abbayes : la fondation du prieuré du Plessis-Milcent à Port-Brillet vers 1140 par Guy IV de Laval, et celle de l'abbaye de Clermont, aux lisières du bois de Misedon, fondée par Guy V en 1152.

La forge : prémices d'une activité dans le territoire

Une forge rudimentaire est recensée par des écrits qui la mentionne dès 1452, au lieu-dit « Les Brielles ». Le territoire communal est occupé par des bois et traversé par une rivière.

« Une forge est un lieu de production du fer, nous y trouvons 3 ateliers, le haut-fourneau, la forge d'affinerie, la fenderie. Le combustible utilisé était le charbon de bois, entre 150 et 200 hectares de bois de 20 ans pour la forge du Port-Brillet, d'où l'importance de la forêt. Les voituriers se déplaçaient à cheval jusqu'à la périphérie de Rennes (forêt de Chevré) pour ramener le précieux combustible. L'eau constitue la force motrice. » source SAHM 53

Une activité métallurgique liée à Laval

C'est avec un contrat bail passé entre le duc de la Trémoille, seigneur de Laval, et Michel de Guerne (auquel se substituera rapidement Nicolas Le Maczon), que sont fondées les grosses forges du Port-Brillet. L'installation de la forge, en 1619, au moulin de la Poulardière, est essentiellement liée à l'importance de ce contexte géographique, ainsi qu'à la proximité de minerais de fer. Cette forge plus imposante créa la retenue d'eau et l'étang de 36ha, fournissant ainsi une production d'énergie. Ainsi, jusqu'à la Révolution, la forge appartient à la famille de la Trémoille.



Source :
Album de Legay de Prélaval,
collection des Musées de Laval

On y distingue la aiguë, l'étang, et la
forge ancienne.



Une période agitée à la Révolution française

La période est agitée localement, particulièrement entre 1792-93 lorsque Jean Chouan installe sa troupe dans le bois de Misedon. Un poste militaire est établi aux forges, chouans et forgerons s'affrontent alors presque quotidiennement. Durant cette période de troubles, la forêt est pillée et dévastée et la forge subit de longues périodes de chômage. Le 6 floréal An VII (23 avril 1799), le département de la Mayenne met en vente la forge de Port-Brillet, mise sous séquestre en 1793. Elle est acquise par le tuteur du prince de Talmont, dernier héritier du duc de la Trémoille. La forge revient alors dans le patrimoine des anciens propriétaires. Ce rachat voit arriver une réorganisation de la gestion de la forge par une société d'hommes d'affaires lavallois et parisiens. Les frères Paillard se partagent alors la direction de l'entreprise.

Une évolution territoriale engendrée par la révolution industrielle

source SAHM 53 et ORIBUS

1799 - 1882 – la période Paillard

Les frères Paillard quittent en 1799 Laval et la maison familiale pour s'installer aux forges. Les achats de bois sont faits soit à des particuliers, soit à l'Etat et les minerais sont extraits dans les carrières à ciel ouvert, l'Embuche ou les Essarts, à Saint-Pierre-la-Cour. Sous l'Empire, la production et le commerce du fer se développent. L'usine se dote de nouveaux matériels et compte jusque 66 ouvriers aux forges et près de 300 aux bois et carrières.

Depuis 1808, les maires sont nommés par le pouvoir, Paillard-Ducléré devient alors maire d'Olivet, tandis que Paillard-Dubignon devient maire de la Brûlante.

A compter du second quart du 19^{ème}, la forge connaît une crise importante. En 1839, à la mort de Paillard-Ducléré, les affaires n'allaient pas bien, à l'instar de la plupart des forges au bois concurrencées par les forges dites à l'anglaise, alimentées au coke.

Dans le courant des années 50, l'activité de la forge reprend. Cette prospérité de courte durée tient à l'importance des travaux de chemin de fer. A partir de 1857, la tendance se renverse à nouveau et de nombreux hauts fourneaux disparaissent. Celui de Port-Brillet est l'un des derniers en activité. Sa production est arrêtée en 1882.

1849 – 1853 – Ligne de chemin de fer et gare bouleversent la commune



Tracé du chemin de fer sur la carte du département de la Mayenne dressée par M. Lecomte en 1900.

Carte extraite du PFE de B. Bizeul, 2015



Profitant de sa position stratégique entre Paris et Brest, la section du Port-Brillet voit son paysage traversé par la ligne de chemin de fer Laval-Rennes en 1849. Une gare y est également érigée en 1853. L'arrivée du train modifie le paysage, l'église et le cimetière se situant sur le tracé sont rasés.

La forge profite de cette aubaine, un embranchement particulier est réalisé gratuitement contre la fourniture de 70 000 m³ de déchets sortant du haut fourneau de la forge, par la compagnie des chemins de fer de l'Ouest.

1882 - Début de la fonderie

Deux forges de l'ouest opèrent une reconversion : les forges du Port-Brillet et celle d'Antoigné dans la Sarthe, elles se transforment en fonderie de fonte de 2^{ème} fusion, et pratiquent le moulage au sable. Port-Brillet profite de cette reconversion grâce au rachat par Armand Chappée, exploitant d'Antoigné. Les productions sont multiples : poêles, cuisinières, marmites, buanderies, hydraulique, chemin de fer...

Armand Chappée conserve l'usine qui ne cessera de s'agrandir et de prospérer. On comptabilise en 1914, 1 000 ouvriers sur le site de Port-Brillet. Dès 1895, Julien et Louis Chappée sont associés aux affaires de leur père : c'est la naissance de Chappée & Fils. Les affaires ne survivent pas aux dissensions opposant les deux frères à partir de 1922, date du décès d'Armand Chappée.

En 1929, Jean Raty achète la société Chappée & Fils et crée la Société Générale de Fonderie.

1889 – L'exposition universelle



Armand Chappée obtient le Grand prix de fonderie à l'Exposition Universelle de 1889 après une première participation en 1878. Il y présente les productions de poêles et mobilier urbain.

La maison de fer de l'ingénieur Danly y est présentée. Elle met en œuvre les innovations techniques et architecturales de l'époque. Le métal et le verre offrent de nouvelles prouesses. A côté de la Tour Eiffel et du Pavillon de l'Industrie, le pavillon Danly est exposé au public.

Armand Chappée fera venir le pavillon dans son usine de Port-Brillet récemment achetée.



1882 – 1922 - « Chappée – Ville »

De 1882 et 1929, ils développent l'outil industriel et mettent en place ce qu'ils appellent « Leurs œuvres sociales ». Le village qui vit au rythme de l'usine, connaît une domination de la direction sur l'ensemble de la commune et dans tous les aspects de la vie quotidienne.

La construction de logements ouvriers était une nécessité pour la famille Chappée, pour pouvoir attirer la main d'œuvre nécessaire au bon fonctionnement de l'usine. Compte tenu du fait que la fonderie a été construite loin de la ville et de ses services, les logements ouvriers ont permis d'organiser une ville autour de l'usine. De plus, dans un contexte de concurrence avec la cimenterie de Saint-Pierre-la-Cour à quelques kilomètres de Port-Brillet, chacune des deux usines déployaient des moyens considérables pour garder ses ouvriers. 166 maisons sont ainsi construites entre 1882 et 1913, logeant 173 familles. Les familles restantes étaient logées dans les baraques en bois appelé le « village nègre » qui a aujourd'hui disparu. Les logements ouvriers étaient tous construits sur le même schéma : un rez-de-chaussée divisé en trois pièces, un grenier, une cave et un jardin. Une variante à ce schéma est la division du rez-de-chaussée en deux pièces et l'ajout d'un étage avec une chambre et un grenier.



A partir de 1865, l'habitat se réalise définitivement en dehors du site de la fonderie. Cette typologie d'habitat et le projet urbain de Chappée va provoquer une rupture très nette entre l'espace rural et le monde industriel. En 1882, les fontaines et chaudière à lessive apparaissent dans les allées communes. Toutes les maisons disposent de leur jardin. Il tient une place importante pour Armand Chappée, à côté de sa fonction économique, il lui attribue également un rôle social.

« La distraction la plus saine et la plus moralisatrice que l'on puisse proposer à des ouvriers. Retenus près du logis par les soins de la parcelle de terre qui leur est attribuée, ils ne songent point à rechercher les plaisirs faciles du cabaret. Il n'existe pas, en outre de meilleur moyen de les stabiliser, de les attacher au sol, de leur donner des instincts de terriens qui sont la meilleure sauvegarde contre les théories décourageantes du socialisme. Le travailleur qui trouve dans la culture sa meilleure distraction, n'a rien de commun avec l'ouvrier nerveux et inquiet des grandes villes. »

Armand Chappée, discours prononcé à l'occasion d'un concours de jardins partagés.

La prospérité de l'entreprise Chappée profite alors pour apporter tout le confort nécessaire à la commune de Port-Brillet. L'habitat destiné aux classes professionnelles plus élevées est également présent, disséminé dans la commune, en lien avec le site industriel. En 1910, la maison du directeur est implantée aux Rochers, à la limite du lotissement Boisard. L'édifice s'inscrit dans un cadre de verdure, mais cet espace d'accompagnement n'est plus un jardin potager mais un jardin d'agrément.

Diagnostic territorial
de Port-Brillet



Carte réalisée par LMT, 2014

Les ouvriers ont bénéficié de formes d'aides par le biais d'une société de Secours Mutuel, d'une caisse de retraite ou d'une caisse d'épargne. Armand Chappée participe à l'éducation des apprentis de l'usine. L'école de dessin de Port-Brillet est fondée en 1897 à laquelle vient s'ajouter en 1900 des cours d'apprentissage correspondant aux différents ateliers de l'usine.

L'éducation des jeunes filles est également prise en charge par l'usine. L'école ménagère est ouverte en 1911. D'abord installée dans la charpenterie, elle est transférée en 1940 dans une maison de maître, actuelle mairie.

« Tandis que les hommes travaillent à l'usine, les femmes doivent, autant que possible, rester à la maison où les soins du ménage suffisent à les absorber.

Il dépend d'elles que l'ouvrier se plaise dans son intérieur ou qu'il l'abandonne pour le cabaret.

Il importe donc d'exalter en quelque sorte les travaux de ménage, de rehausser la valeur que les mœurs actuelles tendent à leur enlever.

Il faut aussi donner aux futures épouses un centre de formation pour les préparer à remplir convenablement leur rôle au foyer domestique. »

Armand Chappée, 1911

Entre 1917 et 1918, les bains douches sont construits, l'architecture de cet édifice est en pierre, réhaussée par des encadrements et des chaînages de briques. Les loisirs sont également pris en charge par l'usine. Un cinéma est construit au lendemain de la première guerre mondiale. A noter que la fanfare existait avant l'arrivée d'Armand Chappée.



Années 30 – Tournant syndical

extrait du PFE de E. Petitpas, à partir du document des obus pour la guerre de B. Houel

En 1928, le parti communiste s'implante à Port-Brillet. Il critique le paternalisme local mis en œuvre par Chappée. Dans la dynamique du Front Populaire, un désaccord et une colère se font sentir dans la commune et particulièrement dans la fonderie. Les ouvriers dénoncent leur condition de travail et le climat de répression. En 1936, les accords de Matignon reconsidèrent le statut ouvrier, en même moment se crée un mouvement de syndicat des ouvriers métallurgistes de Port-Brillet, pour faire appliquer ces accords.

Mouvement affilié à la CGT, il regroupe près de 700 personnes, soit la quasi-totalité du personnel. Les ouvriers s'émancipent. Le pavillon Danly, ramené de l'exposition universelle de 1889, servira de local syndical à partir de cette date et jusqu'à la fermeture de l'usine.

Un tournant dans l'évolution urbaine et économique de Port-Brillet

Les deux guerres mondiales

L'usine fait partie des entreprises œuvrant pour la défense nationale. La fabrication des obus, arrêtée en 1918 reprend. Les hommes sont contraints de partir en Allemagne pour défendre au nom de la France. Certains sont appelés par le service de travail obligatoire. Il faut mobiliser des jeunes recrues et les femmes dans l'usine. Des carnets de notes où les ouvriers ont consigné leur savoir-faire sur l'art de la fonderie vont permettre aux personnes restantes de reprendre l'activité. On retrouve même des indications sur la fabrication des obus de la 1^{ère} guerre mondiale.

Le temps de la guerre sera une période de contraintes et de privations. Pour éviter d'être bombardé la nuit, des instructions sont données aux civils le soir pour qu'aucune lumière ne soit perçue. Par mesure de précaution, la grande cheminée de l'usine est détruite. Elle n'a plus d'utilité mais était conservée comme vestige du passé de l'usine.

L'après-guerre : période propice aux changements

Le village va considérablement évoluer après 1945. Elle emploie encore près de 700 ouvriers, mais les œuvres sociales d'effacent progressivement jusqu'en 1968, par la reprise du comité d'entreprise. A partir de cette date, l'usine n'intervient plus dans les conditions de vie des ouvriers. L'augmentation de la production en 1953-54 est liée à une intensification du travail et à la décomposition des journées de travail. La bonne relation entre patron et ouvriers est cassée, la production de l'usine s'en ressent.

En 1988, l'usine est rachetée par PEBECO et tient surtout un marché de sous-traitance. Les effectifs sont autour de 200 ouvriers. Ils habitent sur l'ensemble de la région, grâce aux mobilités de plus en plus facilitées. Les demandes de mises aux normes environnementales liées au statut d'installation classée pour l'environnement (ICPE) se font au détriment d'investissements industriels.

En 1997, Le groupe Valois rachète l'usine, elle compte alors 83 salariés. Avec d'autres usines en France, il forme le groupe Focast. L'entrepreneur revend la totalité en 2010 à une multinationale luxembourgeoise et est placée en redressement judiciaire dans l'année qui suit.

La fin de l'activité est actée le 12 octobre 2011. Un liquidateur est en charge de procéder aux licenciements et à la mise en vente du matériel et mobilier. La commune et l'intercommunalité se portent acquéreurs du site devant le risque d'abandon du site.



Vers une redynamisation de la commune

Depuis 2011, la commune tente de se relever de la fermeture de l'usine. L'acquisition du site a engagé la commune dans la levée du statut d'ICPE en dépolluant le site. Située au cœur du village et reliant les deux parties urbanisées de la commune, sa réouverture est un enjeu pour les dynamiques locales.

La reconversion du site de la fonderie a d'ores et déjà démarré avec le rachat d'une partie du foncier par la communauté de communes du Pays de Loiron, permettant de mettre en service un village d'artisan proposant location de box et ateliers clé en main.



Caractéristiques du territoire

Géographie

Localisation

La commune de Port-Brillet se situe au centre Ouest du département de la Mayenne. Située à mi-chemin entre Vitré (21km) et Laval (17km), elle profite de l'attractivité des deux villes. Elle est également à proximité de Rennes. Port-Brillet est passée sous l'aire d'attraction de Laval au début des années 2010. La commune était auparavant sans aire d'attractivité clairement établie, prenant une influence multipolaire liée à sa localisation géographique. Elle fait partie de la deuxième couronne de Laval Agglomération.

Morphologie et paysages

La forêt, écrin de la commune traversée par une rivière

La forêt de Frageul a été divisée au cours de l'Histoire pour créer le bois de Misedon, des Hayes, de Mautailé, du Rage, des Fertés et des Essarts, le bois des Gravelles, le bois des Effretais.

Le Vicoin qui coule au milieu de la forêt crée une vallée au fort relief. Deux coteaux se dessinent de part et d'autre du ruisseau.

Les vallées du Pays de Laval (extrait de l'Atlas des Paysages)

L'unité paysagère de « vallées du pays de Laval » se caractérise par un paysage de bocage marqué par une succession de vallées et sous influence de l'agglomération lavalloise. Elle trouve des variations dans :

- la densité, la maille et la composition bocagère
- l'effet induit de la pression urbaine
- la force paysagère des vallées
- la densité de bois et d'étangs

L'ensemble de ces critères permet de distinguer 4 sous-unités paysagères. Les plateaux bocagers de la Jouanne et du Vicoin expriment vraiment toutes les caractéristiques et ambiances de l'unité. Elles se différencient principalement par des modulations dans la densité, la maille et la composition bocagère et l'effet induit de la pression urbaine.

Les plateaux bocagers de la Jouanne et du Vicoin (extrait de l'Atlas des Paysages)

Les plateaux bocagers de la Jouanne et du Vicoin proposent un paysage semi ouvert marqué par de nombreuses vallées affluentes de la Mayenne : le Vicoin et l'Oudon au sud, et la Jouanne et l'Ouette à l'est. Ces vallées modèlent le plateau et induisent de nombreuses ondulations douces et amples soulignées par les lignes bocagères. Leur fond plat offre un dégagement sur les bourgs. Le cœur historique est généralement implanté à mi-pente et les extensions importantes, sous influence de l'agglomération lavalloise, se développent sur le coteau voire le rebord de plateau au cœur de lignes bocagères souvent préservées. Le cœur prairial des vallées accueille les rivières au cours sinueux souligné par une ripisylve fournie et est souvent animée d'un plan d'eau, de sentiers de promenade, de points de pêche, d'un hippodrome... soulignant leur vocation souvent récréative pour une population active lavalloise habitant à la campagne.

Le plateau bocager affirme une dominance de grandes cultures dans une maille bocagère ouverte et distendue, même s'il reste encore quelques prairies en cohérence avec le système de polyculture-élevage qui reste privilégié. Les lignes bocagères sont plus denses aux abords des vallons puis s'estompent sur les hauts de plateau réservés aux grandes cultures. En frange est dans la zone de transition avec l'unité paysagère du Bas-Maine, quelques bâtiments d'élevage de volailles ponctuent la campagne et la qualité des haies est parfois un peu dégradée, seule la trame arborée subsiste.

Diagnostic territorial de Port-Brillet



L'impact des infrastructures est marquant, avec la juxtaposition des voies rapides, autoroute, travaux de la LGV... Ces derniers marquent fortement les paysages en modifiant le relief (jeux de déblais remblais, talus et merlons), créant de nouveaux ouvrages et induisant la perspective de nouveaux projets majeurs.

Biodiversité et écologie

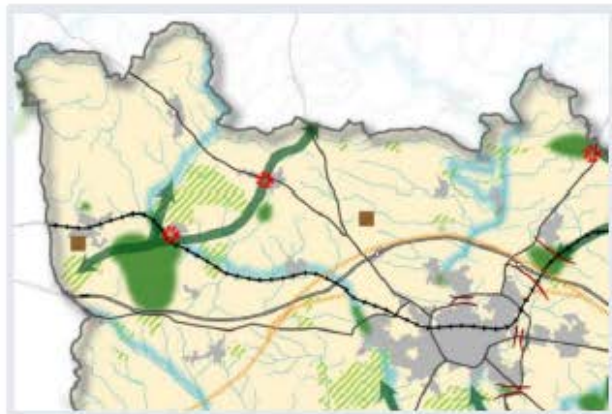
Un territoire corridor écologique (extrait du SRCE – schéma régional des continuités écologiques)

Le passé industriel (extraction, tissage, forge) de l'unité reste encore très présent sur certains sites patrimoniaux où les bâtis sont conservés comme vestiges historiques. A présent, l'activité économique du plateau Lavallois se développe dans le secteur agro-alimentaire (laiterie et viande) et par de nombreuses zones d'activités qui s'étendent en périphérie des bourgs impactant fortement la qualité paysagère et écologique des entrées de bourg.

De nombreuses installations hydroélectriques (type barrage) se sont développées entre Mayenne et Laval et sont en cours de modernisation notamment en vue de les rendre compatibles avec la migration des poissons (Anguille entre autres). Le réseau hydrographique et les points d'eau sont des atouts qui ont permis le développement des activités nautiques, de la pêche, du tourisme vert ou des activités de plein air (voie verte, randonnées sur les berges, etc.)

Le territoire de Port-Brillet recueille un ensemble d'enjeux relatifs à la biodiversité, traduits dans le SCoT de 2013) :

- Le bois des Gravelles au Sud de la commune est identifié comme réservoir principal de biodiversité, relié par un corridor écologique au bois de Misedon au Nord.
- La vallée du Vicoin traversant la commune doit être préservée, et la continuité écologique restaurée au niveau des infrastructures de transports.



Renforcer le cadre de vie et les qualités agro-naturelles du territoire
Zoom de la carte extraite du SCoT Laval-Loiron – 2013

Le Vicoin et l'étang de la forge

La commune appartient au bassin de Laval. Le Vicoin prend sa source à une dizaine de kilomètres au Nord, près de Bourgon. Son réseau est ponctué d'étangs, dont certains protégés au titre des sites classés et inscrits pour l'environnement : la vallée des étangs de Launay-Villiers.



A Port-Brillet, la digue construite au début du 17^{ème} siècle crée un étang en amont du village de 43,6 hectares. L'étang artificiel est ainsi créé en barrant la vallée du Vicoin par une chaussée, dont la mise en eau inonda de nombreuses propriétés attenantes.

Il est repéré comme ZNIEFF de type I. Les enjeux environnementaux sur l'étang sont donc assez importants. Une ZNIEFF de type I est un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Elle abrite au moins une espèce ou un habitat déterminant. Une ZNIEFF de type II est un grand ensemble naturel riche et peu modifié, ou qui offre des potentialités biologiques importantes. Elle peut inclure une ou plusieurs ZNIEFF de type I.

« L'étang de la Forge en amont de l'agglomération de Port-Brillet sert de halte migratoire et de stationnement hivernal pour de nombreux oiseaux. La partie amont de l'étang s'asséchant temporairement permet le développement d'une végétation des vases tout à fait remarquable pour le département. La partie constamment en eau accueille les apparitions épisodiques d'une espèce devenue très rare en France : la châtaigne d'eau.

Intérêt botanique : présence d'une espèce protégée régionalement et d'une espèce de la liste déterminante des Pays de la Loire. Présence d'une espèce de la liste rouge du Massif Armoricaïn et de deux espèces rares au niveau départemental. Intérêt ornithologique : halte migratoire et stationnement hivernal d'espèces de la liste déterminante des Pays de la Loire. »

B. JARRI, - 520014748, ETANG DE LA FORGE A PORT BRILLET. - INPN, SPN-MNHN Paris, 21P.

Cette digue a aujourd'hui 3 propriétaires différents : les descendants de la famille Chappée possèdent la partie immergée, le Conseil départemental possède la partie route, et la commune de Port-Brillet possède la partie restante. Le barrage de l'étang a été classé par arrêté préfectoral en 2018, en classe C, définissant ainsi les modalités de gestion et d'entretien. Le syndicat de bassin du « JAVO » assure le suivi de l'ouvrage.

L'onde de choc lié au risque de rupture de barrage a été modélisé par la DDT. Elle impacte l'aval du barrage, sur l'ensemble du site de la fonderie.

L'étang est aussi une ressource en eau potable importante, utilisé comme réservoir de captage d'eau potable. Elle est prise en captage des eaux de surface, conduisant à des périmètres de protection couvrant une partie du territoire amont de l'étang.

Tout projet d'aménagement ou utilisation du site tiendra compte des critères liés à chaque protection, en lien avec le syndicat de bassin « le JAVO ».

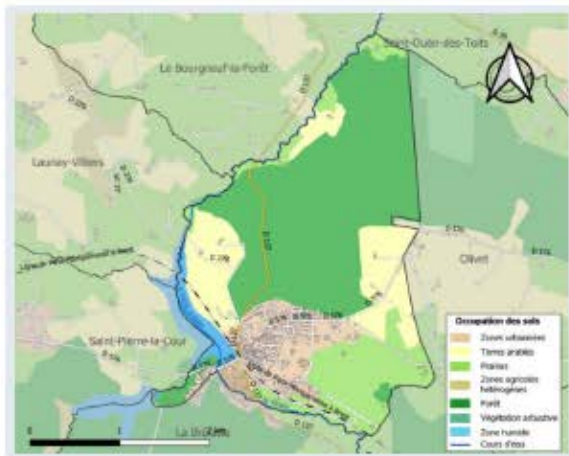


Urbanisme et aménagement du territoire

Occupation des sols

D'une superficie de 810 hectares, la commune de Port-Brillet est principalement composée de boisement, représentant près de 50% du territoire. Elle inverse ainsi les caractéristiques des communes mayennaises, principalement couvertes par des terres agricoles. La partie urbanisée est plus importante que la moyenne départementale (2%) car la commune est de petite superficie.

L'occupation des sols de la commune est marquée par l'importance des forêts et milieux semi-naturels (49,5 % en 2018), une proportion identique à celle de 1990 (49,5 %).

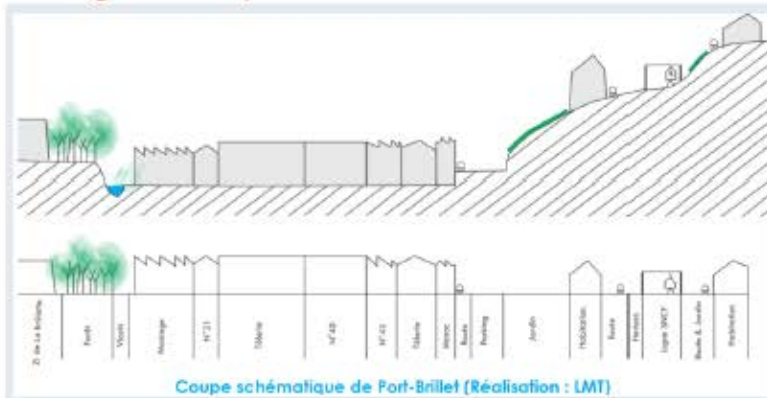


La répartition détaillée en 2018 est la suivante :

- forêts (49,5 %),
- terres arables (17,4 %),
- prairies (17,3 %),
- zones urbanisées (10,1 %),
- zones industrielles, commerciales, réseaux de communication (3,3 %),
- eaux continentales (2,4 %).

La commune ne s'artificialise pas rapidement du fait des fortes contraintes géomorphologiques. L'artificialisation est presque inexistante depuis la création du dernier lotissement « la Peltrie ».

Un village en deux parties



Coupe schématique de Port-Brillet (Réalisation : LMT)



Localisation de la coupe ci-dessous
(fonds de carte Géoportail)

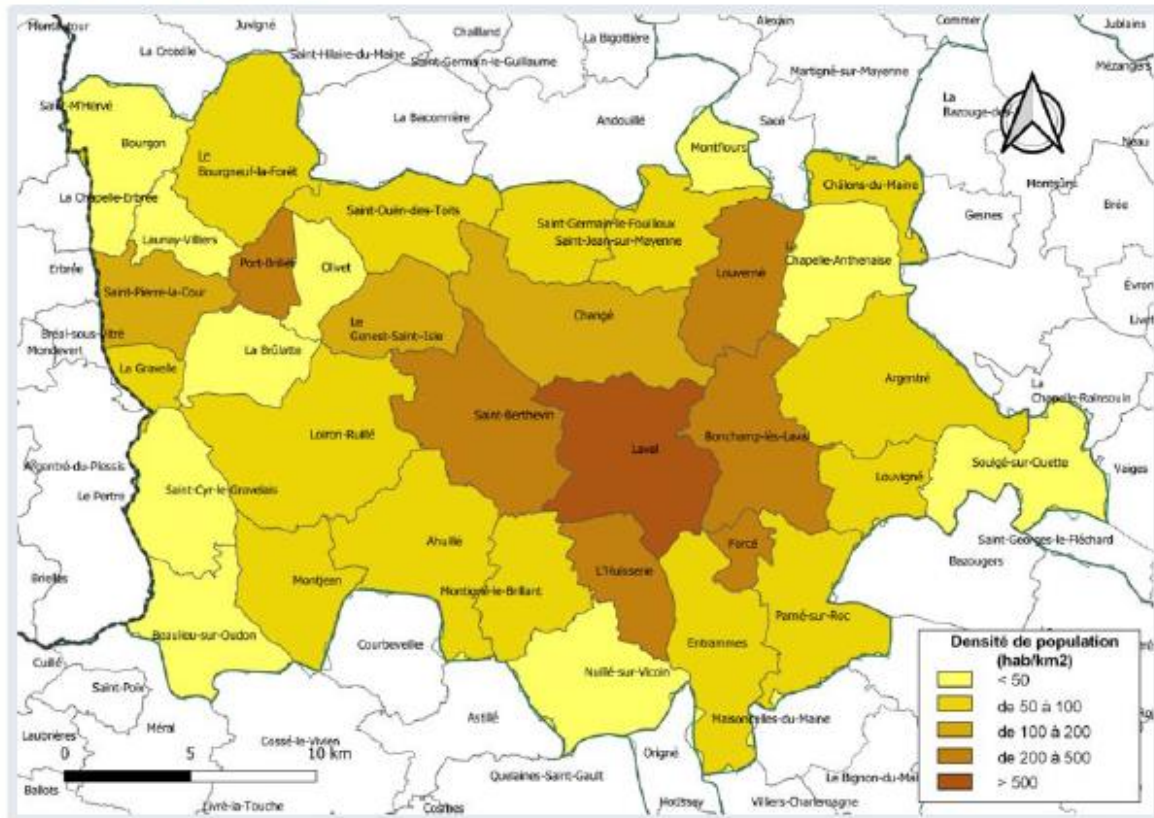
Le village, lié à la forge, se construit sur la rive gauche du Vicoin, entre les deux forêts, à proximité de l'ancien moulin de la Poulardière. La partie Nord de la rivière est plus densément construite et s'étend jusqu'à la lisière du bois. Elle accueille les commerces, les services et équipements publics.

La partie au Sud du Vicoin se construit autour de la chapelle des fondeurs. Elle accueille le château, maison du propriétaire des forges, ainsi que des quartiers ouvriers.

Diagnostic territorial de Port-Brillet



Une densité remarquable



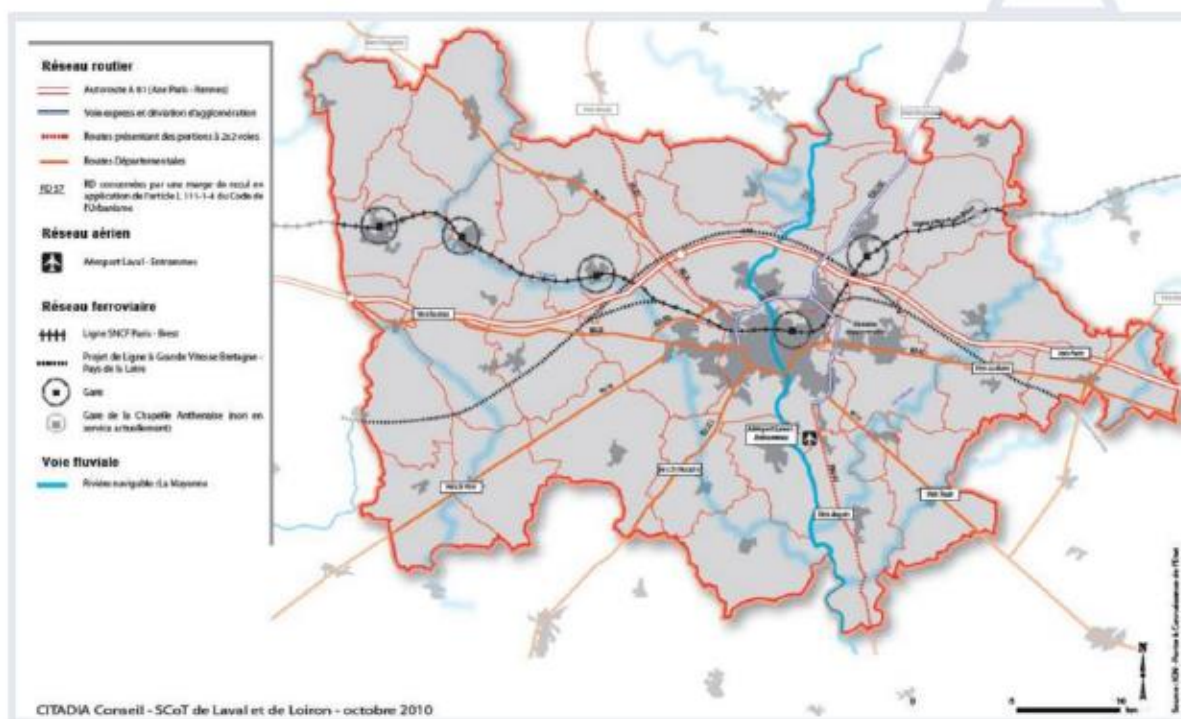
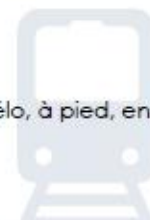
Elle compte aujourd'hui une population de 1 799 habitants (recensement INSEE 2019). La densité de la commune est importante : 222 hab./km². Elle se positionne ainsi en 6^{ème} position dans le département des communes les plus denses, la moyenne départementale étant de 59 hab./km², la moyenne française est de 105 hab./km². La petite superficie de la commune explique en partie, mais c'est surtout les typologies de logements ouvriers et la présence d'un centre ancien qui permettent d'accueillir de nombreux habitants sur une surface limitée.

La commune est donc assez singulière, doté d'un caractère rural tout en proposant une densité habituellement présente pour des communes centres ou agglomérées aux villes centres.



Transports et déplacements

8% de la population de Port-Brillet se déplace pour aller au travail en mobilité active (vélo, à pied, en roller, trottinette, ...), et près de 79% le font en véhicules motorisés.



Voies routières de desserte

Port-Brillet est située à un emplacement stratégique sur la route de la Bretagne, elle est desservie par trois départementales (D137 qui relie le Loiron à Ernée, D576 qui relie Olivet à Saint-Pierre-La-Cour, D279 qui relie Port-Brillet à Launay-Villiers), à 11km de l'A81 (l'Armoricaine) reliant Le Mans à La Gravelle, à 30 min de l'aérodrome de Laval/Entrammes et possède une gare TER située sur l'axe Paris-Brest.

Voie ferroviaire – l'importance d'un pôle multimodal

Le recours au transport en commun a augmenté à Port-Brillet, représentant désormais 4,6% des déplacements. L'absence de réseau de bus en 2018 conduit à penser que la gare est de plus en plus utilisée, représentant le seul transport en commun de la commune.

Les trains TER de la ligne SNCF 22 (Le Mans – Laval – Rennes) s'arrêtent en moyenne six fois par jour à Port-Brillet. Il faut ainsi 13 min et 40 min pour se rendre respectivement à Laval et à Rennes.

Le SCoT* de Laval-Loiron avait relevé l'importance des dessertes ferroviaires de la ligne Le Mans – Rennes. Le renforcement du rôle de la gare était accompagné par le rabattement des communes voisines vers ces lieux, renforçant ainsi le rôle de pôle de proximité de la commune. Un aménagement des pôles d'échanges multimodaux (PEM) relais a été proposé dans le cadre du SCoT. Cette réflexion est à mener avec l'autorité organisatrice de mobilité (AOM), compétence prise par Laval Agglo en 2019 suite à la loi MAPTAM de 2014.



La desserte TER est un atout pour la commune, mais coupe la commune en deux parties : le centre bourg avec les commerces et services ainsi que la majeure partie des habitations au Nord, et la fonderie avec le quartier de Charpenterie au Sud.

Le passage à niveau situé au cœur du bourg est source de danger et gêne la fluidité de la circulation aux heures de pointes. Des actions correctives ont été identifiées pour limiter les dangers du passage à niveau par le CEREMA.

Réseau viaire de la commune

La route départementale (RD576) qui traverse la commune a été déviée par le collège et la rue du Bourgneuf pour éviter le passage routier de transit dans la rue des Forges.

Un plan de circulation apaisée a été réalisé par Mayenne Ingénierie en 2021. Ce plan propose des limitations de vitesse dans le bourg pour adapter la vitesse au contexte urbain. L'aménagement des voies en conséquence doit être accompagné d'un plan d'aménagement des voies, sécurisant des déplacements piétons accessibles et proposant des itinéraires de mobilités actives.

Les secteurs dangereux ont été identifiés, des aménagements dédiés permettront de sécuriser les usagers.

Mobilités douces, actives, alternatives et durables

Le réseau piéton de mobilités douces n'est pas sécurisant pour les usagers. La prépondérance de la voiture et le manque d'aménagement des voies n'engagent pas la population à recourir à des modes de déplacements non motorisés. Un réseau de voies sécurisées pour piétons et un réseau de pistes 2 roues non motorisées est nécessaire pour mailler la commune de déplacements alternatifs à la voiture.

Transports en communs

La compétence mobilité est passée à Laval Agglomération.

Une desserte de transport urbain lavallois va être mise en place, l'arrêt sera situé à Loiron. Les liaisons de Port-Brillet à Loiron seront donc à étudier pour faciliter les mobilités des habitants, notamment via du rabattement et transport à la demande.

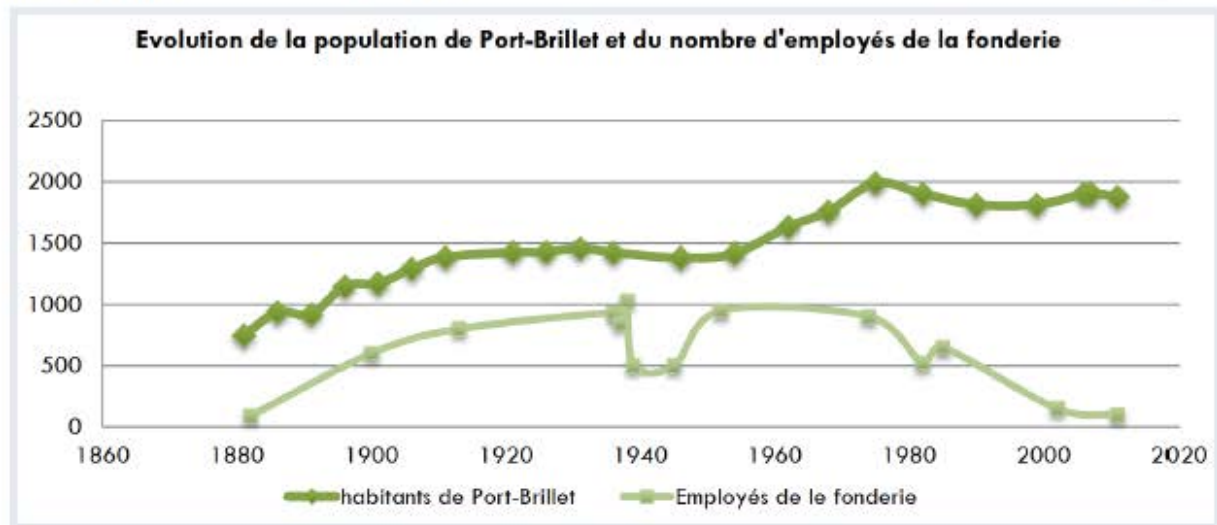


Démographie

Cette section est une synthèse des données de l'observatoire de l'habitat 53 de 2020, des données locales de l'INSEE et portrait de territoire de l'observatoire des territoires et de Compass à l'échelle de l'agglomération lavalloise.

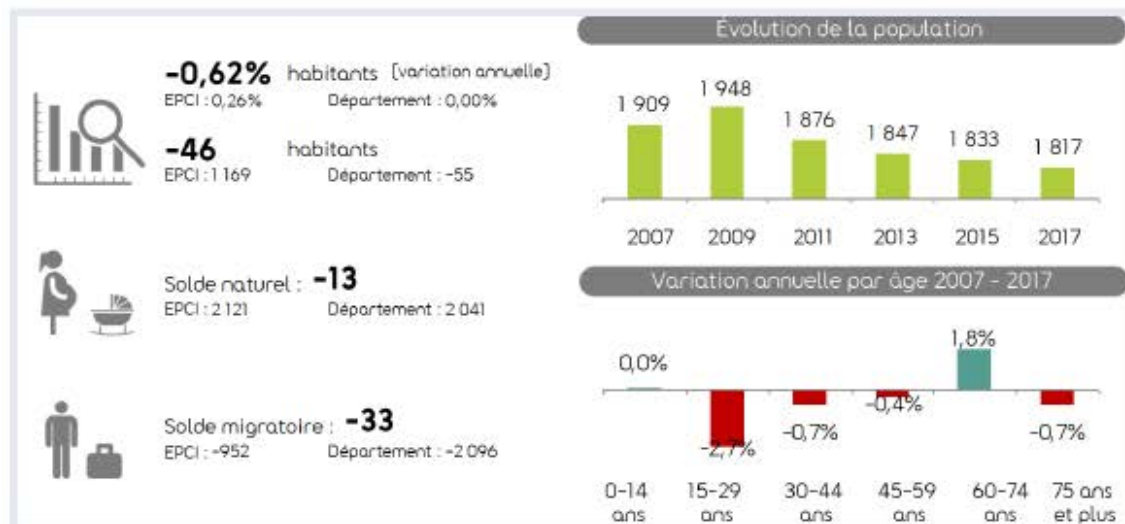
La dynamique démographique

La démographie de la commune semble étroitement liée à l'activité du site industriel. Les phases de décroissement de population successives se calquent sur le nombre d'employés à l'usine. Les employés ne résidant pas tous à Port-Brillet, l'incidence est malgré tout limitée. La population stagne autour de 1 800 habitants depuis le recensement de 2013.

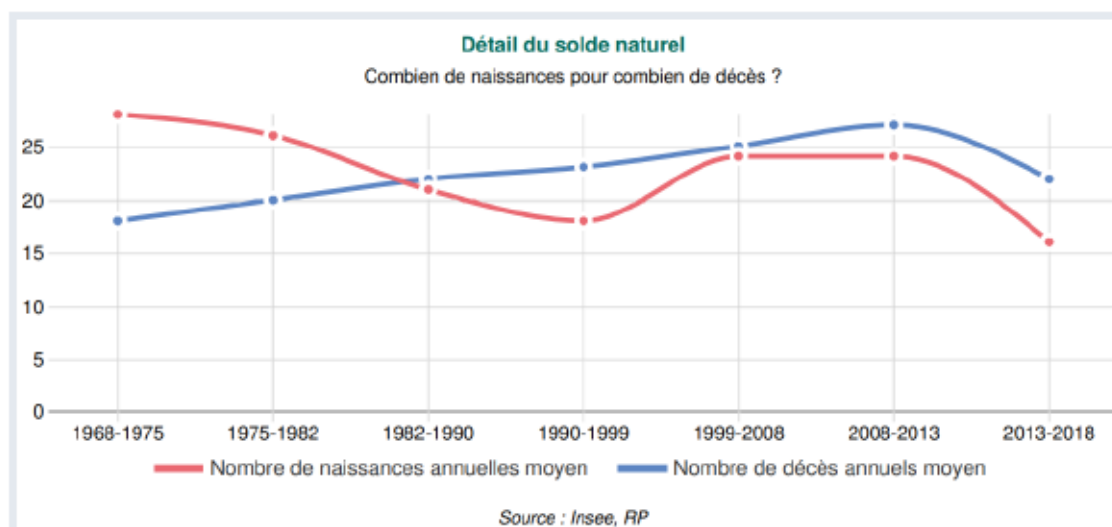


graphique réalisé par LMT - 2014

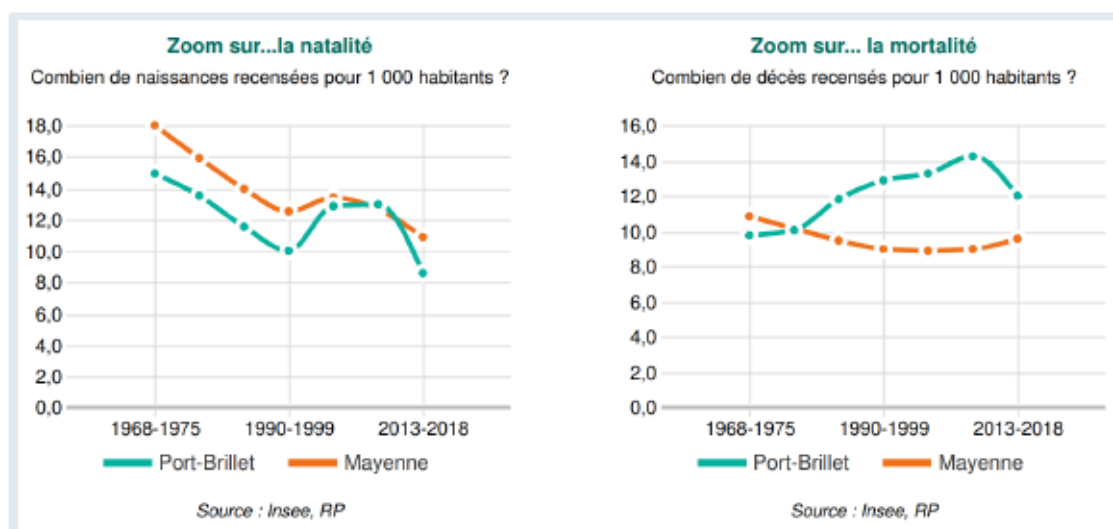
Sur la période de 2013 à 2019, la variation de population de la commune est de -2.6% (+1.7% pour l'agglo). La perte de population est répartie sur le solde naturel (-6 en moyenne annuelle) et le solde migratoire (-4 en moyenne annuelle)



Diagnostic territorial
de Port-Brillet

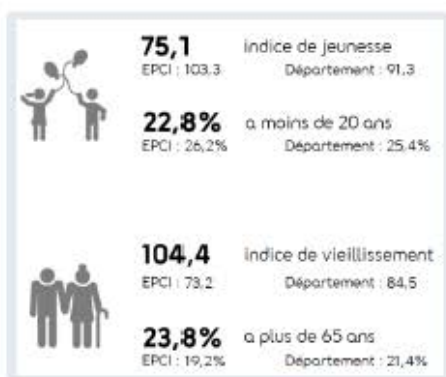


Ce solde naturel peut s'expliquer par la présence d'un EHPAD sur la commune de 62 places et donc par une proportion plus forte de personnes âgées. On notera que la dynamique du solde naturel du département est devenue positive entre 2013 et 2018. La forte hausse, puis chute du taux de mortalité peut s'expliquer par la population ouvrière au plus fort de l'usine dans les années 50. La baisse de naissance entre 2013 et 2018 peut s'expliquer par la fermeture de l'usine, et donc du départ de familles (60 personnes sur cette période), mais surtout par l'absence de constructions neuves à proposer sur la commune, réduisant ainsi le renouvellement des foyers et l'arrivée de jeunes ménages.



Les caractéristiques démographiques conduisent ainsi à un indice de vieillissement* de la population de 104,4, pour un taux sur Laval Agglo de 73,2 et de 84,5 pour le département. L'indice de vieillissement se démarque du département dans les années 70 en prenant une plus forte progression. Toutefois, les dynamiques sont similaires, laissant penser que l'indice de vieillissement est dû à une plus forte représentation de la tranche d'âge des plus de 65 ans. 25% des plus de 75 ans vivent dans un établissement pour personnes âgées, 13% en Mayenne. Et près de 50% des plus de 75 ans vivent seul à leur domicile (61 personnes recensées en 2018). Cette population est quasi exclusivement féminine : 56 femmes pour 5 hommes.

Diagnostic territorial
de Port-Brillet



La population sénior sur la commune de Port-Brillet est un donc un sujet à part entière, entraînant des enjeux de maintien à domicile, d'accessibilité des équipements et d'adaptation des offres de services.

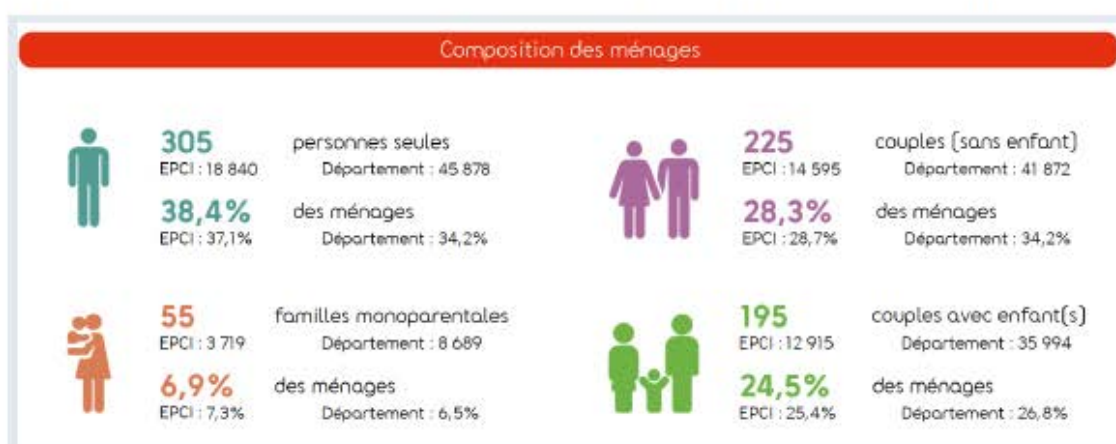
En parallèle, l'arrivée de familles avec enfants ou les naissances sur la commune sont à faciliter pour contrebalancer le vieillissement naturel de la population existante. Des offres de services attrayantes et des logements adaptés pour le parcours résidentiel.

Ménages

La commune compte **795 ménages en 2017**, avec une moyenne de **2.3 personnes par ménage**, se positionnant dans les mêmes moyennes que le département et l'agglomération.

Les migrations résidentielles sont principalement représentées par la tranche d'âge des 19-30 ans. La commune de Port-Brillet a accueilli 13 familles avec enfants en 2017-2018, la positionnant dans un dynamisme assez fort pour la seconde couronne de l'agglomération.

La représentation des populations étrangères et immigrées est très faible, autour de 1% respectivement. Elle est située autour de 5% pour l'agglomération, et 3 pour le département. Elle a toutefois une évolution de +65% entre 2008 et 2018, la positionnant dans une forte dynamique d'accueil, comparé à la moyenne de l'agglomération (+49%), de la seconde couronne (+48%) et même du département (+40%).



« L'observation de la baisse du nombre moyen de ménages est un constat récurrent sur les territoires, (...) à rapprocher des effets d'un vieillissement de la population locale principalement lié à un glissement des âges des populations déjà sur place. »
portrait social de Laval agglomération, Compass, mars 2022



Profil des familles

Les personnes vivant seules représentent 38% de la population à Port-Brillet. Cette proportion est la plus forte de l'agglomération. Ce sont pour moitié des retraités, pour l'autre des actifs.

Les familles monoparentales sont en baisse sur la commune, passant en dessous de 7%, fait atypique dans une dynamique territoriale à la hausse depuis les années 90. Les familles recomposées ont triplé en 30 ans, portant à 11% les enfants vivants dans une famille recomposée. L'incidence sur la demande en logement est donc importante.

Le nombre de famille évolue positivement entre 2013 et 2018 (+6%). Le profil de la commune semble s'orienter vers un accueil de nouvelles familles, l'attractivité de Laval et Vitré, les équipements et services présents pour la jeunesse ainsi que la desserte en train peuvent participer de ce regain d'intérêt.

Les enfants (0-11 ans)

Les mineurs représentent 21% de la population, un des taux les plus faibles de l'agglomération. La présence de l'EHPAD peut expliquer cette faible part, tout comme l'installation récente de jeunes ménages. La dynamique est à étudier au prochain recensement.

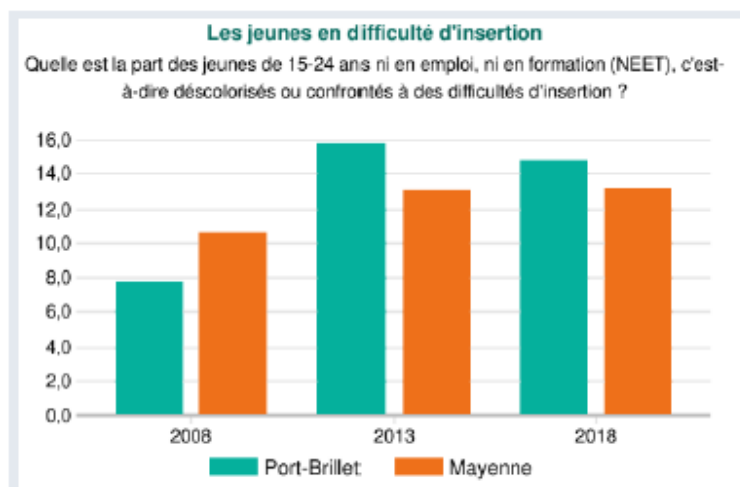
L'étude de Compass a proposé un baromètre de fragilité des enfants, reprenant ainsi des indicateurs de vulnérabilité. Il est construit sur l'approche de facteurs cumulés, pouvant indiquer une probabilité de difficultés socio-éducatives lorsque l'enfant se trouve dans plusieurs des situations décrites. (cf. étude Compass, p.82). **La monoparentalité et la précarité de l'emploi d'au moins un des parents est présent pour 1 enfant sur 5 de la commune.** La proportion de parents non diplômés est une des plus forte de l'agglomération avec plus de 6% des parents, tout comme la part de parents sans emploi (4,5%). Une part importante de ces enfants sont en logements locatifs sociaux (14%) taux largement au-dessus des communes de la seconde couronne, 4 de ces communes seulement dépassent les 10%.

Si ces indicateurs ciblent des points de vigilance sur la fragilité des enfants de la commune, il faut noter que l'indice moyen en France est de 12 et de 9 à Laval agglomération. **La commune de Port-Brillet a un indice de 5.**

Les adolescents (11-17 ans)

La part d'adolescents de 11 à 17 ans vivant au sein d'une famille où aucun parent n'est en emploi est de 8.7% à Port-Brillet, taux le plus fort de l'agglomération, et nettement supérieur au taux moyen français qui est de 5.6% ou mayennais de 2.5%.

L'emploi des parents est donc un enjeu pour la commune, notamment pour la gestion de la vulnérabilité des mineurs.





Les jeunes adultes (18-24 ans)

La commune a perdu 40% de jeunes adultes entre 2008 et 2018. La vulnérabilité des publics jeunes se situe au moment du départ du domicile parental associé à une autonomie financière. La précarité de l'emploi et le coût du logement sont deux facteurs déterminants. Or 12% d'entre eux sont en précarité de l'emploi.

La poursuite des études et l'entrée dans l'emploi constituent les deux grandes raisons de mobilités géographiques. Les jeunes actifs sont une population à surveiller par les acteurs sociaux, pour les accompagner dans la mobilité. Près de 70% des jeunes de 19-25 ans sont ouvriers, l'autre part est employé.

Les séniors (+ de 60 ans)

La commune compte environ 1 personne sur 3 de plus de 60 ans à Port-Brillet (30.5% de la population). 4 communes de l'agglomération dépassent ce seuil de 30% de séniors.

Quels enjeux autour du maintien à domicile des personnes âgées ?							
Vivre seul à son domicile			Besoins potentiels en maintien à domicile				
Quelle part des 75 ans et plus vit seule chez elle ? - Ensemble			Combien de personnes de 75 ans et plus vivent seules chez elles et sont potentiellement concernées par des mesures de maintien à domicile ?				
Indicateurs	Port-Brillet	CA Laval Agglomération	personnes		%		
			Port-Brillet	CA Laval Agglomération	Port-Brillet	CA Laval Agglomération	
Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules (personnes)	61	3 880					
Part des personnes de 75 ans et plus vivant seules (%)	48,4 ▲	42,0	Femmes	56	3 075	91,8	79,3
			Hommes	5	803	8,2	20,7
			Total	61	3 878	100,0	100,0
Source : Insee, RP - 2018			Source : Insee, RP - 2018				

Si la proportion de 60-74 ans et de 75-84 ans est légèrement supérieure au territoire, la part de sénior de plus de 85 ans est 2 fois plus importante, liée à la présence d'un EHPAD sur la commune. Ces derniers sont plus sujets à des pertes d'autonomie, recourant ainsi à des aidants ou professionnels pour rester à domicile. A Port-Brillet, 1 personne sur 2 de 70-74 ans vit seule, et 1 personne sur 3 de plus de 75 ans. L'isolement physique est à prendre en compte dans ces maintiens à domicile.

L'EHPAD, situé sur la commune, assure l'accueil de 41 personnes.

L'indice de fragilité des personnes âgées de la commune est de 17, plus défavorable que la moyenne française qui est à 16, et que l'agglomération lavalloise qui est de 14. 30% d'entre eux ne possède pas de voiture. 3 sur 4 ont des logements anciens de 4 pièces et plus. Il y a donc un enjeu local pour le maintien à domicile, l'offre d'hébergement et les services d'aide à la personne pour accompagner au mieux la population sénior de la commune.



Niveaux de vie et catégories socio-professionnelles

Des revenus plus faibles par ménage que la moyenne départementale

Port-Brillet a le niveau de vie médian le 2^{ème} plus faible de l'agglomération, avec 1 684€ par mois. Pour mémoire, le seuil de pauvreté est de 1 063 € par mois en 2018. Le niveau de vie a évolué de 133€ entre 2012 et 2018.



Une population fragile dans l'emploi et la formation

La commune de Port-Brillet accueille une proportion importante d'ouvriers. La précarité des salariés de plus de 15 ans est assez forte sur la commune, avec environ 12% des personnes actives concernées. Près de 40% de la population a un niveau de formation bas, ce qui conduit à **près d'un jeune de 15-24 ans sur deux en activité** (48,6%). Cette proportion se retrouve chez les plus de 55 ans, taux plus élevé que les moyennes locales qui se situent autour de 53%. Dans ces tranches d'âges de début et de fin d'activité, les hommes sont plus touchés par le chômage.

L'emploi des séniors et des jeunes est donc un enjeu central à Port-Brillet.



Offre du territoire en logements - équipements - services publics

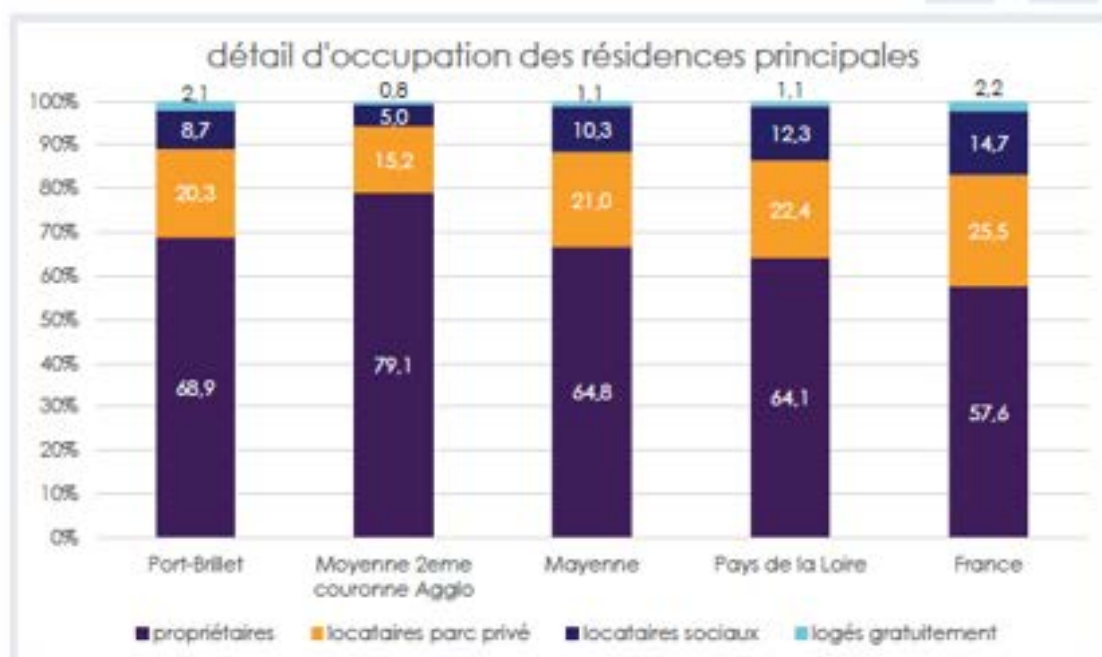
La commune propose des services et équipements structurants à l'échelle du territoire lui conférant un rayonnement important.

Logements

Résidences principales

La proportion de résidences principales est similaire au territoire, avec près de 90% du parc dédié.

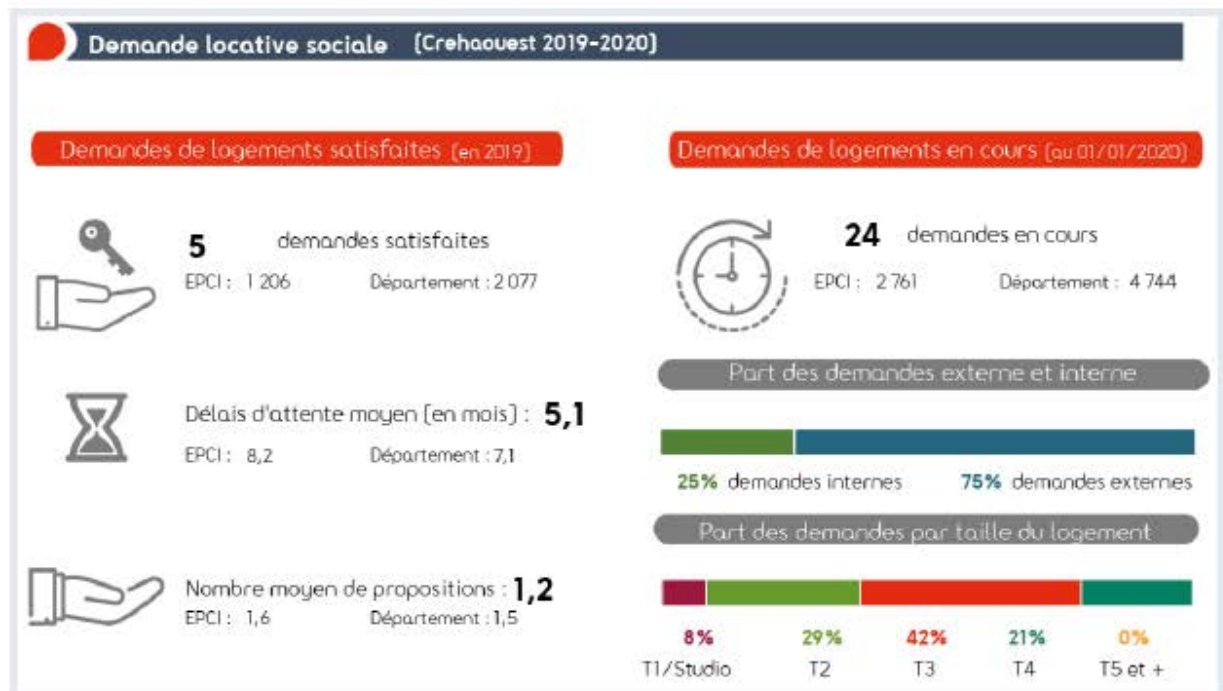
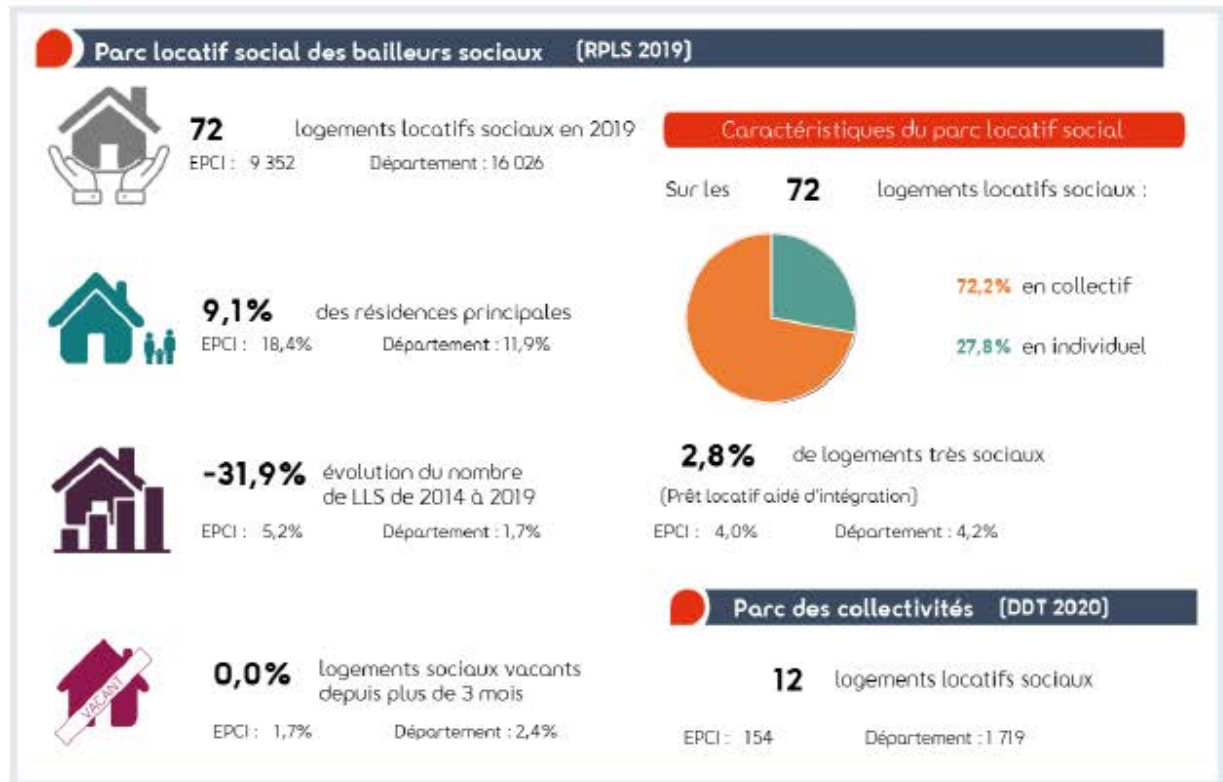
Un tiers des résidences principales font entre 60 et 80 m² de surface. Cela s'explique par la présence des logements ouvriers sur la commune. La part de logement de plus de 100m² est nettement plus faible (autour de 11%) tandis que la seconde couronne en a le double.





Ménages éligibles au logement social

Une plus grande proportion de ménages est éligible au logement social, comparativement au territoire environnant. Les T3 sont les typologies de logement les plus demandés.



Caractéristiques du parc immobilier



PLH de Laval Agglomération

- Orientation n°1 : favoriser le réinvestissement du parc existant
- Orientation n°2 : produire une nouvelle offre diversifiée, de qualité et correspondant à la diversité des besoins et des attentes des ménages actuels et futurs
- Orientation n°3 : répondre à la diversité des besoins en logements, en organisant la mixité aux différentes échelles, entre les communes et les quartiers
- Orientation n°4 : consolider une offre de services à l'échelle de Laval Agglomération permettant aux ménages d'être acteurs de leur parcours résidentiels
- Orientation n°5 : renforcer l'articulation avec les autres politiques d'agglomération (développement économique, rénovation urbaine, environnement...)
- Orientation n°6 : conforter le dispositif de pilotage, de suivi et d'animation du PLH

En accord avec les orientations du PLH et du PLUi, les objectifs de production sont :

Les objectifs de production d'une offre nouvelle sur la période du PLH 2019 - 2024

	Production globale de logements		Dont locatifs sociaux PLUS/PLA-I		Dont PLS	
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle
Port-Brillet	70	12	16	3		
Pôle 6 ex CCPL	644	108	80	13	0	0
Laval Agglomération	4545	758	800	133	300	50



OPAH de Laval Agglomération

Aides à la rénovation (Anah, SGFGAS, DGFIP)

 <p>21 logements subventionnés Habiter Mieux Sérénité (2014-2019) EPCI : 902 Département : 3696</p>	 <p>7 éco-prêts en 2018-2019 EPCI : 228 Département : 893</p>
 <p>11 logements subventionnés Anah Autonomie (2011-2019) EPCI : 345 Département : 1484</p>	 <p>Ménages bénéficiant d'un CITE en 2018 sur le département : 8 390</p>

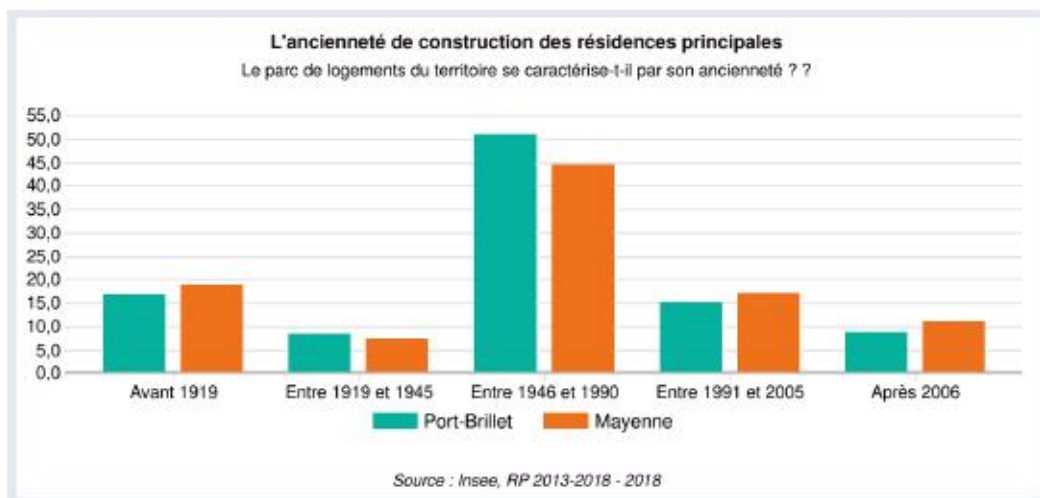
Les fortes phases de construction d'après-guerre ont développé un parc immobilier principalement daté des années 1946 à 1990. Ces constructions sont des cibles pour l'amélioration des performances énergétiques.

Depuis l'élargissement de l'OPAH de Laval Agglomération à la fusion avec le Pays de Loiron, 31 dossiers de réhabilitation thermique ont été déposés sur Port-Brillet. Sur un parc de 879 logements, la dynamique de réhabilitation énergétique est forte.



Financement des dossiers Anah 2020 – 2022 (29 dossiers)

Diagnostic territorial
de Port-Brillet

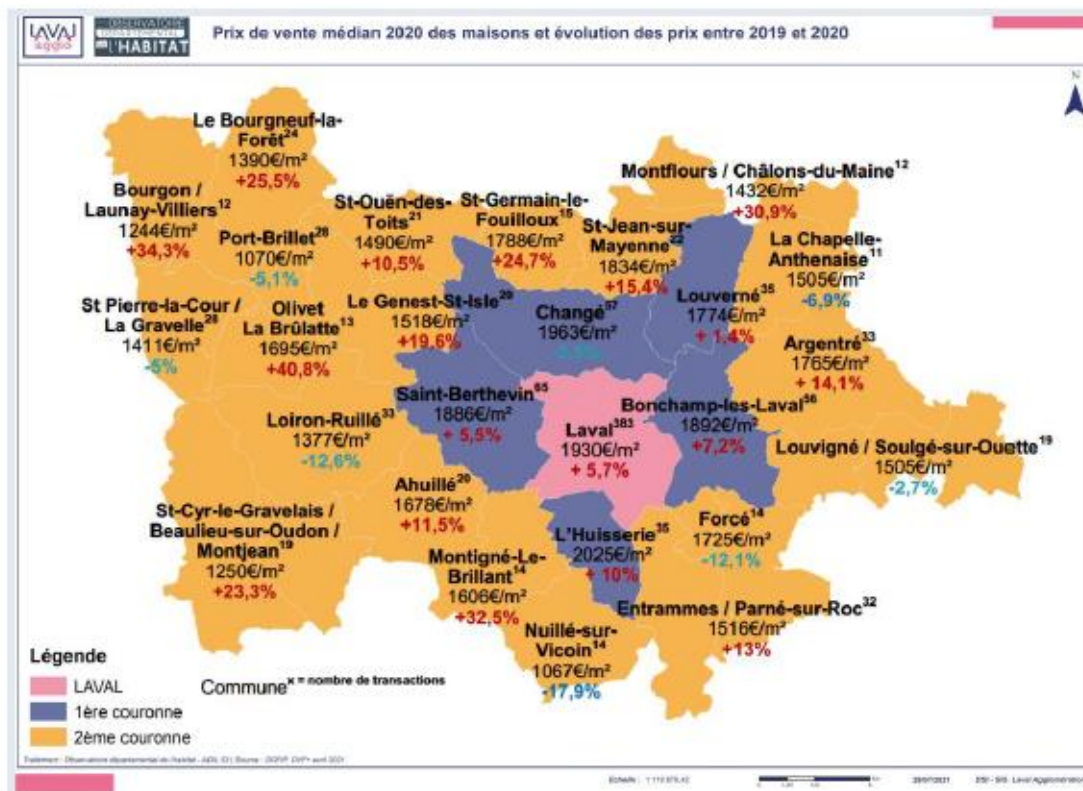


Vacance des logements

La vacance de 7,3% est légèrement supérieure à la moyenne de la seconde couronne de l'agglomération (6,5%). Elle est toutefois moins importante que sur le département (9% environ sur le département).

Dynamique de construction

La dynamique de construction est en baisse entre 2012 et 2019, avec un taux de 2%, pour une moyenne départementale de 2,5%. Les logements créés sont par contre d'une surface moyenne plus grande que le département, avec 119,7m² pour 100,6m².



Diagnostic territorial
de Port-Brillet



Vente de logements et de terrains

Evolution des prix au m² des terrains à vendre à Port-Brillet (53410)

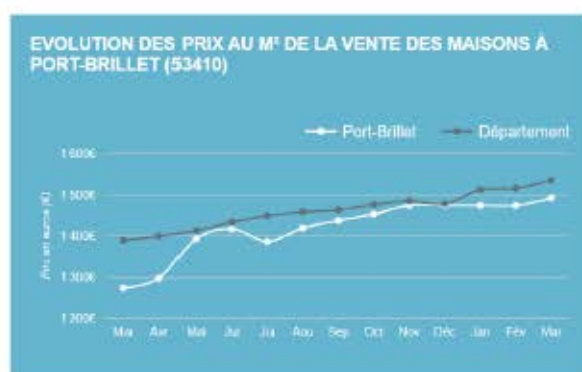


Concernant les terrains à Port-Brillet (53410), les prix connaissent une stabilité depuis un an (-14.8 %) où le prix médian s'établit à 23 € du m². Même constat pour le mois dernier avec de faibles variations de seulement -3 %. Découvrez tous les [prix de l'immobilier à Port-Brillet](#).

Evolution des prix au m² des maisons à vendre à Port-Brillet (53410)



Le prix médian au m² des maisons mises en vente pour le mois de Mars 2022 s'élève à 1 492 €. Il est marqué par une hausse significative de 17.2 % sur un an. Découvrez tous les [prix de l'immobilier à Port-Brillet](#).



Surface habitable et surface terrain

Surface habitable > Surface terrain >	Moins de 80m ²	De 80 à 99m ²	De 100 à 139m ²	140m ² et plus
Moins de 500m ²	1 709 €	1 341 €	1 590 €	1 085 €
De 500 à 999m ²	1 507 €	1 398 €	1 593 €	1 417 €
1 000 m ² et plus	-	1 411 €	1 607 €	1 582 €

Une offre adaptée de logements, extrait du PLH 2019-2026 :

Le vieillissement démographique est un enjeu important pour le territoire et souligne un certain nombre de besoins, à la fois en termes d'adaptation du parc de logements, mais aussi en termes de création d'offre dédiée. Selon les communes, des besoins s'expriment pour différents types de produits, en location mais aussi accession, besoins pour lesquels il conviendra d'envisager la création de produits « intermédiaires » et autres solutions alternatives entre le maintien à domicile et l'offre médicalisée. Le souhait des élus de répondre aux enjeux du vieillissement, et aux besoins des seniors, est récurrent mais il relève également d'un enjeu de coordination dans les réponses à apporter et d'une stratégie collective, s'appuyant non seulement sur le développement d'une offre neuve adaptée mais aussi sur la mobilisation du parc existant.

Clientèles, profil des ménages	Niveau des ressources	Types de logements pouvant potentiellement répondre à leurs besoins					
		Locatif social	Locatif privé	Accession aidée	Accession en neuf	Accession en ancien	Offre spécifique
Étudiants, stagiaires, apprentis			+				+
Isolés, jeunes actifs	Faible ou précaire	-	-				+
	Moyen	+	+	+	-	+	
	Haut		++		+	++	
Couples sans enfant	Faible ou précaire	+	-				
	Moyen	++	+	-	+	+	
	Haut		++		+	++	
Couples avec enfant(s)	Faible ou précaire	-	-				
	Moyen	+	+	-	+	+	
	Haut		+		+	++	
Familles mono- parentales	Faible ou précaire	---	-				
	Moyen	-	-	-	---	-	
	Haut		+		-	+	
Ménages plus âgés (+ de 60 ans), en évolution de parcours résidentiel	Faible ou précaire	-	-				-
	Moyen	+	+		-	-	+
	Haut		+		+	++	+
Isolés âgés, en recherche de structures ou de services		+	+				++

Tableau issu du PDH – 2015/2020

Le suivi des demandes locatives en mairie permet d'orienter les besoins pour la construction des futurs logements, et mieux saisir l'évolution de la demande (typologie des logements, localisation, besoins, ...).



Santé

Un réseau de praticiens installé

La commune de Port-Brillet compte un médecin généraliste, installé au pôle santé.

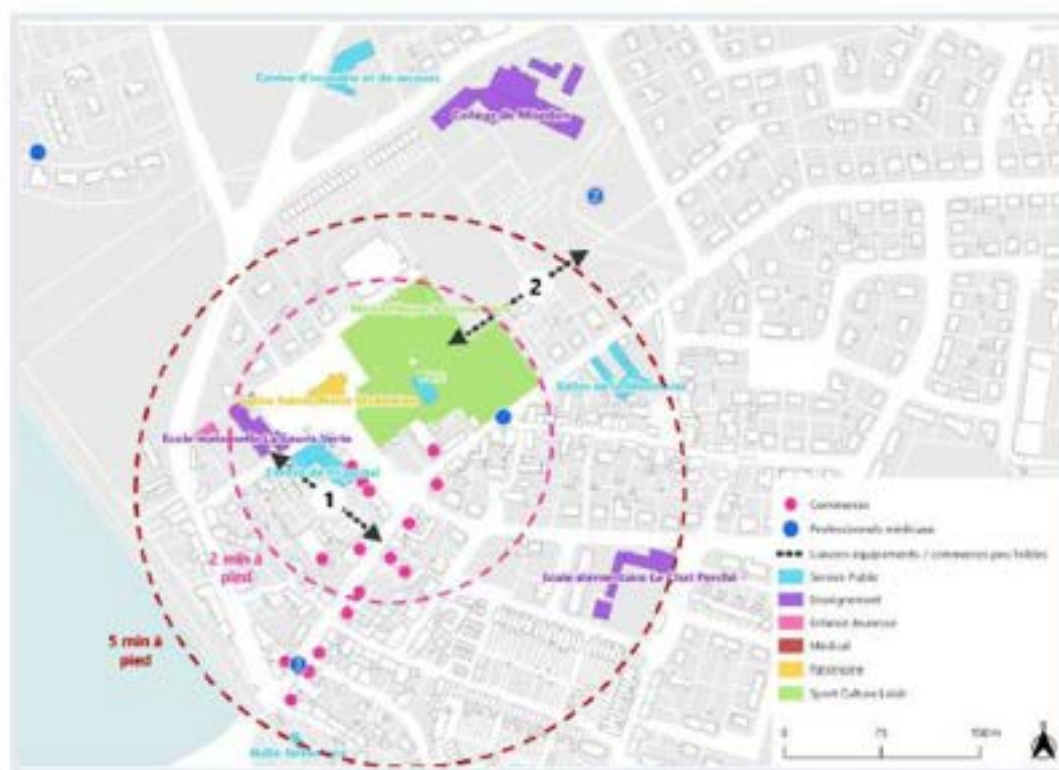
8 praticiens médicaux et paramédicaux complètent l'offre de soins, avec :

- 1 pharmacie
- 2 infirmiers
- 1 kinésithérapeute
- 1 sage-femme
- 2 podologues
- 1 ostéopathe
- 1 orthophoniste



Un magasin d'optique, d'audioprothèse et un centre de matériel paramédical permettent l'équipement nécessaire à la population. Un service d'ambulances complète l'offre de soin pour faciliter les prises en charge et déplacements des patients.

A noter le départ du dentiste qui n'a trouvé de reprenneur à son activité.



Un besoin en santé : un indice de fragilité élevé

L'étude Compass a mis en place un indice des potentiels besoins en santé sur l'agglomération. Port-Brillet a l'indice le plus élevé avec 19. La sur-représentation des plus de 75 ans, d'ouvriers de plus de 45 ans et d'inactifs sur la commune conduisent à avoir une attention particulière sur l'accès aux soins et au suivi médical.

Etablir une nouvelle dynamique pour la prise en charge des séniors

Une étude gérontologique est en cours de réalisation pour mieux identifier les besoins et les évolutions de l'offre de services et d'hébergement sénior sur le territoire. Port-Brillet accueille un EHPAD associatif, tout comme la commune voisine du Bourgneuf-la-Forêt. L'objectif de l'étude est d'impulser une nouvelle dynamique locale et promouvoir une offre médico-sociale diverse et adaptée. La démarche est soutenue par la délégation territoriale de l'ARS, et par le Conseil départemental de la Mayenne.

Petite enfance et éducation

Petite enfance

Actuellement, 9 assistantes maternelles proposent des services de garde d'enfants, **pour un total de 36 places. La PMI a fait état d'un déficit de 20 places sur la commune.** Un projet de MAM (maison des assistantes maternelles) permettra **de proposer 12 agréments à la rentrée scolaire de 2022.** 4 places seront encore disponibles dans cette MAM.



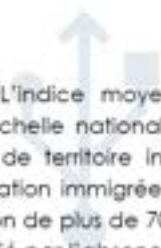
Enseignement

La commune de Port-Brillet recense 1 école maternelle, 1 école élémentaire, et 1 collège, pour un total de 571 effectifs en 2019-2020. L'ensemble de ces établissements sont publics. La commune n'a pas de lycée, les élèves poursuivent dans leur scolarité sur Laval ou Vitré. La liaison TER permet un lien facilité dans le parcours scolaire. Un centre de formation professionnel – MFR la Futaie – est également présent sur le territoire et forme à des métiers agricoles, au paysage et au bâtiment entre autres.

Numérique

Inclusion numérique

La commune présente un **indice de rupture face au numérique élevé à 13.** L'indice moyen sur l'agglomération est de 10, et de 7 en région Pays de la Loire. Il monte à 15 à l'échelle nationale. Le traitement des données réalisé par l'agence Compass dans le cadre du portrait de territoire intègre plusieurs critères. Parmi eux le niveau de formation, faible sur la commune, la population immigrée, peu significatif dans le cas de Port-Brillet, ainsi que les personnes sans emploi et la population de plus de 70 ans. **L'accès aux plateformes numériques est donc un enjeu sur la commune,** car complexifié par l'absence des maîtrises de l'outil. **Le public est donc éloigné des services proposés** de plus en plus par le biais de plateformes.



« Le niveau de formation, le rapport à la langue française, la connexion au monde du travail ainsi que l'âge, sont autant de facteurs aggravants ou facilitant pour accéder au numérique. »
portrait social de Laval agglomération, Compass, mars 2022

Accès aux services 4G

Le territoire de Port-Brillet est totalement couvert par la 4g depuis 2019, selon les données ARCEP. La disponibilité se fait en extérieur et selon les modalités des opérateurs téléphoniques.

Accès à la fibre optique (FTTH)

La part de locaux raccordables à la fibre optique évolue nettement depuis le déploiement du réseau en 2019 sur le territoire.

Comparaison temporelle du nombre et de la part de locaux raccordables à la fibre optique
Comment a évolué l'accessibilité de mon territoire à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique

Période	Part des locaux raccordables FTTH (fibre optique) (%)		Nombre de locaux raccordables FTTH (fibre optique) (locaux)	
	Port-Brillet	Mayenne	Port-Brillet	Mayenne
2019	0,0	33,9	0	55 317
2020	44,3	57,2	512	105 263
2021	68,1	67,7	783	126 966

Source : Arcep, données du 1er trimestre 2019, du 4ème trimestre 2020 et du 2ème trimestre 2021



Sports

La commune est dotée de plusieurs infrastructures sportives, avec notamment :

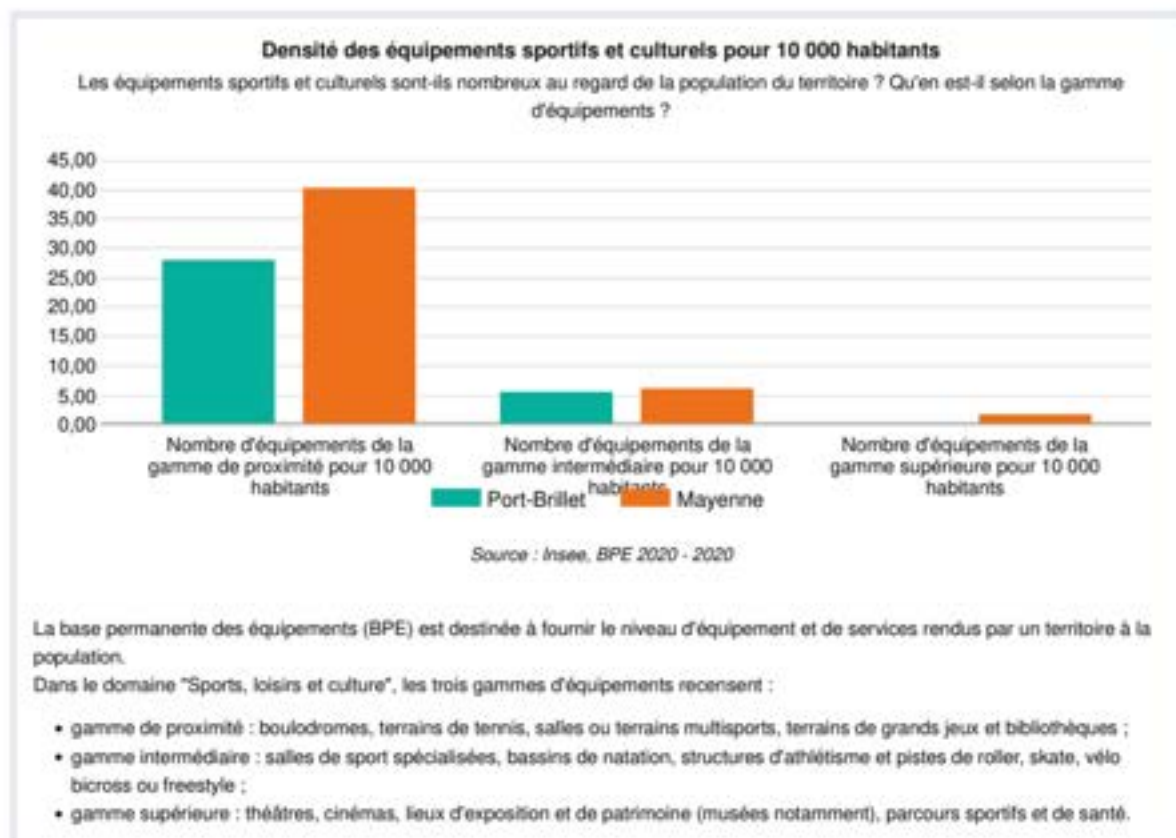
- 2 terrains de football,
- 1 gymnase,
- 1 terrain de tennis,
- 1 terrain de pétanque.



La pratique sportive est complétée par des équipements de proximité grâce au **city-stade**. La commune est également traversée par le GRP des « marches de Bretagne ». Une station trail et un circuit « Gravel » passent en bordure de la commune.

La présence de l'étang et des forêts, couplée à un fort dénivelé, est un atout pour les épreuves sportives. La commune accueille donc souvent des événements de type triathlon, trail, ...

Le nombre de licenciés sportifs sur la commune est élevé, **plus d'1 habitant sur 4 est licencié**.





Tissu associatif

La commune est dotée d'un tissu associatif ancré dans le fonctionnement communal. Le diagnostic issu du programme « territoire d'engagement » permettra de bien cerner les atouts et potentiels du tissu associatif dans la mise en œuvre de projets et l'implication citoyenne.



Structures à rayonnement territorial

Certaines associations ont un rôle structurant l'offre de services et les équipements de la commune. C'est le cas notamment de l'ESAT Robida et de l'EHPAD La résidence, dont le statut associatif permet de proposer des services qui rayonnent au-delà de la commune.

La MFR la Futaie, évoquée dans la partie enseignement, est également sous statut associatif.

Enfin, l'ADMR assure un service à la personne qui maille le territoire et supplée à des offres privées. L'Épicerie solidaire est située à la Brûlatte, mais dans la zone agglomérée de Port-Brillet, profitant ainsi à ses habitants.

Le centre de loisirs

Le centre d'accueil et de loisirs est géré par l'association « ça coule de source », la positionnant comme partenaire privilégié pour la commune dans les projets liés à la jeunesse. Il accueille également des enfants de communes voisines, faisant ainsi rayonner l'attractivité de la commune.

L'association ça coule de source est conventionnée avec la commune de Port-Brillet, La Brûlatte, Olivet et Launay-Villiers. Elle propose un accueil de loisirs 3-10 ans, un espace jeune 11-17 ans et des projets d'animation locale. Les objectifs sont de créer du lien avec les enfants, les jeunes et les adultes. Accompagner et susciter les initiatives et les projets des jeunes et des enfants et construire ensemble des projets.

L'accueil de loisirs et l'espace jeunes accueillent les enfants et les jeunes les mercredis et pendant les vacances scolaires. Des animations sont également proposées pour les jeunes le vendredi soir et le samedi. L'association propose également des séjours de vacances et accompagne les jeunes dans la mise en place de projets.

Tout au long de l'année, elle organise ou participe à la mise en place des animations locales telles que rallye pédestre, des cafés parents, des conférences/débat, des animations famille dans le but de créer du lien entre les différentes générations, les acteurs de la vie locale et tous les habitants de la commune.

L'association est composée de parents, de bénévoles soutenues par une équipe de 5 salariés : une directrice, une coordinatrice enfance/petite enfance, une référente jeunesse, un animateur jeunesse et une comptable.

L'union des commerçants

L'union des commerçants et animations (UCA) de Port-Brillet a été créée en 1977 et a proposé durant de nombreuses années des animations et expositions dans le centre-ville. La commune a été récompensée en 2014 en obtenant le label « commerce de proximité » décerné par l'association « journée nationale du commerce de proximité, de l'artisanat dans le centre-ville ». L'union des commerçants était à l'initiative de cette démarche pour promouvoir l'offre commerciale de la commune. Elle n'est plus active depuis 2019 mais garde une existence légale. Elle peut donc être remobilisée.



Un espace découverte et initiatives

Le Chalet des échanges de savoirs est un Espace de Découvertes et d'Initiatives créé en 2002. Différentes propositions collectives sont faites pour et par les habitants du Pays de Loiron. Exemple : des ateliers manuels (crochet, origami, art textile), des découvertes (spectacles, randonnées, atelier lecture Pupitre, informatique), des temps familles pendant les vacances scolaires, des moments de partage (atelier repas).

C'est un lieu convivial pour : prendre un moment pour soi, rencontrer d'autres personnes, participer à un échange de savoirs, transmettre un savoir, participer à la vie locale (projet, temps festif, événement), etc. En 2020, l'association a accueilli 325 personnes dont 90 ont adhéré à l'association. Celle-ci est gérée par un Conseil d'administration comptant 9 membres. Le Chalet des échanges de savoirs fonctionne avec 2 animatrices à l'insertion et 8 personnes ressources (bénévoles actifs).

Les activités peuvent avoir lieu dans des salles communales. A Port-Brillet, une salle est mise à disposition du lundi au jeudi (où est également le bureau des animatrices), située à côté de la salle polyvalente de la Madeleine.

L'association des anciens fondeurs

Créé le 29 novembre 2011 lors de la fermeture de l'usine PEBECO, l'activité de l'association est centrée sur la location et la gestion de la salle des Fondeurs et organisation de journées à thèmes. Les anciens fondeurs vont s'associer à l'opération de restauration et de déménagement du pavillon dit "Eiffel" ou « Danly ». 96 personnes sont adhérentes et proviennent de PORT BRILLET et des autres communes du Canton de Loiron.

Le sport-culture et loisir (SCL)

Association sportive très impliquée dans le développement d'événements sportifs sur la commune. Elle compte plusieurs sections sportives dynamiques et participant à l'attractivité de la commune : parmi elles : la gymnastique, le vélo, la pétanque, le yoga, la GRS, le tennis de table, la pêche et la course à pied, la palme en eau douce.

Le sport est également proposé par d'autres associations sportives en dehors du SCL :

- L'amicale des sapeurs-pompiers.
- L'entente tennis du pays de Loiron,
- Le groupement jeune « football 3 sources »,
- Le handball club du pays de Loiron,
- La retraite sportive du pays de Loiron.

Les Brillet-Pontins ensemble

L'association a été créée le 26 août 2020 et s'est donné comme objectifs :

- favoriser le vivre ensemble par des animations intergénérationnelles
- contribuer à l'information des habitants sur les sujets d'actualité, en lien avec la vie quotidienne.
- développer la participation de chacun à la vie de la commune.

Elle s'implique dans les actions et projets communaux.

Associations culturelles thématiques hébergées à Port-Brillet

Le CLAM 53 propose depuis 10 ans des exposition-vente de miniatures agricoles et travaux publics. Avec un pari gagné (faire venir plus de 900 visiteurs) près de 1300 adultes et 300 enfants découvraient le monde de la miniature agri et travaux-publics en 2021.

Economie

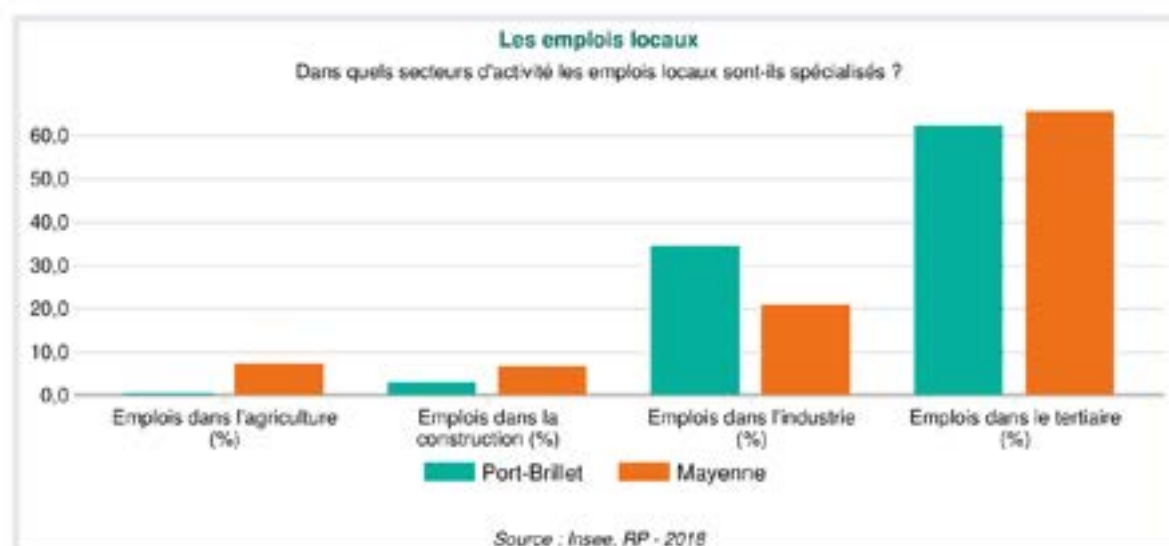
Emploi

Un territoire à forte concentration d'emploi

La vie économique locale ne peut aujourd'hui se concevoir sans l'environnement intercommunal. **Nombre de Brillet-Pontins trouvent un emploi dans les communes voisines et jusqu'à Laval, Vitré ou Rennes.** Inversement ; **nombre d'entreprises trouvent leurs salariés dans ce bassin d'emploi.**

La concentration de l'emploi à Port-Brillet est de 104%. La commune propose 773 emplois pour 743 actifs sur la commune. **Le taux d'activité est de 55%** chez les plus de 15 ans, un taux constant depuis près de 10 ans. Ce nombre d'emploi a très fortement baissé avec les difficultés de l'usine dans les années 70, puis à sa fermeture en 2011. Depuis, le nombre d'emploi est stabilisé, lié à des entreprises bien installées dans le territoire et à l'activité régulière.

Les emplois locaux sont principalement dans le tertiaire (près de 60%) et dans l'industrie (autour de 30%). L'agriculture représente une activité quasi-nulle, et les emplois de la construction est une part très faible (autour de 3%).



Chômage

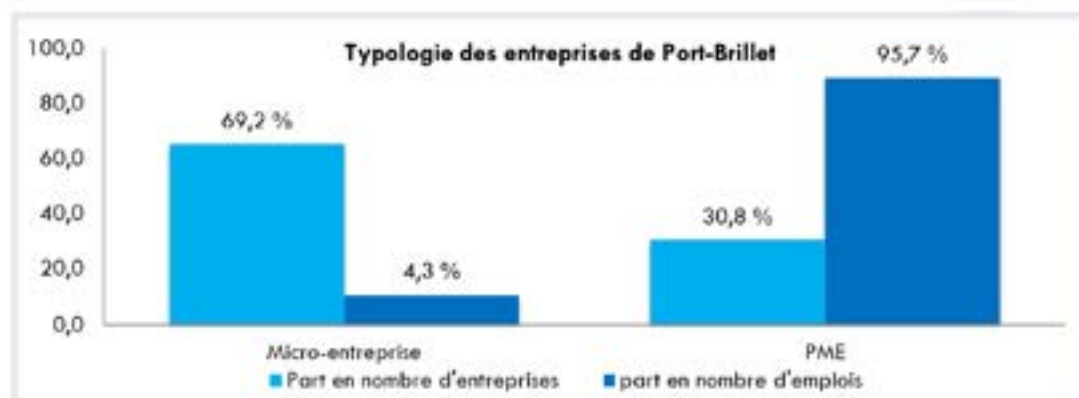
Le taux de chômage est plus important chez les hommes à Port-Brillet : 10,5% pour 8%. La fermeture de l'usine PEBECO, employeur local qui cessé son activité en 2011, lié à un refus de mobilité géographique, pourrait expliquer cette différence.



Tissu entrepreneurial

La proportion de travailleurs non-salariés sur la commune baisse en continu depuis 15 ans.

La commune de Port-Brillet compte environ 23 entreprises (hors commerces, services et administration), allant du simple artisan à une PME de plus de 100 employés. On distingue à Port-Brillet deux types d'entreprises (définitions INSEE) :



Graphique réalisé par LMT – diagnostic 2014

La commune accueille deux types principaux de secteur industriel

L'industrie du textile : elle est très développée sur la commune avec cinq entreprises, employant près de 170 personnes, dont deux spécialisées dans la maille de luxe : Mail'Tub, Synertex et maille création.

L'industrie de menuiserie : l'entreprise Bignon, localisée à Port-Brillet depuis 1969, emploie à elle seule 120 personnes.

On y trouve également :

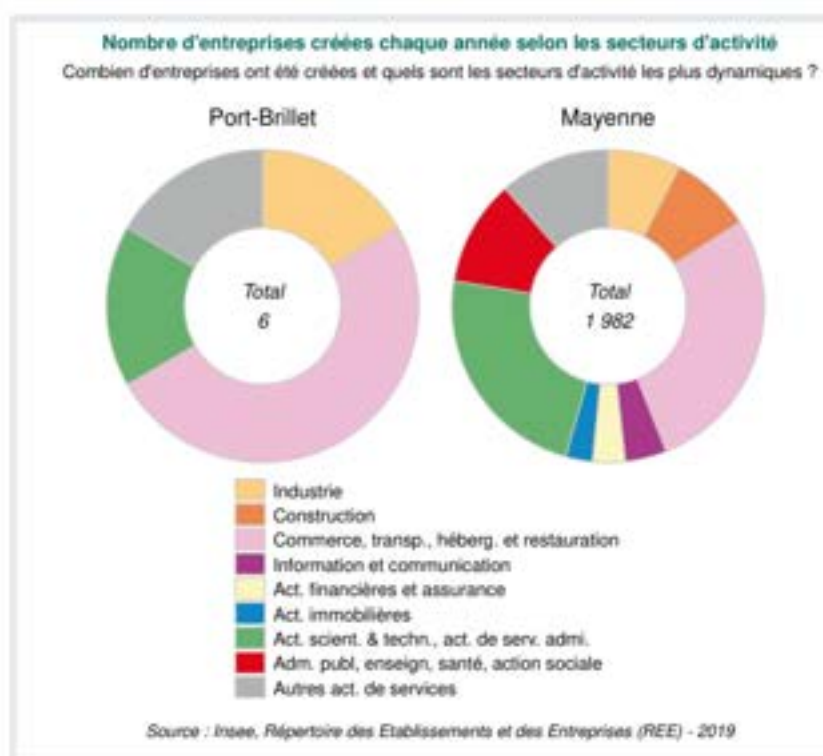
- SMI, une société de maintenance industrielle et textile,
- Dépannage fournil, matériel et équipement pour boulangerie et pâtisserie.
-

Artisanat et entrepreneurs

La commune possède des entreprises maillant le territoire de services à la personne, de prestations intellectuelles et de réalisation de travaux. En dehors des entreprises liées au paramédical, on trouve :

- Des artisans maçons,
- Des services espaces verts,
- Un taxi,
- des garages automobiles,
- Des artisans menuisiers,
- Une agence d'architecture.

Le village des artisans, situé au Libaret sur la route de la Brûlotte participe directement aux services et emplois pour la commune.



Etablissements publics

La commune dispose d'établissements publics générateurs d'emplois. Outre les établissements scolaires publics, on y trouve :

- Un centre de tri postal,
- Une gendarmerie,
- Un centre de secours,
- Une unité d'exploitation routière du conseil départemental.

Ces établissements contribuent à la fonction de polarité de Port-Brillet au sein de son territoire.

Activités socio-économiques

La vie économique est aussi le fait d'associations à caractère professionnel qui tout en fonctionnant dans le cadre de la loi 1901, contribuent au bien-être et à la richesse matérielle de tous. Ce sont en outre des employeurs.

La Futaie est un MFR qui opère dans le cadre du régime de la formation continue des entreprises.

Robida, ESAT associatif de la Fondation Paul Laizé, a une part d'activités marchandes.

La Résidence, EHPAD associatif de la Fondation Paul Laizé propose des repas pour les écoles.



Commerces

La commune a été récompensée en 2014 en obtenant le label « commerce de proximité » décerné par l'association « journée nationale du commerce de proximité, de l'artisanat dans le centre-ville ». L'union des commerçants était à l'initiative de cette démarche pour promouvoir l'offre commerciale de la commune.

Le tissu commercial est assez dense pour une commune de cette taille en Mayenne. On recense ainsi :

- 1 supérette
- 2 boulangeries-pâtisseries
- 2 bars
- 1 tabac presse
- 1 restaurant
- 2 salons de coiffure
- 1 esthéticienne
- 1 fleuriste
- 1 agence postale
- 1 couturier
- 1 agence informatique
- 1 brocante
- 2 banques.

Cette offre commerciale est complétée par une offre de services liés à la santé, développée précédemment. La polarité commerçante se situe le long de la rue des Forges et dans les rues adjacentes (rue de la mairie et rue du Bourgneuf).





Agriculture

Trois exploitations agricoles exercent leurs activités sur Port-Brillet :

- GAEC Réchais à la Maison Neuve, centré sur élevage,
- Cyril Pannetier à la Trochère en élevage bovin,
- Raimbault Christian dont une partie se trouve sur Port-Brillet, le siège étant sur la Brûlatte.

Des activités para-agricoles complètent l'activité :

- La CUMA de Misedon, proposant des équipements agricoles,
- La plateforme MAYENNE-BOIS-ENERGIE de Port-Brillet.

« L'agriculture fait face aux changements et mutations actuelles du secteur qui se traduisent par un agrandissement des exploitations et une diminution du nombre d'exploitants. Une déprise de l'élevage est également constatée, engendrant une mise en culture de nombreuses prairies permanentes au profit de cultures fourragères ou céréalières. Ces évolutions pourraient à terme entraîner une dégradation du bocage. Toutefois, l'élevage bovin qui reste actuellement dominant, et l'élevage d'équins permettent la pérennité de cette formation largement dépendante des pratiques agricoles favorables à son entretien. »
extrait du SRCE.

Tourisme

La commune possède 1 établissement hôtelier, référencé 2 étoiles, pour un total de 6 chambres.

Au 1^{er} janvier 2021, aucun camping n'était en activité.

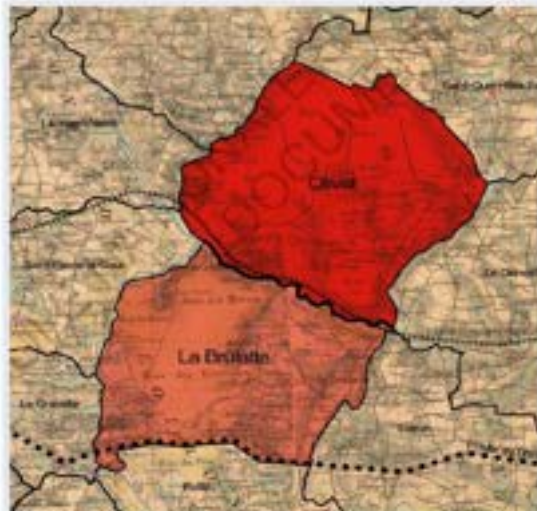
La commune compte 1 hébergement locatif meublé de tourisme.

Administration

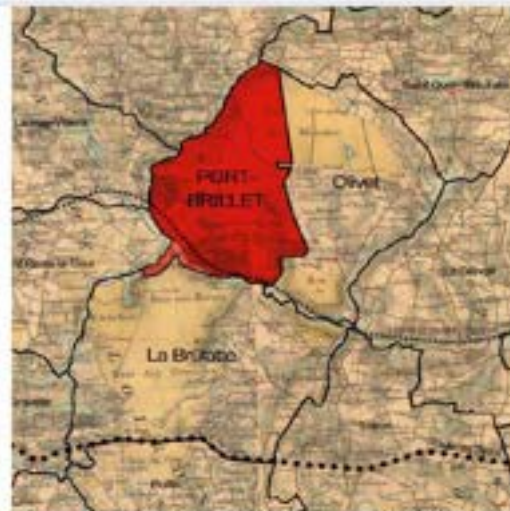
La plus récente commune du département

Prémices d'un détachement en 1828 – création de la paroisse

L'autonomie spirituelle arrive autour de années 1830 (1828 ou 1840 selon les sources), en se détachant de la paroisse d'Olivet et créant la paroisse de Port-Brillet. Un curé est installé et une demande de vicaire est remontée à la mairie.



Carte du territoire centré sur les communes d'Olivet et de La Brûlatte avant 1874.



Carte de la commune de Port-Brillet après 1874 montrant les annexions sur les communes d'Olivet et de la Brûlatte.

Carte extraite du PFE de B. Bizeul, 2015

Nouvelle commune

Port-Brillet a été **érigée en commune en le 4 août 1874**, sous la demande d'indépendance de la commune d'Olivet par ses habitants. Elle est rattachée à Laval Agglomération depuis 2019 et faisait partie auparavant du Pays de Loiron.

« La commune d'Olivet privée en tout temps de toute police, de sa maison d'école, de sa mairie, et munie d'un presbytère, d'une église (...) conserverait d'après un nouveau recensement 806 habitants (...). La commune de Port-Brillet qui a aussi une église, un cimetière, un presbytère, la mairie d'Olivet, la maison d'école d'Olivet aurait 542 habitants. Port-Brillet grandira encore par l'établissement du seul débarcadère en chemin de fer qui doit être placé entre Laval et Vitré. »

Lettre au Préfet – pétition des habitants d'Olivet du 25 juillet 1851.

Archives départementales 53, côte E-dépôt 126-3D1

Le potentiel fiscal de la commune

Le potentiel fiscal de la commune est de **887€ par habitant en 2021**. Cet indicateur permet de comparer la richesse fiscale potentielle des collectivités les unes par rapport aux autres. Ce taux est **dans la moyenne haute de la seconde couronne de l'agglomération**.



L'indice de développement du territoire

Cet indice est un baromètre créé par Compass, qui mesure l'écart entre la France et chacun des territoires. Quand la valeur est inférieure à 0, cela signifie qu'au regard des 3 indicateurs il y a une situation globalement plus défavorable pour ce territoire au regard de l'ensemble de la France.

Les indicateurs sont :

- les actifs de 25-54 ans occupés, Port-Brillet est en dessous des moyennes de l'agglomération avec 87%,
- les hauts niveaux de formation parmi les 15 ans et plus non scolarisés, Port-Brillet ne recense que 14,6% pour une moyenne de 28 % à l'agglomération et 30% au niveau national,
- le niveau de revenu médian déclaré qui est de 1 655 €, dans la partie basse du territoire.

L'indice de la commune est donc de -94, la positionnant comme le plus faible de l'agglomération. La moyenne de l'agglomération est de -10, celle du département de -50.

Un pôle structurant

Les éléments de cette partie sont issus du SCoT du Pays de Laval-Loiron de 2013.

Port-Brillet est définie comme pôle structurant du territoire dans le SCoT* du Pays de Loiron. Cette place dans le territoire lui donne un rôle d'accueil d'usages et d'activités variées : habitat, emplois, activités et services. Elle fait figure de territoires relais pour des fonctions urbaines de proximité, des services et des commerces répondant aux besoins quotidiens.

« Des projets d'envergure peuvent y être développés, comme (...) le projet de reconversion de l'ancienne fonderie PEBECO à Port-Brillet. »

ISOLEMENT
ACCESSIBILITÉ
EMPLOI ADOLESCENTS
ACTIFS MOBILITÉ JEUNES
SERVICES NUMÉRIQUE
TOURISME SENIORS
AUTONOMIE

Enjeux urbains, architecturaux et paysagers

Mobilités douces et actives dans le bourg

Connexions avec le centre bourg

La commune est traversée par une route départementale qui a été déclassée au profit d'une route passant près du collège, servant de déviation pour les véhicules en transit. Cette déviation a pour objectif d'apaiser l'axe central constitué de la rue de Verdun et de la rue des Forges. Pour redonner la place au piéton dans cet axe central, des aménagements complémentaires sont nécessaires.

Place du piéton et des personnes à mobilité réduite

L'état des trottoirs n'aide pas aux mobilités douces dans le bourg. Un réseau aménagé paraît indispensable pour relier la centralité, les établissements scolaires avec les quartiers résidentiels. Il permettra ainsi aux personnes à mobilité réduite de cheminer en sécurité et donc de remettre le piéton au cœur du village. Le dénivelé de la commune est aussi à prendre en compte pour les cheminements. La fatigue doit être prise en compte, en proposant par exemple du mobilier permettant des pauses sur les itinéraires.



Sécurité des cheminements

La largeur des trottoirs est insuffisante dans de nombreuses rues de la commune et les poussettes, les personnes avec du matériel d'aide (cane, déambulateur), sont déportées sur la voie. La présence d'arbre sur ces trottoirs a conduit au développement des systèmes racinaires en surface, altérant la qualité des cheminements piétons. Ainsi, dans de nombreuses situations, le piéton est obligé de se déporter sur la voie routière, se mettant ainsi en danger. Le recours à la voiture est donc une solution sécurisante.

Promenade et accès aux randonnées

La commune possède un écrin végétal de grande qualité. Des respirations naturelles existent encore dans la partie agglomérée de la commune. Une circulation dédiée dans ses espaces permettrait de rejoindre de manière sécurisée et apaisante les quartiers adjacents.

Stationnement

Le stationnement est très présent dans la commune. La voiture est devenue une composante principale du paysage urbain. Une réflexion globale sur la place des véhicules paraît indispensable pour ne pas porter atteinte à l'attractivité des commerces et des logements, tout en permettant un apaisement de certaines rues. Les jardins ouvriers, déjà transformés en stationnements dans certains cas, méritent une vigilance accrue pour ne pas transformer de manière irréversible la qualité patrimoniale de la commune. Les places du village ont aussi peu à peu été transformées en parking, rendant très minéral l'espace public.

Qualité du cadre de vie

Les espaces bâtis

Les constructions

Les toitures en ardoises constituent un élément majeur du paysage urbain, compte-tenu de la topographie des lieux. A partir des années 20, après la guerre, puis beaucoup de constructions sont faites en tôles ondulées. La salle des fondeurs est l'exemple marquant de cette période constructive, avec une toiture courbée sur une nef centrale.

La commune possède des quartiers ouvriers de maisons en bande. De 5m de large, les maisons s'adaptent à la topographie des lieux. Entre R+C et R+1+C, les façades côté jardin sont orientées au Sud, profitant ainsi aux pièces de vie. Certains jardins sont attenants au bâti, d'autres sont séparés par une liaison piétonne.

L'inventaire généra réalisé par le Département en 1986 recense les éléments architecturaux et les mobiliers d'intérêt patrimoniaux.

Une commune marquée par l'innovation architecturale

Système Pranteau-Chené, Hennebique, l'urbanisme Chappée, le Pavillon Danly sont autant de systèmes constructifs qui démontrent le gout pour l'innovation architecturale des patrons de l'usine, et qui ont marqué le paysage urbain de la commune.



Aujourd'hui, nous trouvons encore un ensemble de constructions issues de toute cette longue histoire : l'étang et ses installations hydrauliques construits entre 1619 et 1621 pour les besoins de la forge ; la chapelle des forgerons et la maison du chapelain ; les premières maisons ouvrières sorties de l'usine (vers 1820) ; les cités ouvrières (Chappée) ; les maisons des directeurs ; le château de la famille Chappée ; les bains douches ; l'école ménagère ; le cinéma...

Les clôtures

Les jardins ouvriers étaient dotés à leur création de clôture en ganivelle. La construction étant assurée par un seul maître d'ouvrage, le directeur de l'usine, les quartiers avaient une identité propre. Dans les années 50, les maisons ouvrières ont été rachetés par leur locataire. Les clôtures ont été modifiées au profit de système en poteau béton et grillage. Depuis une dizaine d'année, la multiplication de dispositif de clôture déstructure l'ensemble urbain.



Les espaces publics

Les pompes à eau et fontaines

Des pompes à eau sont disséminées sur la commune. Dans les jardins, les ruelles et passages, les places, elles ponctuent le paysage de la commune et en font un élément identitaire. Une répertoriage de ce petit patrimoine local serait nécessaire pour les inventorier exhaustivement et ainsi les protéger de toute destruction ou revente. Fabriquée par l'entreprise Chappée, elles constituent avec les fontaines un élément majeur du patrimoine communal. Des fontaines sont également présentes, à des endroits plus stratégiques : entrée de quartier ouvrier, place de la mairie, elles ont un rôle sanitaire, permettant à la population l'accès à l'eau potable.

Les rues

Les rues de la commune sont tenues par des clôtures. Par période constructive, elles participent à la cohérence du quartier. Toutefois, au gré des ouvertures de parking, de modification de clôture, la continuité sur rue est altérée. Les murets sont interrompus, le traitement des clôtures modifiés, les haies substituées par des claustras toutes différentes. La qualité urbaine passe par des traitements des limites sur rue qualitatives et adaptées à leur contexte urbain. Elles créent le lien entre le bâti de la parcelle et l'espace public.

Les trottoirs de la commune sont à repenser pour faciliter les déplacements et recréer un profil de voie dont les deux fronts bâtis dialoguent entre eux. Certaines voies ont été dotés de trottoirs, alors qu'elles n'avaient pas été conçues comme tel au départ. Les profils de voies pourront être repensés de manière à sécuriser le piéton, tout en assurant le passage des véhicules et la collecte des eaux pluviales. Ainsi, une hiérarchisation des voies permettrait de faciliter la compréhension de rues de desserte et des rues de proximité.

Les places

La place dans l'espace public permet une respiration dans linéaire bâti. Elle met à distance deux fronts bâtis et crée ainsi un espace propice à des usages plus sédentaires et calmes. Lorsque les places sont transformées en parkings, celles-ci ne peuvent plus assurer leur rôle, les arbres sont souvent supprimés pour gagner de la place, l'enrobé aménage l'ensemble des surfaces, le piéton est relégué aux franges de l'espace public. Port-Brillet dispose de places intéressantes dans le fonctionnement urbain. Une analyse précise permettra de redonner une vocation plus urbaine à certaines places.



Les perspectives

Les rues de la commune proposent des mises en perspective remarquables sur le grand paysage grâce à l'étang et aux forêts qui encerclent la commune. Dans des rues plus resserrées et plongeante, les fonds de perspectives sont souvent bâtis. Une attention particulière est à avoir sur la qualité de ses fonds de rue, qui mettent en lien la rue et son environnement direct.



Les réseaux aériens

Les paysages urbains sont fortement marqués par les réseaux aériens (électricité, téléphone, fibre). Leur présence est accentuée par la petite taille des maisons. Souvent rez-de-chaussée et combles, les réseaux dépassent les constructions formant un velum urbain qui écrase l'espace public et donne une impression d'écrasement, malgré des paysages ouverts et des points hauts.

Parcs, jardins et plan d'eau

Le parc de la mairie

Le parc de la commune est un élément central de déambulation et de calme. Il permet de relier les quartiers pavillonnaires au centre-ville. Il propose des équipements de loisirs pour enfants. Le lien avec la mairie en fait un atout supplémentaire, marquant une centralité fréquentée.

Espaces verts à revaloriser

La commune dispose de nombreux « espaces verts ». Une analyse de la biodiversité et des atouts écologiques et paysagers de ces espaces permettrait de proposer des interventions adaptées et d'inclure la population : médiation de la nature, renaturation, observation de la biodiversité, jardins nourriciers...



Jardins ouvriers

Les jardins ouvriers constituent un poumon vert dans les quartiers anciens. Leur avenir est important pour garder la qualité du cadre de vie de ces petites maisons mitoyennes.

L'étang et la Peltrie

L'étang permet une profondeur dans le paysage. Il met à distance les deux parties du village et propose un panorama de qualité depuis les façades Sud du centre bourg. Le lotissement récent de la Peltrie possède une parcelle qui n'est pas urbanisable. Située à proximité de l'étang et près du réservoir alimenté par le ruisseau de Misedon, cet espace soulève des enjeux en lien avec la biodiversité.

Entrées de ville

Les entrées de ville de la commune sont marquées par la lisière des forêts qui entourent la commune. La structuration de ces entrées de villes est un enjeu pour la perception de la centralité. Le premier plan, la qualité des perspectives, la perception de la centralité sont autant d'éléments à intégrer dans le traitement urbain des entrées de ville. Porte urbaine ou boulevard, elles doivent être valorisées chacune dans leur rôle.

Façades commerciales

La commune dispose de nombreux commerces. La disparition des rez-de-chaussée commerciaux emporte une modification de façade. Certains projets retravaillent la devanture, lorsque d'autre la font disparaître au profit d'un rez-de-chaussée d'habitation (porte et fenêtre).

Dans la rue des forges, historiquement commerciale, le traitement des devantures doit retenir l'attention des commerçants. La qualité et la lisibilité des enseignes, la couleur de la devanture, l'animation de la vitrine sont autant de points qui permettent d'animer une rue et donc rendre compte du linéaire commercial. Un commerce fait écho à un autre, permettant au chaland de se projeter dans la rue plus facilement.



Vers un projet communal dynamique et singulier

Vers une nouvelle attractivité

ATOUTS	FAIBLESSES
Territoire à mi-chemin de 2 pôles urbains	Réseau routier rural sans desserte régulière de transport en commun
Présence d'une gare	Un passage à niveau dangereux et qui coupe en deux la commune
Environnement écologique varié et de qualité	Une attractivité à redynamiser
Centralité avec services et commerces	Fragilités dans le profil de la population
Qualité architecturale et diversifiée	Prépondérance de la voiture
Mixité dans l'offre de logements	Réseau de mobilités douces inadaptés
Diversité des espaces verts (parc, jardins, ...)	Des espaces verts publics à reconquérir
Un patrimoine industriel reconnu	Un site pollué et fermé à reconverter
OPPORTUNITES	CONTRAINTES
Une population renouvelée	Une urbanisation contrainte spatialement
Label Petite ville de Demain et Territoire d'industrie	Des capacités financières limitées
Une réserve foncière de 8ha en entrée de bourg	
Corridors écologiques à conforter	

Une **commune rurale ouvrière**, loin du modèle classique mayennais

Une **population regroupée** dans son agglomération, mais un **territoire contraint** dans son développement

Une **centralité et une gare à conforter** :

Rendre attractive la commune :

- Une **offre culturelle à développer** et à adapter
- **Réinvestir l'espace public** par le biais d'animations et d'équipements ciblés
- **Mettre en valeur l'histoire industrielle** et la remettre au cœur de la vie communale
- **Faire revivre le site de la fonderie**

« La commune de Port-Brillet doit aujourd'hui faire face à l'arrêt de l'activité de fonderie et **entamer une réflexion de reconversion cohérente** du site de 6 hectares environ, mais également **repenser le fonctionnement de la commune pour permettre une totale intégration du site de l'ancienne fonderie dans le tissu urbain du village.** » LMT 2014



Annexes

Bibliographie

- 1882-2022, Fondateurs à Port-Brillet, L'Oribus, B. Houel – J. Omnes – R. Foucault, 2002.
- Des obus pour la guerre – Usines Chappée, B. Houel, 2007.
- Site industriel, développement urbain et acteurs locaux – le cas de Port-Brillet, Mémoire de Master2, Bérangère BIZEUL, 2015.
- La fonderie de Port-Brillet à travers les siècles : une architecture au service d'une production métallurgique et d'un idéal social, Mémoire de Master2, Elise PETITPAS, 2015
- Port-Brillet, cité de la Fonte, CD53 et CCPL.
- Monographie communale, 1899, archives départementales cote MS 80/6-12.
- Notes historiques, J. Chappée, 1895.
- Inventaire général. 1986. IA5300-2077 à 2094, Conseil Départemental de la Mayenne.

Documents cadres et données

- SCoT du Pays de Loiron - 2013
- PADD du PLU du Pays de Loiron - 2019
- Diagnostic et PADD du PLU de Port-Brillet – 2005
- PLH de Laval Agglomération – 2019-2024
- SAGE Mayenne – 2013
- SRCE Pays de la Loire-plateau lavallois – 2012
- Atlas des paysages – Pays de la Loire-Les Vallées du Pays de Laval - 2016
- Charte des territoires du Pays de Loiron - 2018
- Schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Mayenne - 2011
- Données INSEE de la commune - 2018
- Données communales de l'ANCT et l'observatoire des territoires - 2021
- Chiffres clés communaux de l'observatoire départemental de l'habitat – 2020
- Portrait social de Laval Agglomération, Compass - 2022
- Contrat local de la santé - 2019-2021
- Diagnostic Attractivité Lestoux - 2022



Lexique

- A -

Accroche urbaine : point de connexion entre des territoires. On considère une accroche urbaine comme étant le point d'entrée ou de franchissement d'un territoire.

ANAH - L'Agence Nationale de l'Habitat : anciennement Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat qui a gardé le sigle ANAH, est un organisme public français qui attribue des subventions pour améliorer la qualité de vie dans l'habitat privé, via les économies d'énergie notamment.

ANCT - Agence Nationale des Collectivités Territoriales : anciennement le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) est un service de l'État placé sous l'autorité du ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Il appuie le gouvernement dans la lutte contre les inégalités territoriales et le soutien aux dynamiques territoriales, en concevant et animant les politiques de la ville et d'aménagement du territoire avec les acteurs locaux et les citoyens.

A.O.M - Autorité organisatrice de mobilité : anciennement autorité organisatrice de transports, le terme évolue avec la loi MAPTAM du 27 janvier 2014. Elle assure l'organisation du réseau de transport urbain sur son territoire et est encadrée par la loi d'orientation des mobilités (LOM) de 2019.

- C -

Cité : nom donné à des ensembles d'immeubles, de maisons formant un tout homogène ou ayant une même destination.

Centre-ville : quartier central d'une agglomération, généralement le plus ancien et le plus animé. C'est le centre de la ville où se trouvent les principaux bâtiments administratifs, les lieux de culte et les magasins importants.

Centralité : une centralité, contrairement au centre n'est pas définie directement par un lieu. La centralité est plutôt synonyme de contenu. « La centralité est la qualité attribuée à un espace ». Culturelle, économique et financière, commerciale, politique, technologique, le loisir sont des fonctions qui peuvent permettre à une centralité d'exister.

- D -

Délaissés : Selon Gilles Clément les « oubliés de l'aménagement autour desquels ils souhaitent mobiliser les acteurs de l'aménagement ».

Désengorgement : dégagé de ce qui obstrué. Ici il s'agit de décongestionner la circulation routière.

Désindustrialisation : réduction du nombre des emplois dans le secteur industriel d'un pays ; réduction du secteur de l'industrie en regard des autres secteurs.

Désenclaver : faire cesser l'isolement d'une région d'un point de vue économique.

- E -

Ecoquartier : quartier urbain à caractéristiques écologiques modernes. Cette sorte d'urbanisme est constituée sur un objectif de maîtrise sur la zone définie dans la ville des ressources nécessaires à la population et aux activités de production économiques ainsi que la maîtrise des déchets qu'ils produisent.

Écologie : science qui étudie les milieux et les conditions d'existence des êtres vivants et les rapports qui s'établissent entre eux et leur environnement, ou plus généralement avec la nature.

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Espaces publics : ensemble des espaces de passage et de rassemblement à l'usage de tous, n'appartenant à personne (en droit), ou relevant du domaine public.

Espaces végétalisés privés : ce sont des éléments verts remarquables qui végétalisent davantage la ville mais lui restent privés.

Espaces verts d'accompagnement : ce sont des franges vertes qui arborescent les places, les rues... Ils accompagnent aussi souvent les bâtiments, les infrastructures et les parkings.

Étalement urbain : l'étalement urbain est une expression désignant le phénomène de développement des surfaces urbanisées en périphérie des villes. On parle aussi de périurbanisation, terme moins péjoratif.

- F -

Friches industrielles : terrain sur lequel subsistent des installations industrielles à l'abandon.

- H -

Habitants : correspondant à la population municipale. A la différence de la population totale, la population municipale ne comptabilise pas les doubles-comptes.



Hypercentre : le centre-ville est le cœur de la ville. Il est également appelé hypercentre dans le cas des grandes agglomérations.

Hydrographie : partie de la géographie physique qui traite des eaux marines ou douces.

- I -

Indice de vieillissement : L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire ; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

Industrie : ensemble des activités économiques qui produisent des biens matériels par la transformation et la mise en œuvre de matières premières.

Innovation : action d'innover, c'est-à-dire d'introduire quelque chose de nouveau en termes d'usage, de coutume, de croyance, de système scientifique

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

Investisseur : Un investisseur est un particulier qui investit sur les marchés financiers ou une personne morale qui apporte des capitaux stables à une entreprise. Communément, un investisseur vise le long terme plutôt que le court terme.

- L -

Logements PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) : ce sont des logements très sociaux pour les personnes ayant des difficultés particulières d'accès au logement ou des revenus modestes. Ils comprennent notamment des logements d'insertion gérés par des associations pour l'hébergement des personnes défavorisées. Les loyers sont plafonnés et soumis à des plafonds de ressources.

Logements PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) : correspondent aux logements sociaux classiques. Les loyers sont plafonnés et soumis à des plafonds de ressources.

Logements PLS (Prêt locatif social) : ce sont des logements sociaux de type intermédiaire, destinés notamment aux classes moyennes et accessibles sous des plafonds de ressources.

Logements locatifs sociaux : ce sont des logements locatifs, conventionnés ou non, faisant l'objet d'un contrat de location. Ils appartiennent à un organisme d'HLM ou une SEM de construction, quel que soit leur gestionnaire. S'ils appartiennent à des collectivités territoriales, investisseurs, chambres de commerce, ils sont gérés par un organisme d'HLM, une SEM de construction, ou un organisme agréé.

- M -

Ménages : désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut donc être composé d'une personne seule.

Mobiliers urbains : l'ensemble des objets aménagés dans l'espace public d'une ville pour répondre aux besoins des usagers.

- P -

Parc privé potentiellement indigne (PPPI) : notion issue d'un croisement de chiffres entre le revenu des ménages et le classement cadastral du logement à partir de plusieurs critères (qualité architecturale, équipement, qualité de la construction, distribution du local).

Périurbaine : qui se situe à la périphérie immédiate d'une ville.

Perspectives urbaines : ensemble de techniques de représentation d'éléments, d'espace en trois dimensions sur une surface plane.

PADD - projet d'aménagement et de développement durable : pièce écrite du PLU, il détermine les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les années à venir, à partir des enjeux identifiés au sein du diagnostic. Il expose le projet d'urbanisme et définit les orientations générales d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipement, de protection des espaces et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

P.A.U. : Plan d'Actions Urbaines

PEM - pôle d'échange multimodal : site d'interface et de coordination entre différentes offres de transport de voyageurs. Il comprend généralement une offre de stationnement pour les modes mécaniques individuels (voitures, deux-roues motorisés, vélos).

PLH - plan local de l'habitat : document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques.

PLUI : Plan Local d'urbanisme de planification intercommunal.



Potentiel foncier : il a pour ambition de révéler les capacités de renouvellement urbain présentes sur un territoire (possibilité d'amélioration, de rénovation du tissu urbain existant).

- R -

Régénération urbaine (ou renouvellement urbain) : le renouvellement urbain est, dans le domaine de l'urbanisme opérationnel, une forme d'évolution de la ville qui désigne l'action de reconstruction de la ville sur elle-même et de recyclage de ses ressources bâties.

- S -

SAGE – schéma d'aménagement de gestion de l'eau : document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (bassin versant, aquifère...).

Secteur tertiaire : le secteur tertiaire recouvre un vaste champ d'activités qui va du commerce à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et services aux particuliers, l'éducation, la santé et l'action sociale.

SCoT - schéma de cohérence territoriale : outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine

SHON : Surface Hors Œuvre Nette.

Solde migratoire : différence entre les entrées et les sorties sur le territoire

Solde naturel : différence entre les décès et les naissances

SRCE – schéma régional des continuités écologiques : document qui identifie les trames verte et bleue d'importance régionale, c'est à dire du réseau écologique qu'il convient de préserver pour garantir à l'échelle régionale les déplacements des espèces animales et végétales.

- T -

Transports alternatifs : modes de transport autre que l'usage individuel de l'automobile, tel que le covoiturage et les transports en commun.

Types de construction de logements : on distingue deux types de construction de logements : « individuel » et « collectif ». Une maison individuelle est un bâtiment ne comportant qu'un seul logement et disposant d'une entrée particulière. Statistiquement, on distingue l'individuel pur (une seule maison) de l'individuel groupé (plusieurs logements individuels dans un même programme).

- Z -

Zones piétonnes : c'est un ensemble de rues et de ruelles où la circulation est réservée aux piétons et souvent également aux cyclistes. On retrouve principalement des zones piétonnières dans le centre historique des villes.

Zone accessible à pied (ou DIVAT – Disques de valorisation des axes de transports) : c'est un disque de 500 mètres de rayon centré sur une station de transports collectifs lourds de type métro, tramway ou gare. Ce rayon de 500 mètres correspond à une accessibilité aux stations de transports collectifs concernées de moins de 10 minutes à pied.

Zone de chalandise : Zone géographique d'influence d'un magasin.



projet@port-brillet.fr



Florian Bercault : *On passe à la convention cadre « Petite Ville de Demain » pour la commune de Port-Brillet.*

- **CC85 - CONVENTION CADRE « PETITE VILLE DE DEMAIN » VALANT OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT) POUR LA COMMUNE DE PORT-BRILLET**

Rapporteur: Christine Dubois

I -Présentation de la décision

Le programme «Petite ville de Demain» constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Les collectivités signataires ont dûment et conjointement exprimé leur candidature au programme dans un courrier d'engagement en date du 28 octobre 2020. Les collectivités bénéficiaires de la Mayenne ont été labellisées au titre du programme Petites villes de Demain par la préfecture le 11 décembre 2020.

Le 29 avril 2021, la commune de Port-Brillet, avec Laval Agglomération et le Préfet de département, accompagnés de la Région et du Conseil départemental, a signé la convention d'adhésion au programme «Petite ville de Demain». Cette convention engageait l'initialisation de la démarche pour une durée de 18 mois.

Cette période a permis à la commune de recruter un chef de projet et ainsi réaliser un diagnostic du territoire, et proposer des études complémentaires le cas échéant (mobilité et attractivité). Grâce à des échanges réguliers avec les partenaires, la stratégie a été consolidée et un périmètre d'intervention a pu être arrêté. Un projet de territoire a été formalisé, puis traduit en ORT.

La convention cadre précise les actions les plus matures et propose un projet de plan pluriannuel d'investissement, en cherchant les partenariats pertinents et nécessaires par action. Les actions ont été présentées lors des comités de projet du 3 décembre 2021 et du 25 avril 2022, en présence des services de l'État et de Laval Agglomération.

La convention d'ORT a une durée de 5 ans, portant jusque 2026 les engagements des parties.

II -Impact budgétaire et financier

Sans objet

Christine Dubois : *Donc oui le programme « Petite Ville de Demain » constitue un outil de relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le 29 avril 2021, la commune de Port-Brillet avec Laval Agglomération, le préfet du Département accompagné de la Région et du Conseil départemental a signé la convention d'adhésion au programme « Petite Ville de Demain ». Cette convention engageait la commune à engager l'initialisation de la démarche pour une durée de 18 mois. Pendant cette période, la commune a recruté un chef de projet et a réalisé son diagnostic de territoire. Grâce à des échanges réguliers avec les partenaires, la stratégie a été consolidée et un périmètre d'intervention a pu être arrêté. Le projet de territoire a été formalisé et s'est traduit en ORT. La convention cadre précise les actions les plus matures et propose un projet de plan pluriannuel d'investissement, ce qui a été fait sur la commune de Port-Brillet. C'est une convention d'ORT qui a une durée de cinq ans, qui porte jusqu'en 2026 les engagements des parties. Je ne sais pas si Monsieur le maire de Port-Brillet veut nous dire quelques mots sur le diagnostic.*

Florian Bercault : *Est-ce que le maire de Port-Brillet veut nous dire quelques mots ?*

Fabien Robin : *Merci. Vous avez déjà validé juste précédemment la convention Chapeau. Déjà je voulais vous remercier parce que je souligne qu'elle a été validée à l'unanimité cette convention Chapeau. Ça engage la collectivité effectivement donc on a eu la chance d'avoir ce label qui nous donne des moyens d'action qui sont intéressants, notamment sur toute la partie étude, étude opérationnelle c'est effectivement que là par rapport aux autres communes du territoire que nous sommes un peu plus aidés effectivement dans le cadre de Petite Ville de Demain. Je voulais souligner que déjà l'engagement de l'agglomération avait été anticipé avec le transfert de la friche qui est l'action phare de ce programme Petite Ville de Demain, qui est maintenant aux mains de l'agglomération mais qui devra se faire et qui se fait en concertation avec, il va y avoir l'historique de ce site, par rapport à Port-Brillet et aux communes voisines : 400 ans d'industrie sur ce site qui est à reconverter. Finalement voilà cet engagement est déjà traduit avec une action qui lancée avec des financements qui ont été apportés de soutien de l'État, de la Région à travers le fond friche qui est considérable. Pour le reste, on est, comme beaucoup de communes de deuxième couronne, en train de réfléchir sur la manière de conforter notre centre-ville, de faciliter des mobilités, de faciliter la vie des commerces et le bien vivre dans nos petits bourgs qui ont une pression pour pouvoir accueillir de l'habitat notamment donc avec une densification qu'on met au premier plan, surtout que la commune est déjà enclavée on va dire, enclavée d'espaces naturels ce qui est plutôt un bon signe. Effectivement, on est entouré d'étangs et de forêts, ce qui fait qu'on doit se poser encore plus la question que les autres communes d'utiliser nos espaces et les densifier. On aura à cœur de pratiquer à travers ce programme. Je voulais surtout remercier l'ensemble du conseil communautaire du soutien affirmé sur ce portage de la convention et sur le point d'action qu'on mettra en place sur les cinq ans à venir.*

Florian Bercault : *Merci. Je crois que Laval Agglomération est heureuse de soutenir ce programme-là. Maintenant pour le concrétiser il va falloir aller voter, sauf s'il y a des questions.*

Christine Dubois : *Je voulais juste ajouter que ça sera le premier territoire à conventionner sur le département de la Mayenne, Port-Brillet sera le premier territoire.*

Florian Bercault : *Oui c'est bientôt. Dans une semaine ? Lundi 24. Une signature avec toutes les parties prenantes, notamment l'État qui porte le programme Petite Ville de Demain dont Laval va bénéficier sur le volet Action Cœur de Ville, effectivement qui permet de redynamiser, réveiller nos villes, avec effectivement le soutien des autres collectivités territoriales, Département, Région. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? On passe au vote. C'est adopté à l'unanimité, bravo.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé de valider la convention cadre "Petite ville de Demain" de Port-Brillet valant opération de revitalisation de territoire.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2022

CONVENTION CADRE « PETITE VILLE DE DEMAIN » VALANT OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT) POUR LA COMMUNE DE PORT-BRILLET

Rapporteur : Christine Dubois

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu la signature de la convention d'adhésion « Petite ville de Demain » du 29 avril 2021 par la commune de Port-Brillet, Laval Agglomération, l'État, la Région et le Conseil départemental,

Vu la validation du périmètre d'intervention de l'ORT en comité de projet le 25 avril 2022 par les partenaires de la convention,

Vu la délibération sur le projet de territoire et la convention cadre "petite ville de demain" par le conseil municipal de Port-Brillet en date du 9 juin 2021,

Considérant que la commune de Port-Brillet souhaite bénéficier des effets juridiques de l'ORT et entrer en phase de déploiement du plan d'action « Petite ville de Demain »,

Que ce projet a permis d'élargir le périmètre de réflexion des actions tant géographique que thématique,

Qu'il a été élaboré en s'appuyant sur un diagnostic territorial transversal, en réorientant les actions du mandat municipal en cours pour les intégrer aux politiques Habitat, Économie, Lecture Publique portés par Laval Agglomération,

Considérant le projet de convention joint en annexe,

Après avis de la commission aménagement, habitat, politique de la ville,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil communautaire approuve la convention cadre « petite ville de demain » valant ORT et définissant le périmètre d'intervention.

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



**CONVENTION CADRE
PETITES VILLES DE DEMAIN
pour la commune de Port-Brillet
2022 - 2026**

Octobre 2022



ENTRE

La commune de Port-Brillet

Représenté par M. Fabien ROBIN, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 9 juin 2022,
Ci-après désignée par « la commune » ;

Laval Agglomération

Représenté par M. Florian BERCAULT, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 3 octobre 2022,
Ci-après désignée par « l'agglomération » ;

Ci-après dénommées « les collectivités bénéficiaires » ;

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par M. Xavier LEFORT, préfet du département de la Mayenne,
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

AINSI QUE

Le Conseil Régional,

Représenté par sa présidente Mme Christelle MORANÇAIS,
Ci-après désigné par « la Région » ;

Le Conseil Départemental,

Représenté par son président M. Olivier RICHEFOU,
Ci-après désigné par « le Département » ;

Ci-après dénommées « les partenaires » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :



Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.



Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La commune de Port-Brillet a souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 29 avril 2021. Les dispositifs présents du territoire signataire sont présentés dans la convention chapeau de l'ORT.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité. La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

Article 2 – Les ambitions du territoire

4.1 Le territoire de l'agglomération

La feuille de route est le fruit d'un travail collectif et d'une large consultation. Elle permet de fixer un cap à Laval Agglomération autour de cinq défis. Les préoccupations communes, sorties de la consultation, sont claires : le développement des mobilités, la préservation de l'environnement, le renforcement des solidarités et la lutte contre la désertification médicale.

La feuille de route de l'agglomération est jointe à la convention chapeau de l'ORT.

4.2 Le territoire communal

Le projet de territoire communal est présenté en annexe 1.

Les enjeux relevés dans la convention d'adhésion :

- Proximité : redonner vie à des secteurs plus isolés et permettre aux habitants de consommer mieux avec plus de praticité. La présence d'une offre commerciale de proximité améliore la vie quotidienne, notamment des personnes âgées, en leur donnant accès à des biens de consommation. De plus, la société change et le profil des ménages tend vers une réduction de leur taille. Cette évolution et notamment le poids croissant des personnes seules s'accompagne d'un changement dans les modes de consommation.



- ouverture et de connexion : améliorer le centre-bourg et connecter les différents quartiers ;
- diversité : travailler sur la composition de l'espace, sur leurs fonctionnalités en lien avec les besoins et attentes des habitants et usagers.
- renouvellement urbain : penser la fabrication de la ville sur elle-même, intégrer les objectifs d'économie d'espaces, revitaliser les secteurs mixtes et réfléchir aux évolutions des centralités.

Article 3 – Les orientations stratégiques

La présente convention s'inscrit dans les orientations stratégiques de l'ORT de Laval Agglo :

- Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
- Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, les services publics et l'offre culturelle et de loisirs
- Axe 6 : Transition écologique et résilience du territoire

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant (point suivant).

Article 4 – Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

La définition d'un ou de plusieurs secteurs d'intervention de l'ORT figure parmi les secteurs d'intervention présentés à l'annexe 2.

4.1 Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action selon le modèle figurant en annexe 3 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.



4.3. Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le CEREMA, l'ADEME...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, la commune de Port-Brillet et Laval Agglomération assument le rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et leur volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

- La commune signataire s'engage à désigner dans ses services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.
- La commune signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour



objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

- Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.
- Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

- L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.
- L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.
- L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le CEREMA peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.
- D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 5.



6.4. Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme.

- Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.
- La Région s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.
- La Région, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

6.5. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le programme.

- Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.
- Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.
- Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

6.6. Engagements des autres opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6-6-1. Laval Mayenne Aménagement (LMA)

Laval Mayenne Aménagements est l'outil privilégié des entreprises privées et des collectivités publiques de la Mayenne pour réaliser leur projet immobilier (tertiaire, commercial, industriel et artisanal) ou leur projet d'aménagement (opérations de renouvellement ou d'attractivité), quelles qu'en soient l'échelle et la complexité.

Le groupe LMA dispose de compétences techniques, juridiques, financières et administratives pour proposer des montages personnalisés et adaptés et mener à bien chaque opération. Le groupement s'appuie sur un effectif composé de 12 collaborateurs d'expérience, aux compétences additionnelles (architecture, urbanisme, économie de la construction, management de projet, etc.) au sein d'une équipe réactive, engagée sur les enjeux de transition urbaine et environnementale, proche de l'écosystème mayennais.

Voir la présentation en annexe 5.1.

Actuellement, le groupe LMA réalise au nom et pour le compte de Laval Agglomération – en collaboration étroite avec la commune de Port-Brillet – les études pré opérationnelles et opérationnelles, les dossiers règlementaires ainsi que les



travaux de déconstruction et de dépollution sur le site de la fonderie.

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.8. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre, elle figure en annexe 4.

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

La maquette financière récapitule les engagements des signataires du contrat sur la période contractuelle, et valorise les engagements financiers des partenaires, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du programme ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 7 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, du CEREMA, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :



- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Article 8 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Article 9 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 3.

Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre de logements remis sur le marché	Taux de vacance ou nombre de logements vacants repérés	10 logements
Proposé des logements adaptés (séniors, inclusif)	Nombre de logement proposé	8 logements
Logements neufs	Objectifs du PLH	49 logements



Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Indicateur	Référence	Objectif
Fréquentation des commerces et services	Conforter l'offre et répondre aux besoins des commerçants	Maintien de l'ouverture des commerces et services existants
Etoffer l'offre existante	Occuper le potentiel existant des cellules restantes	2 cellules

Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

Indicateur	Référence	Objectif
Sécuriser les déplacements doux	Linéaire de voirie aménagé	Rue des forges
Sécuriser le PN163	Rapport du CEREMA	Mise en œuvre des actions identifiées comme prioritaires
Aménager la centralité	Place de la voiture et du piéton, mise en valeur de l'espace public	Rue des forges aménagée et place centrale redéfinie, entrée de bourg

Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

Indicateur	Référence	Objectif
Restauration du pavillon Danly	Déplacement dans le parc de la mairie	Ouverture en 2022
Restauration et valorisation du petit patrimoine local	Fontaines, pompes, décors de bâtiments	1 par an

Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, les services publics et l'offre culturelle et de loisirs

Indicateur	Référence	Objectif
Proposer une nouvelle médiathèque avec une nouvelle offre de service	Fréquentation du public Bénévoles impliqués	Amplitudes horaires Fréquentation à 20 % Nombre d'animation tout public Maintenir à 6 bénévoles actifs
Implanter un pumptrack sur la commune	Répondre aux besoins exprimés des jeunes de la commune	Ouverture en 2023
Répondre aux besoins en termes d'équipements	Etude gérontologie	Maintenir l'offre existante

Axe 6 : Transition écologique et résilience du territoire

Indicateur	Référence	Objectif
Implication de la population et des usagers	AMI territoire engagement	Suivi du plan d'action T.E.
Activité du jardin partagé	Nombre de participants valorisation des cultures AAP ARS	Suivi des objectifs AAP ARS
Installation de production énergétique durable	Installation de panneaux photovoltaïques Réseau de chaleur bois communal	Occuper les potentiels existants MW/h produits
Renaturation et création de linéaires bocagers	Nombre de mètres créés	200m linéaires



Article 10 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente telle que figurant en Annexe 7, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît :

- qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause
- qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et/ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et/ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La commune est invitée à faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 12 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.



Article 13 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 14 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Nantes à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Nantes.

Fait en 2 exemplaires originaux

Signé à Port-Brillet, Le

PORT-BRILLET

Représenté par
M. le Maire
Fabien ROBIN

LAVAL AGGLOMERATION

Représenté par
M. le Président
Florian BERCAULT

L'ÉTAT

Représenté par
M. le Préfet de département
Xavier LEFORT

LE CONSEIL REGIONAL

Représenté par
Mme la Présidente
Christelle MORANÇAIS

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Représenté par
M. le Président
Olivier RICHEFOU



Sommaire des annexes

Annexe 1 – Orientations stratégiques – projet de territoire de Port-Brillet

Annexe 2 – Présentation des périmètres des secteurs d'intervention des ORT

Annexe 3 – Fiches actions

Annexe 4 – Maquette financière pluriannuelle 2021-2026

Annexe 5 – Contribution spécifique à la convention des établissements publics et opérateurs
5-1 Laval Mayenne Aménagement (LMA)

Annexe 6 – Diagnostic du territoire de Port-Brillet

Annexe 7 – Chartes graphiques des Parties



Florian Bercault : *On passe aux questions d'habitat avec la politique locale de l'habitat et une évaluation à mi-parcours sur le programme jusqu'à 2019-2024. Sylvie Vielle.*

- **CC86 - POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT – PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2019/2024 – ÉVALUATION À MI-PARCOURS**

Rapporteur : Sylvie Vielle

I - Présentation de la décision

La politique de l'habitat de Laval Agglo se traduit à travers son 4ème programme Local de l'Habitat (PLH) sur la période 2019/2024.

L'évaluation à mi-parcours engagée début 2022 vise à revisiter si nécessaire et en fonction du bilan, le projet Habitat de Laval Agglomération avec 2 objectifs :

- mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre,
- procéder, le cas échéant, à des ajustements pour les priorités 2022/2024.

Une 1^{ère} phase de bilan a été réalisée début 2021 pour dresser le bilan :

- de la production globale de logement sur 2019/2021, avec un zoom sur le logement social,
- des 27 actions.

La journée des acteurs de l'habitat du 10 mai 2022 a été l'occasion de le présenter aux élus et partenaires du territoire, mais aussi d'aborder le thème de l'habitat durable afin d'intégrer davantage encore ses enjeux dans les actions du PLH pour les 3 ans à venir.

La 2^{ème} phase du travail a consisté à ajuster ou préciser certaines actions, sans modification de l'économie générale initiale du projet et dans le respect du cadre budgétaire.

Quelques éléments de diagnostic marquants :

- sur la production de logements :

Sur le plan quantitatif la production de logements est globalement supérieure aux objectifs fixés dans le PLH pour ces trois premières années : Environ 1000 logements par an engagés pour un objectif de 758.

- Un rattrapage sans doute nécessaire de la production de logements au regard de la sous-production de la période passée, notamment sur la ville de Laval.
- MAIS, un risque potentiel d'une déstabilisation du marché à moyen terme en cas de poursuite de cette dynamique

Au-delà du nombre de logements autorisés, il s'avère désormais nécessaire de suivre plus finement les produits logements engagés (notamment en résidences spécialisées et logements collectifs) et leur typologie, pour tenter d'orienter plus qualitativement la production à venir, afin de répondre aux besoins des ménages du territoire et à ceux qui s'y installent.

La forte production, si elle compense un retard passé, doit être surveillée pour éviter un risque de surproduction, difficile à définir aujourd'hui au regard du contexte sanitaire et international.

- Vigilance à avoir sur les produits de type résidences et collectifs ET sur les typologies de logements (beaucoup de T2/T3). Une réponse à apporter aux familles.
- Une observation plus fine à conduire sur les besoins en ce qui concerne les résidences spécialisées (Logements des jeunes et étudiants, Logements des personnes âgées, hébergements temporaires pour les salariés).

- sur le marché de l'immobilier qui se porte très bien mais qui se tend :
 - un report des familles/primo-accédants en 2^{ème} voire 3^{ème} couronne ;
 - une raréfaction de l'offre et une augmentation de la demande,
 - une tension accrue depuis la fin de la 1^{ère} vague de Covid,
 - des ventes très rapides,
 - une dynamique moins forte sur certains secteurs en 2^{ème} couronne mais plus favorable qu'avant la pandémie,
 - une augmentation des prix favorisée par des taux de crédits immobiliers qui restent bas et des conditions d'octroi des prêts qui n'ont peu ou prou évoluées.
- sur la demande locative sociale :
 - une forte augmentation de la demande en cours sur la dernière année (+21 % entre 2021 et 2022 : de 2822 demandeurs à 3416) et une augmentation de +62 % depuis 2017,
 - un nombre de demandes satisfaites qui n'a jamais été aussi bas depuis 2005, malgré une légère hausse (+8%) entre 2020 et 2021,
 - plus de demandes et moins d'attributions = une tension qui augmente (d'autant plus qu'une tension sur le parc privé, à l'achat et à la location apparait).

Parallèlement, la production HLM est légèrement inférieure aux objectifs fixés pour les trois premières années avec 429 logements engagés pour un objectif de 549 logements (78 % d'atteinte).

Quant aux PSLA, et au regard d'une tension croissante du marché du logement, une focale spécifique sur cette offre d'accession sociale méritera d'être conduite pour proposer, le cas échéant, un produit correspondant aux ménages modestes, notamment en primo accession.

Bilan des 27 actions :

Après trois ans de mise en œuvre, une majorité des actions du PLH est en place ou en cours d'élaboration. Ces actions démontrent la volonté forte de Laval Agglomération d'agir en faveur du logement.

Le contexte des années 2020/2021, années d'élection et de Covid, a toutefois reporté ou empêché un certain nombre d'actions.

Globalement, les principaux outils financiers de soutien à la requalification du parc privé et du parc public sont opérationnels, grâce à la formalisation et la validation de règlements d'intervention.

Au-delà de la conduite, de l'accompagnement et du financement de projets, le volet observation a été renforcé et permet d'offrir un outil objectif pour aider à la décision et réorienter les actions.

Les principales actions qui ont marqué la première période du PLH 2019/2021 :

- modification du PLH pour intégrer les communes de l'ex-Communauté de communes du Pays de Loiron,
- signature de la convention générale de Délégation de Compétences des Aides à la Pierre 2019-2024,
- mise en place d'un dispositif d'amélioration de l'habitat (OPAH, OPAH RU, aide et accompagnement des copropriétés et accédant dans l'ancien),
- mise en place de la PTRE (service public de la rénovation de l'habitat),
- mise en place d'un dispositif de soutien au Projet de Renouvellement Urbain d'Intérêt Régional de Saint-Nicolas,
- élaboration d'une aide à la réalisation de résidences sociales et d'une aide à la réhabilitation des PLAI,
- relance de la Conférence Intercommunale du Logement et mise en place de la grille de cotation de la demande,
- soutien aux études d'urbanisme et architecturales menées par les communes ou des particuliers,
- renouvellement des conventions triennales d'objectifs et de moyens avec différents partenaires,
- amélioration des équipements à destination de la communauté des Gens du Voyage,
- renforcement de l'observatoire de l'habitat par des publications thématiques et l'engagement de réflexions en interservices.

Budget :

En ce qui concerne le PLH 2019-2024, les années 2019, 2020 et 2021 ont principalement été des années d'élaboration et de lancement des dispositifs portés par Laval Agglomération.

Au total sur trois années, 5 682 305€ ont été engagés sur un total de près de 18 millions d'euros soit 32 % (dont 3 768 705 € sur 2021).

91 % des engagements concernent des dépenses d'investissement au titre de 2019, 2020 et 2021.

Perspectives :

2022/2024 constituera la deuxième période triennale pour la mise en œuvre du 4^{ème} PLH de Laval Agglomération. Il va s'agir de poursuivre la dynamique de soutien au renouvellement de l'habitat et à l'émergence de nouveaux projets, dans un contexte de marché beaucoup plus dynamique qu'en 2017/2018, dates d'élaboration de ce 4^{ème} PLH.

Aussi, au regard des tensions qui émergent, il s'avère nécessaire de proposer quelques ajustements dans les actions, **tout en maintenant l'économie générale du programme et le cadre budgétaire.**

2022/2024 verra se concrétiser, se développer ou se renforcer un certain nombre d'actions :

- poursuivre la mise en œuvre des dispositifs de renouvellement du parc de logements,
- favoriser l'utilisation des matériaux biosourcés dans le cadre des rénovations globales,
- poursuivre la mise en œuvre de la programmation de logements neufs,
- mettre en place un dispositif de soutien aux opérations innovantes de requalification du parc social en dehors du PRIR Saint-Nicolas,
- mettre en place un dispositif de soutien aux opérations innovantes de construction et/ou réhabilitation,
- poursuivre les travaux menés dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement, notamment la cotation de la demande et la gestion en flux,
- publier certaines données dans le cadre de l'observatoire et notamment : une lettre de l'immobilier, les données sur la production de logements,
- poursuivre la structuration de l'observation, en se dotant de moyens pour lancer des études thématiques régulières,
- formaliser des fiches communales cartographiques à destination des communes, intégrant si possible une projection à moyens termes avec les potentiels fonciers et les projets, en engageant une réflexion par pôle voire intercommunale pour travailler une planification partagée de la production de logements sur le territoire,
- lancer une étude sur le logement des jeunes et plus particulièrement des étudiants et des alternants,
- lancer une étude sur l'accession sociale à la propriété,
- travailler sur les logements et locaux vacants,
- réfléchir à la réponse aux besoins en logements temporaires pour les salariés avec Laval Économie et les entreprises,
- lancer la réflexion sur la sédentarisation des gens du voyage,
- communiquer sur la PTRE et travailler en lien avec les entreprises du BTP,
- traiter la sous occupation des logements et anticiper le travail sur la ZAN.

II – Impact budgétaire et financier

Le réajustement, à la marge, de certaines actions s'inscrit dans le budget initial de l'APCP du PLH soit 18 976 99 8€. Une fongibilité entre les lignes est acceptée pour faciliter la gestion du programme et des actions.

Sylvie Vielle : *On va essayer de faire court. Je ne vais pas vous présenter le Powerpoint de 80 pages sinon je pense que ça va être un petit peu long. Mais je pense que vous en avez pris connaissance et je ne doute pas que votre lecture a été assidue sur le sujet. On a une synthèse en quelques pages, mais ça vaut le coup quand même de vous le présenter parce que ce PLH est quand même relativement important. On a un budget de 19 millions d'euros. Ce qu'il faut comprendre sur ce budget, je regarde François, c'est qu'on engage, et ce qui est engagé est financé bien plus tard. Il faut bien comprendre pour comprendre comment fonctionne ce budget. Cette évaluation à mi-parcours a été engagée début 2022 et vise à revisiter, on n'est pas là pour refaire un PLH, à revisiter si nécessaire, en fonction du bilan, le projet habitat pour Laval Agglomération avec deux objectifs : mesurer l'efficacité des actions qui sont mises en œuvre et procéder le cas échéant à des ajustements pour les priorités 2022-2024. Cette première phase a été entamée début 2021 avec la production globale de logements 2019-2021, un zoom sur le logement social et un zoom également sur les 27 actions qui sont actées au travers de ce PLH. On en a déjà parlé lors de la journée des acteurs de l'habitat le 10 mai. La deuxième phase de travail consiste à ajuster et à préciser certaines actions sans modification de l'économie générale initiale du projet et dans le respect du cadre budgétaire bien sûr. Quelques éléments de diagnostic marquants : si on parle de production de logements sur le plan quantitatif, la production de logements est globalement supérieure aux objectifs. On a environ 1000 logements par an engagés pour un objectif qui était de 758 donc on est plutôt bien placé. Un rattrapage sans doute nécessaire de la production de logements au regard de la sous-production de la période passée, notamment sur la ville de Laval. Et un risque potentiel d'une déstabilisation du marché à moyen terme en cas de poursuite de cette dynamique. Il faut qu'on puisse réguler mais on a quand même passé des années particulières avec un mandat où on a peut-être eu moins de production sur la vie centre. Au-delà de ce nombre de logements autorisés, il s'avère désormais nécessaire de suivre plus finement les produits de logement engagés et notamment sur les résidences spécialisées et les logements collectifs, et leur typologie pour tenter d'orienter plus qualitativement la production à venir et de répondre aux besoins des ménages du territoire et à ceux qui s'y installent. On voit bien que ça modifie les actions qui ont été prises en 2019. On a évolué et cela continue. On a des actions, sur les 27, qui sont modifiées et pour lesquelles on a pu modifier également le budget qui allait en face. La forte production, si elle compense un retard passé, doit être surveillée et évitée une surproduction. Vigilance sur les produits typologie pour les résidences et les collectifs, et sur les typologies de logement. On a beaucoup de T2 et T3. À voir comment cela évoluera dans les années à venir. Et une réponse à apporter aux familles qui veulent s'installer sur le territoire. Une observation plus fine à conduire sur les besoins en ce qui concerne les résidences spécialisées : logements des jeunes étudiants, logements des personnes âgées, hébergements temporaires pour les salariés. On sait que pour les étudiants on aura une étude qui sera présentée, qui confirme que les étudiants ont besoin de logements temporaires sur le territoire, notamment pour les alternants. Sur le marché de l'immobilier qui se porte très bien mais qui se tend, un report des familles/primos-accédants sur la deuxième, voire la troisième couronne, une raréfaction de l'offre et une augmentation de la demande, une tension accrue depuis la fin de la première vague du COVID, des ventes très rapides qui s'observent sur le territoire, une dynamique moins forte sur certains secteurs en deuxième mais plus favorable qu'avant la pandémie. Je pense qu'il faut vraiment modérer ses propos là parce que je trouve que dans la deuxième couronne c'est plutôt dynamique. Je regarde Isabelle, on en a parlé il n'y a pas très longtemps. On voit une dynamique qui s'opère et c'est plutôt très bien. Il n'y a pas que la première couronne qui existe, au contraire. Une augmentation des prix cependant évidemment, favorisée avec des taux de crédits immobiliers qui restent très bas. Ce n'est plus tout à fait le cas, ça a bougé. On est sur une fluctuation qui redynamisera notre territoire. Une dynamique moins forte sur certains secteurs et une demande locative sociale avec une forte augmentation de la demande sur l'année dernière : plus 21 % entre 2021 et 2022. C'est passé de 2 822 demandeurs à 3 416 et une augmentation de plus 62 % depuis 2017. Un nombre de demandes satisfaisant mais qui n'a jamais été aussi bas par rapport à ces demandes satisfaites depuis 2005 malgré une légère hausse entre 2020 et 2021 et on n'a plus de demandes et moins d'attributions, une tension qui augmente qu'on peut observer auprès de nos bailleurs. Parallèlement la production HLM est légèrement inférieure aux objectifs fixés sur les trois premières années de notre PLH avec 429 logements engagés pour un objectif de 549 logements.*

C'est aussi en lien avec la crise qu'on a pu traverser. On est à 78 % d'atteinte des objectifs. Les PSLA, et au regard d'une tension croissante du marché du logement, une focale spécifique sur cette offre d'accès social méritera d'être conduite pour proposer, le cas échéant, un produit correspondant aux ménages modestes, notamment en primo accession. Vous avez également le bilan des 27 actions qui est produit dans la délibération. Les principales actions qui ont marqué la première période :

- *la modification du PLH pour intégrer les communes de l'ex-Communauté de communes du Pays de Loiron ;*
- *la signature de la convention générale de délégation de compétences des aides à la pierre 2019-2024 ;*
- *une mise en place d'un dispositif d'amélioration de l'habitat (OPAH, OPAH RU, aide et accompagnement des copropriétés et accédant dans l'ancien) ;*
- *la mise en place de la plate-forme de rénovation énergétique ;*
- *une mise en place d'un dispositif de soutien au projet de renouvellement urbain d'intérêt général de Saint-Nicolas ;*
- *l'élaboration d'une aide à la réalisation des résidences sociales et d'une aide à la réhabilitation des PLAI ;*
- *une relance de la CIL et la mise en place de la grille de cotation de la demande. On a une réunion qui s'organise demain à ce sujet ;*
- *le soutien aux études d'urbanisme et architecturales menées par les communes et les particuliers ;*
- *le renouvellement des conventions triennales d'objectifs et de moyens avec différents partenaires ;*
- *l'amélioration des équipements à destination de la communauté des gens du voyage. Encore un gros sujet qu'on suit avec Patrice, pas plus tard que ce week-end ;*
- *un renforcement de l'observatoire de l'habitat par des publications thématiques et d'engagement de réflexions en interservices.*

Ce budget, pour la période 2019-2024 et pour les trois années dont on parle a été porté à 5 682 000 € et engagé pour un total de près de dix-huit millions et nous sommes à 32 % à ce jour. 91 % des engagements concernent des dépenses d'investissement au titre des trois années 2019, 2020, 2021.

Les différentes perspectives : le but est qu'au regard de ces tensions il s'avère nécessaire de proposer des ajustements sur les actions tout en maintenant l'économie générale du programme dans le cadre budgétaire.

Vous avez l'ensemble des propositions :

- *poursuivre la mise en œuvre des dispositifs de renouvellement du parc de logements ;*
- *favoriser l'utilisation des matériaux biosourcés dans le cadre des rénovations globales ;*
- *poursuivre la mise en œuvre de la programmation de logements neufs ;*

- mettre en place un dispositif de soutien aux opérations innovantes de requalification du parc social en dehors du PRIR Saint-Nicolas ;
- mettre en place un dispositif de soutien aux opérations innovantes de construction et/ou réhabilitation ;
- poursuivre les travaux menés dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement, notamment la cotation de la demande qu'on propose d'utiliser au sein des cales des différents bailleurs ;
- publier certaines données dans le cadre de l'observatoire et notamment : une lettre de l'immobilier, les données sur la production de logements ;
- poursuivre la structuration de l'observation, et se doter des moyens nécessaires pour lancer des études thématiques régulières ;
- formaliser des fiches communales cartographiques nécessaires ;
- lancer une étude sur le logement des jeunes et plus particulièrement sur celles des étudiants et des alternants ;
- lancer une étude sur l'accession sociale à la propriété ;
- travailler sur les logements et locaux vacants.

Il faudra également réfléchir à la réponse aux besoins en logements temporaires pour les salariés avec Laval Économie et les entreprises, c'est déjà engagé.

Lancer une réflexion sur la sédentarisation des gens du voyage. C'est un gros travail qu'on a à mener. On va également reprendre contact avec le sous-préfet qui vient d'arriver. On avait pas mal travaillé avec le préfet précédent. Il va falloir peut-être renouveler ce tissage. Et communiquer sur la plate-forme de rénovation énergétique en lien avec les entreprises du BTP. Et traiter la sous-occupation des logements et anticiper le travail sur la ZAN qui va s'imposer à nous. Le but est bien sûr que ce réajustement s'inscrive dans le budget initial du PLH, soit un peu moins de 19 millions et pour proposer et faciliter la gestion du programme de ces actions. C'est une synthèse. Je souhaitais quand même balayer entièrement parce que quand on parle de 19 millions, c'est de dire quand même ce qu'il y a l'intérieur. J'ai peut-être été un peu synthétique mais pour autant, c'est super important pour notre territoire et on se doit de pouvoir le respecter. Donc certaines actions ont été modifiées depuis 2019 mais on poursuivra ce travail de longue haleine.

Florian Bercault : *Évidemment c'est un dossier très important, rappeler que l'habitat est au cœur des préoccupations. Il faut d'abord être bien chez soi pour être bien dans la vie et pouvoir partager du commun. Bien chez soi c'est la rénovation thermique et je crois que l'actualité nous pousse à aller vers ça. Mais la préoccupation principale des Français, je ne cesse de le dire aux bailleurs, c'est l'isolation phonique aussi, c'est d'être bien chez soi et d'être dans un lieu intime. Je crois que c'est quelque chose d'important. Rappeler que l'habitat, et pourquoi on met autant de moyens à l'agglomération, c'est aussi un levier de développement d'autres activités, en tout cas de répondre, de coller aux bons besoins, que ce soit pour l'accueil des gens du voyage, que ce soit pour l'accueil des futurs étudiants ou pour l'accueil de nouvelles familles, on voit bien où sont les besoins, les curseurs à montrer. Il y a encore du travail sur le logement social à développer sur notre territoire. Je crois que la feuille de route est assez claire. Et d'autant plus, face aux enjeux de la densification qui est devant nous, en tout cas de l'arrêt de l'artificialisation des sols, il va être grand temps de se préoccuper de nos dents creuses, de nos friches, de nos logements vacants. Voilà, ça va être un gros chantier. On n'en parle pas suffisamment. Il est tellement essentiel. Je sais que certains élus reviennent du congrès HLM qui a eu lieu à Lyon avec le plein d'énergie et d'idées. Est-ce qu'il y a des questions, observations ? Non ? Je vous propose de passer au vote. C'est adopté merci.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 086/2022

POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT – PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2019/2024 – ÉVALUATION À MI-PARCOURS

- Rapporteur : Sylvie Vielle

- LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

- Vu le code de la construction et de l'habitation (CCH), notamment l'article L301 5-1,
- Vu la délibération n° 110/2018 du conseil communautaire du 22 octobre 2018 adoptant le Programme Local de l'Habitat 2019/2024,
- Vu la délibération n° 14/2020 du conseil communautaire du 3 février 2020 modifiant le PLH 2019/2024 pour intégrer les 14 communes de l'ex-Pays de Loiron,
- Considérant l'évaluation à mi-parcours du Programme Local de l'Habitat 2019/2024, et la volonté d'œuvrer plus fortement encore sur l'habitat durable et innovant pour les 3 années 2022/2024,

Après avis de la commission aménagement, habitat et politique de la ville,

Sur proposition du bureau communautaire,

▪ DÉLIBÈRE

- Article 1er

Le projet d'évaluation à mi-parcours du programme Local de l'Habitat (PLH) 2019/2024, joint à la délibération est approuvé.

- Article 2

Le budget consacré au programme d'actions du PLH 2019-2024 reste inchangé à 19 M€ ; si nécessaire il sera fait recours à la fongibilité.

Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Florian Bercault : *On passe à la convention de délégation de compétence avec l'État sur les différents dispositifs de l'État.*

- **CC87 - POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT – CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AVEC L'ÉTAT 2019/2024 – ÉVALUATION À MI-PAROURS**

Rapporteur : Sylvie Vielle

Présentation de la décision

Dès 2006, Laval Agglomération a souhaité saisir la possibilité offerte par la Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales d'attribuer les Aides à la Pierre dans le cadre d'une délégation de compétence de six ans.

Pour conforter son rôle de chef de file en matière de politique de l'habitat et contribuer à la mise en place des orientations de son 4^{ème} Programme local de l'Habitat sur la même période, l'EPCI a décidé de renouveler la convention pour 6 ans lors du conseil communautaire du 25 mars 2019 pour 2019-2024.

Cette convention de délégation de compétence, en application de l'article L301-5-1 du code de la construction et de l'habitation, a été élaborée en tenant compte de la politique de l'habitat menée sur Laval Agglomération portant tant sur le logement social et l'accession sociale que sur l'amélioration du parc privé.

Une deuxième convention avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) porte sur les conditions d'octroi des aides par le délégataire ainsi que sur les modalités de fonctionnement des commissions chargées de donner un avis sur les aides attribuées par le délégataire au nom de l'ANAH.

Une troisième convention traite de la mise à disposition des services de l'État (DDT) et précise leur rôle dans l'instruction des aides destinées au parc locatif social et à l'habitat privé pour ce qui concerne l'ANAH.

L'évaluation à mi-parcours de la délégation de compétence doit permettre de mesurer la plus-value dans l'appropriation de la stratégie Habitat par les différents acteurs ainsi que sa dimension intercommunale.

Concernant le parc public, les outils développés dans le 3^{ème} puis le 4^{ème} PLH (interventions foncières, puis système d'aide dit "Permis à points", soutien à l'accession sociale) ont permis de développer l'offre locative sociale sur le territoire d'un point de vue quantitatif mais aussi qualitatif. En effet, certaines exigences relatives aux notions de qualité et de densité ont peu à peu été intégrées tant par les communes que les opérateurs.

Le niveau de réalisation des objectifs à mi-parcours diffère selon les "produits" :

Objectif de production de logements sociaux	Objectif annuel DCAP	Engagés 2019	Engagés 2020	Engagés 2021	% de réalisation moyen annuel
PLAI	53	40	39	62	89%
PLUS	80	50	57	96	85%
PLS Bailleurs et Investisseurs (objectif comprend les PLS investisseurs)	50	52 PLS Bailleurs et 1 PLS Investisseur	0 PLS Bailleurs et 4 PLS Investisseurs	33 PLS Bailleurs et 4 PLS Investisseurs	63% (en comptant PLS Investisseurs)
TOTAL	183 logements	143 logements	100 logements	195 logements	80%

À noter :

- une atteinte satisfaisante des objectifs pour les PLUS PLAI, environ 85 % sur 3 ans,
- une surestimation des objectifs et des besoins des opérateurs en termes de PLS Investisseurs, à surveiller avec la suppression à venir du Pinel,
- 107 agréments PSLA délivrés pour un objectif initial ambitieux de 240.

Pour les 429 logements sociaux engagés en trois ans, au-delà d'une fiscalité minorée à 5,5 % ou 10 % selon les produits, ont été réservés :

- 1 053 385 € de crédits État,
- 2 641 500 € de crédits Laval Agglomération.

Concernant le parc privé, 845 logements ont été améliorés en 3 ans sur un objectif de 736, soit 115 % des objectifs atteints.

Pour accompagner cette politique, 7,8 M€ de subvention Anah et Laval Agglo ont été engagés, soit une moyenne de 8 500 € / logt, et 14 M€ de travaux HT éligibles ont été générés, soit une moyenne de 16 500 € / logt.

Le bilan relatif à l'organisation, la gouvernance et les pratiques partenariales est le suivant :

Les points forts :

- Partenariat et dialogue de qualité entre le délégataire, la DDT53 et la DREAL, tant sur le parc public que sur le parc privé
- Un portage des politiques par les élus et un lien avec les actions du PLH
- Zoom parc public :
 - ▶ une amélioration des outils de suivi et de gestion partagés (SPLS et Galion) entre délégataire, services de l'État et bailleurs/opérateurs,
 - ▶ des réunions de programmation partagées,
 - ▶ une production de plus en plus mixte (PLUS/PLAI R /PLS bailleurs).
- Zoom parc privé :
 - ▶ bon fonctionnement des instances du parc privé,
 - ▶ mise en place d'un dispositif de requalification du parc privé qui cadre l'action de Laval Agglomération,
 - ▶ relation de confiance avec l'opérateur,
 - ▶ conventions de partenariat qui institutionnalisent les liens avec les acteurs locaux (Procivis, Soliha, Adil, organisations patronales du bâtiment),
 - ▶ outils de suivi et de gestion partagés (OPAL) et performants,
 - ▶ faculté à rechercher des crédits supplémentaires en fin d'année pour honorer les dossiers déposés.

Les pistes d'amélioration envisagées :

- Des outils de suivi et de gestion notamment sur le parc public à simplifier, un système de requête à renforcer pour éviter le nécessaire doublonnage des tableaux de suivi, un nombre d'enquêtes à réduire
- Zoom sur le parc public :
 - ▶ tendre vers une programmation pluriannuelle plus fiable permettant un dépôt de dossier un peu plus tôt dans l'année,
 - ▶ difficultés à produire du "vrai" PLAI Classique,
 - ▶ gestion de la dotation parc public non adossée à la réalité des objectifs.

- Zoom sur le parc privé :
 - ▶ nombre et fluctuation des dispositifs ANAH et des nouveaux dispositifs autres qui impactent la lisibilité des aides et leur pérennité,
 - ▶ intensifier la communication claire et lisible des aides et accompagnements possibles à destination des propriétaires et professionnels sans les "perdre", notamment dans le cadre de la mise en place de la PTRE, qui représente par ailleurs un coût largement supérieur pour la collectivité que précédemment,
 - ▶ prendre en compte les enjeux de la vacance des logements du parc privé et de la rénovation des copropriétés, et "aller vers" les propriétaires concernés.

Les perspectives :

- Zoom sur le parc public :
 - ▶ demande d'exemption SRU 2023/2025,
 - ▶ conforter le soutien aux opérations de logements locatifs sociaux en renouvellement urbain.
- Zoom sur le parc privé :
 - ▶ poursuivre la dynamique du dispositif de requalification du parc existant,
 - ▶ assoir le fonctionnement et la connaissance de la PTRE auprès de tous les ménages,
 - ▶ articuler au mieux et en toute transparence les dispositifs d'aides pour le ménage,
 - ▶ conforter les dotations pour l'accessibilité,
 - ▶ accompagner la prise en compte des enjeux environnementaux en matière de rénovation ou de production nouvelle du parc de logements en lien avec le PLH.
- Anticiper la 4^{ème} DCAP en portant une réflexion suffisamment en amont sur un probable passage à une DCAP de type 3, et ce en lien avec le CD53 : impact à anticiper sur les moyens humains du service habitat.

Je vous propose de vous prononcer positivement pour l'adoption de cette évaluation à mi-parcours de la convention de délégation 2019/2024.

Sylvie Vielle : *Oui, je vais faire un petit plus simple. Juste avant d'aborder ce sujet, vous dire qu'un message est parti aujourd'hui pour vous proposer une réunion sur la programmation d'aide à la pierre le 19 octobre. Donc à vos agendas ! N'hésitez pas et soyez présents. Cette délégation, cette convention de délégation de compétence avec l'État, une évaluation à mi-parcours. Une convention de délégation de compétence qui a été élaboré pour tenir compte de la politique de l'habitat menée par Laval Agglomération et qui porte tant sur le logement social que sur l'accession sociale, que sur l'amélioration du parc privé.*

Une deuxième convention avec l'ANAH, une troisième convention avec l'État et une évaluation à mi-parcours pour cette délégation de compétence qui doit permettre de mesurer la plus-value dans l'appropriation de cette stratégie de l'habitat par les différents acteurs ainsi que la dimension inter-communale.

Concernant le parc public, vous avez des outils qui ont été développés depuis le troisième, puis le quatrième PLH (interventions foncières, puis système d'aide dit « Permis à points », soutien à l'accession sociale) qui permettent de développer l'offre locative sociale sur le territoire d'un point de vue quantitatif ainsi que qualitatif. Certaines exigences relatives aux notions de qualité et de densité ont été peu à peu intégrées pour faire en sorte que les communes et les opérateurs puissent s'approprier ces différents sujets. Vous avez un petit tableau qui répercute le niveau de réalisation des objectifs à mi-parcours. Nous sommes à 183 logements et on atteint à peu près, en ce qui concerne le DCAP actuelle, avec l'atteinte de 80 % des objectifs.

À noter une atteinte satisfaisante des objectifs avec 85 % sur trois ans. Une surestimation des objectifs et des besoins des opérateurs en termes de PLS investissements. On surveillera la suppression à venir du PINEL et 107 agréments PSLA délivrés pour un objectif initial ambitieux de 240.

Pour les 429 logements sociaux engagés sur trois ans, au-delà d'une fiscalité minorée à 5.5 % ou 10 % ont été réservés : on a plus d'un million de crédits d'État et 2,6 millions de crédits de Laval

Agglomération.

Concernant le parc privé, 845 logements ont été améliorés sur trois ans. Un objectif de 736 et on est donc à 115 % des objectifs atteints. Cela a été cité d'ailleurs lors du dernier CR2H en Région. Un bilan relatif à l'organisation, la gouvernance et les pratiques partenariales suivantes :

Des points forts :

- un partenariat et un dialogue de qualité entre le délégataire, la DDT53 et la DREAL, tant sur le parc public que sur le parc privé ;*
- un portage des politiques par les élus et un lien avec les actions du PLH ;*
- sur le parc public, une amélioration des outils, des réunions programmées et partagées, une production de plus en plus mixte pour les PLUS/PLAI R/PLS bailleurs ;*
- sur le parc privé, un bon fonctionnement des instances, une mise en place de dispositif de requalification, une relation de confiance avec l'opérateur, des conventions de partenariat qui institutionnalisent les liens avec les acteurs locaux tels que Procivis, Soliha, Adil, organisations patronales du bâtiment, des outils de suivi de gestion partagée avec l'OPAL et les performants et puis une faculté à rechercher des crédits supplémentaires en fin d'année pour honorer les dossiers déposés. C'est ce qui a été fait.*

Les pistes d'amélioration envisagées :

- différents outils de suivi de gestion, notamment pour pouvoir simplifier un système de requête et à renforcer pour pouvoir éviter des doublons ;*
- un zoom sur le parc public qui vise à tendre sur une programmation pluriannuelle plus fiable permettant un dépôt de dossier un peu plus tôt dans l'année, des difficultés à produire du vrai PLAI classique, une gestion de la dotation parc public non adossée à la réalité des objectifs ;*
- concernant le parc privé, nombre et fluctuation de dispositifs ANAH et des nouveaux dispositifs autres qui impactent la lisibilité des aides sur leur pérennité, intensifier la communication claire et lisible des aides et l'accompagnement possible à destination des propriétaires. Là on vise également la PTRE pour lequel on va communiquer sans tarder. Et prendre en compte les enjeux de la vacance du parc privé et la rénovation des copropriétés et d'aller vers les propriétaires concernant les logements vacants.*

Les perspectives, concernant le public : des demandes d'exemption pour le SRU 2023-2025 ; conforter le soutien aux opérations de logements locatifs sociaux en renouvellement urbain.

Pour le parc privé, poursuivre la dynamique du dispositif de requalification du parc existant. Il faudra également que nous puissions asseoir le fonctionnement et la connaissance de la PTRE auprès de tous les ménages ; articuler au mieux en toute transparence les dispositifs d'aide pour les ménages ; conforter les dotations pour l'accessibilité et accompagner la prise en compte des enjeux environnementaux en matière de rénovation et de production nouvelle du parc de logements en lien avec le PLH et il faudra bien sûr anticiper la quatrième DCAP qui va porter une réflexion suffisamment en amont du probable passage d'une DCAP de type 3 c'est-à-dire qu'on va récupérer ce qui est géré actuellement par d'autres services et en lien avec le CD53, on aura un impact à anticiper sur les moyens notamment humains du service habitat.

Il vous est proposé de vous prononcer positivement sur l'adoption de cette évaluation à mi-parcours de cette délégation 2019-2024.

Florian Bercault : *Est-ce qu'il y a des questions sur ce qui a été présenté ? Non ? Je vous propose de voter.*

Sylvie Vielle : *Non c'est juste un avis.*

Florian Bercault : *Juste un avis. Pardon, au temps pour moi. Il y a beaucoup de rapports sur ce Conseil.*

Dominique Gallacier : *Juste une petite question concernant les PLS investisseurs. Est-ce que si la loi Pinel est maintenue, transformée ou modifiée ou autres, est-ce que les PLS investisseurs seront ouverts à nos communes de seconde couronne ?*

Florian Bercault : *Question que je transmets à Sylvie Vielle.*

Dominique Gallacier : *Jusqu'à présent il y a des endroits où ce n'était pas...*

Sylvie Vielle : *Oui mais je ne pense pas justement.*

Dominique Gallacier : *C'est bien là le problème.*

Sylvie Vielle : *Tout à fait mais on pourra en reparler.*

Dominique Gallacier : *Il y a d'autres collectivités où ça a été ouvert aux petites communes.*

Sylvie Vielle : *D'accord. Justement on va vérifier justement ce qu'il en est.*

Dominique Gallacier : *Proches de chez nous. Quand on regarde le pays de Vitré notamment.*

Sylvie Vielle : *Le pays de Vitré, oui c'est ça tout à fait.*

Dominique Gallacier : *Argentré-Du-Plessis a eu droit au PLS.*

Sylvie Vielle : *Tu as tout à fait raison Dominique.*

Dominique Gallacier : *C'est moi qui en avais fait la demande.*

Sylvie Vielle : *D'accord.*

Florian Bercault : *C'est donc ça.*

Sylvie Vielle : *Mais c'est bien noté et on suivra justement cette évolution avec le Pinel et on aura l'occasion d'en reparler. C'est noté.*

Florian Bercault : *Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non ? En tout cas le rendez-vous est pris.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2022

POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT – CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AVEC L'ÉTAT 2019/2024 – ÉVALUATION À MI-PARCOURS

Rapporteur : Sylvie Vielle

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le code de la construction et de l'habitation (CCH), notamment l'article L301 5-1,

Vu la délibération n° 110/2018 du conseil communautaire du 22 octobre 2018 adoptant le Programme Local de l'Habitat 2019/2024,

Vu la convention de délégation de compétence 2019-2024 examinée au conseil communautaire du 25 mars 2019 avec effet au 1^{er} janvier 2019,

Vu la délibération n° 14/2020 du conseil communautaire du 3 février 2020 modifiant le PLH 2019/2024 pour intégrer les 14 communes de l'ex-Pays de Loiron,

Vu la convention de gestion avec l'Agence Nationale de l'Habitat,

Vu la convention de mise à disposition des services de l'État,

Considérant l'évaluation à mi-parcours du Programme Local de l'Habitat 2019/2024,

Considérant le projet d'évaluation à mi-parcours de la délégation de compétence en matière d'aide au logement portant à la fois sur le développement, l'amélioration et la diversification de l'offre de logements sociaux et sur la requalification du parc privé ancien, des copropriétés et la production d'une offre en logements à loyers maîtrisés,

Après avis de la commission aménagement, habitat et politique de la ville,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le projet d'évaluation à mi-parcours de la convention de délégation de compétence 2019/2024, joint à la présente délibération est approuvé.

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération. La délibération est adoptée à l'unanimité.



DCAP 2019/2024 : Bilan à mi-parcours 2019-2021

1

Ordre du jour Volet Habitat

1. Contexte : rappel des politiques mises en œuvre
2. Bilan parc public
3. Bilan parc privé
4. Organisation, gouvernance et pratiques partenariales

1- Contexte : rappel des politiques mises en œuvre

3

Rappel du contexte – politiques mises en œuvre

Rappel :

- Prise de délégation de compétences des aides à la pierre (DCAP) dès 2006 sur le territoire de Laval Agglo à 20 communes
- Signature de la 3^{ème} DCAP le 19 juin 2019 pour la période 2019/2024, avec intégration de 14 nouvelles communes suite à la fusion de l'ex-Communauté de Communes du Pays de Loiron avec Laval agglo
- Délégation de type 2 : gestion des aides par Laval Agglo avec mise à disposition des services de l'Etat (DDT et ANAH) pour l'instruction des dossiers

4



— Le cadre général de la convention DCAP 2019-2024

Convention Générale	Convention ANAH	Convention de mise à disposition – Délégation de type 2
<p>Objectif global pour le Parc public : réalisation de 1100 logements locatifs sociaux, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 520 PLUS • 280 PLA-I • 300 PLS • 390 PSLA <p>➤ Moyens mis à disposition : autorisations d'Engagement prévisionnelles 2 M€</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 5 communes SRU ➤ 6 communes inscrites au zonage "PDL2" sur les 34 	<p>Objectif global de 1 242 logts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 032 PO • 102 PB • 102 Copro <p>➤ Autorisation d'engagement prévisionnelle de 6,2 M€ (aides aux propriétaires et subvention ingénierie)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 OPAH ➤ 1 OPAH RU 	<p>➤ Parc public</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurés par Laval Agglo : <ul style="list-style-type: none"> - programmation des opérations - décisions d'attribution et versement des subventions • Assurés par DDT : <ul style="list-style-type: none"> - Instruction des dossiers - Conventionnement APL - Information des évolutions réglementaires, enquêtes régionales et nationales, suivi financier <p>➤ Parc privé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurés par Laval Agglo : <ul style="list-style-type: none"> - Programmation des opérations - Fonctionnement de la CLAH - Maîtrise d'ouvrage des études et OPAH • Assurés par DDT : <ul style="list-style-type: none"> - Instruction des dossiers - Gestion des recours - Conventionnement APL - Information des évolutions réglementaires

5



— PLH de Laval Agglo

En parallèle, articulation de cette DCAP avec le 4^{ème} PLH sur la même période, autour de 6 orientations :

- 1 - Réinvestissement du parc existant
- 2 - Qualité de l'habitat neuf
- 3 - Diversité des besoins en logements
- 4 - Parcours résidentiel
- 5 - Coordination des politiques
- 6 - conforter le dispositif de pilotage, de suivi et d'animation du PLH

>>> Voir bilan à mi-parcours du PLH 2019/2024 sur :

- les éléments relatifs à la production de logements, dont logements sociaux de façon détaillée et parc privé ;
- le bilan des actions 2019/2021 et les perspectives 2022/2024.

6



2- Bilan Parc public

7

La production de logement social HLM 2019/2021

Une réalisation légèrement inférieure aux objectifs fixés dans la DCAP :

429 PLUS PLAI PLS Bailleurs engagés sur 3 ans (dossiers de financement déposés et accordés) :

- 142 logements en 2019
- 96 logements en 2020
- 191 logements en 2021

Objectif de production de logements sociaux	Objectif annuel DCAP	Engagés 2019	Engagés 2020	Engagés 2021	% de réalisation moyen annuel
PLAI	53	40	39	62	89%
PLUS	80	50	57	96	85%
PLS Bailleurs et Investisseurs (objectif comprend les PLS investisseurs)	50	52 PLS Bailleurs et 1 PLS Investisseur	0 PLS Bailleurs et 4 PLS Investisseurs	33 PLS Bailleurs et 4 PLS Investisseurs	63% (en comptant PLS Investisseurs)
TOTAL	183 logements	143 logements	100 logements	195 logements	80%

- Une atteinte satisfaisante des objectifs pour les PLUS PLAI : environ 85% sur 3 ans et des programmations annuelles 2019 et 2020 légèrement inférieures aux objectifs contrairement à 2021 où les objectifs ont été dépassés.
- Une surestimation des objectifs et des besoins des opérateurs en terme de PLS Investisseurs (une hausse à venir avec le déclin du Pinel ?)

Synthèse des caractéristiques des logements HLM engagés 2019-2021

* Synthèse des logements HLM PLUS ELA/ ELS B engagés en 3 ans (2019/2021)

Répartition neuf/acquisition-amélioration

Au total, 429 logements ont été engagés en trois ans. Seulement 6 logements ont été produits en acquisition-amélioration.

Logements sociaux neufs	Logements sociaux avec acquisition-amélioration
423	6

Réalisation triennale

La réalisation triennale est très proche avec les objectifs régionaux de répartition des produits (hors ELS B).



Répartition par secteur

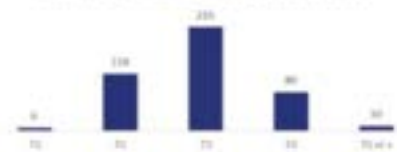
La répartition PLUS ELA/ et ELS B par secteur est la suivante :

- 39% sur la ville de Leval
- 50% sur la 1ère couronne
- 11% sur la 2ème couronne

Répartition par typologie

La production sur les trois premières années porte d'abord sur le T3 puis sur le T2 puis sur le T4.

Typologie des logements sociaux engagés 2019-2020-2021



29% de T1/T2 réalisés contre un objectif régional fixé à 33%.

Répartition par catégorie

La production se porte très majoritairement sur du logement collectif : 358 logements collectifs engagés contre 71 logements individuels.

Coût des opérations

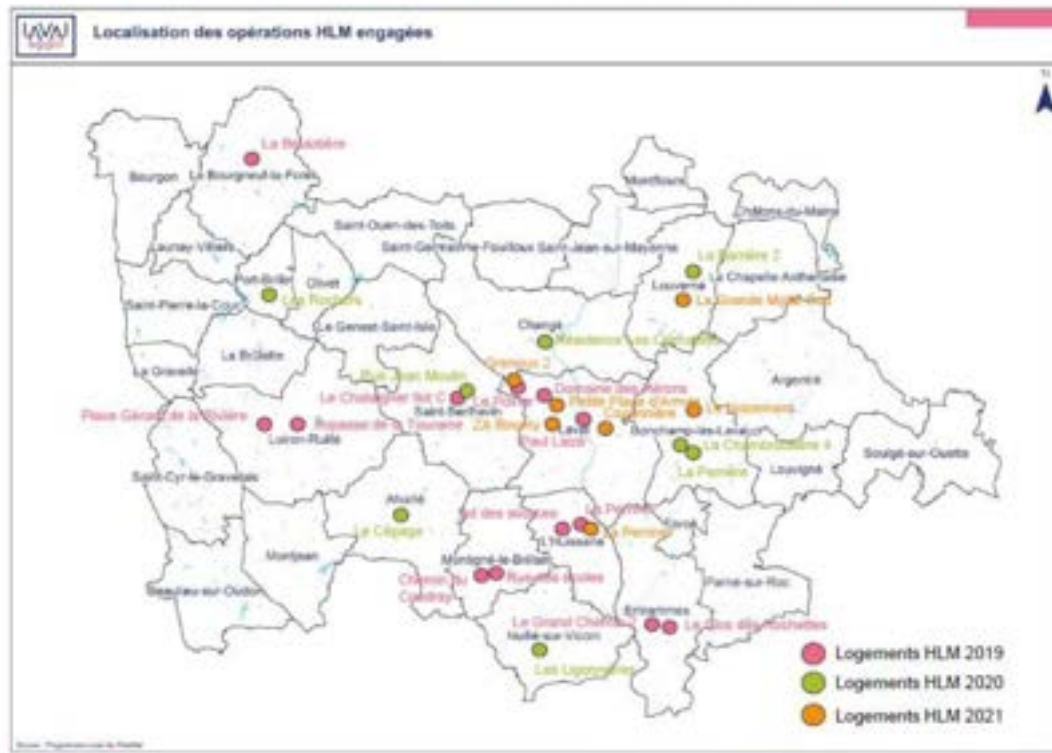
Coût moyen par opération : 1 794 704€ TTC
Coût moyen par logement : 133 870€ TTC

Total des travaux engagés sur 2019-2022 : 57 438 539€, dont 2 641 500€ financés par Leval Agglo soit une subvention moyenne 6157€/logement.

Démolition

Aucune démolition réalisée sur la période.

Offre nouvelle – PLUS / PLA/ PLS Bailleurs



— Offre nouvelle – PSLA

107 PSLA engagés sur 3 ans (27% de réalisation >> objectif de 390 PSLA à 6 ans), dont 16 ont donné lieu à une confirmation d'agrément à ce jour.

Principales caractéristiques des 16 confirmations d'agrément :

• Les logements :

- Le T5 est le logement le plus présent : 63%

- Le coût moyen d'acquisition : 182 963€

- 75% des acquisitions effectuées sur la commune de Bonchamp-les-Laval

• Les ménages accédants :

- Le nombre moyen de personnes par ménages : 3 personnes

- La moyenne d'âge : 41 ans

- Le revenu fiscal moyen : 27 852€

Typologie des logements (avec confirmation)



■ T3 ■ T4 ■ T5 ■ T6 ■ T7



11



— Suivi budgétaire de la DCAP

429 logements sociaux engagés en trois ans :

- 1 053 385€ de crédits Etat réservés dont 80 713€ versés

- 2 641 500€ de crédits Laval Agglo réservés dont 136 750€ versés

Droits à engagements mis à disposition :

- 2019 : 284 001€ pour l'offre nouvelle / 45 024€ pour les PLAI A

- 2020 : 255 892€ pour l'offre nouvelle (1 opération de 7 logements annulés soit 15 800€ d'aides Etat non consommés)

- 2021 : 409 223€ pour l'offre nouvelle / 72 788€ pour les PLAI A / 277417,85€ pour le plan de relance (Opération Le Bourny 25 logements)

Montant des CP versés par l'Etat à Laval Agglo :

- 2019 = 312 268 €

- 2020 = 180 061,41 €

- 2021 = 185 126,23 €

CP versés par Laval Agglo aux bailleurs :

- 2019 = 80 172,50 €

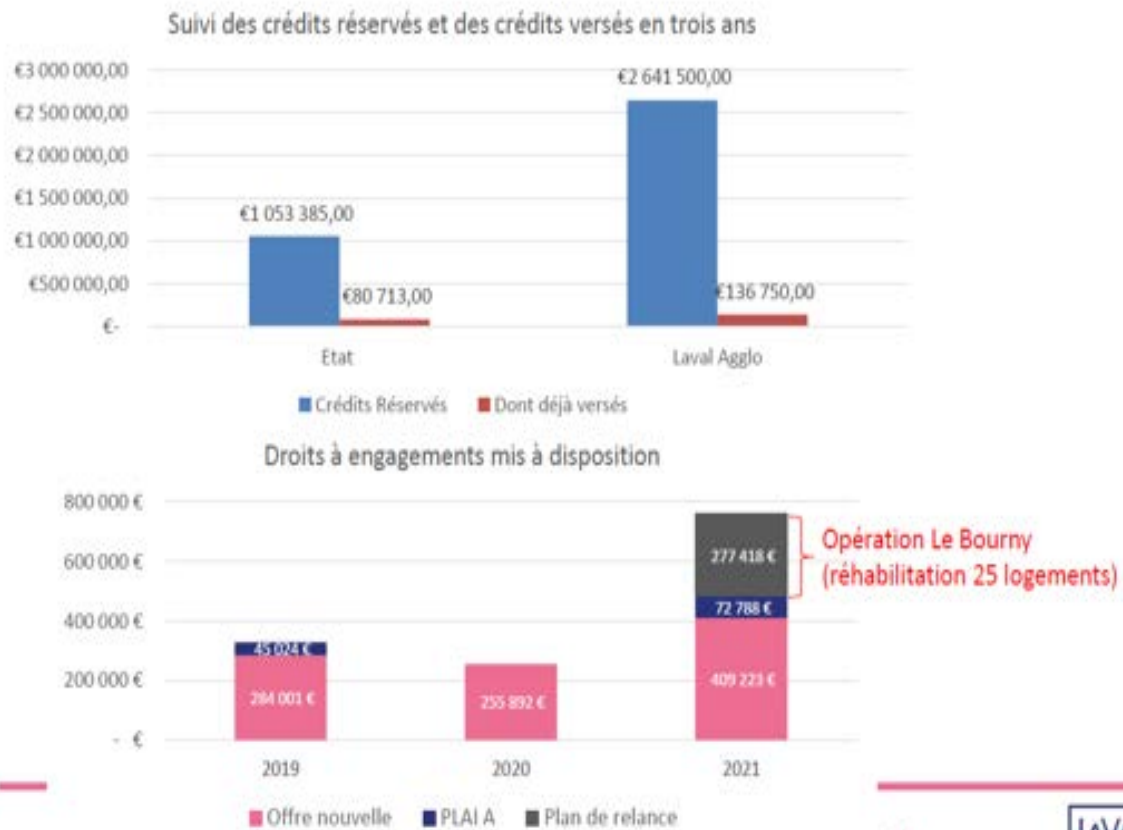
- 2020 = 136 750€

12



Suivi budgétaire de la DCAP

Prévisionnel crédits engagés DCAP (6 ans) : 2 097 552€.
429 logements sociaux engagés en trois ans



Suivi budgétaire de la DCAP

Année d'agrément	IDENTIFICATION			LOCALISATION		Montant subvention ETAT	Montant 1er acompte payé
	Opérateur	Opération	Type d'opé. (Neufs, AA, VEFA)	Commune	NB LOGT		
2019	MEDUANE HABITAT	La Perrine - Résidence "Les Avaloris"	Neufs	L'HUISSERIE	16	40 600 €	
2019	MAYENNE HABITAT	Impasse de la Touraine	Neufs	LOIRON-RUILLE	2	3 300 €	1 650 €
2019	MAYENNE HABITAT	Place Gérard de la Rivière	Neufs	LOIRON-RUILLE	3	3 800 €	1 900 €
2019	MAYENNE HABITAT	Lotissement "La Beulotière"	Neufs	LE BOURGNEUF LA FORE	3	3 800 €	1 900 €
2019	MEDUANE HABITAT	"Les Pruniers", lotissement Le Grand Chemin tranche 2	Neufs	ENTRAMMES	4	6 600 €	
2019	MAYENNE HABITAT	Chemin du Coudray	Neufs	MONTIGNE LE BRILLANT	3	3 800 €	1 900 €
2019	MEDUANE HABITAT	ZAC Fénié Ilot G4 - Le Domaine des Hérons	Neufs	LAVAL	28	- €	
2019	MEDUANE HABITAT	Ilot des Sources	Neufs	L'HUISSERIE	9	23 500 €	
2019	MEDUANE HABITAT	Ilot des Sources	Neufs	L'HUISSERIE	3	- €	
2019	MEDUANE HABITAT	Le Poirier	Neufs	LAVAL	12	- €	
2019	MEDUANE HABITAT	Le Clos des Rochettes	Neufs	ENTRAMMES	2	3 300 €	1 650 €
2019	MAYENNE HABITAT	Rue des Ecoles	Neufs	MONTIGNE LE BRILLANT	12	23 700 €	
2019	MEDUANE HABITAT	Le Chatagner Ilot C - Les orangers	Neufs	SAINT BERTHEVIN	30	73 200 €	
2019	MEDUANE HABITAT	Le Chatagner Ilot C - Les orangers	Neufs	SAINT BERTHEVIN	9	- €	
2019	ACEL	Extension Pension de Famille Paul Laizé	AA	LAVAL	6	143 425 €	71 713 €
2020	MAYENNE HABITAT	Résidence Les Clématites - Rue Robert Foullet	Neufs	CHANGE	26	58 800 €	
2020	PODELIHA	71 Rue de Clermont	VEFA Neufs	LAVAL	7	15 800 €	
2020	MEDUANE HABITAT	La Barrière 2 / Suzanne Langlain	Neufs	LOUVERNE	13	29 400 €	
2020	MAYENNE HABITAT	Les Rochers	Neufs	PORT BRILLET	4	12 800 €	
2020	MEDUANE HABITAT	Lotissement Les Ligonnières	Neufs	NUILLE SUR VICOIN	5	7 100 €	
2020	PODELIHA	La Chambrouillère 4	Neufs	BONCHAMP LES LAVAL	24	63 200 €	
2020	MEDUANE HABITAT	La Vigne - Le Cépage	Neufs	AHUILLE	8	25 440 €	
2020	MAYENNE HABITAT	La Perrière	Neufs	BONCHAMP LES LAVAL	9	29 809 €	
2021	MEDUANE HABITAT	Coconnière Extension	Neufs	LAVAL	15	- €	
2021	MEDUANE HABITAT	Coconnière Surélévation	Neufs	LAVAL	14	- €	
2021	MAYENNE HABITAT	Rue Copernic/Jean Moulin	Neufs	SAINT BERTHEVIN	7	19 400 €	
2021	MEDUANE HABITAT	La Grande Motte Sud Tranche 1	Neufs	LOUVERNE	16	42 900 €	
2021	MAYENNE HABITAT	Le Noizement	Neufs	BONCHAMP LES LAVAL	24	69 258 €	
2021	MAYENNE HABITAT	La Perrine	Neufs	L'HUISSERIE	25	68 358 €	
2021	MEDUANE HABITAT	Grenoux 2/Hameau du Grand Grenoux	Neufs	LAVAL	14	44 858 €	
2021	MAYENNE HABITAT	67 rue du Bourmy / Les Jardins de PHAE	Neufs	LAVAL	64	183 714 €	
2021	MEDUANE HABITAT	ZAC Fénié - Petite place d'armes	Neufs	LAVAL	12	53 523 €	
TOTAL					429	1 053 385 €	80 713 €

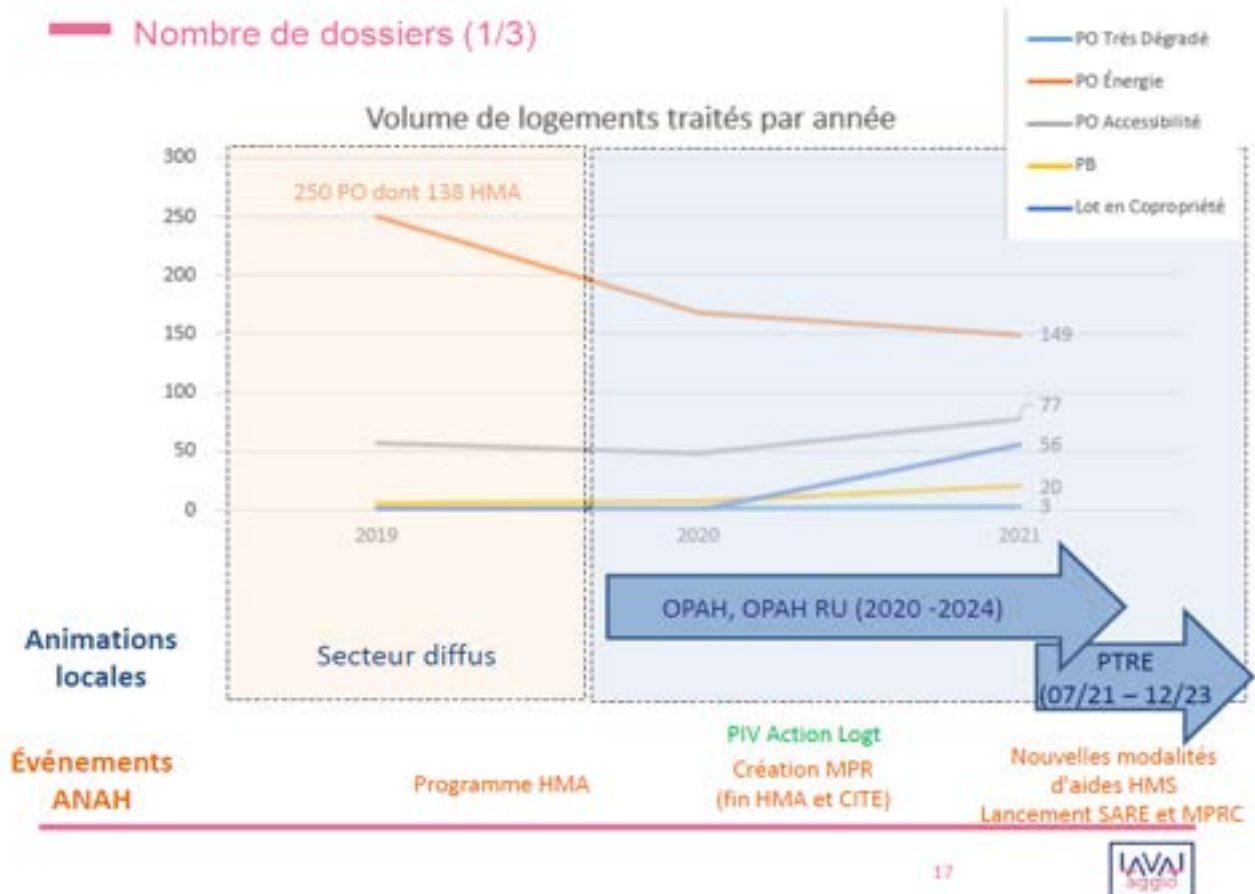
3- Bilan parc privé

15

Définition des sigles

- PO : Propriétaire Occupant
- PB : Propriétaire Bailleur
- PIV : Plan d'Investissement Volontaire
- HMA : Habiter Mieux Agilité
- HMS : Habiter Mieux Sérénité
- MPR : MaprimeRénov'
- MPRC : MaprimeRénov'Copro
- CITE : Crédit d'Impôt pour la Transition Energétique
- SARE : Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique
- PTRE : Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique
- MOI : Maîtrise d'Ouvrage d'Insertion

Nombre de dossiers (1/3)



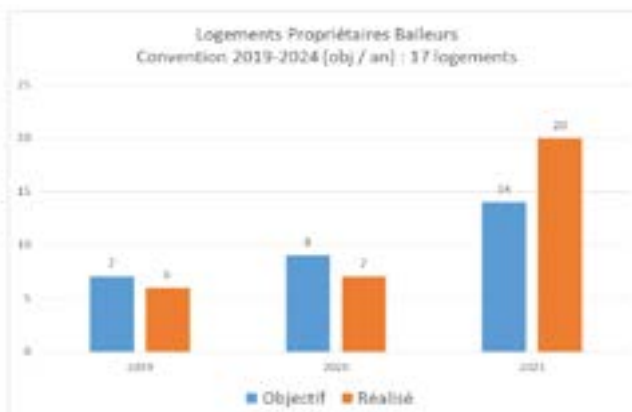
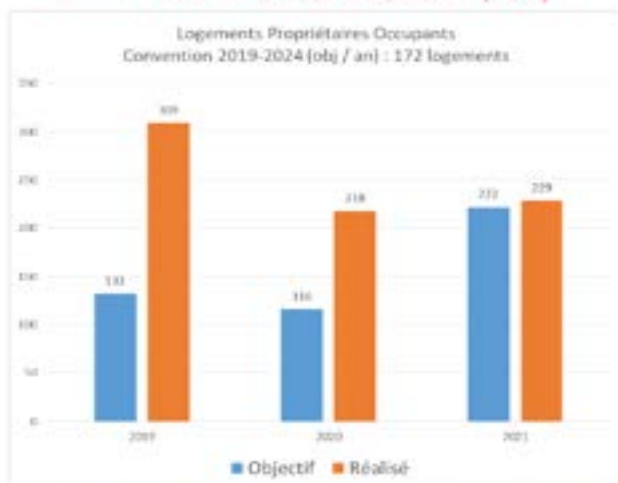
Nombre de dossiers (2/3)

- 845 logements améliorés en 3 ans sur un objectif de 736, soit **115%** des objectifs atteints
 - En 2021, 56 lots en copropriétés soit 100% de l'objectif (pas de dossiers en 2019 et 2020)

2019/2021	PO	PB	Copro	Ingénierie	TOTAL
Nb logt	756	33	56		845
Montant ANAH	5M€	600 00€	122 000€	428 500€	6,5m€
Montant Agglo	770 000€	95 000€	75 000€	313 000€	1,3M€

- 7,8M€ de subvention Anah et Laval Agglo (moyenne de 8 500€ / logt)
- 14M€ de travaux HT éligibles (moyenne de 16 500€ / logt)

Nombre de dossiers (3/3)

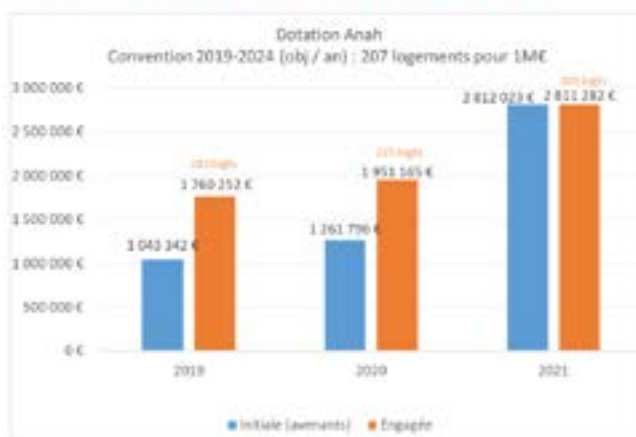


- **2019** : Nombre élevé de dossiers PO énergie dû à HMA
- **2020** : Des objectifs sous-estimés pour les PO (réalisations liées au lancement de l'OPAH, OPAH RU et aux aides exceptionnelles du PIV d'Action Logement)
- **2021** : Forte augmentation de dossiers PB (dont 1 opération de 6 logements en OPAH RU et 2 projets MOI) + Financement de la 1^{ère} copropriété par MPRC (56 lots)

19



Engagements financiers



6,5M€ de dotation engagée de l'Anah

(dont 428 600€ pour ingénierie)

Engagement de + 27% par rapport aux avenants de la convention

- Moyenne de 7 200€ / logt

- Augmentation de 60% entre 2019 et 2021

- Forte hausse en 2021 due aux nouvelles modalités des aides Anah



1,3M€ engagé de Laval Agglo

(dont 313 000€ pour la prestation de Soliha)

Engagement de -39% par rapport aux avenants de la convention

- Moyenne de 2 500€ / logt

- Augmentation de 359% entre 2019 et 2021 due au lancement de l'OPAH, OPAH RU

- Forte hausse en 2021 due à l'engagement de l'aide copro et aux ajustements des aides de Laval Agglo suite aux évolutions de l'aide HMS de l'Anah

20



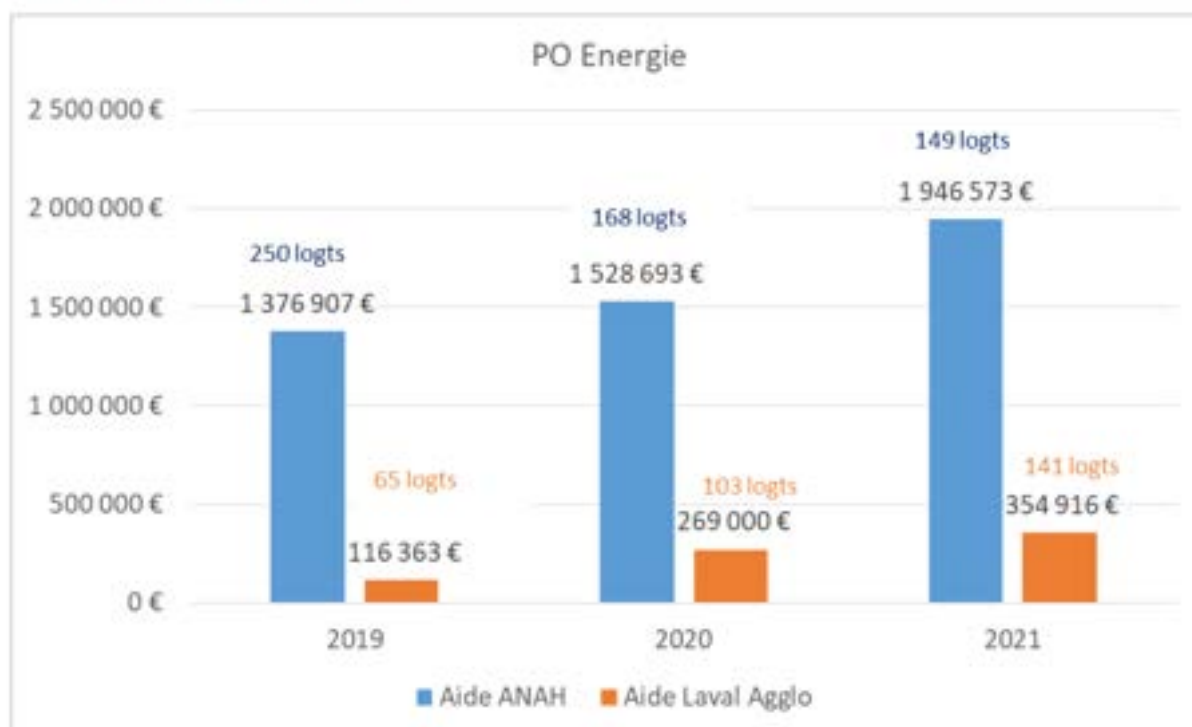
Synthèse des dossiers financés par l'Anah 2019/2021

	Nb logt	Montant moyen de travaux éligibles HT	Montant moyen de subvention Anah	% de subv/total de travaux	Étiquette énergétique moyenne après travaux
PO énergie	567	26 300€	8 558€	33%	49%
PO accessibilité	182	6 600€	2 700€	43%	/
PO très dégradé	7	64 200€	23 200€	36%	82%
PB	33	55 500€	18 000€	33%	60%
Copro	1 copro (56 logt)	434 000€	122 000€	28%	De 35 à 43%
Total	845	16 500€	7 200€	47%	42%

21



Zoom PO Énergie



22



Zoom PO Très Dégradé



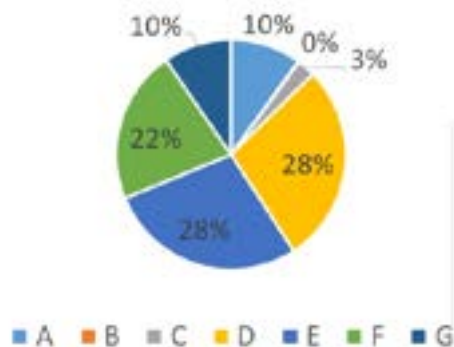
23



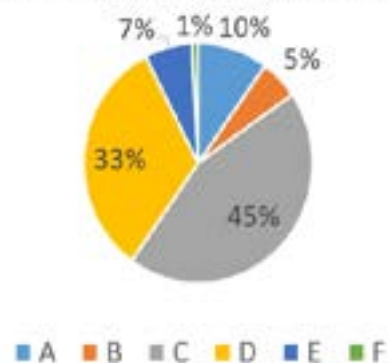
Zoom PO : Gain énergétique avant / après travaux

- **Gain énergétique moyen estimé à 42%, en nette progression (de 32% en 2019 à 50% en 2021)**
 - ▶ 59% des logements en étiquette E, F, G avant travaux
 - ▶ 60% des logements en étiquette projetée A, B, C après travaux

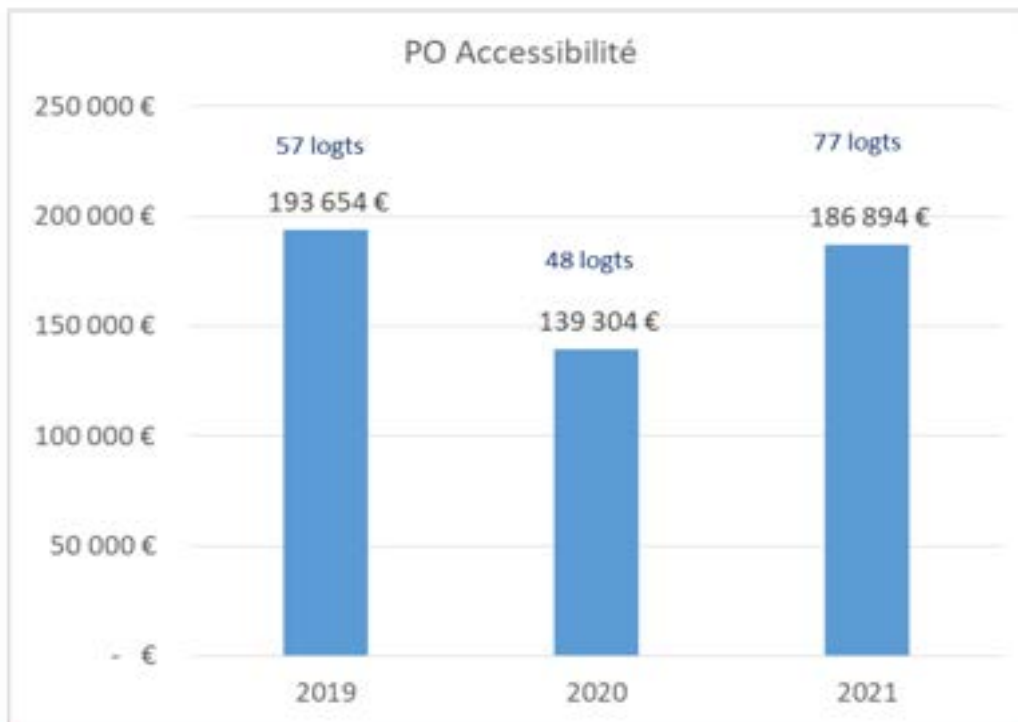
Etiquette énergie Avant travaux



Etiquette énergie Projetée



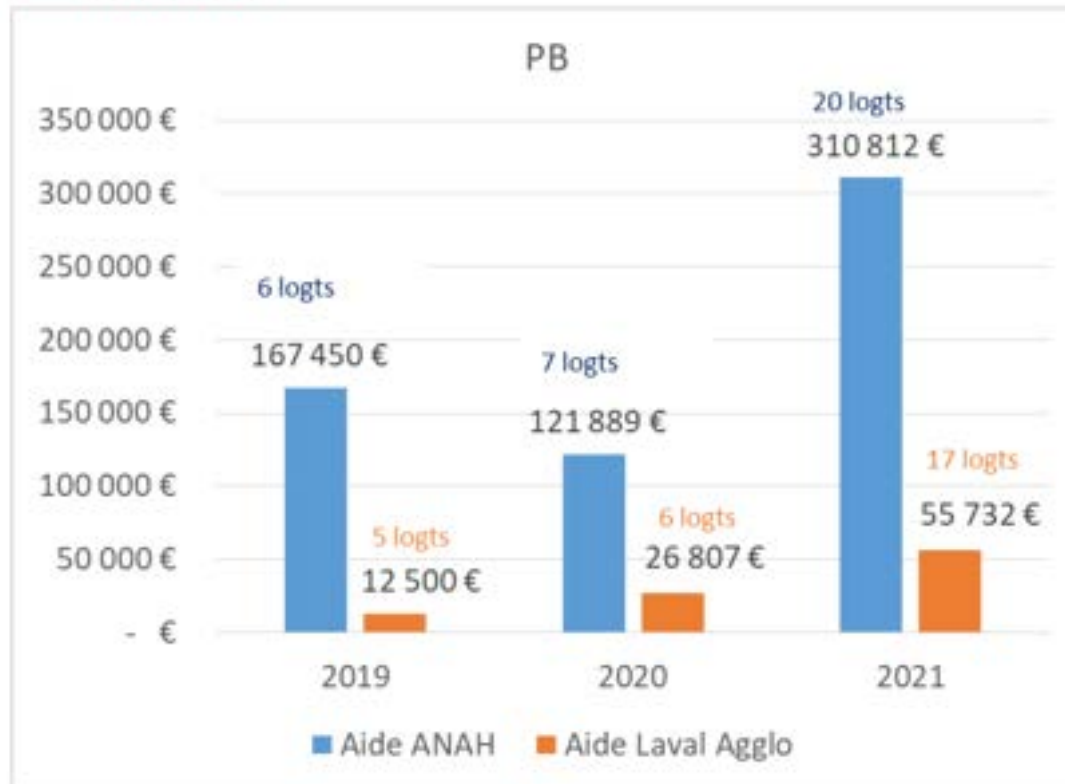
Zoom PO Accessibilité



25



Zoom PB

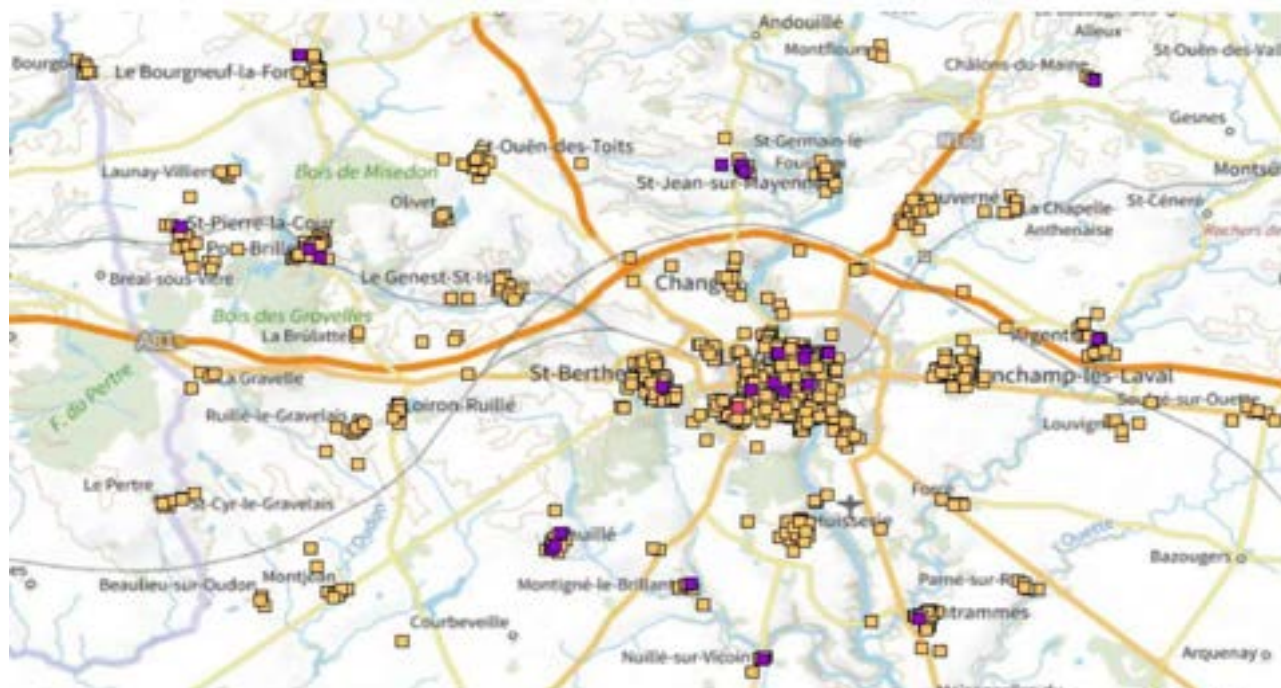


26



**Dossiers financés par l'Anah en 2019-2021
(dossiers financés dans toutes les communes)**

En jaune : PO / En violet : PB / En rose : Copro

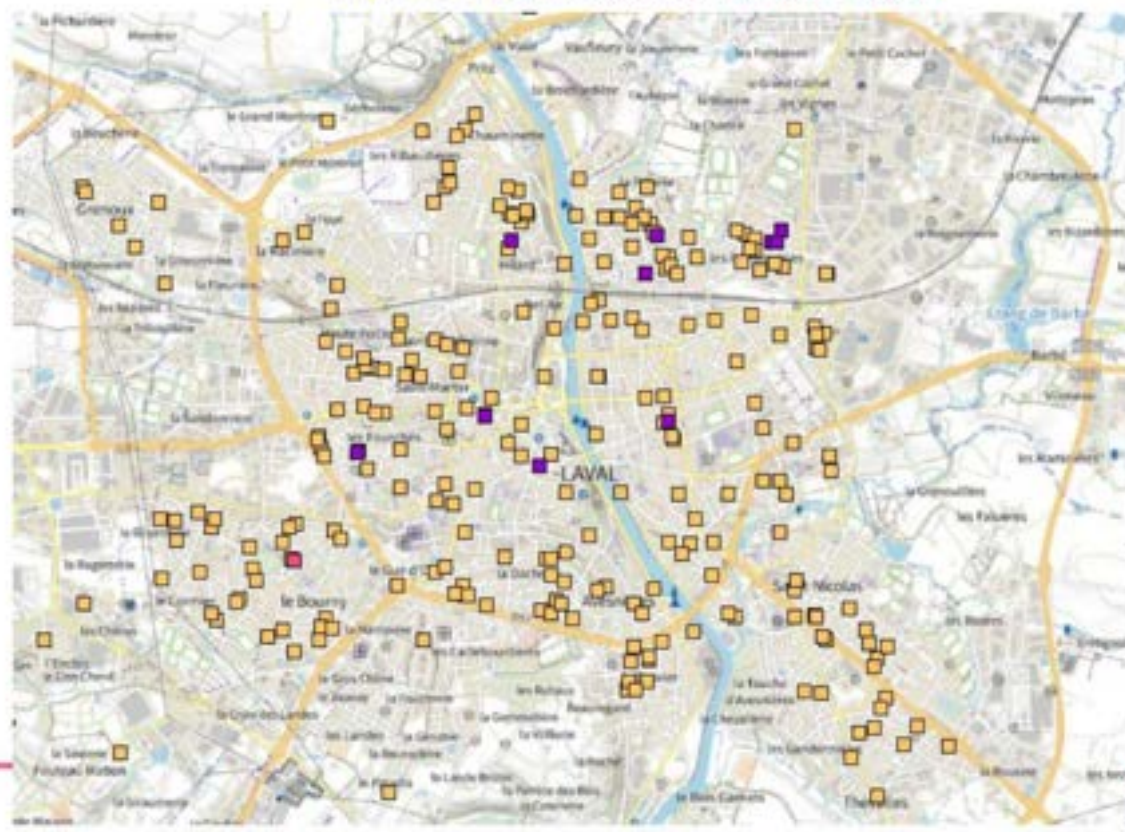


27



Dossiers financés par l'Anah en 2019-2021 (zoom sur Laval)

En jaune : PO / En violet : PB / En rose : Copro





Aide à l'accès dans l'ancien

Dispositif propre à l'agglomération (plafonds de ressources PSLA)

Bilan et chiffres clés :

- ✓ 128 dossiers financés
- ✓ 467 670€ = Budget engagé par Laval Agglomération
- En moyenne / logt :**
- ✓ Acquisitions : 120 000€
- ✓ Montant des travaux : 47 000€
- ✓ Subventions de Laval Agglo : 3 600€
- ✓ Gain énergétique : 55%



www.agglo-laval.fr

4- Organisation, gouvernance et pratiques partenariales

31

Points forts (1/2)

- Partenariat et dialogue de qualité entre le délégataire, la DDT53 et la DREAL, tant sur le parc public que sur le parc privé
- Un portage des politiques par les élus et un lien avec les actions du PLH
- **Zoom parc public :**
 - ▶ Une amélioration des outils de suivi et de gestion partagés (SPLS et Galion) entre délégataire, services de l'Etat et bailleurs/opérateurs
 - ▶ Des réunions de programmation partagées
 - ▶ Une production de plus en plus mixte (PLUS/PLAI R /PLS bailleurs)

32



Points forts (2/2)

- **Zoom parc privé :**
 - ▶ Bon fonctionnement des instances du parc privé
 - ▶ Mise en place d'un dispositif de requalification du parc privé qui cadre l'action de Laval Agglo
 - ▶ Relation de confiance avec l'opérateur
 - ▶ Conventions de partenariat qui institutionnalisent les liens avec les acteurs locaux (Procivis, soliha, Adil, organisations patronales du bâtiment)
 - ▶ Outils de suivi et de gestion partagés (OPAL) et performants
 - ▶ Faculté à rechercher des crédits supplémentaires en fin d'année pour honorer les dossiers déposés

Pistes d'amélioration

- Des outils de suivi et de gestion notamment sur le parc public à simplifier, un système de requête à renforcer pour éviter le nécessaire doublonnage des tableaux de suivi, un nombre d'enquêtes à réduire
- **Zoom sur le parc public :**
 - ▶ Tendre vers une programmation pluriannuelle plus fiable permettant un dépôt de dossier un peu plus tôt dans l'année
 - ▶ Difficultés à produire du "vrai" PLAI C
 - ▶ Gestion de la dotation parc public non adossée à la réalité des objectifs
- **Zoom sur le parc privé :**
 - ▶ Nombre et fluctuation des dispositifs ANAH et des nouveaux dispositifs autres qui impactent la lisibilité des aides et leur pérennité
 - ▶ Intensifier la communication claire et lisible des aides et accompagnements possibles à destination des propriétaires et professionnels sans les "perdre", notamment dans le cadre de la mise en place de la PTRE, qui représente par ailleurs un cout largement supérieur pour la collectivité que précédemment
 - ▶ Prendre en compte les enjeux de la vacance des logements du parc privé et de la rénovation des copropriétés, et "aller vers" les propriétaires concernés

Perspectives

- **Zoom sur le parc public :**
 - ▶ Demande d'exemption SRU 2023/2025
 - ▶ Conforter le soutien aux opérations LLS en renouvellement urbain

- **Zoom sur le parc privé :**
 - ▶ Poursuivre la dynamique du dispositif de requalification du parc existant
 - ▶ Assoir le fonctionnement et la connaissance de la PTRE auprès de tous les ménages
 - ▶ Articuler au mieux et en toute transparence les dispositifs d'aides pour le ménage
 - ▶ Conforter les dotations pour l'accessibilité

- Accompagner la prise en compte des enjeux environnementaux en matière de rénovation ou de production nouvelle du parc de logements en lien avec le PLH

- Anticiper la 4ème DCAP en portant une réflexion suffisamment en amont sur un éventuel passage à une DCAP de type 3, et ce en lien avec le CD53

Florian Bercault : *On passe aux commissions mobilité avec le rapport d'activités de notre délégataire KEOLIS pour l'année 2021. Isabelle Fougeray. On m'avait dit non. Alors on va voter. C'est adopté merci. N'oubliez pas de voter car je vois les votes fluctuer mais bon. Donc la question mobilité Isabelle Fougeray avec le rapport d'activités de KEOLIS l'année 2021.*

MOBILITÉ

• CC88 – TRANSPORTS URBAINS – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 DU DÉLÉGATAIRE KEOLIS

Rapporteur : Isabelle Fougeray

I - Présentation de la décision

La convention de délégation de service public, conclue en juin 2016, entre Laval Agglomération et Keolis, définit les conditions d'exploitation du réseau de transports public de Laval Agglomération.

Laval Agglomération, autorité organisatrice de transport définit la politique générale de transport sur les 20 communes de l'ancienne communauté d'agglomération et réalise les investissements nécessaires à l'exploitation du réseau confié à Keolis Laval, dans le cadre de la délégation de service public (DSP) signée le 29 août 2016.

Conformément aux dispositions de l'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales, l'exploitant doit produire chaque année, un rapport d'activité comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

Le même article édicte que dès sa communication, il doit être mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Par ailleurs, l'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales précise que la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) examine chaque année les rapports d'activité des DSP.

Le rapport d'activité de Keolis fait état notamment des résultats suivants :

II – Présentation du service délégué en 2021

L'année 2021 a continué a été marquée par la crise sanitaire qui a impactée l'exploitation du réseau de transport.

Début 2021, des courses ont été supprimées sur l'ensemble du réseau TUL suite aux différents couvre-feux et mesures imposées par le gouvernement :

- couvre-feu 19 h,
- couvre-feu 20 h,
- couvre-feu 21 h,
- fermeture des établissements scolaires.

Pour répondre aux demandes de déplacements pour les actifs lors des couvre-feux, un transport à la demande « arrêt » à « arrêt » a été mis en place.

À partir du 9 juin avec le couvre-feu à 23 h, le réseau TUL a repris une production « normale » dans sa totalité.

Durant l'année 2021, des modifications d'offres ont été observées :

- mise en place de ligne Express St Berthevin – Laval,
- modification d'horaires de services scolaires pour donner suite à l'arrivée de cars sur le dépôt TUL pour l'exploitation des lignes scolaires.

La création d'une ligne Express entre la commune de Saint-Berthevin et Laval a été mise en place en septembre 2021.

La ligne express permet des trajets entre Concorde et le centre-ville de Laval avec un bus toutes les 43 minutes environ en heures de pointe du lundi au vendredi. Les samedis, la ligne circule de 8 h 50 à 19 h 30.

La mise en place des cars à la place des bus sur les lignes scolaires TUL a entraîné la modification d'horaires pour répondre à des problématiques de charge et de temps de parcours plus long. Plusieurs services scolaires sur les communes de première couronne ont été impactés.

III - Les conditions d'exécution

	2021	2020	% Évolution
Kilomètres parcourus	3 272 965	2 815 078	+16 %
Voyages	4 359 920	3 781 791	+15 %
Recettes commerciales	1 599 424	1 562 197	+2 %
Parc de véhicules			
propriété Laval Agglo	73	69	
véhicules autres	29	29	

IV - Le compte d'exploitation

Sur les comptes d'exploitation prévisionnels mis à jour, voici les principaux éléments financiers à retenir:

- en 2020, l'exploitation du réseau présente un bénéfice de 23 521 € pour une charge annuelle de 12 250 220 €.
- du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, la société Keolis Laval Mobilités présentait un bénéfice (perte et bénéfices + impôt) de 74 600 € pour un total de charges de 12 958 456 € en 2021.

Isabelle Fougeray : Merci Monsieur le Président. Oui le rapport d'activités 2021. On va essayer aussi de passer assez rapidement. Concernant le périmètre, tout le monde le connaît bien aujourd'hui, notamment avec les deux dernières années là où nous avons travaillé au renouvellement de la DSP. On peut passer assez rapidement sur cette première slide. Les faits marquants sur l'année 2021, ça a été une année qui a été encore particulièrement marquée par la pandémie, notamment dans le premier semestre par différents couvre-feux. Pendant ces couvre-feux, nous rappelons que nous avons mis en place notamment pour assurer le retour des salariés du transport à la demande, avec notre service Tulib. Nous avons subi aussi les décalages des vacances scolaires et la fermeture de certains établissements et que notre réseau a vraiment eu une production normale à partir du 9 juin. Il y a eu aussi sur l'année 2021 la mise en place de la navette K Express et une signature d'une convention de partenariat avec la gendarmerie. Autre fait marquant : la mise en place de services pour l'Espace Mayenne sur les événements majeurs de cet équipement. Et dans le dernier trimestre 2021, le dramatique accident du 16 septembre 2021 à Changé sur notre service scolaire.

Les chiffres marquants pour cette année 2021, c'est un peu plus de 4,3 millions de voyages ce qui a représenté un peu plus de 3,2 millions de kilomètres parcourus et des recettes approximativement à hauteur de 1,6 million d'euros. Vous avez tout le reporting des kilomètres par ligne, au regard des années précédentes. Je vous laisserai les regarder en détail. Vous l'avez peut-être déjà fait.

Les graphiques suivant, même chose. Vous avez aussi la répartition des voyages payants en fonction des titres de transport.

Concernant les recettes, même chose, vous avez le détail par titre de transport.

Concernant l'accidentologie et les coûts : 71 accidents recensés sur l'année 2021, dont 43 responsables par les conducteurs Tul ce qui a représenté 103 659 € de reste à charge pour l'entreprise Keolis.

Concernant les pannes et le matériel, à rappeler qu'au 31 décembre 2021, le parc se constituait de 66 bus et 36 cars. À remarquer sur l'année 2021, plus de bus GPL en service. L'âge moyen du parc est de 10,28 années. Vous avez ensuite dans ce tableau la répartition des pannes dites rouges et bleues. Je vous laisserai les regarder. Juste à titre d'information, les pannes rouges ce sont des pannes qui souvent arrivent en cours de service avec des véhicules qui sont immobilisés et qui ont besoin d'un dépannage ou d'un remorquage sur le temps du service, les pannes bleues étant des travaux qui sont programmés en termes de maintenance mais qui sont signalés par des pannes par les conducteurs en fin de service. Au niveau des travaux de maintenance, il y a eu la mise en service de cinq bus d'occasion sur l'année 2021, le démontage des installations GPL et la location et la mise en service de dix cars.

Sur l'année 2021, Laval Agglomération a réalisé plusieurs investissements dont l'achat d'une sérieuse pneumatique, l'achat de matériel de billettique, l'achat d'un calculateur, motoréducteur et un turbo dans le cadre du compte GEM, ainsi que la rénovation de la sellerie de nombreux de nos véhicules dans le cadre de l'avenant 4 que nous avons adopté ensemble.

Concernant les investissements de Keolis Laval :

- le dégazage des installations GPL puisqu'on a retiré l'installation GPL,
- l'aménagement de bureaux et des peintures au niveau du dépôt,
- la rénovation de l'agence commerciale,
- le remplacement de sièges conducteur,
- l'achat de matériel électroportatif pour les agents de l'atelier.

Concernant le contrôle et la sûreté, en 2021 c'est 18 dépôts de plainte comparé à 2020 où on était à 23 dépôts de plainte et 18 réquisitions vidéo en 2021 contre 19 en 2020. Je vous laisse le détail des différents types de contrôle et de sûreté en 2021 et en 2020.

Concernant le mouvement du personnel, des effectifs stables en 2021 par rapport à décembre 2020 avec 156 personnels à ce jour. Et durant l'année 2021, c'est un peu plus de 5 000 heures d'insertion réalisées. Le taux d'absentéisme reste stable, même si en effet l'année 2021 a été moins marquée par la pandémie. Au niveau des mouvements des personnels, douze recrutements en CDI en 2021, deux départs à la retraite et quatre démissions.

Pour ce qui est des autres services, le service Tulib en 2021, ça a représenté un peu plus de 48 000 voyages dont 2 050 dans le cadre du service mis en place au moment des couvre-feux. En ce qui concerne le Flexo, c'est un service qui a été neutralisé de janvier à juin, et qui n'a vraiment fonctionné que dans le deuxième semestre de l'année, avec environ 230 montées par mois. Le service Velitul, un peu plus de 4 000 locations sur l'année 2021, ce qui représente plus 7,6 %. Des chiffres assez constants : on s'aperçoit que la durée de trajet sur un décroché de Vélitul est souvent inférieure à quinze minutes, dans 80 % des cas et qu'actuellement, sur nos neuf stations, on voit que trois stations où il y a peu d'utilisation, voire pas de décrochage de véhicules, la station Hilar, Bibliothèque et Félix Grat. A côté de ça, on voit que les six autres fonctionnent relativement bien. Pour ce qui est du service Vela, c'est 159 réservations sur l'année 2021, mais là aussi, impacté bien évidemment par le premier semestre et la pandémie. Sur l'année 2021, deux Véliparks en fonctionnement : celui de la gare SNCF sud et le quartier Ferrié avec 31 inscriptions en 2021 ce qui représente 349 € de recettes.

Pour ce qui est des résultats financiers, un total de produits d'un peu plus de 13 millions d'euros, des charges pour 12,3 millions d'euros, ce qui fait un bénéfice pour la société Keolis à hauteur de 74 600 € et juste pour rappel, dans l'année 2021, il y a eu un avenant avec un montant restitué dans le cadre de la pandémie par Keolis à Laval Agglomération d'un montant de 183 595 € pour des kilomètres non parcourus. Merci.

Florian Bercault : *Merci beaucoup. Est-ce que vous avez des questions sur ce rapport d'activités ? C'est un sujet dont on a beaucoup débattu dans notre assemblée. On en prend acte. Merci.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2022

TRANSPORTS URBAINS – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 DU DÉLÉGATAIRE KEOLIS

Rapporteur : Isabelle Fougeray

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles, L2121-29, L5211-1, L1411-1 et suivants,

Vu la délibération n° 66/2016 du conseil communautaire du 20 juin 2016 approuvant le choix du délégataire de service public des transports urbains de l'agglomération lavalloise,

Considérant qu'en vertu de l'article L1411-3 du CGCT, il appartient au délégataire d'un service public de transmettre au délégant un rapport détaillé concernant l'année écoulée,

Considérant le rapport d'activité 2021 transmis par la société Keolis,

Considérant l'examen du rapport par la commission consultative des services publics locaux le 7 septembre 2022,

Après avis de la commission mobilité,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article unique

Le conseil communautaire prend acte du rapport d'activité 2021 remis par Keolis Laval, dans le cadre de la délégation de service public de transports urbains.

Le conseil communautaire prend acte du présent rapport d'activité.



Rapport d'activité 2021



Sommaire

1. L'offre T.U.L.	4
1.1. Les lignes régulières	4
1.2. Les lignes scolaires	4
1.3. Les services supplémentaires	4
1.3.1. TULIB	4
1.3.2. FLEXO	5
1.3.3. VELITUL	5
1.3.4. VELA	5
1.4. Les modifications d'offre en 2021	5
2. Les relations contractuelles	6
3. La gestion de l'épidémie COVID19	6
4. Bilan Exploitation	6
4.1. L'offre kilométrique	6
4.2. Les moyens humains	8
4.2.1. Effectif au 31 décembre 2021	8
4.2.2. L'insertion professionnelle	8
4.2.3. L'absentéisme	8
4.3. Formation	8
4.4. Sécurité	11
4.4.1. La Fraude	11
4.4.2. La Médiation	11
4.4.3. Vidéoprotection	11
4.4.4. Sureté	11
4.5. La sous-traitance	12
4.5.1. STAO	12
4.5.2. Keolis Atlantique	12
4.5.3. GIE Artaxi, Taxis Changéens et Taxis de l'Agglomération Lavalloise	12
4.5.4. Cycleo	12
5. Bilan Maintenance	13
5.1. Le parc	13

5.2. Les installations fixes	16
5.2.1. Investissements portés par Laval Agglomération	16
5.2.2. Les investissements portés par Keolis Laval	17
5.3. Les assurances	Erreur ! Signet non défini.
6. Bilan Marketing & Commercial	21
6.1. Les tarifs en 2021	21
6.2. Résultats fréquentation et recettes	22
6.2.1. Evolution des voyages	22
6.2.2. Evolution des recettes	23
6.2.3. Fréquentation des services supplémentaires	24
6.3. Information, communication, promotion	28
6.3.1. Le réseau TUL de plus en plus digital	28
6.3.2. Plan d'action de communication par mois	29
6.4. Les partenariats	30
6.4.1. Association des commerçants "Laval Cœur de Commerce"	30
6.4.2. Laval Virtual	30
6.4.3. Office de tourisme	30
6.4.4. Stade Lavallois	30
6.5. La qualité de service	30
7. Bilan Financier	32
7.1. Recettes annuelles	32
7.2. Investissements et inventaire des biens	32
7.2.1. Les investissements de Laval Agglomération	32
7.2.2. Les investissements de Keolis Laval	33
7.2.3. Le compte GEM	34

1. L'offre T.U.L.

Le réseau des Transports Urbains Lavallois est composé de lignes régulières, de circuits scolaires et de services spécifiques.

1.1. Les lignes régulières

Le réseau de transport T.U.L. comprend 17 lignes régulières dont :

- 9 lignes sur Laval
- 8 lignes sur les 5 communes de la 1ère couronne

Les lignes fonctionnent du Lundi au Samedi toute l'année avec une amplitude de 6h à 21h30 (pour les lignes fortes). Le dimanche, le réseau possède 4 lignes de 13h à 20h45 (Lignes A, B, C et D)

1.2. Les lignes scolaires

En complément, 17 circuits scolaires (Laval et les communes de première couronne) et 6 zones scolaires (communes de seconde couronne) permettent d'acheminer les différents élèves de l'agglomération aux établissements scolaires du lundi au vendredi :

- 3 circuits scolaires sur Laval
- 4 circuits scolaires sur Bonchamp
- 3 circuits scolaires sur L'Huisserie
- 2 circuits scolaires sur Changé
- 4 circuits scolaires sur Louverné
- 1 circuit scolaire sur Saint-Berthevin
- Zone 1 pour Ahuillé et Montigné le Brillant
- Zone 2 pour St Jean sur Mayenne, St Germain le Fouilloux et Montfleurs
- Zone 3 pour Châlons du Maine et La Chapelle Anthenaïse
- Zone 4 pour Argentré, Louvigné et Soulgé sur Ouette
- Zone 5 pour Entrammes, Forcé et Parné sur Roc
- Zone 6 pour Nuillé sur Vicoin

Les lignes scolaires fonctionnent du lundi au vendredi.

En plus des lignes régulières, le réseau des TUL propose plusieurs services répondant à des besoins de mobilité spécifique.

1.3. Les services supplémentaires

1.3.1. TULIB

Le service de transport à la demande est composé de 6 zones. Tulib fonctionne du lundi au samedi, de 7h00 à 19h00, avec un délai maximum de réservation à l'heure, sur les communes de la seconde couronne et sur les quartiers peu denses de Laval et de la première couronne.

C'est un service TAD avec un itinéraire et des horaires prédéfinis. Le Tulib réalisé en taxi, est en correspondance avec les lignes régulières du réseau TUL. Le tarif est identique au service bus T.U.L.



1.3.2. FLE XO

Le service de soirée proposé aux lavallois du lundi au samedi, toute l'année, 2 départs de la Gare TUL vers les quartiers (21h45 et 22h30) avec correspondance à la gare SNCF le vendredi et le samedi à 22h15. Le Flexo comprend 2 zones de desserte (Rive Droite et Rive Gauche). Sans réservation, le client indique au conducteur l'arrêt de descente. Ainsi, le conducteur adapte son itinéraire à l'intérieur de la zone selon les demandes clients.



1.3.3. VELITUL

Le service Velitul est un service de location de vélo en "libre-service" permettant de se déplacer facilement 24h/24 et 7j/7.

Velitul représente une flotte de 100 vélos avec ou sans assistance électrique répartis sur 9 stations dans Laval.



2 types de formule existent :

- Courte durée à partir de 1€ + coût d'utilisation
- Longue durée à 20€ pour les abonnés TUL ou 30€ pour les non abonnés + coût d'utilisation

1.3.4. VELA

Le service Vela est un service de location de vélo en moyenne et longue durée. Il existe 3 durées de location :

- 6 mois
- 12 mois
- 18 mois maximum possible (abonnement de 12 mois + abonnement de 6 mois)



La maintenance des vélos est confiée au vélociste VéloLand à Laval.

A la fin d'année 2021, la flotte est composée de 300 vélos.

1.4. Les modifications d'offre en 2021

Le début d'année 2021 a été impacté par des suppressions de courses sur l'ensemble du réseau TUL suite aux différents couvre-feux et mesures imposés par le gouvernement :

- Couvre-feu 19h
- Couvre-feu 20h
- Couvre-feu 21h
- Fermeture établissements scolaires

Pour répondre aux demandes de déplacements pour les actifs lors des couvre-feux, un transport à la demande « arrêt » à « arrêt » a été mis en place.

A partir du 9 juin avec le couvre-feu à 23h, le réseau TUL a repris une production « normale » dans sa totalité.

Durant l'année 2021, des modifications d'offres ont été observées :

- Mise en place de ligne Express St Berthevin – Laval
- Modification horaire de services scolaires pour donner suite à l'arrivée de cars sur le dépôt TUL pour l'exploitation des lignes scolaires

La création d'une ligne Express entre la commune de Saint-Berthevin et Laval a été mise en place en septembre 2021.

La ligne express permet des trajets entre Concorde et le centre-ville de Laval avec un bus toutes les 43 minutes environ en heures de pointes du lundi au vendredi. Les samedis, la ligne circule de 8h50 à 19h30.

La mise en place de car à la place de bus sur les lignes scolaires TUL a entraîné la modification d'horaire pour répondre à des problématiques de charge et de temps de parcours plus long. Plusieurs services scolaires sur les communes de première couronne ont été impactés.

2. Les relations contractuelles

Afin d'assurer un bon suivi de la relation contractuelle, des réunions mensuelles sont organisées entre Laval Agglomération et le CODIR de Keolis Laval.

Les résultats du mois sont présentés systématiquement sous forme de présentation powerpoint :

- Suivi des recettes, voyages, kilomètres
- Bilan de l'accidentologie
- Bilan des pannes
- Sujets divers

Des reportings sous format Excel sont transmis à Laval Agglomération.

3. La gestion de l'épidémie COVID19

Le début d'année 2021 a été rythmé par un retour progressif à la normale suite à l'épidémie de la Covid 19.

- Février – Mars - Avril 2021 : Couvre-feu à 19h et fermeture des établissements scolaires

Le réseau TUL adapte l'amplitude horaire des lignes régulières au couvre-feu. Les services scolaires sont supprimés. Un transport à la demande « arrêt » à « arrêt » est mis en place pour les actifs circulant après 19h jusqu'à 21h30.

- Mai 2021 : Couvre-feu à 21h

Une extension de l'amplitude horaire des lignes régulières est effectuée jusqu'à 21h. La production scolaire est remise en place. Le transport à la demande « arrêt » à « arrêt » pour les actifs est supprimé.

A partir du 9 juin 2021, le réseau TUL retrouve une offre de transport « normale ».

4. Bilan Exploitation

4.1. L'offre kilométrique

Keolis Laval présente dans le tableau ci-dessous l'évolution de l'offre kilométrique du réseau TUL entre 2020 et 2021 :

		2021	2020	Evolution 2021/2020
Lignes régulières et scolaires	Lignes régulières	2 339 577	2 098 367	11%
	Scolaires Laval et 1 ^{ère} couronne	123 281	119 274	3%

	Scolaires Seconde couronne (hors pénétrante CD)	300 598	257 742	17%
Services spéciaux	TAD	493 836	338 044	46%
	Occasionnels	15 672	1 651	84%
	Offre totale	3 272 965	2 815 078	16%

La production kilométrique de Laval Agglomération en 2021 est de **3 272 965 kilomètres commerciaux**, soit une augmentation de **457 887 kms par rapport à 2020**. Cette augmentation provient de plusieurs facteurs, le premier étant la crise sanitaire de 2020 lors de laquelle une grande partie de l'offre avait été supprimée. La mise en place de courses en TAD pour les actifs a été instaurée durant les 4 premiers mois de l'année au regard du couvre-feu national. La création de la ligne Express en septembre 2021 concoure à l'augmentation des kilomètres des lignes régulières à hauteur de 12 000 kilomètres.

4.2. Les moyens humains

4.2.1. Effectif au 31 décembre 2021

	déc-20	déc-21
<i>Conduite</i>	129	127
<i>Exploitation</i>	7	8
<i>Maintenance</i>	9	9
<i>Administratif</i>	2	2
<i>Marketing</i>	6	6
<i>Comité de direction</i>	3	4
Total	156	156

4.2.2. L'insertion professionnelle

Partenaire des TUL, le Groupement local d'employeurs d'agents de médiation (Gleam) basé dans le quartier Saint-Nicolas à Laval (Mayenne) a employé 12 agents pour Keolis LAVAL en 2021, dont 5 ayant réussi une reconversion professionnelle.

En 2021, Les effectifs du GLEAM ont effectué plus de 5000 heures pour Keolis LAVAL, 2858 heures à l'espace TUL et 2166 heures d'intervention dans les bus dans le cadre d'opérations de vérification et de sensibilisation à la citoyenneté ou d'accompagnement de la clientèle sur les lignes du réseau.

4.2.3. L'absentéisme

Le taux d'absentéisme par catégorie de salarié en 2021 et son évolution comparativement à 2020 se répartit comme suit :

	Taux absence 2021	Taux absence 2020
<i>ADMINISTRATIF</i>	1,92	1,9
<i>MARKETING</i>	0,0	0,2
<i>CONDUITE</i>	10,32	10,6
<i>EXPLOITATION</i>	1,25	0,3
<i>MAINTENANCE</i>	8,59	10,8
Total	9,07	9,7

4.3. Formation

Priorité importante, Keolis Laval entreprend d'avoir un effectif qualifié et formé. En 2021, Plusieurs formations ont été effectuées par thématique :

Conduite	
FCO Voyageurs	700h de formation
Gestes et postures	42h de formation

Amélioration continue de la conduite (ACC)	196h de formation
Accueillir et accompagner les publics fragiles	35h de formation
Management	
Mener un entretien de ré-accueil	28h de formation
Sécurité	
Sûreté et lutte contre la fraude	1h de formation
MAC STT	140h de formation
Technique	
Evobus : Multiplexage FPS	42h de formation
Evobus : Portes, rampe et suspension MB Citaro (W02713)	28h de formation
Formation MAN HYBRIDE et habilitation B0L/B2L/B2VL	84h de formation
Commercial	
Relations clients : accueillir au téléphone ou en face-à-face	14h de formation
Gerer la relation de service y compris en situation perturbée	14h de formation

Voici le détail de ces formations :

Nature de la formation	Public concerné	Objectif	Organisme
FCO	Conducteurs	Formation Continue Obligatoire	IK
Formation initiale	Conducteurs	Formation nouveaux embauchés	Keolis Laval
Accueillir et accompagner le client fragile	Conducteurs	- Acquérir des repères clés sur la fragilité et le handicap	IK
Eco conduite	Conducteurs	- Conduire de manière prévisionnelle - Adopter une conduite confortable - Prendre en compte les contraintes de l'environnement	IK
Contrat Pro	Conducteurs	Permis D + FIMO	FORGET
START	Managers	- Maîtriser les techniques de management de proximité - Communiquer avec son équipe et sa hiérarchie - Acquérir les réflexes RH nécessaires à la fonction de manager	IK
ACC	Conducteurs	Amélioration Continue de la Conduite : - Anticiper pour éviter l'accident - Adopter un comportement préventif - Remplir un constat amiable	IK
OKAPI	Agent de planning	- Utiliser les fonctions "mise en production et gestion du quotidien" via OKAPI	IK
Développer son assertivité et son affirmation de soi	Manager et Agent administratif	- Se positionner face à son interlocuteur - Argumenter son opinion - Communiquer de manière constructive	IK
Généralités électricité carrosserie	Mécaniciens		HEULIEZ
Dépollution bus	Mécaniciens		HEULIEZ
Moteur TECTOR 7	Mécaniciens		HEULIEZ
Formation sur MAN Hybride et habilitation	Mécaniciens	- Habilitation travail sur bus hybride	MAN
Habilitation électrique	Mécaniciens		SOCOTEC
Interprétation analyses d'huile	AM Maintenance	- Apprendre les techniques d'analyse des lubrifiants - S'initier aux diagnostics et interprétations - Découvrir les principes de prélèvements	IK
Conduite chariot élévateur	Mécaniciens		AFPI

4.4. Sécurité

4.4.1. La Fraude

⊙ Des vérificateurs formés

La formation est un prérequis à l'assemblage des agents vérificateurs.

En 2021, à la suite du départ d'un agent vérificateur, 3 nouveaux agents ont complété l'équipe de 5 vérificateurs et du responsable « sureté et fraude ». Ces 3 nouveaux agents ont été formés sur les bonnes pratiques du métier d'ACCO (Agents Commerciaux de Contrôles) en novembre 2021.

⊙ Keolis Laval, acteur des réunions GPO

Keolis Laval est acteur de la sécurité au quotidien sur l'agglomération et participe tous les mois aux réunions GPO (groupement partenaire opérationnel) organisée par la Police Nationale du commissariat de Laval. Ces réunions sont un outil de captation du besoin de sécurité de la population mais aussi du transporteur.

En fonction des actualités, des actions spécifiques peuvent être mises en place, en collaboration étroite avec les acteurs du GPO. Tous les mois est également organisée une opération conjointe de vérification de titres de transport entre la Police Nationale et les vérificateurs du réseau, afin d'apporter du poids à l'action de lutte contre la fraude.

En 2021, une convention de partenariat a été signée avec la Direction Départementale de la Sécurité Publique de la Mayenne (Gendarmerie), dans l'objectif de consolider et conforter les liens en termes d'échanges d'informations et d'actions conjointes sur le réseau.



4.4.2. La Médiation

Les actions de médiation du GLEAM (Groupement Local d'Employeurs d'Agents de Médiation) participent activement à la politique de sécurité du réseau des TUL par leur présence et la participation aux actions de prévention.

Depuis 1996, les agents du GLEAM favorisent la médiation avec les voyageurs des TUL et préviennent les situations conflictuelles.

En 2021, ils ont effectué 2166 heures d'intervention dans les bus dans le cadre d'opérations de sensibilisation à la citoyenneté ou d'accompagnement de la clientèle.

4.4.3. Vidéoprotection

L'ensemble du parc des bus du Réseau des TUL (y compris parc sous-traité) est équipé de vidéoprotection. Des caméras enregistrent, en permanence, l'intérieur des bus (y compris le son) et des images peuvent être extraites sur demande des forces de l'ordre (réquisition). En 2021, 18 réquisitions vidéo ont été effectuées.

4.4.4. Sureté

Au total, 18 dépôts de plainte ont été effectués auprès de la Police Nationale en 2021.

Keolis Laval constate également un niveau d'agressions verbales et physiques similaire à 2020, néanmoins les agressions verbales signalées sont plus virulentes que sur les années précédentes, en particulier celles liées au refus d'achat de titre de transport et au non-respect du port du masque.

	2021	2020	
<i>Vol de tickets ou d'argent</i>	0	3	
<i>Agression verbale</i>	31	35	
<i>Agression physique (sans arrêt de travail)</i>	9	7	
<i>Agression physique (avec arrêt de travail)</i>	1	1	
<i>Jet de projectiles</i>	4	0	
<i>Autres dégradations</i>	Poteaux	19	23
	Abribus	18	61
	Vitres bus	5	-

4.5. La sous-traitance

4.5.1. STAO

La société STAO est en sous-traitance de Keolis Laval pour les services scolaires et certaines lignes régulières T.U.L. L'entreprise met à disposition 26 cars et 3 bus. La STAO est localisée dans la zone des Touches – 33 Boulevard Léon Bollée 53022 Laval.

4.5.2. Keolis Atlantique

En complément, Keolis Laval est accompagnée par Keolis Atlantique. La société est localisée au 55 rue du Dépôt - 53000 Laval. Keolis Atlantique met à disposition 2 cars pour les services scolaires.

4.5.3. GIE Artaxi, Taxis Changéens et Taxis de l'Agglomération Lavalloise

Keolis Laval travaille en collaboration avec les compagnies de Taxis GIE Artaxi, Taxis Changéens et Taxis de l'Agglomération Lavalloise pour les services de transports à la demande.

Le GIE Artaxi est basé au 69 Rue Magenta, 53000 Laval.

4.5.4. Cykleo

Cykleo est en sous-traitance de Keolis Laval pour la gestion du service VLS.

5. Bilan Maintenance

5.1. Le parc

Suite à l'accident survenu le 16 septembre avec le bus 119 sur la commune de Changé, Laval Agglomération a demandé à Keolis de réaliser l'ensemble des services scolaires en autocar. Ce changement acté aux vacances de la Toussaint a entraîné une profonde réorganisation du parc avec à terme la sortie de 15 autobus remplacés par 22 autocars. Sur la fin 2021, 10 autocars auront été mis en service par Keolis Laval.



Au 31 décembre 2021, le parc de véhicules nécessaire à l'exploitation du service TUL s'élève à 66 bus et 36 cars, dont 63 sont mis à disposition par Laval Agglomération (les véhicules propriétés Keolis Laval contractuellement en bien de retour sont intégrés dans les 63).

	2020	2021	Entrées N° bus	Sorties N° bus
<i>Standards Diesel</i>	52	48	306 – 307 – 308 – 309 – 310	102 – 103 – 105 – 106 – 108 – 932 – 933 – 934 – 113
<i>Standards GPL</i>	2	0		421 - 422
<i>Articulés</i>	8	8		
<i>Minibus</i>	5	5		
<i>Standard HYBRIDE diesel</i>	2	2		
<i>Autocars</i>	0	10		900 – 901 – 902 – 903 – 904 – 905 – 906 – 907 – 908 – 909
Total	69	73		

🕒 Fin des véhicules fonctionnant au GPL

L'année 2021 marque la fin des motorisations GPL avec le ferrailage des 2 derniers bus MAN A21.



Destruction d'un véhicule GPL

⑤ 5 bus d'occasion Euro 5 acheté à Keolis Laval

Pour accélérer la sortie des derniers bus GPL et bus non accessible Euro 1 et 2, Laval Agglomération a validé dans l'avenant 6 du contrat de DSP l'achat de 5 bus d'occasion Mercedes Citaro Euro 5 à Keolis supplémentaire. Keolis Laval s'occupe de mettre ces bus aux standards du réseau TUL : peinture grise RAL 7015, livré, SAEIV, radiotéléphone, gong piéton, accessibilité... Ces bus ont été mis en service début 2021
Ci-dessous les 5 bus standards de l'avenant 6 :

- Bus n°306 – Mercedes – Citaro – AC437QG (31/08/2009)



- Bus n°307 – Mercedes – Citaro – AC395QG (31/08/2009)



- Bus n°308 – Mercedes – Citaro – AC406QG (31/08/2009)



- Bus n°309 – Mercedes – Citaro – AC386QG (31/08/2009)



- Bus n°310 – Mercedes – Citaro – AC376QG (31/08/2009)



⊙ Réformes des bus

L'arrivée de ces 5 nouveaux bus standards et 10 autocars ont permis de ferrailer les 2 derniers bus standards GPL N°420 – 422 ainsi que les bus diesels les plus anciens N°102 – 103 – 104 – 105 – 106 – 108 – 932 – 933 – 934 - 113

La destruction des bus GPL demandant des compétences particulières pour dégazer les bus, la dépollution a été réalisée par le service maintenance et la destruction sur le dépôt.



Dégazage des bus : Le reste du GPL est récupéré dans la bouteille de transvasement.



Découpe des bus

⦿ Age moyen contractuel

L'âge moyen contractuel des bus et cars entretenu par Keolis Laval au 31 décembre 2021 est de 10,28 ans. L'âge moyen prévu au contrat étant de 10 ans +/- 0.5 ans, le parc est conforme aux engagements de la DSP et il n'y a pas d'ajustement de coût de maintenance à réaliser pour 2021. Pour rappel, le calcul exclue les véhicules de réserve et compte la présence des véhicules neufs au prorata du temps exploité sur l'année. Le détail du calcul est dans l'annexe 5.

⦿ Parc mis à disposition par le sous-traitant STAO en 2021

Le parc du sous-traitant STAO reste constant par rapport à 2020 et conforme au contrat de DSP. Il représente 3 bus et 26 cars.

5.2. Les installations fixes

5.2.1. Investissements portés par Laval Agglomération

⦿ Serreuse pneumatique de roues

Laval Agglomération a acheté pour le service maintenance une serreuse pneumatique de roues. Cet outil garanti un serrage au couple de 550, 600 ou 650 N.m à +/-3%. Vis-à-vis de la clef à choc, la serreuse a également l'avantage de supprimer les vibrations et le bruit. Cet outil permet également d'éviter l'utilisation de la clef dynamométrique à l'origine d'un accident de travail d'un mécanicien (blocage du dos).



⊙ Matériel Ubi

Avec l'augmentation du parc, Laval Agglomération a acquis l'ensemble des périphériques UBI complémentaire nécessaires.

⊙ Travaux réalisés dans le compte GEM

Le compte GEM (Gros entretiens maintenance) est une provision de 18 000€ dans les comptes de la DSP pour compenser les gros investissements à réaliser sur les véhicules (supérieur à 3 000€). En 2021, Keolis Laval a utilisé 3 fois le compte GEM pour des travaux mécanique pour un coût de 23 864,04 €. Les 9 autres lignes correspondent à des travaux de rénovation mie vie. L'extension du GEM à la rénovation a été accordée de façon exceptionnelle à hauteur de 65 000€ sur 2 ans. L'enveloppe a été respectée.

GEM	Commande	COUT	fournisseur	Réalisé
Calculateur moteur bus 423	5308CAMA8692	3 425,80 €	Sami35	12/03/2021
4 turbos MAN A37	5308CAMA9177	5 704,00 €	TECHNODIS	22/06/2021
Motoréducteur + boîtier direction + train AV Bluebus 209	5308CAMA9205	14 734,24 €	Bluebus	28/06/2021
Sous total GEM Maintenance		23 864,04 €		

GEM spéciale Rénovation - avenant 4

Remplacement sellerie bus 300	5308CAMA8543	3 492,00 €	JDSA	12/02/2021
Remplacement sellerie bus 121	5308CAMA8572	2 522,00 €	JDSA	18/02/2021
Remplacement sellerie bus 507	5308CAMA8619	3 104,00 €	JDSA	26/02/2021
Remplacement sellerie bus 508	5308CAMA8647	3 104,00 €	JDSA	08/03/2021
Remplacement sellerie bus 120	5308CAMA8693	2 522,00 €	JDSA	12/03/2021
Remplacement sellerie bus 118	5308CAMA8828	2 522,00 €	JDSA	01/04/2021
Remplacement sellerie bus 119	5308CAMA8729	2 522,00 €	JDSA	18/03/2021
Remplacement sellerie bus 122	5308CAMA8862	2 522,00 €	JDSA	16/04/2021
Remplacement sellerie bus 305	5308CAMA8888	2 522,00 €	JDSA	22/04/2021

Sous total GEM "spéciale rénovation" **24 832,00 €**
 Total GEM 2021 **48 696,04 €**

5.2.2. Les investissements portés par Keolis Laval

Le délégataire Keolis Laval s'est engagé à réaliser des investissements pour Laval Agglomération dans son contrat de DSP. L'année 2021 a été marquée par divers investissements.

⊙ Dégazage de la station GPL et restitution de la cuve à Primagaz

L'arrêt des bus GPL en février 2021 nous a permis de faire disparaître le risque GPL et mettre fin au ICPE avec déclaration 1412 et 1414. Après pompage du reste de GPL, le reste non pompable contenu dans la cuve a été brûlé par torcher. Une fois la cuve vidée, celle-ci a été inertée avec les canalisations dégazées. Les certificats sont mis dans l'annexe 3. Les canalisations reliant la cuve aux distributeurs ont été remplies d'eau.



🕒 Aménagement des bureaux

En 2021, Keolis Laval a entrepris des travaux pour moderniser le dépôt. Keolis a réorganisé la salle de prise de service conducteur en remplaçant le mobilier servant de support au PC signalement. Keolis a installé une tablette permettant aux conducteurs de consulter l'application « My Keolis Services » et un matériel pour vider les cartes chronotachygraphes numériques.



Coté PC exploitation, Keolis a installé un grand écran affichant la « live map » UBI afin de voir l'avance / retard des véhicules ainsi que la géolocalisation de ces derniers sur le réseau.



Keolis a également repeint l'ensemble des portes du dépôt et rénové la salle de prise de service maintenance.



🕒 Rénovation de l'agence commerciale

Keolis a effectué des travaux au niveau de l'Espace TUL dans l'objectif de moderniser et d'améliorer la qualité de l'information fournie aux clients :

- Peinture des murs
- Revêtement de sol
- Agencement de l'information voyageurs



⊙ Sièges conducteurs

Tous les ans, Keolis remplace 4 sièges conducteurs pour maintenir le confort du conducteur.

⊙ Matériel électroportatif

Cette année, Keolis a doté chaque mécanicien d'une boulonneuse Makita portable à batterie 18V. L'atelier a également été doté de 2 meuleuses portatives et d'une scie vibrante, ainsi que divers outillages nécessaires à la maintenance des bus.

6. Bilan Marketing & Commercial

6.1. Les tarifs en 2021

Les T.U.L. propose deux types de tarification :

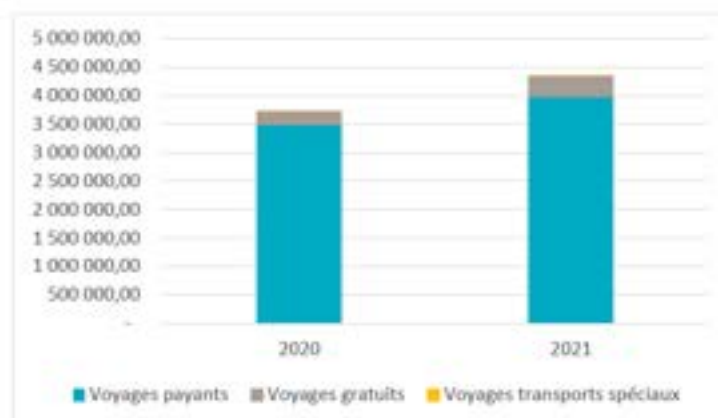
- Des Tickets Unité, Journée ou 10 voyages, permettant aux clients occasionnels de voyager sur le réseau.
- Des Abonnements mensuels ou annuels ciblés selon le profil et/ou le revenu de la personne ou de son foyer, permettant aux clients réguliers de voyager sur le réseau à des coûts plus attractifs.

La gamme tarifaire est identique à 2019 :

Public	Titres	Tarifs
Tout public	Ticket Unité	1.30 €
	Ticket Jour	3.25 €
	10 Voyages	10.00 €
	10 Voyages dépositaires	11.50 €
	PASS mensuel	25.40 €
	PASS annuel	238.50 €
Jeunes - de 26 ans	JEUNE 1 annuel	128.00 €
	JEUNE 2 annuel	64.00 €
	JEUNE 3 annuel	32.00 €
	JEUNE 4 et + annuel	16.00 €
	JEUNE mensuel	16.25 €
	JEUNE LOISIRS annuel	45.70 €
Seniors + de 60 ans	CONTACT mensuel	14.25 €
	CONTACT annuel	89.50 €
Demandeurs d'emploi	TEMPO mensuel	8.70 €
Abonnés intermodaux	INTER hebdomadaire	7.10 €
	TUTTI H hebdomadaire	7.10 €
	TUTTI M mensuel	19.30 €
	TUTTI A annuel	207.00 €
Titres Solidaires	JEUNE + annuel	85.30 €
	PASS + mensuel	15.20 €
	PASS C+ mensuel	2.15 €
	TEMPO + mensuel	2.15 €
Autres titres	CONTACT + annuel	20.30 €
	TUL AUTO	2.70 €
	ACCES annuel	Gratuit

6.2. Résultats fréquentation et recettes

6.2.1. Evolution des voyages



	2020	2021
Voyages payants	3 538 539	3 983 140
Voyages gratuits	241 557	367 664
Voyages transports spéciaux	2 262	9 116

Le passage à la billettique en 2019 a permis de mesurer précisément la fréquentation grâce aux validations des titres.

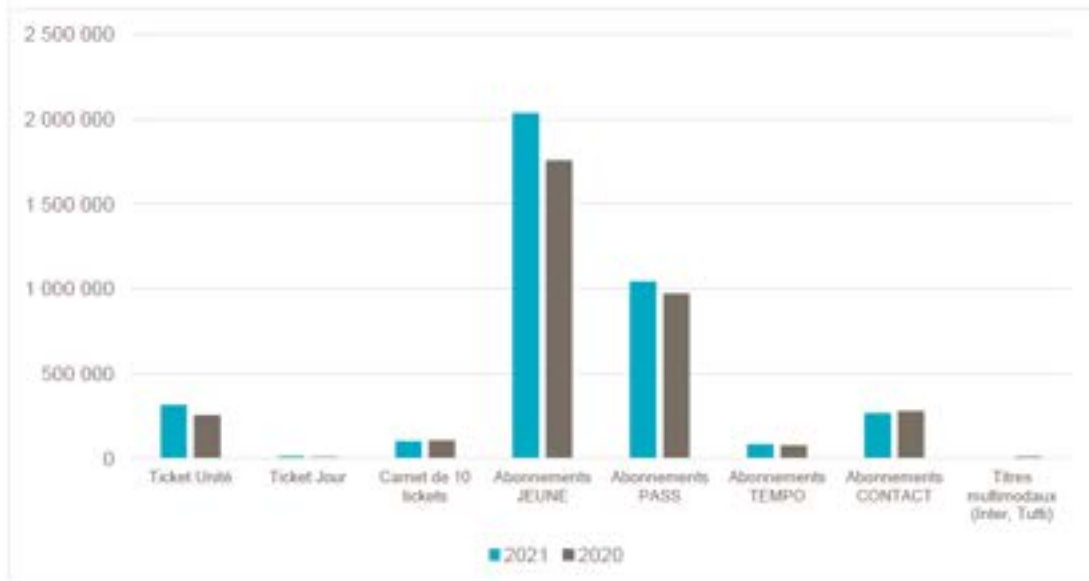
En 2020, le total des voyages était de 3 781 791. Nous avons observé une diminution de plus de 2 012 969 voyages par rapport à 2019. Les voyages avaient fortement diminué (-35 %) à cause de l'épidémie du COVID 19. La réduction d'offre mais également le changement des habitudes de déplacement des citoyens avec le confinement et les couvre-feux ont eu un impact sur le nombre de voyages.

En 2021, le réseau TUL a accompagné la sortie de l'épidémie de COVID 19 à travers une offre complète et des actions de reconquête. 4 359 920 voyages ont été comptabilisés sur l'année 2021.

Une hausse de +15% des voyages est observée entre 2020 et 2021. Par rapport à 2019 (année de référence sans impact Covid 19), les voyages accusent toujours une baisse de -24%. Cette baisse provient des changements d'habitude des citoyens dans leurs déplacements. Les profils « sénior » et « occasionnel » ne sont pas revenus à des déplacements en transport en commun pour leur trajet.

Evolution des voyages par titres de transport payants

Titres de transport	2021	2020	N/N-1 Chiffres	N/N-1 %
Ticket Unité	319 008	257 694	61 314	23,8%
Ticket Jour	14 879	11 931	2 948	24,7%
Camel de 10 tickets	103 789	108 489	-4 700	-4,3%
Abonnements JEUNE	2 144 158	1 809 559	334 205	15,9%
Abonnements PASS	1 045 729	974 229	71 500	7,3%
Abonnements TEMPO	86 000	80 742	5 258	6,5%
Abonnements CONTACT	269 509	282 261	-12 752	-4,5%
Titres multimodaux (Inter, Tutti)	68	13 240	-13 172	-100%
TOTAL	3 983 140	3 538 539	444 601	11%



Evolution des voyages par titres de transport gratuits

Titres de transport	2021	2020	N/N-1 Chiffres	N/N-1 %
Gratuits	367 664	241 557	126 107	52,2%

L'évolution provient majoritairement de l'ajout des voyages effectués les week-ends.

Evolution des voyages spéciaux

Titres de transport	2021	2020	N/N-1 Chiffres	N/N-1 %
Titres spéciaux	9 116	2 262	6 854	300%

La majeure partie des voyages du réseau T.U.L. est effectuée par des abonnements jeunes ou des abonnements bénéficiant d'une tarification sociale.

6.2.2. Evolution des recettes

Titres de transport	2021	2020	N/N-1 Chiffres	N/N-1 %
Ticket Unité	376 474	297 612	78 862	26,5%
Ticket Jour	42 034	34 896	7 138	20,5%
Carnet de 10 tickets	66 249	94 159	-7 911	-8,4%
Abonnements JEUNE	852 108	867 861	-15 753	-1,8%
Abonnements PASS	160 173	168 542	-8 369	-5,0%
Abonnements TEMPO	13 388	11 875	1 513	12,7%
Abonnements CONTACT	58 961	78 625	-19 665	-25,0%
Titres multimodaux (Inter, Tutti)	9 930	8 574	1 356	15,8%
Titres TUL Auto	108	52	55	105,8%
TOTAL RECETTES TRAFIC HT	1 599 424	1 562 197	37 227	2%

Recettes détaillées dans la partie 7 : bilan financier -> 7.2 recettes annuelles

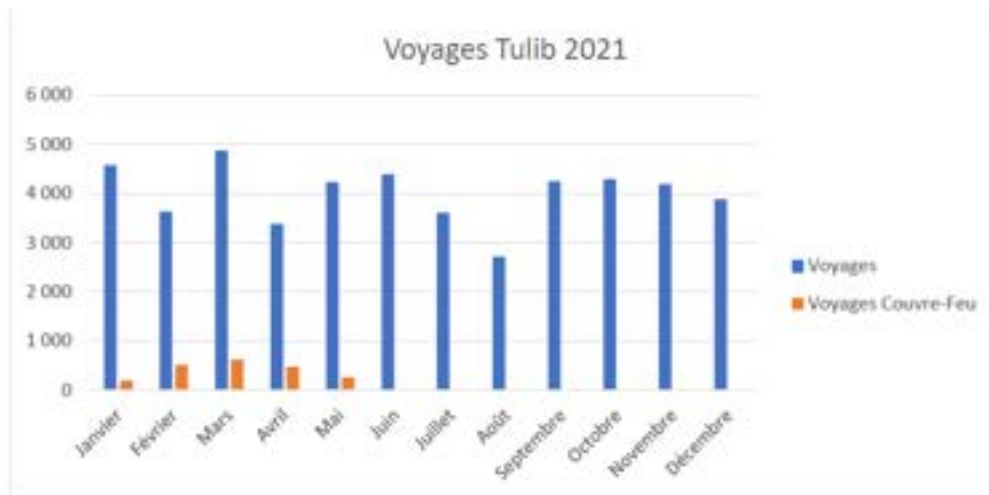
Le niveau de recette en 2021 a augmenté de 2% par rapport à 2020. Le niveau de recette atteint 1 599 424 € en 2021. Nous observons une reprise lente du niveau de recette suite à l'épidémie de la Covid 19.

6.2.3. Fréquentation des services supplémentaires

Bien que la fréquentation soit intégrée dans les résultats globaux du réseau des TUL, certains services spécifiques méritent d'être détaillés pour mieux appréhender leur évolution d'une année sur l'autre.

📍 TULIB

Pour le service de transport à la demande Tulib, 48 032 voyages ont été effectués en 2021. De plus, 2 050 voyages ont été effectués sur le Tulib Couvre-feu.



Ce service « Couvre-Feu » a été mis en place entre Janvier et Mai pour répondre aux besoins de déplacement des actifs après l'horaire de couvre-feu.

Nous observons une progression de 39% vis-à-vis de 2020. Cette augmentation provient d'une année 2020 impactée par l'épidémie de la Covid. D'Avril 2020 à Mai 2020, la fréquentation était inférieure à 700 voyages par mois.



Nous observons une utilisation stable les mois d'hiver avec en moyenne 4 000 voyages/mois. Tulib a pour principal motif de déplacement le Travail avec plus de 40%. Ensuite, nous avons le motif Loisir pour tous les usagers avec 28%.

🕒 FLEXO

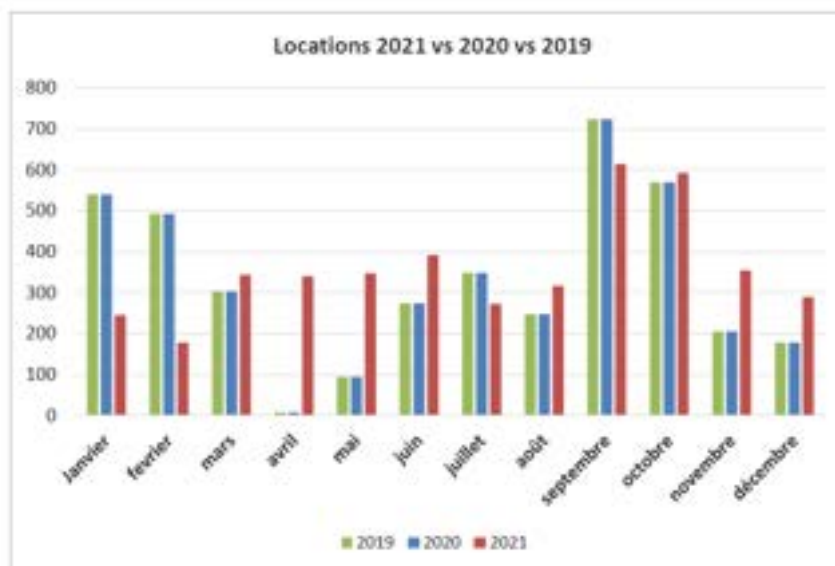
La fréquentation du service Flexo a été impactée en début d'année 2021 avec les couvre-feux. Le service a été suspendu de janvier à mai.



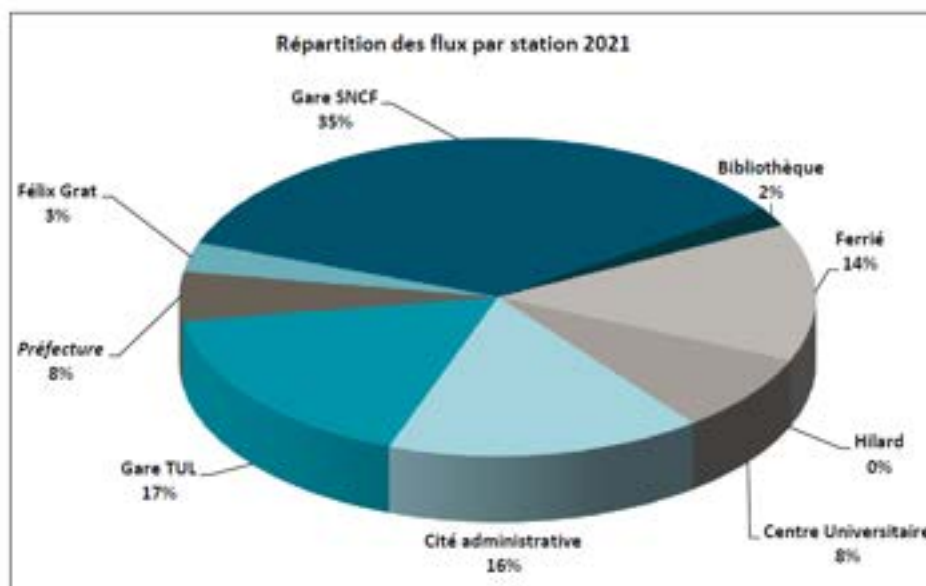
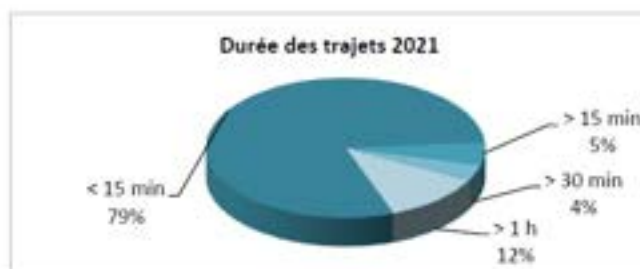
En moyenne, le service comptabilise 230 montées par mois.

🕒 VELITUL

Le service VELITUL a comptabilisé 4 283 locations sur l'année 2021, soit une augmentation de 7,6% par rapport à 2020.



Comme pour 2020, le service Velitul est utilisé pour des trajets inférieur à 15min :
Voici dans le tableau ci-dessous la répartition moyenne des utilisations du services Velitul :



⊙ VELA

La flotte VELA est composée de 300 vélos. Sur l'année 2021, 159 réservations ont été réalisées.



Chaque année, le service enregistre un fort taux de réservation sur les mois de Mars et Avril. Les habitants de Laval Agglomération préfèrent utiliser le vélo pour leur déplacement lors de la période estivale.

87% des locations de VELA s'effectuent dans les communes de première couronne avec 58,8% dans Laval.



Sur l'année 2021, nous observons un équilibre entre les réservations sur 6 mois et les réservations sur 12 mois.



Environ 20% des utilisateurs du service VELA demandent un réabonnement au service.

📍 VELIPARK

En 2021, deux abris sécurisés pour vélos sont déployés sur le territoire de Laval Agglomération :

- Gare SNCF
- Quartier Ferrié

31 inscriptions ont été recensées sur l'année 2021 dont 50% qui ne possèdent pas d'abonnements TUL et/ou SNCF.



6.3. Information, communication, promotion

6.3.1. Le réseau TUL de plus en plus digital

En plus de la communication au niveau des abribus et à l'agence, le réseau T.U.L. possède un site internet, un compte Facebook, un compte Twitter et une application mobile.

🕒 Site internet

Le site internet www.tul-laval.com est la porte d'entrée principale du réseau. Il contient l'ensemble des informations relatives au réseau des TUL (horaires, plan, tarifs, info trafic, actualité...). Il est mis à jour régulièrement en fonction des événements de l'année, des campagnes de communication, et de l'info trafic. En 2021, le site internet comptabilise 87 700 utilisateurs avec un total de 617 094 pages vues (#nombre total de page consultées. Les visites répétées d'un utilisateur sur une même page sont prises en compte).



Sur la courbe ci-dessus, on distingue plusieurs périodes et temps forts sur le réseau :

- En février avec un pic des utilisateurs en lien avec le couvre-feu à 19h
- La rentrée scolaire en septembre qui constitue le plus grand pic d'utilisateur.

En moyenne, les utilisateurs restent 2 minutes sur le site tul-laval.com.

🕒 Facebook

Le compte Facebook a été ouvert en août 2019. Il permet la diffusion de toute l'actualité du réseau, les principales informations trafic et l'organisation de jeu concours. L'objectif de Facebook est de construire une communauté autour de la marque TUL.

@TUL_Anta était présent à la journée de
Jeu Concours organisée à Laval, la Ville
@travet_education
@premiere_emploi

Lire (@TUL_Anta récent)

Wheyheo pas à nous contacter ?
vous contactez ?
je vous aide.



01 | 01



🕒 Twitter

Le compte twitter a été ouvert en août 2019. Il permet principalement d'informer les usagers sur les déviations et l'information trafic du réseau. Les grandes actualités du réseau sont aussi mises en avant sur Twitter afin de toucher un public un peu plus professionnel comme les journalistes.

🕒 Application mobile

L'application TUL permet aux usagers d'optimiser leur déplacement grâce à plusieurs fonctionnalités :

- Les horaires en temps réel (nouveau 2020)
- La recherche d'itinéraire
- Les informations trafic
- La disponibilité des Vélitul

6.3.2. Plan d'action de communication par mois

Pour l'année 2021, un plan d'action commercial mois par mois a été mis en place. Cependant, avec la crise sanitaire et la suppression d'événements sur le territoire, le plan de communication n'a pas pu être réalisé à 100%.

Voici le plan de communication mois par mois effectué sur l'année 2021 :

- ⊙ **Janvier**
Mise en place de la gratuité le week-end
- ⊙ **Février**
 - Lancement de l'offre Vélipark
 - + 50 VELA
- ⊙ **Mars/Avril**
Communication sur l'offre adaptée aux couvre-feux
- ⊙ **Mai/Juin**
Opération Passeport CM2
Partenariat Laval Virtual
- ⊙ **Juin**
Mise en place d'un réseau dédié pour accueillir le Tour de France



- ⊙ **Juillet/Août**
Lancement du réseau été
- ⊙ **Septembre**
Lancement du réseau période scolaire
Semaine de la mobilité

 - Stand promotionnel
 - Titre unitaire à 1€ des T.C. pendant la journée du transport public

Lancement de la nouvelle ligne Express St Berthevin - Laval
- ⊙ **Novembre/Décembre**
Mise en place des déviations en adéquation avec les événements du territoire (la mise en lumière, les marchés, etc.)

Noël

 - 3 jeux concours pour rythmer le dernier mois de l'année



- Collecte de jouets organisée en partenariat avec le Secours Populaire de Laval. 150 jouets ont été récoltés du 1^{er} au 24 décembre.

6.4. Les partenariats

6.4.1. Association des commerçants "Laval Cœur de Commerce"

Des discussions ont été amorcées avec Laval Cœur de Commerce pour établir un partenariat. L'objectif : fidéliser et récompenser les clients des TUL en échange de promotions des commerçants locaux dans le cadre de campagnes, d'événements, d'actualités sociales (réseaux sociaux).

6.4.2. Laval Virtual

Dans le cadre d'une opération de mécénat au bénéfice de Laval Virtual, l'ensemble des clients TUL, abonnés ou occasionnels a bénéficié d'une entrée demi-tarif sur les 2 jours du salon grâce au groupe Keolis.

6.4.3. Office de tourisme

Adhésion à l'Office de Tourisme du Pays de Laval afin de participer activement à l'attractivité et à la dynamisation du territoire.

6.4.4. Stade Lavallois

Le Stade Lavallois bénéficie de 20% sur les abonnements des jeunes du centre de formation.

6.5. La qualité de service

Au cours de l'année 2021, 466 réclamations ont été recensées.

Motifs	Nombre
Course non desservie	8
Retard	43
Avance	18
Arrêt non desservi	64
Amabilité/Accueil du conducteur	130
Déviations	21
Offre du réseau	49
Charge importante	28
Billetique	15
Fraude	4
Mobilier urbain	28
COVID	13

	Tu/b	17
	VELITUL/VELA	3
	autres	25
TOTAL Réclamations		466

Le réseau TUL a accusé une augmentation d'environ 100 réclamations supplémentaires vis-à-vis de l'année 2020. Les principaux motifs sont dus aux changements nombreux des offres de transport sur le début d'année 2021. L'épidémie du Covid 19, avec la mise en place des gestes barrières et notamment le port du masque s'est révélé comme un motif important des réclamations-observations durant l'année.

Les différents canaux d'informations et notamment les réseaux sociaux ont également permis de communiquer plus efficacement sur l'existence du service client. Ceci permet aux usagers de plus facilement s'exprimer.

L'année 2021 a été rythmée par plusieurs événements comme les couvre-feux, les fermetures exceptionnelles d'établissements scolaires, le Tour de France, la mise en conformité des services scolaires, etc.... Le réseau TUL a répondu à ces événements en adaptant son offre de transport et sa stratégie de relation client afin de délivrer la meilleure qualité de service possible.

7. Bilan Financier

7.1. Recettes annuelles

Titres de transport	2021	2020	N/N-1 Chiffres	N/N-1 %
Ticket Unité	376 474	297 612	78 862	26,5%
Ticket Jour	42 034	34 896	7 138	20,5%
Ticket Carnet	86 249	94 159	-7 911	-8,4%
JEUNE Mensuel	86 480	61 898	24 582	39,7%
JEUNE 1	632 551	657 607	-25 055	-3,8%
JEUNE 1 T	1 566	1 563	3	0,2%
JEUNE 2	93 572	102 249	-8 677	-8,5%
JEUNE 2 T	1 775	2 178	-403	-18,5%
JEUNE 3	10 548	11 310	-761	-6,7%
JEUNE 3 T	373	457	-83	-18,2%
JEUNE 4	1 463	1 902	-439	-23,1%
JEUNE 4 T	69	93	-24	-25,4%
JEUNE Solidaire	16 124	19 387	-3 263	-16,8%
JEUNE LOISIRS	1 770	2 782	-1 012	-36,4%
JEUNE LOISIRS T	61	73	-12	-16,4%
JEUNE Stade Lavallois	5 755	6 363	-608	-9,6%
PASS Mensuel	54 818	41 979	12 839	30,6%
PASS Mensuel H	0	0	0	
PASS CMU	45 023	40 514	4 509	11,1%
PASS Annuel	57 182	83 935	-26 753	-31,9%
PASS Annuel H	0	0	0	
PASS Solidaire	3 151	2 114	1 036	49,0%
TEMPO	12 211	10 630	1 581	14,9%
TEMPO Solidaire	1 177	1 245	-68	-5,5%
CONTACT Mensuel	3 951	3 679	272	7,4%
CONTACT Annuel	43 251	61 618	-18 368	-29,8%
CONTACT Annuel Solidaire	11 759	13 328	-1 569	-11,8%
INTER	6	6	0	0,0%
TUTTI H	613	697	-84	-12,0%
TUTTI M	2 653	2 463	190	7,7%
TUTTI A	6 658	5 407	1 250	23,1%
TUL AUTO	108	52	55	105,8%
AUTRES	26 653	17 655	8 998	51%
TOTAL RECETTES TRAFIC HT	1 626 077	1 579 862	46 215	2,9%

7.2. Investissements et inventaire des biens

7.2.1. Les investissements de Laval Agglomération

Opération prévue	Avancement
Serreuse Chicago pneumatique pour le serrage des roues bus	Réalisé en octobre 2021
Achat complément matériel UBI	Réalisé décembre 2021
Achat de 5 bus standards d'occasion n°306 – 307 – 308 – 309 - 310 mis aux standards du réseau TUL	Réalisé entre janvier et mars 2021
Sanitaire gare Nord	En cours

7.2.2. Les investissements de Keolis Laval

Opération prévue	Avancement
Aménagement de la salle de détente dans les anciens locaux CSE	Réalisé janvier 2020
Dégazage de la station GPL et restitution de la cuve à Primagaz	Réalisé mai 2021
Aménagement de la salle de prise de service conducteur et PC (écran SAE, borne MyKeolis Service...)	Réalisé avril 2020
4 sièges conducteurs bus	Réalisé en mai 2020
Rénovation du tunnel de lavage	Réalisé en janvier 2021
Peintures des portes dépôts et rénovation salle de prise de service maintenance	Réalisé en décembre 2021
Rénovation de l'Espace TUL	Réalisé en décembre 2021
Matériel pour les EAD et chronotachygraphes numériques autocars	Réalisé en décembre 2021
Matériel électroportatif maintenance Makita 18V	Réalisé en mai 2021
50 VELA ARCADE	Réalisé en janvier 2021
Marquage parking pour sécuriser le stationnement marche arrière	Réalisé avril 2020
8 ^{ème} stationnement bus articulé et reprise bordure talus	Réalisé en mai 2020

7.2.3. Le compte GEM

Opérations prévues	Avancement	Montant
Calculateur moteur bus n°423	Réalisé mars 2021	3 425,8 €
Turbos MAN A37 n°127 à 130	Réalisé juin 2021	5 704 €
Rénovation motoréducteur, train avant et boîtier de direction Bluebus 209	Réalisé juillet 2021	14 734,24 €
Remplacement sellerie bus 300	Réalisé février 2021	3 492 €
Remplacement sellerie bus 121	Réalisé février 2021	2 522 €
Remplacement sellerie bus 507	Réalisé février 2021	3 104 €
Remplacement sellerie bus 508	Réalisé mars 2021	3 104 €
Remplacement sellerie bus 120	Réalisé mars 2021	2 522 €
Remplacement sellerie bus 118	Réalisé avril 2021	2 522 €
Remplacement sellerie bus 119	Réalisé mars 2021	2 522 €
Remplacement sellerie bus 122	Réalisé avril 2021	2 522 €
Remplacement sellerie bus 305	Réalisé avril 2021	2 522 €

Rapport d'activité – 2021

Keolis Laval

07 septembre 2022



KEOLIS

SOMMAIRE

1. Périmètre de la DSP
2. Les faits marquants de 2021
3. Les chiffres de l'année 2021



#1

Périmètre de la DSP

KEOLIS

Périmètre de la DSP

- ⊙ 17 lignes régulières
- ⊙ 17 circuits scolaires et 6 zones scolaires pour les communes 2nd couronne
- ⊙ Service vélo composé du Vélitul (VLS) et du Vela (Location) et du stationnement vélo Vélipark (2 abris)
- ⊙ Un service de soirée Flexo
- ⊙ Une navette Citybulle
- ⊙ Une navette petit train
- ⊙ Une navette Bus de Stade
- ⊙ Des navettes événementiels



KEOLIS

#2

Les faits marquants de 2021

KEOLIS

Les faits marquants de 2021

⊙ Une année perturbée par le covid

- Couvre feu 19h puis 20h puis 21h => mise en place de « courses couvre feu » permettant le retour des salariés
- Décalage des vacances scolaires et fermeture des établissements
- Production normale à compter du 9 juin
- Création de la navette CityBulle



⊙ Mise en service de la K Express

⊙ Signature d'une convention de partenariat avec la gendarmerie

KEOLIS

Les faits marquants de 2021

⊙ Service pour l'Espace Mayenne

⊙ Accident scolaire du 16 septembre 2021 à Changé

- Refonte de la desserte scolaire
- Accompagnement dans les véhicules
- Mobilisation de cars Keolis, mis en location au service de l'agglo
- Mise en service progressive de cars au lieu de bus
- Réorganisation de l'entreprise

KEOLIS

#3

Les chiffres marquants de 2021

KEOLIS

Les chiffres marquants de 2021



KEOLIS

#3

a. Reporting kilométrique 2021

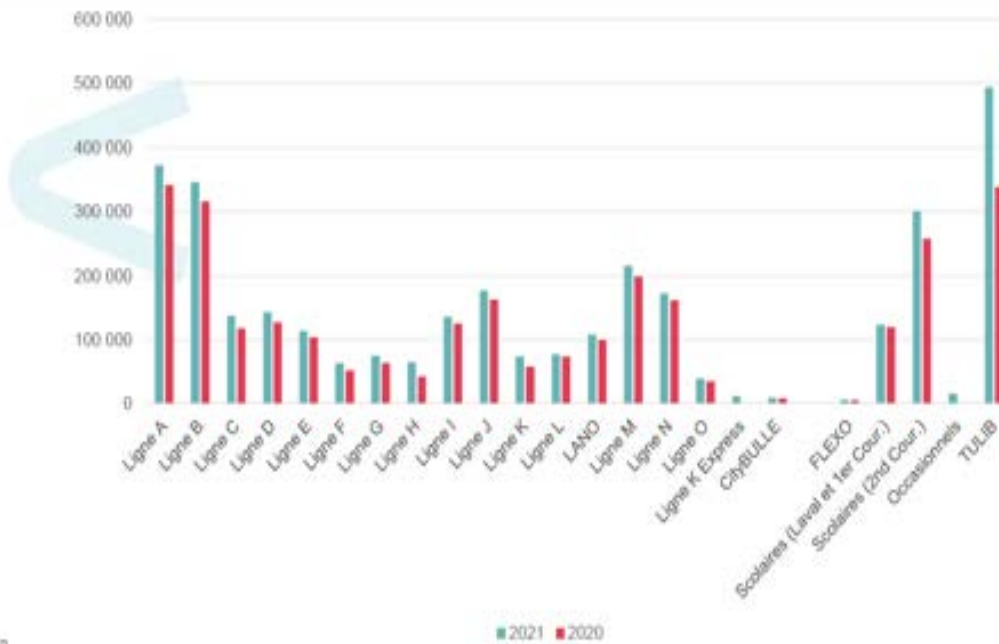
KEOLIS

Reporting Kilométrique 2021

KILOMETRES	CUMUL depuis le 1er janvier					
	2021	2020	2019	N/N-1 Chiffres	N/N-1 %	N/N-2%
Ligne A	372 335	341 373	367 549	30 962	9,1%	1,3%
Ligne B	345 488	315 837	347 859	29 650	9,4%	-0,7%
Ligne C	137 313	117 755	133 254	19 558	16,6%	3,0%
Ligne D	142 927	127 318	142 143	15 610	12,3%	0,6%
Ligne E	113 799	104 130	111 134	9 669	9,3%	2,4%
Ligne F	63 112	52 199	45 477	10 912	20,9%	38,8%
Ligne G	74 720	63 777	74 785	10 943	17,2%	-0,1%
Ligne H	65 008	42 706	44 636	22 302	52,2%	45,6%
Ligne I	135 669	125 192	136 495	10 477	8,4%	-0,6%
Ligne J	176 943	162 844	183 327	14 099	8,7%	-3,5%
Ligne K	73 986	58 098	79 018	15 888	27,3%	-6,4%
Ligne L	76 616	73 743	80 377	2 874	3,9%	-4,7%
LANO	108 168	99 851	124 935	8 317	8,3%	-13,4%
Ligne M	215 172	198 812	223 257	16 360	8,2%	-3,6%
Ligne N	172 210	161 724	169 419	10 486	6,5%	1,6%
Ligne O	39 097	35 052	39 388	4 044	11,5%	-0,7%
Ligne X Express	11 991	0	0	11 991	#DIV/0!	#DIV/0!
CityBULLE	9 006	8 500	19 296	507	6,0%	-53,3%
KILOMETRES LIGNES REGULIERES	2 333 561	2 088 911	2 322 350	244 649	11,7%	0,5%
Services du Dimanche	0	3 988	20 968	-3 988	-100,0%	-100,0%
FLEXO	6 017	5 468	13 406	549	10,0%	-55,1%
SERVICES SCOLAIRES (Laval et Ter Cour.)	123 281	119 274	201 810	4 007	3,4%	-38,9%
Seconde Couronne (Hors pénétrantes)	300 598	257 742	324 707	42 856	16,6%	-7,4%
Occasionnels	15 672	1 651	7 381	14 021	849,2%	112,3%
TULIB	493 836	338 044	448 404	155 792	46,1%	10,1%
TOTAL KILOMETRES COMMERCIAUX	3 272 965	2 815 078	3 339 026	457 887	16,3%	-2,0%
KMS TECHNIQUES	16 933	17 310	20 957	-377	-2,2%	-19,2%
TOTAL KILOMETRES TOTAUX	3 289 897	2 832 388	3 359 983	457 510	16,2%	-2,1%

KEOLIS

Reporting Kilométrique 2021



12

KEOLIS

#3

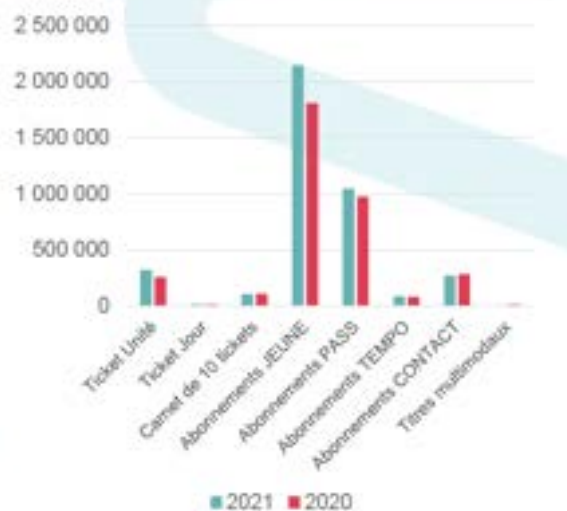
b. Vente de titres recettes et voyages

KEOLIS

Reporting Voyages 2021

Voyages payants

Titres de transport	2021	2020	N/N-1 Chiffres	N/N-1 %
Ticket Unilé	319 008	257 694	61 314	23,8%
Ticket Jour	14 879	11 931	2 948	24,7%
Carnet de 10 tickets	103 780	108 489	-4 709	-4,3%
Abonnements JELINE	2 144 158	1 809 559	334 205	15,9%
Abonnements PASS	1 045 729	974 229	71 500	7,3%
Abonnements TEMPO	86 000	80 742	5 258	6,5%
Abonnements CONTACT	269 509	282 261	-12 752	-4,5%
Titres multimodaux (Inter, Tutti)	68	13 240	-13 172	-100%
TOTAL	3 983 140	3 538 539	444 601	11%

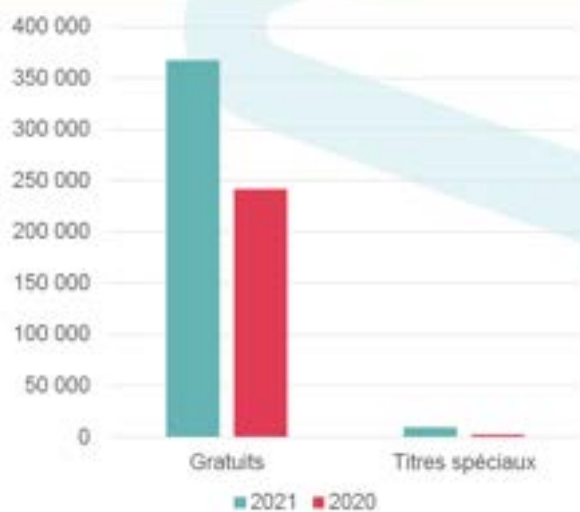


14

KEOLIS

Reporting Voyages 2021

	2020	2021
Voyages payants	3 538 539	3 983 140
Voyages gratuits	241 557	367 664
Voyages transports spéciaux	2 262	9 116

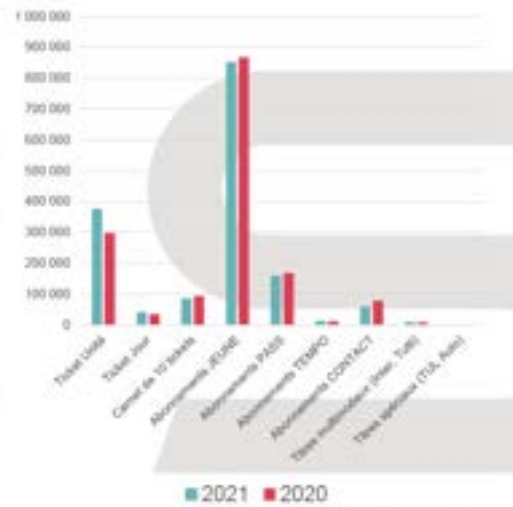


15

KEOLIS

Reporting Recettes 2021

Titres de transport	2021	2020	N/N-1 Chiffres	N/N-1 %
Ticket Unité	376 474	297 612	78 862	26,5%
Ticket Jour	42 034	34 896	7 138	20,5%
Carnet de 10 tickets	66 240	94 150	-7 911	-8,4%
Abonnements JEUNE	652 108	667 601	-15 753	-1,8%
Abonnements PASS	160 173	168 542	-8 369	-5,0%
Abonnements TEMPO	13 368	11 675	1 513	12,7%
Abonnements CONTACT	58 961	78 625	-19 665	-25,0%
Titres multimodaux (Infer, Tuft)	9 930	8 574	1 356	15,8%
Titres TUL Auto	108	52	55	105,6%
TOTAL RECETTES TRAFIC HT	1 599 424	1 562 187	37 227	2%



16

KEOLIS

#3

c. Accidentologie et coûts

KEOLIS

Reporting Accidentologie 2021

- ⦿ 71 accidents dont 43 responsables,
- ⦿ 103 659€ de reste à charges au 31/12/2021

18

KEOLIS

#3

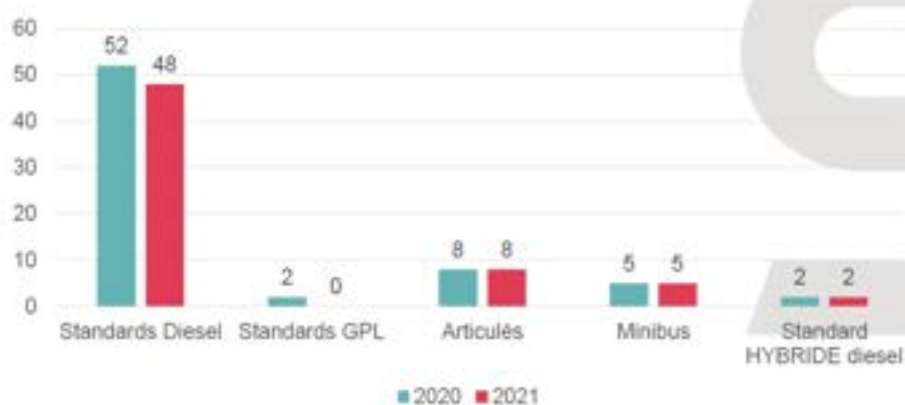
d. Pannes et matériel roulant

KEOLIS

Reporting Matériel roulant 2021

Le Parc

- 66 bus et 36 cars au 31 décembre 2021 (63 véhicules Laval Agglomération)

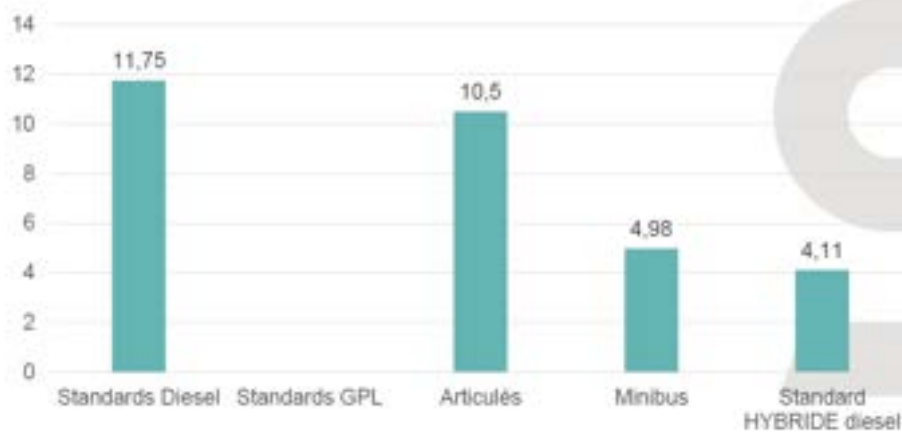


20

KEOLIS

Reporting Matériel roulant 2021

L'âge du Parc : Âge moyen de 10,28 ans



21

KEOLIS

Reporting Pannes 2021

Tableau des pannes immobilisantes 2021 - Parc Keolis Laval

nombre	janv-21	fevr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	sept-21	oct-21	nov-21	dec-21
Pannes orange	9	6	9	5	10	2	5	2	11	5	10	5
Pannes bleue	93	57	80	44	65	85	55	27	60	63	48	95

22

KEOLIS

Divers Maintenance

- ⊙ Mise en service de 5 bus d'occasion
- ⊙ Démontage des installations GPL
- ⊙ Location et mise en service de 10 cars



23

KEOLIS

Les investissements Laval Agglomération

- ⊙ Achat d'une séreuse pneumatique
- ⊙ Achat de matériel de billettique
- ⊙ Calculateur, motoréducteur et Turbo dans le compte GEM
- ⊙ Travaux de rénovation sellerie associé au GEM selon avenant 4



24

KEOLIS

Les investissements Keolis Laval

- ⊙ Dégazage des installations GPL
- ⊙ Aménagement de bureaux (écran de suivi de l'exploitation, tablette, outils de décharge des cartes conducteur)
- ⊙ Mise en peinture de l'ensemble des portes des bureaux administratifs
- ⊙ Rénovation de l'agence commerciale
- ⊙ Remplacement de sièges conducteurs
- ⊙ Achat de matériel électroportatif pour l'ensemble du personnel de l'atelier

25

KEOLIS

#3

e. Contrôle & sûreté

KEOLIS

Reporting Contrôle/Sûreté/Fraude 2021

18 dépôts de plainte



	2021	2020	
Vol de tickets ou d'argent	0	3	
Agression verbale	31	35	
Agression physique (sans arrêt de travail)	9	7	
Agression physique (avec arrêt de travail)	1	1	
Jet de projectiles	4	0	
Autres dégradations	Poteaux	19	23
	Abribus	18	61
	Vitres bus	5	-



18 réquisitions vidéo

KEOLIS

3

f. Mouvement de personnel

KEOLIS

Reporting Mouvement de personnel 2021

Effectif au 31 décembre 2020

	déc-20	déc-21
Conduite	129	127
Exploitation	7	8
Maintenance	9	9
Administratif	2	2
Marketing	6	6
Comité de direction	3	4
Total	156	156



Durant l'année 2021, 5 024 heures d'insertion

29

KEOLIS

Reporting Mouvement de personnel 2021

Absentéisme

	Taux absence 2021	Taux absence 2020
ADMINISTRATIF	1.92	1.9
MARKETING	0,0	0.2
CONDUITE	10.32	10,6
EXPLOITATION	1.25	0.3
MAINTENANCE	8.59	10.8
Total	9.07	9.7

30

KEOLIS

Reporting Mouvement de personnel 2021

- ⊙ 12 recrutements en CDI en 2021
- ⊙ 2 départs en retraite
- ⊙ 4 démissions

31

KEOLIS

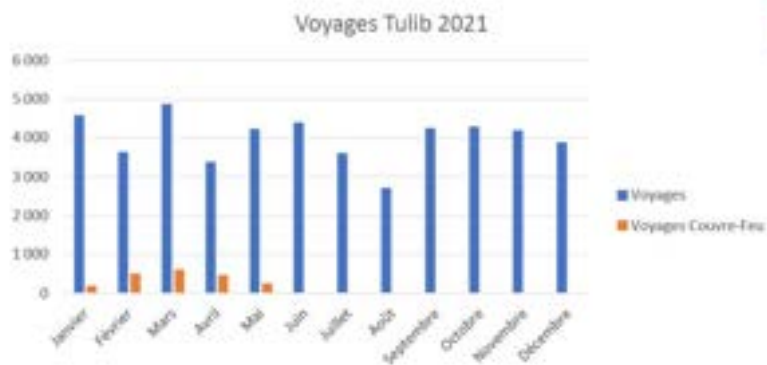
#3

g. Autres données Marketing

KEOLIS

Reporting Tulib 2021

48 032 voyages ont été effectués en 2021 et 2 050 en couvre feu

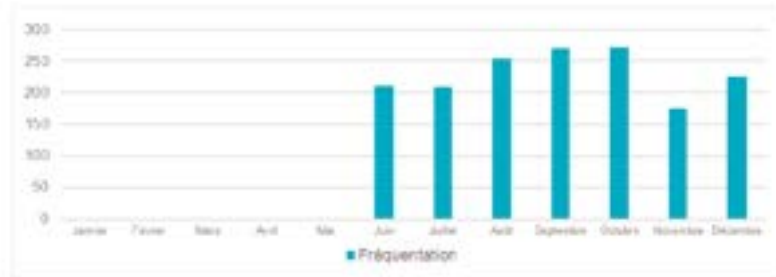


33

KEOLIS

Reporting Flexo 2021

Service neutralisé de janvier à juin puis environ 230 montées par mois

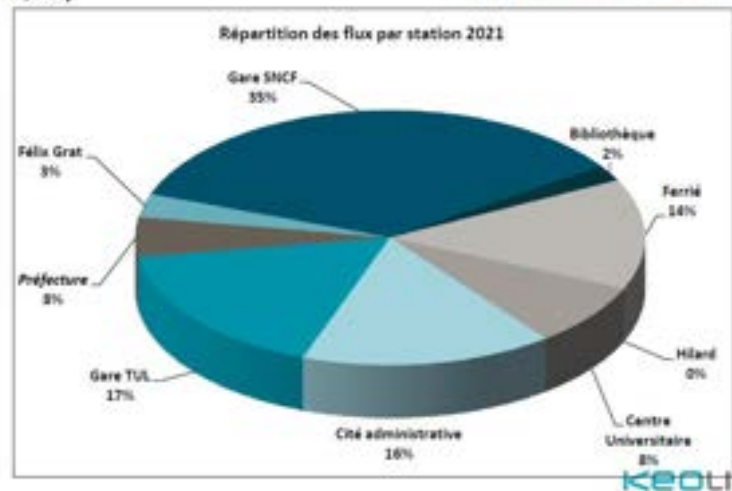
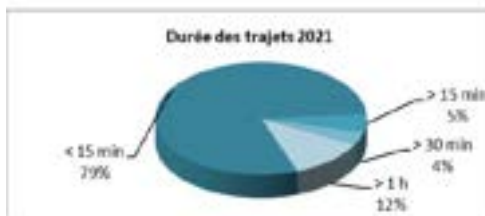


34

KEOLIS

Reporting Velitul 2021

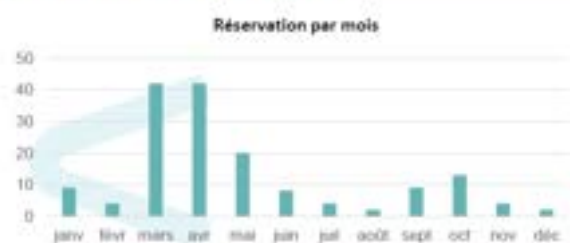
4 283 locations sur l'année 2021 (+7,6%)



35

KEOLIS

Reporting Vela 2021



Soit 159 réservations dans l'année

KEOLIS

Reporting Velipark



- Gare SNCF
- Quartier Ferrié



- 31 inscriptions en 2021 dont 50% qui ne possèdent pas d'abonnements TUL et/ou SNCF.

- 349 € de recette

37

KEOLIS

#3

h. financier

KEOLIS

Résultats financiers

- ⊙ Total de produits : 13 033 056€
- ⊙ Total des charges : 12 361 027€
- ⊙ Bénéfice 74 600€

- ⊙ Restitution COVID 19 : 183 595€

39

KEOLIS

